This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07138112 7

CAPEFIGUE

LOUIS XVI

III

Imprimerie de J. Belin-Leprieur fils, rue de la Monnaie, 14

LOUIS XVI

SON ADMINISTRATION

ET SES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC L'EUROPE

PAR M. CAPEFIGUE

TOME TROISIÈME

1783-1787

PARIS

BELIN-LEPRIEUR, ÉDITEUR

RUE PAVÉE-SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, 5

1844

Imprimerie de J. Belin-Leprieur fils, rue de la Monnaie, 14

LOUIS XVI

SON ADMINISTRATION

ET SES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC L'EUROPE

PAR M. CAPEFIGUE

TOME TROISIÈME

1783-1787

PARIS

BELIN-LEPRIEUR, ÉDITEUR

RUE PAVÉE-SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, 5

1844

LOUIS XVI.

CHAPITRE PREMIER.

TRAVAIL MYSTIQUE DES ESPRITS.

Enthousiasme pour les découvertes et les sciences. — Réalité des résultats. — Caractère des sociétés secrètes. — Franc-maçonnerie. — Le comte de Saint-Germain. — La prescience. — La double vue. — Popularité de ses doctrines. — Mesmer. — Le magnétisme animal. — Les fluides. — Action des astres. — Enthousiasme pour l'inconnu. — Le comte de Cagliostro. — Ses liaisons. — Ses doctrines. — Art de la divination et des sciences occultes. — Lavater. — Ses observations. — Influence de ses écrits. — Les cartes et les tarots. — Esprit de cette société. — Prédiction de Cazotte. — La magie à la cour et chez les grands.

1778-1784.

A l'approche des grandes crises, il se fait toujours dans la société un travail de curiosité inquiète; l'esprit n'est pas plus à l'aise que le corps; l'atmosphère se remplit d'un fluide pesant qui fatigue les poumons. Alors tous s'agitent, recherchent ou marchent vers l'inconnu : c'est le temps des sortiléges, des prédictions, des devins et des sorts; comme la

partie merveilleuse et crédule de notre nature ne se perd jamais, à la croyance des choses saintes succèdent des superstitions de peuple. Cela se vit dans les dernières années de Louis XVI : les sorts, les devinations, les fatalités furent les légendes de la philosophie athée du XVIIIe siècle.

A cette période, il s'était produit un mouvement scientifique très avancé; toutes les connaissances humaines se montraient en progrès, et particulièrement les sciences physiques et mathématiques : l'électricité, les aérostats, la vapeur, l'astronomie, et enfin l'inoculation, premier pas vers la vaccine, cure merveilleuse de la petite vérole, la vieille cruelle qui défigurait de ses ongles crochus les plus beaux, les plus frais visages. Partout la science de la vie et de la mort était en marche. La philosophie, comme un grand alchimiste, faisait passer dans un vaste alambic l'âme et le corps, la science de gouvernement, la religion, les croyances antiques; il ne restait plus rien debout; la chimie dissolvait ou recomposait les êtres, comme la critique émiettait les idées, les formes; la société redevenait poussière.

Dans cette active disposition des esprits silencieusement préoccupés des choses extraordinaires, tout ce qui tenait aux mystères de la nature, aux rapports

fantastiques des êtres, à la fantasmagorie des esprits, fut accueilli avec un sombre enthousiasme. Une tendance irrésistible entraînait la génération vers le mysticisme; rien ne demeura dans l'ordre naturel, on ne croyait plus aux mystères de Dieu, et l'on courait à ceux des hommes. Il y eut goût pour les associations secrètes : aux salons, si spirituels, si brillants de la cour, commençaient à succéder les clubs, et surtout la franc-maçonnerie, réunions d'hommes rapprochés par des signes, soumis à des épreuves, et gardant un impénétrable silence sur ce qui se passait entre eux. Ces sociétés secrètes, rattachées à une origine antique, et par leur anneau à celui de Salomon, se disaient organisées dans un but de fraternité humaine; leur popularité venait de l'Angleterre où elles étaient partout répandues; imitées en France, elles s'y multiplièrent avec entraînement; Voltaire en fut quelque temps le souverain; on vit bientôt les loges du *Grand-Orient*, les *Neuf-Sœurs*, l'*Avenir*, s'établir, se propager à Paris comme des espèces de républiques occultes, sacerdoce séditieux qui comptait les frères Lalande, Francklin, Trogonoff, et le duc de Chartres [1] était proclamé grand-

[1] On lit dans le recueil de Bachaumont :

maître de toutes les loges de France. La puissance des sociétés secrètes résulte précisément de ce que nul ne connaît leurs moyens ou leurs desseins et qu'elles marchent dans l'ombre au résultat de leur destinée. Il pouvait se tramer bien des projets dans la franc-maçonnerie sans qu'on pût même le soupçonner; on était frère en loge, sans distinction de rang : n'était-ce pas un goût avant-coureur de la république? Le prince de Galles était grand-maître des loges d'Angleterre, le duc de Chartres de celles de France; avec toutes ces idées anglaises, une révolution de 1688 pouvait silencieusement se préparer.

Le premier, le plus ancien des docteurs en science occulte au XVIIIe siècle, avait été le fameux comte de Saint-Germain, et il ne faut pas le confondre avec le novateur hardi, ministre de la guerre sous Louis XVI. D'où venait cet autre comte de Saint-Germain? on l'ignore[1]; on ne connut jamais sa famille;

27 mai 1778. — « M. le duc de Chartres, grand-maître des loges des francs-maçons de France, donne régulièrement un jour par semaine pour les signatures. Celui qui a précédé son départ, le Grand-Orient, a cru devoir profiter de cette liberté pour députer vers son Altesse Sérénissime et la complimenter à cette occasion ; on lui a demandé en même temps ses ordres pour la fameuse fête de l'ordre, qu'on sait être à la Saint-Jean. »

[1] Saint-Germain mourut dans l'obscurité à Sleswig en 1784. On

maître d'une érudition immense qu'il maniait avec feu, et d'une mémoire imperturbable, il y joignait une certaine science du monde, une facilité pour conter, qui avait séduit le maréchal de Belle-Isle, ce petit-fils de Fouquet, si aventureux lui-même. Longtemps le commensal du duc de Choiseul, ce conteur spirituel avait plu à madame de Pompadour et à Louis XV, par la plus brillante des causeries; ce prince aimait surtout les esprits hardis qui lui disaient en termes convenables la vérité sur les hommes; véritable philosophe pratique, le comte de Saint-Germain, que le roi se plaisait à entendre, s'exprimait sur les misères et les bizarreries de l'humanité avec un grand mépris pour les richesses et les fastes du monde; il avait un tour de conversation si original, qu'il saisissait chacun comme à l'improviste; bon musicien, artiste agréable et connaisseur de tableaux, il avait dans sa galerie les plus belles, les plus étranges toiles de Murillo, d'Albert Durer, de manière à dominer l'esprit de ceux qui venaient le voir par la surprise et l'admiration. Ces tableaux si magnifiques, d'où les tenait-ils? ses richesses, quelle

trouve des détails curieux sur ce célèbre aventurier dans un extrait des Mémoires du baron de Gleichen (*Mercure étranger*), tome Ier. 1813.

en était l'origine? Il semblait avoir vécu dans tous les temps et avec tous les hommes; traversant les siècles avec une rapidité fantastique, il n'était pas rare de l'entendre parler de Charles-Quint comme d'un prince qu'il avait connu; et si devant les hommes sérieux il n'osait se mettre en scène avec le grand empereur couché depuis deux cents ans dans la tombe, il prenait une tournure de phrases qui laissait une haute idée de son intelligence et de sa profonde politique. Plus hardi devant le vulgaire, il se plaçait tout à fait en face des personnages du passé, disant de François Ier ou de Henri VIII, « le roi me dit, « m'assura avec son esprit et sa bonté ordinaire », et d'autres phrases de cette nature. Le comte de Saint-Germain soutenait avoir été présent au concile de Trente : « Il y avait, continuait-il, des hommes d'un grand bon sens ». A une époque sérieuse et réfléchie, un tel hâbleur eût passé pour fou, mais tel était alors le besoin de mystère et d'inconnu que des hommes graves ajoutaient foi à tout cela. On croyait au comte de Saint-Germain le don de prescience, la double vue des vieillards des îles de Skies; on se l'arrachait dans les salons; le comte pour eux n'était point un charlatan, mais un inspiré qui avait des imitateurs et des disciples; ceux-ci soutenaient que son vêtement

corporel n'était qu'une enveloppe des siècles dont sa tête et son cœur étaient le résumé ; il avait toujours vécu dans le passé, dans le présent comme dans l'avenir.

A côté du comte de Saint-Germain s'élevait alors un homme dont la renommée devait l'éclipser bientôt, c'était le médecin allemand Mesmer[1]. Aux esprits oisifs, à une génération nerveuse, parce qu'elle était sans émotions, riche et fatiguée, les choses fantastiques devaient nécessairement plaire; les théories allemandes, avec leur caractère vague, indéterminé, séduisent tant les imaginations rêveuses? Des harmonies mystérieuses font danser devant vous les idées et les formes, et c'est une douce manière de s'agiter. Né à Mergsbourg, en Souabe, le docteur Mesmer déjà s'était fait connaître dans une thèse d'université, à la manière des docteurs germaniques, sous le titre bizarre de *l'Influence des planètes ;* son but était de constater que les astres ayant

[1] Antoine Mesmer, né à Mergsbourg, en Souabe, en 1734, commença à se faire connaître par une thèse intitulée *De planetarum influxu*, 1766, et vint à Paris en 1778, où il publia plusieurs ouvrages, entre autres : *Mémoires sur la découverte du Magnétisme animal*, 1779, in-12 ; et *Histoire abrégée du Magnétisme animal*, 1783, in-8°.

une attraction les uns sur les autres, exercent une égale vertu sur les corps, c'est-à-dire sur l'animalité qui a son rang assigné dans la nature. Avec cette doctrine populairement acceptée à Vienne, le docteur Mesmer joignait la théorie de l'action des aimants sur les corps pour la guérison des maladies; enfin développant toujours sa thèse par des hardiesses nouvelles, il établit en principe que l'action des corps animés se développait énergiquement dans le magnétisme animal.

Depuis on publia les cures merveilleuses du docteur Mesmer, guérissant les infirmes, les aveugles, par de simples attouchements, et cette renommée faite, Mesmer vint en France, à Strasbourg d'abord, puis à Paris. Avant d'exercer la science, il voulut convaincre de la bonté de sa méthode, et il se soumit modestement à des expériences. Une imagination vive, des manières infiniment gracieuses, firent sa fortune au milieu de cette société toute désœuvrée et dans laquelle les nouveautés étaient acceptées avec enthousiasme; quand un siècle est malade, il espère toujours un Messie pour le guérir. La légèreté de la nation restait proverbiale encore; la haute société, fatiguée, cherchait des émotions partout; dans cette satiété de débauche, tout homme qui la

remuait était le bien venu ; on n'avait plus le jansénisme ni les disputes religieuses pour s'absorber, la philosophie du XVIIIe siècle elle-même cessait d'exercer son prestige, et pour chasser les vapeurs, on courait au fantastique. Les grandes et sérieuses découvertes faites dans l'ordre physique, les études d'histoire naturelle, les résultats des progrès de Lavoisier, de Buffon, avaient fait croire à la perfectibilité de l'espèce humaine, et Mesmer trouva des sectateurs fanatiques, même lorsqu'il se vantait de cures merveilleuses. Il ne heurta rien d'abord, et il choisit spécialement les maladies désespérées pour ses expériences ; il ne se borna pas seulement à opérer, il écrivit beaucoup. La théorie de Mesmer se fondait sur le principe des harmonisations et des sympathies de la nature, « il devait se trouver des liens mystérieux entre tous les êtres, liens inconnus, dont il fallait saisir le fil, pour faire produire des résultats de conservation et de guérison : pourquoi le fluide animal ne serait-il pas aussi puissant que le fluide des corps planétaires ? pourquoi l'action des individus les uns sur les autres ne serait-elle pas aussi énergique, aussi forte ? » La science consistait à mettre ces ressorts en mouvement, et tel était le but de la doctrine du docteur Mesmer ; à savoir que

l'action venait de la volonté, et que la volonté parfaitement éprouvée, mettait en communication les fluides.

Alors on vit tout ce qui avait une renommée dans la société se livrer avec un indicible entraînement aux doctrines de Mesmer; indépendamment des livres, des thèses, des mille brochures qui furent publiés avec des prospectus de guérison, on trouve des gravures, des images reproduisant les séances du magnétisme : autour d'une table couverte d'un long tapis on voit rangés hommes et femmes avec l'élégant costume des gens de qualité; peu ont d'infirmités repoussantes, mais tous souffrent nerveusement quelques douleurs; le jour éclaire à demi le salon où se trouve cette multitude aux riches étoffes; des espèces de cordon rattachent les malades les uns aux autres, et les lient à une sorte de machine électrique au milieu, et à des bassins en métal. C'est le moment où l'on se met en rapport; les uns s'endorment par des attouchements ou de simples signes continus au front, sur les yeux; les autres frottent les parties les plus sensibles du corps, les jointures, la région du foie, et soit que ce mode de procédés mystérieux et sensuel détournât les affections nerveuses, soit qu'il

ne fut qu'un prétexte pour aiguillonner une société épuisée [1], nulle méthode médicale n'eut plus de vogue, et toutes les têtes d'imagination d'alors s'en éprirent avec une fureur sans exemple.

Parmi les sectateurs les plus fervents furent trois hommes qui jouèrent depuis un grand rôle : le marquis de La Fayette, M. Bergasse et le parlementaire d'Espréménil. M. de La Fayette, si beau cavalier après la guerre d'Amérique, avec ses épaulettes de brigadier des armées du roi, à l'âge de vingt-six ans à peine ; M. Bergasse, avocat célèbre dont la parole retentissante réveillait les émotions du barreau, et M. d'Espréménil, âme ardente et toujours éprise de nouveautés, avec tous les caractères d'un tribun pour le bien comme pour le mal. Ceux-ci, grands promoteurs de la doctrine de Mesmer, ne manquèrent jamais une seule de ses séances, au milieu des femmes les plus distinguées, qui toutes couraient là par une sorte de fatigue nerveuse. Est-il donné à aucune force humaine d'arrêter la tendance d'une mode en France [2] ? La doctrine de Mesmer,

[1] Ces gravures se trouvent dans la collection des estampes. (Bibliothèque royale. 1778-1785.)

[2] Le marquis de Puységur fut le grand promoteur du magnétisme. On lisait dans les nouvelles à la main :

soumise à l'Académie des sciences et profondément censurée, n'en fut pas moins populaire partout dans les salons. Cependant les examinateurs étaient les plus savants médecins et les plus habiles des académiciens; c'était Francklin lui-même, celui qui avait créé la théorie des fluides et donné des conducteurs à la foudre; à ses côtés, Bailly l'astronome, Legendre le mathématicien si éminent, Darcet le chimiste, Guillotin le médecin du roi, qui venait de disserter avec tant de science sur les moyens les plus doux de donner la mort, et montrait à tous avec orgueil sa belle machine à large coutelas qui coupait nerf, artères sans faire le moindre mal (comme si quelque tête détachée du tronc le lui avait dit sans doute), et enfin Lavoisier, si remarquable dans toutes les expériences chimiques appliquées aux arts; eh bien, toutes ces illustrations scientifiques ne purent arrêter un seul moment la popularité de la doctrine de Mesmer.

26 avril 1785. — « C'est en effet M. le marquis de Puységur, qui prétend avoir rencontré par hasard dans certains procédés du magnétisme animal, les effets merveilleux qu'il obtient aujourd'hui. Il appelle cela *mettre en rapport*. Il commence par faire entrer en crise une fille qui tombe ensuite en léthargie et devient somnambule. Il magnétise ensuite celui qui veut être en rapport avec la somnambule : elle ne peut plus le quitter; elle exécute

C'est que le temps alors était quelque chose d'étrange, de surnaturel, et quand la tendance des esprits se porte au merveilleux, il n'est pas dans la puissance humaine de l'arrêter. Qui pourrait jamais s'expliquer la fortune du comte de Cagliostro, aventurier fameux qui remplit la fin du XVIIIe siècle ? Quel était-il ? on l'ignorait, et lui-même prenait plaisir à se revêtir de ce mystère qui grandit les existences pour le vulgaire. Une note secrète des affaires étrangères le disait né à Palerme [1], de parents fort médiocres, et son nom alors était Balsamo. Comme tous les Italiens à l'esprit vif et remuant, il avait passé sa jeunesse orageuse dans les intrigues, et sachant l'influence des sciences occultes sur les esprits faibles, il s'y était livré audacieusement, comme aux époques de Catherine et de Marie de Médicis. C'était à la recherche des trésors qu'il avait occupé son ardent esprit, parce qu'il savait que par la promesse

toutes ses volontés et les devine sans qu'il parle. On assure cependant que si elles étaient malhonnêtes, elle ne les exécuterait pas. Cette affection, cette servitude et cette espèce d'identification ne dure, au surplus, qu'autant que la léthargie. Quand la somnambule se réveille, elle n'est pas plus habile qu'auparavant et recommence à méconnaître celui qu'on avait mis en rapport avec elle, autant que si elle ne l'avait jamais vu. »

[1] Le 8 juin 1743.

de l'or, on a de l'or. Dans sa jeunesse active, remuante, il avait visité l'Égypte, la Grèce, l'Arabie, la Perse ; et, durant ces voyages lointains, disait-on, il avait acquis la connaissance des choses merveilleuses : il les révélait d'une manière douce, persuasive, de manière à impressionner vivement les esprits. Sa première merveille fut d'obtenir la main d'une des plus riches et des plus belles femmes de Naples, Lorenzia Feliciani ; et avec elle il parcourut les capitales de l'Europe, exerçant partout un indicible prestige. Il parlait les langues de l'Europe et de l'Asie ; improvisateur à la manière italienne, il entraînait tous les esprits : des connaissances chimiques très variées, une haute intelligence pratique lui assuraient une incontestable supériorité ; comme Mesmer, il guérissait beaucoup de malades par la simple imposition des mains. A l'hôpital de Strasbourg, il fut salué d'un grand enthousiasme pour ses cures miraculeuses. L'or, il le prodiguait à pleines mains ; les pierreries se façonnaient sous ses doigts, et lorsqu'il vint à Paris habiter la maison rue Saint-Claude, au coin du boulevard, il fut entouré d'une multitude qui accourait le saluer comme un souverain.

Le comte de Cagliostro, plus avancé que Mesmer

dans la connaissance des sciences occultes et dans les mystères de l'inconnu, soutenait la puissance d'intuition que Dieu a mise en nous pour lire dans l'avenir, commander aux éléments et sonder les profondeurs infinies de la science; secrets que les mages et les prêtres d'Égypte seuls connaissaient profondément. Au milieu d'une génération légère et blasée, Cagliostro avait vu qu'il ne restait plus que l'art de la divination pour la remuer. A Rome, sous les empereurs, quand la société tombait en lambeaux, la vieille sorcière, marmottant à l'oreille de la matrone romaine des paroles d'espérance ou d'amour, exerçait une puissance de palais et d'intrigues. Les philtres, les talismans, les amulettes étaient recherchés avec plus de sollicitude que les débris précieux des ancêtres; on consultait les oracles dans les grottes sombres et ténébreuses de Mithra, ou dans les antres de la bonne déesse.

Quelques pages de Tacite pourraient seules reproduire ces autres superstitions du XVIIIe siècle; les esprits les plus sceptiques, les plus railleurs, se laissaient aller à ce culte des sorts et des devins; le comte de Cagliostro[1] révélait l'avenir avec une audace

[1] Il existe un ouvrage très curieux et très rare sur Cagliostro,

que la superstition seule autorisait : le temps, l'espace n'étaient pour lui ni un obstacle, ni une difficulté; de son oratoire de Paris il savait ce qui se passait à Berlin, à Pétersbourg, et pour lui l'avenir se dévoilait avec la même certitude que le passé. Désiriez-vous souper avec le vieux Frédéric II? aussitôt vous le trouviez tête-à-tête, chez Cagliostro; Voltaire mort vous apparaissait dans un banquet joyeux. Quels étaient ses prestiges, ses compères ou ses instruments? qui pouvait le dire? Cagliostro, riche, puissant, redouté, fondait une franc-maçonnerie ténébreuse, selon le rit égyptien, pour s'envelopper dans un plus grand mystère; on ne parlait plus que de revenants, des apparitions des morts, et l'on devint crédule jusqu'à la superstition, après avoir secoué par vaine gloire la croyance sainte. On crut à Mesmer, au comte de Saint-Germain, à Cagliostro, en cessant d'ajouter foi aux majestueux mystères de la religion catholique.

Un événement de nécromancie fit le plus grand

intitulé : *Compendio della vita e delle gesti di Giuseppe Balsamo, denominato il conte Cagliostro, che si e stratto del processo contuo di lui formato in Rome l'anno* 1790, *e che, può servire di scorta per conoscere l'indole della setta de liberi muratori*. Rome, 1791, in-8.

éclat alors, ce fut l'aventure de sorcellerie arrivée au duc de Chartres, qui venait d'hériter du titre et de la fortune de son père. On disait qu'en entrant un jour dans son cabinet, le nouveau duc d'Orléans avait vu devant lui un homme à figure étrange, comme Goëthe a peint son Méphistophélès; cet homme, le regardant d'une façon pénètrante, lui dit : « Veux-tu savoir les choses futures, et quelles destinées t'attendent? aie le courage de venir seul la nuit à ma face; choisis, pourvu que ce soit une grande plaine sans chemin, Villeneuve-Saint-Georges, par exemple; mais tu n'auras pour guide que moi et les étoiles du ciel. » Tout cela fut consenti, le rendez-vous pris et accepté, car le duc était brave; et à minuit il était accouru à la plaine Saint-Georges, au milieu des ténèbres profondes. Le prince si sceptique raillait-il les crédules? Tant il y a qu'il aimait à raconter qu'il s'était vu entouré de spectres, qui tous, maîtres de l'avenir, lui révélaient sa destinée; et dans cette orgie du sabbat, il reçut un anneau magique, avec ces seules paroles : « Garde bien à ton doigt ce talisman, tant qu'il y restera tu seras heureux. » Cette scène de nuit, le duc d'Orléans revint la dire à tous, à ses amis de clubs, à ses compagnons de débauches.

Or ce que crurent les esprits sérieux, c'est que dans cette étrange vision, à la lune éclatante, il y eut plus de politique que de nécromancie. Ce qu'on ne pouvait se dire par des communications simples de palais, on prenait des moyens mystérieux pour se le jeter à l'oreille. Déjà les idées d'une révolution de 1688, populaire dans l'esprit des novateurs, grandissaient dans la pensée du duc d'Orléans; placé à la tête de la franc-maçonnerie, des loges mystiques, il est possible que ces communications de magie ou de fantômes, ne fussent que des propositions anglaises pour commencer le drame d'un bouleversement politique nécessaire à la Grande-Bretagne. Les spectres furent peut-être des hommes en chair et en os, qui, ne voulant pas se compromettre, vinrent là masqués pour communiquer des desseins qu'on n'osait se dire la face découverte; le duc d'Orléans, prince sans préjugé, pouvait se servir de tous les moyens les moins compromettants; et quand l'esprit de la foule croyait aux sorts et aux mystères, il put employer des façons de sortilége pour marcher aux réalités de son ambition.

Dans ce mouvement étrange des esprits, on ne doit pas s'étonner encore du succès qu'obtinrent les doctrines de Jean-Gaspard Lavater, l'un des pas-

teurs de Zurich[1]; tout jeune homme, entraîné par l'enthousiasme poétique que la *Messiade* de Klopstock excitait en Allemagne, Lavater avait composé des chants helvétiques, des cantiques sacrés, des hymnes à Dieu. Ardent thaumaturge, il se jeta par un indicible penchant vers les opinions singulières: de longues et fortes études créèrent pour lui une science toute particulière, celle de la définition des caractères par les traits de la physionomie. Les lignes du visage humain, dans son ensemble général, lui donnèrent l'intelligence de ce qui se passait au cœur de l'homme: ici se révélait la mélancolie, là le génie ardent, la colère; et il dessina lui-même de sa main les divers types que son art avait devinés.

La renommée de Lavater, simple et paisible pourtant, devint aussi retentissante que celle de Mesmer; on accourut par tous les points afin de savoir sa force, son caractère, ses penchants. Calme, réfléchi, La-

[1] Lavater, né à Zurich le 15 novembre 1741, fit paraître ses *Chansons helvétiques* en 1767, et en 1768 des *Vues sur l'éternité, ou Considérations sur l'état de la vie future*. Il a beaucoup écrit depuis, et l'on trouve dans Rotermund (continuation du *Dictionnaire de Jœcher*) les titres de cent vingt-neuf ouvrages, tous en allemand. Ses *Essais physionomiques*, édition allemande, 4 vol. in-4, parurent de 1775 à 1778, et l'édition française de 1781 à 1787. Voyez la vie de Jean-Gasp. Lavater, par Georges Gessner, son gendre. Zurich, 3 vol. in-8, en allemand.

vater ne se laissa dominer par aucune passion, si ce n'est par le besoin de renommée. Pour cela il fallait s'attacher aux grandes popularités, et les ravir dans leur amour-propre : quand un homme considérable venait le visiter, il arrangeait son horoscope comme une flatterie, en exaltant les lignes merveilleusement droites ou fortement accentuées ; et les philosophes d'alors ne manquaient pas de publier la science immense de Lavater. Autour de lui accouraient des nuées d'étrangers, avides de se faire proclamer des hommes extraordinaires : Lavater flattait délicatement leur passion ; pour lui nul n'était ordinaire ; il trouvait toujours une ligne fine pour l'homme d'esprit, des fronts puissants pour le penseur, la bouche railleuse, les lèvres pincées du médisant de cour, et le nez effilé de la bienfaisance et de la bonté distinguée.

Nulle époque donc n'ouvrit une plus large voie au charlatanisme. Au fond, le comte de Saint-Germain n'est qu'un bavard spirituel, qui amuse l'oisiveté de Louis XV et de madame de Pompadour, et cependant il réussit, il entraîne à lui une noblesse fatiguée, des femmes qui voulaient à tout prix s'émouvoir ; Mesmer est un médecin excentrique, persuadé profondément que l'imagination est la cause

première des affections nerveuses, tout ce qui lui parlera vivement par des spectacles sensibles, sera un mode infaillible de guérison : est-ce que le docteur Tronchin [1] n'avait pas opéré des cures merveilleuses avec des boulettes de mie de pain, de l'exercice et de l'eau pure, recueillie dans un ruisseau éloigné, afin de forcer à la marche? Mesmer ne fit qu'appliquer cette théorie de distractions à la femme. Que signifiait cet amas de malades autour d'une table, rattachés par un cordon, et quel effet un pareil acte pouvait-il avoir sur les affections graves? Il y eut néanmoins des cures remarquables par le somnambulisme, car, à chaque découverte, il se mêle toujours un esprit de recherche utile à la science : le système nerveux offre des mystères inconnus : la sensibilité excessive nous pousse dans un monde de vision et de double vue, dont les effets se font sentir sur l'organisation générale. Elle contient bien des cordes vibrantes et sonores.

Cagliostro vint après Mesmer pour exploiter la curiosité de toute une génération, avide d'un monde fantastique parce qu'elle était fatiguée d'un

[1] Le docteur Tronchin mourut à Paris, dans sa soixante-treizième année, le 30 novembre 1781.

monde réel ; et quant à Lavater il ne fut que le précurseur de ce système matérialiste et conjectural, qui va chercher dans l'anatomie sèche et décharnée l'explication de la partie morale de l'homme ; comme si chaque bosse, chaque cavité du crâne, correspondait à une volonté, à une faculté, j'ai presque dit à une fatalité ; avec cette différence que Lavater, profondément religieux, rattachait son système à Dieu et à la révélation ; tandis que les théories plus modernes conduisent à ce qu'il y a de plus triste, à ce système qui ne laisse la volonté à aucune action humaine, de manière qu'il n'y a plus ni vertus, ni crimes, ni spontanéité dans ce qui est noble et grand.

Prenez tous ces systèmes au milieu du règne de Louis XVI, vous les voyez professés et suivis par les hommes les plus influents de la cour ; on passe des nuits comme sous Henri III à faire des conjurations, à chercher les sorts, à lire profondément dans l'abîme. On se fait les cartes et le tarot : les devineresses accourent secrètement chez mademoiselle Bertin, la modiste ; et là les plus grandes dames achètent au poids de l'or une destinée favorable. Spectacle étrange que de voir l'incrédulité superbe et la superstition tremblante, frémir devant un coup de tarot

qui fait sortir la male-mort, la tour ou le pendu! que de joie lorsque le roi de deniers et la dame de trèfle viennent annoncer de l'argent, ou le valet de cœur un poulet d'amour! Dans ce temps bizarre on s'occupe d'alchimie; on veut faire de l'or, trouver des trésors enfouis; on recherche curieusement dans les décombres, dans les ruines, cet or qui fait la joie de tous, et qu'on dépense si follement. Ce fameux comte de Saint-Germain, on ne sait comment il fait, mais il a les poches remplies de rubis, de pierres précieuses, de topazes, et il semble ne pas y tenir : on dirait que le diable les lui donne en échange de son âme! A cette âme, on tient peu; qu'importe à qui elle soit donnée depuis qu'on se raille de l'enfer; on croit au diable d'argent, démon bienfaisant qui vous donne les moyens de bien jouir sur la terre : « Tirer le diable par la queue »; c'est le grand défaut, hélas! trop commun; et quand un seigneur court après quelques billets de la caisse d'escompte, on voit Cagliostro prodiguer les louis d'or, et en jeter des milliers sur une table de jeu, où toujours le bonheur le seconde. Comme le chevalier de Ménars d'Hoffmann, Cagliostro ruine la banque : pourquoi donc le joueur, l'œil enflammé, s'agenouille-t-il devant cet infernal comte italien? c'est que le devin

va lui révéler les secrets intimes de la double vue; il lui fera connaître la carte qu'il doit suivre, la merveilleuse veine qu'il doit accomplir par la martingale, la plus énergique tentation du destin. Oh! le joueur s'accroupit la tête abaissée devant une intelligence si haute; car il emplit sa coupe d'or incessamment et sans répit.

Le mystère de ces existences du comte Saint-Germain et de Cagliostro se liait d'abord à la crédulité publique; puis, il faut bien qu'il y ait eu là quelques intrigues de l'étranger, expliquant seules cette profusion d'or, ces dépenses sans limites. Quand les gouvernements de l'Europe voulaient savoir le dernier mot des affaires de France, ils se servaient de tous les moyens, et des agents secrets surtout furent désignés à ce dessein. Louis XV avait entretenu lui-même le chevalier d'Éon dans les cours de Londres, de Pétersbourg, avec des pensions[1];

[1] Louis XVI avait continué sa pension au chevalier d'Eon.

« Sa Majesté s'étant fait rendre compte des différentes commissions publiques et particulières que le feu roi, son très honoré aïeul, a bien voulu confier ci-devant pour son service, tant en Russie qu'en Angleterre et autres lieux, à Charles-Geneviève-Louise-Auguste-André Timothée d'Eon de Beaumont, et de la manière dont il s'en est acquitté, ainsi que des services militaires dudit d'Eon de Beaumont, Sa Majesté a reconnu qu'il a donné comme officier et comme ministre, en politique, en guerre et dans

et plus il s'attachait de renommée et de bizarrerie à ces existences, plus facilement elles pouvaient voir et examiner. Il est à croire que cette multitude d'intrigants, Cagliostro, Saint-Germain, Mesmer, avaient des missions secrètes de Berlin ou de Londres, et que l'éclat de leur science n'était qu'un moyen pour remplir leur mandat avec une plus grande pénétration et une plus parfaite tranquillité. Quelquefois aussi le cabinet de Versailles leur donnait des subsides lui-même, afin de faire une contre police; placés à la tête des sociétés secrètes et de la franc-maçonnerie, étendant leurs mystérieux réseaux sur l'Allemagne et l'Angleterre; profondément instruits de leur but, ces agents pouvaient connaître le dernier mot des partis; au service de toutes les intrigues, ils purent agir sourdement contre la royauté de Louis XVI.

Il se fait un travail meurtrier contre l'ordre mo-

toutes les circonstances, des preuves non équivoques d'attachement à sa patrie et de zèle pour le service du feu roi, qui le rendent digne de la protection que Sa Majesté veut bien lui accorder; et voulant Sadite Majesté traiter favorablement ledit d'Eon de Beaumont, elle daigne lui continuer la pension de douze mille livres, que le feu roi son aïeul lui avait accordée en 1766, et qui lui a été payée jusqu'à ce jour sans interruption, etc. A Versailles, le 25 août 1775. »

ral des sociétés. Tout le XVIIIe siècle avait été occupé à démolir les légendes, poétiques choses du moyen âge; quand il y eut beaucoup d'athéisme dans les esprits, il se révéla plus de superstition encore. Le roi Louis XVI, fier de son siècle, aime les sciences positives; il honore les recherches qui font avancer l'intelligence, ou qui soulagent l'humanité. A la boutonnière de son habit, il porte la première fleur de la pomme de terre, que Parmentier vient de répandre. Eh bien! au milieu d'une si grande masse de lumières, où tout peut s'examiner, les charlatans dominent; Mesmer est bien plus caressé que Lavoisier, plus grand aux yeux de MM. de La Fayette, Bergasse et d'Espréménil que Darcet et Legendre; les uns suivaient la route rationnelle, les autres vont à l'extraordinaire, et on la préfère. Cagliostro est partout une merveille; ses paroles sont des oracles. On ne voit que lui et ses prophéties, lui et son bonheur; il joue, il gagne; et ce sorcier magnifique dans ses dons et ses largesses est ménagé par la reine Marie-Antoinette elle-même, car jeune femme elle rêve la puissance et la fortune, la joie et le bonheur.

Comme si tout devait marcher à l'extraordinaire, les avertissements ne manquèrent pas à cette société.

Un homme encore d'une nature étrange et fantastique vint jeter des paroles désolantes à ce siècle, sorte d'orgie avinée. Jacques Cazotte était Bourguignon d'origine[1]; sa vie un peu errante s'était passée dans les colonies, sous le ciel pur et ardent des tropiques; poëte facile, romancier plein d'imagination, il avait conçu cette petite nouvelle du *Diable amoureux*, plus remarquable que toutes les productions de l'école allemande sur le même thème[2]. Les salons désiraient Cazotte pour sa causerie vive et le ton presque prophétique qui régnait dans ses discours; lui-même aimait à prolonger longtemps les veillées de nuit, et alors sa parole prenait une accentuation plus forte et un ton plus solennel. Un soir donc, chez la comtesse de Vaudreuil, après un bal, lorsque tous les feux de la danse, du jeu et du plaisir propageaient l'ivresse, on vit Cazotte sombre et pensif; et comme on l'interrogea, il se fit longtemps prier, puis il dit à ces femmes jeunes et rieuses : « Oh! que de choses je vois, et d'ici à peu de temps. — Eh quoi! répondit-on en chœur,

[1] Né à Dijon, en 1720; il mourut lui-même sur l'échafaud le 25 septembre 1792.

[2] Voyez *OEuvres morales et badines* de Cazotte. Paris, 1776. 2 vol. in-8.

parlez, M. Cazotte! — Ce que je vois, répliqua-t-il, c'est qu'il y a devant mes yeux des destinées qui font frémir ; vous, mesdames, vous serez toutes dépouillées de vos vêtements ; duchesse de Montmorency, le coutelas touchera votre cou ; Chevreuse, Chabot, Rohan, vous monterez aussi dans une fatale charrette ; et cela n'est pas loin. » Et un long frémissement éclata. « Ce n'est pas tout, dit Cazotte. — Parlez donc, répliqua-t-on. Que deviendront le roi et la reine ? s'écria tout inquiète madame de Polignac. — Vous voulez que je vous le dise ; ils monteront aussi sur l'échafaud ! » Et ces paroles firent tellement rêver, que la fin du bal fut triste comme si une grande prophétie avait éclaté. Cazotte n'était point un charlatan, mais un homme sérieux qui avait compris la marche des faits, des opinions, et les fatalités de l'erreur qui pousse et dévore les peuples.

CHAPITRE II.

ÉTAT INTELLECTUEL DE LA SOCIÉTÉ A LA DERNIÈRE PÉRIODE DU XVIIIe SIÈCLE.

Souveraineté de Voltaire et de Rousseau après leur mort. — Fin de d'Alembert, — De Diderot. — M. de Condorcet. — Les académies. — Le baron d'Holbach. — Grimm. — Les encyclopédistes. — Impression générale des œuvres des philosophes. — Éditions de Kehl. — Livres athées, — Immoraux. — Remontrances du clergé. — Opposition religieuse. — État des sciences. — Phénomènes nouveaux. — L'électricité. — Les aérostats. — Premières idées de la force motrice de la vapeur. — Théorie des télégraphes par dom Ganthey. — Les volcans. — Les terrains superposés. — Les époques antédiluviennes. — Astronomie. — Voyages et découvertes. — Anson. — Cook. — Desseins de Louis XVI. — Travail préparatoire pour le voyage de M. de Lapérouse.

1780 - 1784.

L'apothéose commence avec la mort, et la gloire s'élève du tombeau ; tout le parti philosophique qui avait vu avec inquiétude la vieillesse affaiblie de Voltaire, son rapprochement avec l'Église, s'applaudissait du triomphe d'indifférence et d'impiété

qui, disait-on, avait marqué son agonie. Dès lors il n'y eut plus de limites à sa renommée, ses portraits furent partout suspendus aux trumeaux ; ses statuettes de bronze ou de plâtre ornèrent toutes les cheminées, et comme un fétiche. cette figure vieillie, parcheminée, eut des autels sacrés. On publia, on rechercha tout ce qui pouvait rehausser sa gloire ; et pour couronner ce retentissement Catherine II daigna écrire à madame Denis en achetant, par l'intermédiaire du baron de Grimm, la bibliothèque du grand homme [1]. Une renommée aussi éclatante vint à Jean-Jacques Rousseau ; lui si morose, si maussade, fut présenté comme le défenseur des droits de l'humanité : on ne parla que de sa politique ; l'*Émile* attaquait la famille, la *Nouvelle Héloïse*, les mœurs, le *Contrat Social*, la société entière et son gouverne-

[1] Catherine avait joint aux présents qu'elle fit remettre à madame Denis une lettre écrite de sa main en date du 18 octobre 1778 : la suscription était pour *Madame Denis, nièce d'un grand homme qui m'aimait beaucoup.*

« Je viens d'apprendre, madame, que vous consentez à remettre entre mes mains ce dépôt précieux que monsieur votre oncle vous a laissé, cette bibliothèque, que les âmes sensibles ne verront jamais sans se souvenir que ce grand homme sut inspirer aux humains cette bienveillance universelle que tous ses écrits, même ceux de pur agrément, respirent, parce que son âme en était profondément pénétrée. Personne avant lui n'écrivit comme lui ; il servira d'exem-

ment ; il en fallait moins pour l'élever comme un homme divin ; désormais ses portraits, ses statuettes, durent figurer à côté de celles de Voltaire. L'art en vain voulut ennoblir les traits des deux vieillards : rien de plus antipathique à toute idée de poésie et de grandeur que ces deux bustes désormais inséparables comme l'expression d'un siècle ; Voltaire, avec sa perruque ridicule, ses gros traits, ses petits yeux perçants, sa lèvre seule distinguée ; Rousseau, avec sa physionomie de vendeur d'orviétan, ces traits du caractère suisse dégénéré qu'on retrouve un peu plus ignoble dans Marat.

Cette grande dictature intellectuelle du XVIIIe siècle était passée un moment à d'Alembert ; mais la maladie, la peur, l'avaient saisi lui-même ; quelque temps avant sa mort il était tombé dans une sorte

ple et d'écueil à la race future. Il faudrait unir le génie et la philosophie aux connaissances et à l'agrément, en un mot, être M. de Voltaire pour l'égaler. Si j'ai partagé avec toute l'Europe vos regrets, Madame, sur la perte de cet homme incomparable, vous vous êtes mise en droit de participer à la reconnaissance que je dois à ses écrits. Je suis, sans doute, très sensible à l'estime et à la confiance que vous me marquez ; il m'est bien flatteur de voir qu'elles sont héréditaires dans votre famille. La noblesse de vos procédés vous est caution de mes sentiments à votre égard.

« J'ai chargé M. Grimm de vous en remettre quelques faibles témoignages, dont je vous prie de faire usage. *Signé* CATHERINE. »

d'idiotisme et de rêverie sombre [1]. L'homme en qui le sceptre fut remis, le marquis de Condorcet, n'avait ni l'esprit incisif, mobile de Voltaire, ni la puissance de Rousseau ; plus grave écrivain et d'une élégance sèche, il savait clairement analyser les sciences exactes et accomplir cette tâche académique des éloges, dont la perfection suppose toujours un peu de médiocrité et de terre à terre dans l'esprit. Mais ce qui distinguait surtout le marquis de Condorcet, c'était cette petite impertinence qui rangeait parmi les sots tous ceux qui avaient le malheur de croire à une religion révélée : il n'y avait de grandeur que chez les encyclopédistes. En ce temps rien n'était plus facile que de s'élever ; qu'on se dît athée et l'on était un grand homme ; nier Dieu c'était le sublime de la philosophie, et on était un peu plus petit si on ne niait que le christianisme. Cet esprit de Condorcet qui aurait dû le séparer de tout gouvernement régulier, de toute protection souveraine, l'avait au contraire désigné à Catherine II et au vieux Frédéric comme leur correspondant habituel, et le successeur de Voltaire.

Les princes de l'Europe tendaient la main à

[1] D'Alembert mourut le 29 octobre 1783, âgé de 66 ans.

tout ce qui préparait la fatale corruption de doctrine; Diderot, qui venait de mourir[1], était pensionné de la czarine; le baron de Grimm, envoyé de Saxe-Gotha, un des épicuriens les plus publiquement déclarés, n'était-il pas également l'agent de Catherine II et le chef du parti de l'étranger qui dominait la philosophie et la littérature? Le baron d'Holbach ne niait plus le *Système de la Nature*, étrange ouvrage d'impiété. Le catalogue des livres secrets à cette époque est hideux à voir [2]. C'est d'abord le *Portier des Chartreux*, œuvre éhontée d'un avocat (Gervaise, je crois), tout sensualiste, qui plaçait dans un couvent de solitude, en face de la mort, les plus infâmes débauches. En même temps Mirabeau publiait le *Libertin de qualité, Confidences d'un prisonnier au château de Vincennes*, grande ordure écrite dans l'ivresse

[1] Le 30 juillet 1784, âgé de 72 ans.

[2] Voici comment tous ces livres étaient annoncés dans le *Journal de Bachaumont* : 29 avril 1782. — « Le livre à la mode aujourd'hui, c'est-à-dire celui qui fait la matière des conversations, est un roman intitulé *Les Liaisons dangereuses* en quatre petits volumes. Il est attribué à un M. de Laclos, officier d'artillerie. »

4 mai 1783. — *Le Libertin de qualité, Confidences d'un prisonnier au château de Vincennes*, écrites par lui-même. C'est l'histoire véritable d'un de nos illustres roués, composée avec le goût le plus exquis et du style le plus élégant dont un ouvrage libre soit susceptible ; c'est le récit d'une vie passée dans la volupté la plus épicurienne ; c'est l'histoire scandaleuse de nos femmes de

avec une énergie de tableau à la hauteur de cette tête volcanisée. Enfin un livre plus élégamment écrit, portait le titre des *Liaisons dangereuses*, aventures d'escrocs et de filles perdues, par Laclos, un des familiers du duc de Chartres. Ces livres étaient des passe-temps pour les oisifs; on en abreuvait la jeunesse avec les théories sur l'athéisme, et après avoir nié Dieu, on niait les mœurs. Le livre qui me paraît le mieux résumer cette école encyclopédique, anti-nationale et vendue à l'étranger, ce fut le *Compère Mathieu*, œuvre cynique, raillerie de toutes les conventions humaines, et de toutes les lois sociales. Est-ce qu'une telle dépravation n'explique pas seule cette marche irrésistible de la société vers la destruction et le désordre des idées? Il y eut alors certains coloristes du mal qui le présentaient sans cesse sous

cour; c'est le tableau des mœurs dépravées de presque tous les gens de qualité, les prélats, la horde méprisable de la sacrée milice, tout y est mis à découvert, tout y est dévoilé. »

25 janvier 1786. — « Voici un ouvrage qui, quoique imprimé depuis plusieurs années, vu son excessive rareté nous était totalement inconnu. Il a pour épigraphe : *Ad majorem gloriam virtutis*, et pour titre *Fragment d'un poëme moral sur Dieu, à Théopolis, l'an premier du règne de la raison* 1781. C'est un traité d'athéisme, où il est prêché avec la plus grande hardiesse; il y a même des choses très fortes contre les rois et l'autorité. Au reste, le moderne Épicure n'est point un libertin licen-

une face nouvelle, et leur joie, comme celle des Méphistophélès, était de voir une illusion enlevée à cette couronne d'or, que nous portons tous au front, si brillante dans l'enfance, si effleurée lorsque l'âge vient avec ses tristes réalités.

Ainsi était l'esprit général des sociétés littéraires au XVIIIe siècle, et les gens de lettres étaient une puissance d'opinion caressée même par les rois. Aux sociétés du Marais, si bel esprit sous Louis XIV, avaient succédé sous Louis XV les réunions des fermiers généraux, ouvertes aux poëtes; maintenant c'étaient les femmes qui abritaient les faiseurs de contes, de poëmes, de tragédies, les philosophes du temps, réunions jalouses, maussades, et au demeurant fort ennuyeuses : à la place Vendôme, madame du Deffant, bien vieille, aimait à faire parler d'elle par une causerie animée; M. Helvétius, fort riche, accueillait à sa table les gens d'esprit, par

cieux, voulant ériger ses passions en divinités et les substituer à l'Etre suprême; c'est un sage aimable et sensible, qui désire dégager l'homme du fanatisme, de la superstition et des préjugés qui le rendent malheureux, pour leur substituer la vérité, la raison et la vertu. »

26 février 1786. —« *Le Rideau levé*, ou *l'Education de Laure*, en deux volumes, ouvrage érotique très récent, puisqu'il est daté de 1786, peut figurer, assure-t-on, dans les bibliothèques à côté du *Portier des Chartreux* et du *Libertin de cour*. »

une habitude de ferme générale; la lourde madame Duboccage, madame Geoffrin si pie-grièche, madame de Quinault ou l'élégante madame de Beauharnais, recevaient une ou deux fois par semaine, et chacun apportait son contingent d'esprit. Dans ces réunions, on faisait des vers, on récitait de la prose, un conte faisait pâmer d'aise; tous les petits poëtes venaient y prendre vie sous les conseils de La Harpe, de Chabanon, et du marquis de Boufflers.

Ces femmes ouvraient les portes des académies à leurs amis, et les fermaient à qui les trouvait laides et ennuyeuses. (Malheur à ceux qui ne peuvent supporter ces réunions de beaux esprits, où l'on vient faire la cour à quelque oracle suranné, qui pousse et protége les médiocrités abaissées à l'abri de quelque grand nom.) Un certain air de liberté et de discussions sérieuses se manifestait chez le baron d'Holbach, réunion de gens sans préjugés, avec tout le cynisme que donnent la force et la puissance d'opinion publique: aucune fortune littéraire n'était possible sans eux; nul n'était admis dans un corps savant s'il n'était philosophe, encyclopédiste; ainsi sont faites les coteries; elles ne souffrent rien en dehors d'elles: que reste-t-il pourtant de ces hommes et de ces œuvres pour la postérité? Sous un

roi moral et religieux, les académies se peuplaient d'écrivains immoraux ou impurs; médiocres ou non, ils y entraient : et comme généralement on court là où est le succès, il s'était placé derrière les plus distingués une foule de médiocrités, espérant obtenir la fortune et les pensions littéraires par les productions les plus hardiment impies ; c'était comme un pari de bouffonneries atroces et d'immondices littéraires, et les philosophes se félicitaient de cela comme d'une marche en avant de la raison humaine.

A cette époque, les œuvres complètes de Voltaire, sous la direction de Beaumarchais, furent achevées à Kehl [1]. Beaumarchais, double spéculateur de littérature et d'argent, dans cet incessant besoin de faire parler de lui, avait suivi avec une attention extrême cette vaste et minutieuse entreprise ; on n'omit rien dans ce monument où les belles choses sont écrasées par tant de productions médiocres, ni la *Pucelle*,

[1] Dans un mandement du 12 octobre 1781 le cardinal de Rohan, évêque prince de Strasbourg, disait à propos de cette édition de Kehl :

« . . . Eh! dans quel siècle aurait-on vu s'établir une forge d'impiétés, où l'on fabriquât contre la religion des armes nouvelles, que l'art y prépare avec soin et que l'industrie va répandre avec profusion. Là cependant se réuniront les productions des écrivains les plus licencieux, les paradoxes des auteurs les plus té-

dégradation de notre histoire, ni le *Dictionnaire philosophique*, ni les pamphlets contre l'Évangile et la Bible, fastidieuses et triviales productions; pas même ses niaiseries sur l'Égypte, les Chinois, sur l'astronomie et la géologie, où l'ignorance se manifeste si grossière, jusqu'à nier les débris antédiluviens, ces terrains superposés qui attestent le bouleversement d'un monde. En même temps parut une édition nouvelle de l'*Encyclopédie*, publiquement surveillée par Condorcet, sans changements notables, sans modifications susceptibles d'atténuer le mauvais esprit de cette spéculation de librairie si au-dessous de la science et de la vérité; l'intervention du censeur fut si douce, qu'il ne se fit que peu de corrections d'épreuves à la direction générale de la chancellerie.

A l'aspect de ces faits destructeurs de tout ordre, de toute morale religieuse, le clergé de France devait-il rester insensible et muet? S'il y avait au sein

méraires : ce n'était pas assez de tous ceux qu'ils avaient hasardés dans les ouvrages qu'ils ont pu publier de leur vivant; on va fouiller dans leurs cendres pour en extraire ce qu'ils auraient rougi d'avouer. »

Un arrêt du conseil, daté de Versailles, 3 juin 1785, ordonna la suppression des trentes premiers volumes des OEuvres complètes de Voltaires, imprimées à Kehl. (Regist. sec.).

de l'Église quelques prélats philosophes, quelques prêtres sans croyance et sans mœurs, l'immense majorité du clergé brillait éclatante par sa vertu pure et sa foi naïve. L'archevêché de Paris, qui venait de perdre M. de Beaumont, la bienfaisance personnifiée, recevait pour premier pasteur M. de Juigné[1], d'un caractère timide, mais irréprochable dans sa piété. Le clergé, profondément croyant, avait pour orateurs l'évêque de Senez, dont la parole redoutable avait plus d'une fois atteint les mœurs de la cour de Louis XV, et M. de Pompignan[2], si éminemment éclairé et l'objet des sarcasmes de Voltaire. Quelque fussent les égarements de plusieurs de ses membres, chaque fois que le clergé était réuni, il poussait des gémissements[3] sur les maux que pré-

[1] Antoine-Eléonore-Léon Leclerc de Juigné, né à Paris en 1728, fut nommé agent du clergé en 1760, en 1764 à l'évêché comté pairie de Châlons, puis en 1781 à l'archevêché de Paris.

[2] *Extrait d'une lettre de Grenoble du* 31 *août* 1781.

« M. le Franc de Pompignan, archevêque et comte de Vienne, poursuivant toujours avec un zèle infatigable les apôtres de l'incrédulité ou les ennemis de l'Eglise, vient de publier encore un *mandement portant défense de lire dans son diocèse les OEuvres de Jean-Jacques Rousseau* et *l'Histoire politique et philosophique des établissements du commerce des Européens dans les deux Indes, par le sieur Raynal* »

[3] Le clergé dans ses remontrances de 1780 disait à Louis XVI :

paraient au pays l'irréligion et l'absence de croyance.

Deux points spécialement attiraient l'attention des évêques : 1° la licence de la presse, poussée jusqu'à l'extrémité par la publication des livres obscènes ou irréligieux ; 2° la situation du parti protestant qui prenait en France une attitude dangereuse. Hélas ! le clergé avait profondément raison quand il dénonçait cette situation étrange d'une monarchie qui admettait le système républicain de Rousseau, de Mably et de l'abbé Raynal, et d'un empire catholique qui saluait les livres immondes de Diderot, du marquis d'Argens, du baron d'Holbach. Mais quelle force peut résister à l'entraînement d'un siècle ? Quant aux efforts des protestants pour acquérir l'état politique, un mémoire secret, rédigé par un des membres les plus savants du clergé, consta-

« Il est temps, Sire, permettez-nous de le dire avec la candeur apostolique de notre ministère, il est temps de mettre un terme à cette affreuse et déplorable léthargie. Encore quelques années de silence, et l'ébranlement, devenu général, ne laissera plus apercevoir que des débris et des ruines. Que Votre Majesté sauve donc la religion, les mœurs, l'autorité en se hâtant d'adresser à toutes les cours souveraines une loi bienfaisante, propre à contenir enfin le plus noble de tous les arts, l'art d'écrire dans les bornes d'une généreuse mais sage liberté.

« Empêchez, Sire, une jeunesse inconsidérée de se briser contre ces écueils par la crainte des amendes pécuniaires, par le frein si

tait : « que ce n'était pas seulement dans l'intérêt de la pensée religieuse qu'on appelait la surveillance la plus attentive sur le parti calviniste, mais encore dans un but de repos pour l'État et de nationalité française. » En effet, le parti protestant n'avait jamais cessé de conspirer en France contre la monarchie ; toutes les fois qu'il avait paru fort et remuant, l'Angleterre l'avait secondé de ses subsides, et l'histoire de Jean Cavalier n'était pas assez ancienne que l'on en eût gardé mémoire, et avec lui de la révolte des Cévennes. Le projet de l'Angleterre n'avait-il pas toujours été de démocratiser les montagnes du Vivarais, et de proclamer une république montagnarde à la façon de la Suisse? La pensée de Richelieu s'était complétée par la révocation de l'édit de Nantes : rappeler les protestants, c'était dé-

puissant de la honte et de l'humiliation. Si la contravention se renouvelle, que l'étranger soit forcé d'abandonner le royaume; et qu'on prononce contre le regnicole une exclusion absolue des emplois, honneurs et priviléges de citoyen.

« A l'égard des imprimeurs ou libraires, dont l'avidité criminelle ne craindrait pas de mettre sous presse ou d'exposer en vente des livres obscènes ou impies, on pourrait ne les condamner la première fois qu'à l'examen et à une interdiction de six mois ; si les coupables retombaient dans les mêmes excès, ils demeureraient irrévocablement déchus de toute maîtrise et privilége, et la boutique par eux occupée serait murée avec appareil, pour servir à jamais

truire cette œuvre, et préparer pour l'avenir de nouveaux troubles et infailliblement une révolution. »

Le clergé s'exprimait ainsi dans un mémoire fort habilement rédigé et rempli surtout de plaintes historiques; en même temps le *Journal de Paris* contenait un récit parfaitement rédigé de toutes les entreprises accomplies par le parti protestant depuis Henri II. Le but de ces efforts était de vivement impressionner le roi Louis XVI, dont l'esprit impartial avait quelque tendance pour la liberté de conscience et de culte. Les faits que révélaient les remontrances du clergé étaient précis; néanmoins le roi demeurait dans une mesure extrême; seulement il promettait, pour les livres immoraux, une surveillance plus vive, plus contenue. « Le clergé, disait-il, ne doit pas douter de l'attention que je donnerai toujours à tout ce qui intéresse le bien de la religion,

d'exemple : on laisserait à la prudence et à la religion des juges de punir des délits extérieurs par des peines plus ou moins grandes, selon l'exigence des cas.

« Pour repousser, Sire, loin de vos Etats, cette monstrueuse espèce de contrebande, il suffira de faire religieusement observer les règlements antérieurs qui n'accordent qu'à un petit nombre de lieux fixes et déterminés le privilége exclusif de faire entrer les livres, venant de l'étranger, livres d'ailleurs soumis avant leur délivrance à la rigueur des visites préalables, et à d'autres formalités dont la violation opère des amendes, saisies et confiscations. »

et des soins que je ne cesserai de prendre pour tarir la source des livres qui lui sont contraires, et pour réprimer les auteurs qui oseraient l'attaquer, et rendre publics des ouvrages dangereux pour les mœurs. Je recevrai volontiers les mémoires et les plans qui me seront proposés par le clergé ; je m'en ferai rendre compte ; je les examinerai avec attention ; je me porterai volontiers à donner des règlements qui assurent de plus en plus l'exécution de mes volontés pour le bon ordre. »

Et Louis XVI, après ces paroles, déjà si froides pour le clergé, inquiet sur le sort de la religion, se montrait plus précautionneux dans ses expressions sur les protestants, afin de ne prendre aucun engagement auprès du parti extrême dans l'Église. C'est que le roi, avec la piété la plus incontestée, n'était pas resté étranger aux idées et aux projets des économistes, qui voulaient avant tout assurer la liberté des cultes aux protestants. Plusieurs fois déjà, en plein conseil, cette question s'était débattue, et Louis XVI ne cherchait qu'une circonstance favorable pour la résoudre dans un sens de liberté et de tolérance. Sur ce point, dans la réponse qu'il fit au clergé, il témoigna toujours le désir de maintenir la suprématie de l'Église catholique ; il veut bien favoriser

les conversions, mais sans contrainte ni violence; le protestantisme n'aura pas son culte public, et, roi de France, il voudrait qu'on employât envers tous ses sujets les moyens d'une persuasion douce, et jamais la force qui commande impérativement par la persécution. Ici, qu'on le remarque bien, le roi ne disait pas qu'il ne concéderait rien aux protestants; seulement il ne souffrirait pas d'autre culte public que la religion de ses pères : entraîné par les paroles de M. de Malesherbes et par son matérialisme d'honnête homme, acceptant lui-même un protestant dans son conseil (M. Necker), pouvait-il rappeler les lois si rigoureuses de Louis XIV et de M. de Louvois contre les calvinistes? Tout en posant ainsi sa main royale et protectrice sur l'Église catholique, Louis XVI ne prenait aucun engagement de surveillance inquiète et de rigoureuse proscription contre les huguenots; c'est que, dans sa pensée de justice, le roi a déjà concédé un état civil aux protestants, et le droit de citoyen à l'égal des catholiques.

Le parti philosophique marchait donc invariablement au triomphe de ses doctrines; ce n'est pas qu'il ne trouvât devant lui des adversaires spirituels, savants ou railleurs; Voltaire, tout puissant qu'il fût, avait rencontré dans l'abbé Desfontaines, Fréron,

Valmont de Bomare, des censeurs énergiques qui avaient réduit à leur valeur misérable les rapsodies historiques, les raisonnements puérils de science naturelle du philosophe de Ferney, si étrangement ignorant en géologie surtout[1] : les écrits de Sabathier de Castres, de Juigné, de Grozier, de Royou, de Pompignan, avaient une valeur de critique éminente, et en vain les encyclopédistes s'indignaient-ils contre ces livres vendus en nombre considérable. Les seules *Etudes de la Nature* avaient eu huit éditions, et *le Comte de Valmont* dix. Mais la force d'action sur un temps, résulte moins de la masse des lecteurs qui viennent à un livre, que de l'esprit actif des coteries qui se tiennent avec persévérance pour envahir toutes les portes de la renommée et toutes les forces de l'état social.

Telle était l'école encyclopédiste, qu'il n'y avait

[1] « L'abbé Aubert, littérateur distingué, indiquait dans les petites affiches par une phrase laconique, par un mot, par une ingénieuse allégorie, les vues et la marche de la philosophie. Luneau était le défenseur intrépide de l'Etat, de son culte et du génie de notre littérature, ainsi que Pompignan. Fréron désolait le patriarche de Ferney. L'abbé Sabathier opposait huit éditions des *Trois siècles* à la multiplication des sarcasmes des écrivains du parti opposé. Clément analysait et développait avec sévérité les causes de la dépravation du goût et de la décadence des lettres. Linguet défendait pied à pied l'ancienne organisation sociale. »

de bruit que pour elle et d'éclat que pour ses coryphées : voulait-on parvenir dans les places et dans les fonctions littéraires, il fallait aduler d'Alembert, et après lui Condorcet, pontife de l'Encyclopédie. Et, chose fatale à dire, tant que M. de Malesherbes fut à la tête de la librairie, il ne tendit la main qu'à ceux qui niaient le christianisme et doutaient de Dieu. L'histoire de Gilbert, si jeune, si spirituel, si malheureux, est un témoignage affreux de ce despotisme intellectuel ; et tandis que les rescriptions d'or tombaient sur les adeptes du XVIIIe siècle, le pauvre poëte était réduit à mourir à l'hôpital, parce que dans ses vers sanglants il avait osé attaquer les dieux de la philosophie. Que ne se mettait-il à la suite du baron d'Holbach, d'Helvétius, pour blasphémer? Alors dans les salons dorés, au milieu des fêtes splendides, il aurait savouré à longs flots le vin d'Aï, les mets délicats, sur de riches tapis de Perse ; aux jeunes adeptes de la philosophie, les places, les pensions, les caresses de l'amour, les caprices de la fantaisie ; aux jeunes hommes sérieusement occupés de l'idée religieuse, la misère, la faim et la mort. Les grands esprits étaient à ce temps, l'abbé Raynal, qui démolissait notre système de colonies ; l'abbé Mably, qui brisait la monarchie par

l'histoire. Et quant à la religion, on la laissait aux sots, c'était le mot à la mode.

Dans cet étrange abus de tant de belles facultés de l'esprit, il faut reconnaître qu'il se fit néanmoins de notables progrès dans les sciences exactes, les seules qui laissent des traces profondes. Pour les sciences naturelles, un roi s'était posé avec sa couronne, M. de Buffon; nul ne lui contestait le sceptre, et pourtant que de parties orgueilleusement incomplètes dans son travail ! L'esprit encyclopédique, avec sa prétention de tout embrasser, avait entraîné M. de Buffon à résumer en tableaux les faits de l'histoire naturelle, et toutes les parties de ce travail n'étaient pas également fortes : ce qui embrasse tout est également faible sur tout; et, au point de vue de la science, l'œuvre de M. de Buffon était très insuffisante. En séparant de cette œuvre la partie anatomique, travail si remarquable de Daubenton, il ne reste plus qu'une collection de grandes phrases sur des sujets à peine effleurés en longues déclamations philosophiques. M. de Buffon commençait à reconnaître le système géologique depuis admirablement développé par M. Cuvier, immense témoignage en faveur des livres bibliques. Voltaire, cet homme si léger qui décidait tout avec son esprit,

avait expliqué la théorie des terrains superposés par la simple bizarrerie de la création ; et lorsqu'on trouva des bancs d'huîtres sur la colline de Montmartre, n'avait-il pas écrit que c'était là le débris du déjeuner de quelques bourgeois de Paris? M. de Buffon avait commencé à parler des grandes révolutions terrestres ; mais trop lié avec les encyclopédistes, il s'était gardé d'abaisser son orgueil au pied des grandes vérités religieuses. Un peu plus chrétien que Buffon, Laurent de Jussieu [1] établissait son système d'idéalisme sur les fleurs et cherchait une âme dans chaque plante, un rayon du ciel dans chaque fleur. La génération se passionnait déjà pour les jardins, et les âmes sensibles avaient leur herbier, comme Jean-Jacques Rousseau, pour chercher les bruyères aux montagnes.

Quelques belles découvertes marquaient la seconde moitié du XVIIIe siècle : l'électricité, en la dépouillant du charlatanisme de Francklin, portait avec elle-même une puissance d'avenir ; l'observation des phénomènes avait amené à reconnaître la

[1] Antoine-Laurent de Jussieu, neveu des trois célèbres botanistes Antoine, Bernard et Joseph de Jussieu, était né à Lyon le 12 avril 1748. Son plus savant ouvrage *Genera plantarum secundum ordines naturalis disposita*, etc., parut en 1778-1779.

puissance des conducteurs de la foudre, semblable à la baguette magique des anciens pour commander à la tempête. On fut donc amené à des opérations médicales par le moyen de la machine électrique; ces secousses saccadées, violentes, devaient rappeler la vie dans les parties frappées de mort; on alla jusqu'au point de tenter les voies mytérieuses du tombeau et de ranimer le cadavre, opération hideuse et sacrilége où quelque chose de froid se remue avec roideur pour vous regarder d'un œil terne, comme le spectre des vieux temps. Les frères Montgolfier[1] les premiers établirent la théorie des aérostats dont Pilâtre de Rozier[2] s'enthousiasma,

[1] Joseph-Michel et Jacques-Etienne Montgolfier, nés tous deux à Annonay, l'un en 1740, l'autre en 1745, firent leur première expérience d'un appareil sphérique s'élevant dans les airs le 5 juin 1783 en présence de toute la ville d'Annonay. Etienne vint à Paris pour y exposer cette découverte, et après des essais aérostatiques faits à Versailles devant la cour et au château de la Muette, Louis XVI le décora du cordon de Saint-Michel, et lui accorda trois mille livres de pension pour son frère Joseph, des lettres de noblesse pour son père et 40,000 liv. destinées à de plus vastes expériences. Ces machines prirent le nom de *Mongolfières*.

[2] Jean-François Pilâtre de Rozier, né à Metz en 1756, était intendant des cabinets d'histoire naturelle et de physique de *Monsieur*, lorsque le premier avec le marquis d'Arlande, il osa s'élever dans les airs; après plusieurs ascensions couronnées d'un plein succès, il fut victime de son zèle pour la science, ainsi que le physicien Romain, le 15 juin 1785, le ballon dans lequel ils étaient s'étant enflammé à une hauteur de trois cents toises.

et que Blanchard[1] et Charles appliquèrent avec hardiesse et supériorité[2]. La découverte était belle, ingénieuse, et, comme toujours, en France, on lui donna une tendance indéfinie : on déclara désormais qu'il serait aussi facile de voyager dans les airs que dans les voitures de poste avec des populations entières à travers les nuages ; chaque famille eut son petit ballon, chaque fête son aérostat.

Les philosophes, sectaires de la perfectibilité, annonçaient d'immenses changements dans la civilisation, à la suite d'une belle découverte sans doute, mais qui, semblables à toutes les choses humaines, devait avoir ses limites ; mille gravures du temps reproduisent la forme des aérostats[3], les plus petits détails des expériences au Champ-de-Mars, à Versailles, partout avec une foule immense, bravant l'ardeur du soleil ou la froide température. On peignait l'étonnement des gens de la campagne, aux

[1] Jean-Pierre Blanchard, né au petit Andelys en 1753, fit de 1784 à 1788 vingt-huit voyages aériens qui lui acquirent une grande renommée.

[2] Jacques-Alexandre-César Charles, né à Beaugency le 12 novembre 1746, fut nommé membre de l'Académie des sciences en 1785.

[3] Voyez les gravures, Biblioth. du roi, collection des estampes, 1783-1785.

yeux ébahis, quand ils voyaient descendre de la nuée M. Blanchard ou M. Charles ; des couplets étaient récités aux rues de Paris ; les curés exhortaient leurs paroissiens à respecter les ballons qui, dans leurs expéditions hardies, traversaient la Manche avec autant d'exactitude que de bonheur. Chacun put ainsi rêver des voyages aériens ; il fut même de bon ton de monter dans les aérostats ; des gentilshommes et des femmes de qualité s'y hasardèrent, afin d'obtenir les applaudissements qui plaisent à tous grands et petits.

A ce moment on étudiait dans son enfance les effets d'une puissance motrice, destinée à changer la face du monde, la vapeur, connue en France et en Espagne dès le XVIe siècle. Les Anglais, les premiers, l'avaient appliquée à l'industrie ; et sur les dessins des machines de Birmingham et Manchester, Jacques-Constantin Périer, aidé de son frère, dessina et construisit la pompe célèbre de Chaillot [1]. Ces vastes fourneaux qui pouvaient fondre cinq milliers de matière en trois heures, furent libéralement

[1] Constantin Périer, né à Paris le 2 novembre 1742, fut reçu en 1783 à l'Académie des sciences, section de mécanique. Ces Périer n'étaient nullement parents de M. Casimir Périer devenu homme politique.

encouragés par Louis XVI : de là sortirent les cylindres, les balanciers, les machines à filer le coton qui donnèrent une nouvelle impulsion aux arts et aux manufactures; habiles mécaniciens, les frères Périer préparèrent de leurs mains cette petite et admirable galerie de modèles, que l'on voit encore à l'École des Arts et Métiers. Tant ils avaient confiance en eux-mêmes, à la force de leurs moyens, qu'ils offrirent par une seule pompe d'alimenter Paris des eaux de la Seine. Ce projet répondait aux vœux du roi, à cette paternité de son gouvernement, qui allait au devant de tous les besoins du peuple.

Il y avait alors à Besançon un jeune gentilhomme du nom de François-Dorothée, marquis de Jouffroy, officier au régiment de Bourbon-infanterie; profondément instruit dans les lois de la mécanique, et pénétrant dans les mystères intimes de la vapeur, il conçut la pensée d'appliquer cette puissance à la navigation elle-même, et de remplacer par des rouages les mille rames des anciens, qui naviguaient à tous vents; ce fut sur le Doubs, au milieu de sa province (la Franche-Comté), que le jeune de Jouffroy fit son premier essai sur un bateau de quarante pieds de long sur six de large; son appareil consistait en des châssis formés de volets, plon-

geant dix-huit pouces dans l'eau, et le moteur une pompe à feu, dont le contrepoids ramenait en avant les volets; cet appareil, imparfait encore, produisit néanmoins l'effet désiré, c'est-à-dire la marche du bateau sans rames, ni voiles; et tant alors le préjugé des vieilles idées était enraciné, qu'on n'appela plus le marquis de Jouffroy, parmi les gentilshommes, que Jouffroy la pompe; il persévéra néanmoins, et de nouveaux appareils furent ajoutés au mouvement des cylindres. Les journaux du temps rapportent les expériences qui furent faites sur la Saône, d'un bateau à vapeur, remontant de Lyon à Châlons [1], et cette découverte qui devait nous revenir par l'Angleterre eut donc une origine toute française et se rattache à ce règne de Louis XVI [2].

En même temps qu'un gentilhomme essayait l'application de la vapeur à la navigation, un religieux de l'ordre de Citeaux, don Ganthey, présentait à l'Académie des sciences le premier système télégraphique de jour et de nuit, sans qu'on pût lire et

[1] Il y a même une gravure qui reproduit ce bateau à vapeur (Bibl. Roy.)

[2] Voyez un ouvrage de son fils le comte Achille de Jouffroy, intitulé *des Bateaux à vapeur*, etc. Paris 1839, avec pièces justificatives.

connaître les signaux dans les intermédiaires; le comte de Mily et le marquis de Condorcet firent un rapport à l'Académie [1], dans lequel ils présentèrent ce système : « comme une découverte ingénieuse, praticable et nouvelle. »

Ainsi se manifestait partout le goût des découvertes, des nouveautés, des choses inconnues aux générations anciennes, et cette tendance des esprits favorisa les voyages hardis qui marquèrent la fin du XVIIIe siècle. Anson, Bougainville, avaient ouvert la carrière, et les goûts personnels même de Louis XV pour les sciences exactes avaient donné une véritable impulsion à ces lointains voyages. Londres et Versailles retentissaient alors du nom du capitaine Cook; simple master de navire, Cook s'était élevé, par la force de son caractère et la puissance de son génie, à toutes les grandeurs données à l'homme par Dieu; les récits de ses voyages circulaient merveilleusement, et Louis XVI, fort avancé dans l'étude de la langue anglaise, en avait lui-même fait une traduction élégante et fidèle. Le voyage de Cook avait cela de spécial que son but était moins une idée de conquête et de domination, que le désir scientifique de

[1] 15 juin 1782; ce qui fait tomber la priorité révolutionnaire du télégraphe.

résoudre quelques problèmes d'astronomie ou de mathématiques, et de rectifier les erreurs de longitude.

Au XVIe siècle, lorsque les Espagnols ou les Portugais essayaient d'ouvrir les voies à un nouveau monde, ils y apportaient l'amour de l'or et le désir d'ajouter des terres à la patrie. Cook n'était pour ainsi dire que l'agent de la société royale de Londres : le monde savant était attentif alors pour vérifier le phénomène astronomique du passage de Vénus sous le disque du soleil, et ce mouvement céleste devait être plus exactement observé dans les îles de l'archipel de l'Océan Pacifique. Avec une intrépidité et une persévérance indicibles, le capitaine Cook entreprit trois fois ce voyage à travers les périls d'une mer inconnue; toutes ces terres de la Nouvelle-Zélande, ces établissements de la Nouvelle-Hollande, aujourd'hui civilisés avec des villes aux larges rues, furent découverts par le capitaine Cook, dans ses 9 années de voyage à travers les écueils et les récifs. Victime de son dévouement et de son ardente foi en lui-même, Cook périt dans une mêlée de sauvages aux îles de la Société[1] ; mais quelque chose éternisa sa mémoire, ce furent ses voyages

[1] Le 13 février 1779 ; Cook avait à peine 51 ans.

écrits de sa main [1], son journal de bord, ses observations astronomiques et puis les recherches du chevalier Bank, son ami, son compagnon, qui, vieillard, présida si longtemps la société de Londres. La popularité des travaux de Cook fut immense; ils se répandirent partout à une époque où les découvertes étaient une passion curieuse et attentive au milieu d'un siècle passionné par la nouveauté.

Ce n'était point seulement une vaine curiosité scientifique, qui portait le roi Louis XVI à cette étude approfondie des découvertes d'Anson, de Bougainville et de Cook. On ne pénétrait pas une seule fois dans les appartements particuliers de Versailles, sans voir le roi entouré d'astrolabes, des cartes marines de Delille, si précieuses, si détaillées; dans cette étude, il y avait un orgueil national, une jalousie de ce que les Anglais avaient accompli par leurs hommes de dévouement et d'intrépidité. Louis XVI espéra que la France aurait également son voyage de découvertes et qu'elle pourrait se glorifier d'avoir produit un marin aussi ferme, aussi populaire que Cook dans l'histoire de la navigation. En parcourant la liste des officiers de mer qu'il connaissait si bien, Louis XVI avait dé-

[1] Londres, 1777, 2 vol. in-4 et atlas; traduction française par M. Suard, Paris, 1778, 5 vol. in-4.

signé d'une croix au crayon, le nom d'un capitaine parvenu au milieu de la vie avec des actions d'éclat, et qui déjà avait parcouru l'Océan Pacifique : c'était Jean-Franois Galaup de Lapérouse [1], gentilhomme, garde-marine à quinze ans, blessé à dix-neuf, lieutenant de vaisseau, ayant déjà fait trois fois le tour du monde, lorsqu'il reçut le commandement de la frégate l'*Amazone*, sous le comte d'Estaing. Pendant cette guerre vigoureuse, Lapérouse avait doublé le cap Horn, et pénétré fort avant dans la mer des glaces. Ce fut donc sur ce capitaine de vaisseau que le roi fixa son attention lorsqu'il résolut une campagne de découvertes, dont le but était à la fois commercial et scientifique.

Immédiatement Louis XVI demanda un travail au ministre de la marine, et ce travail qui existe encore, est couvert des notes marginales du roi, qui témoignent de la rare capacité de ce prince. Enfin Louis XVI écrit de sa main un résumé destiné à préciser le but du voyage, et ses instructions ne sont pas les moins curieuses et les moins utiles. « Pour résumer, écrit le roi, ce qui est proposé dans ce mémoire, et les observations que j'ai faites, il y a deux

[1] Il était né à Albi en 1741.

parties : celle du commerce et celle des reconnaissances. La première a deux points principaux, la pêche de la baleine dans l'Océan Méridional, au sud de l'Amérique et du cap de Bonne-Espérance ; l'autre est la traite des pelleteries dans le nord-ouest de l'Amérique, pour être transportées en Chine, et si l'on peut au Japon. Quant à la partie des reconnaissances, les points principaux sont, celui de la partie nord-ouest de l'Amérique, qui concourt avec la partie commerciale, celui des mers du Japon qui y concourt aussi ; mais pour cela, je crois que la saison proposée dans le mémoire est mal choisie pour les îles Salomon et celui du sud-ouest de la Nouvelle-Hollande. Tous les autres points doivent être subordonnés à ceux-là ; on doit se restreindre à ce qui est le plus utile, et qui peut s'exécuter à l'aise, dans les trois années proposées. »

Le roi prévoyait tout, s'occupait de tout dans ce qui tenait à ce voyage de M. de Lapérouse, parce qu'il avait étudié la question avec une intelligence particulière. S'il n'est pas exact de dire que toutes les instructions de Lapérouse furent écrites par Louis XVI (elles sont l'œuvre de M. de Fleurieu), on peut affirmer que la pensée du voyage, comme le but, en furent développés par le roi. Les obser-

vations marginales sur le mémoire de M. de Fleurieu sont peut-être plus considérables et mieux raisonnées que le mémoire lui-même. Dans la guerre qui vient de s'accomplir, Louis XVI a placé la marine de France à l'égale de la marine anglaise. Maintenant ce qu'il a fait pour la guerre, il espère l'achever pour la paix; il ne veut pas que la marine reste en arrière des voyages de Cook : si la société royale de Londres va publier de nouvelles découvertes, il faut que l'Académie des sciences de France puisse aussi saluer son navigateur intrépide M. de Lapérouse. Il y a un orgueil bien national dans l'esprit de Louis XVI, le prince le plus profondément anti-anglais; il s'est incarné à son peuple, il désire élever la France au niveau de l'Angleterre, la dominatrice des mers!

CHAPITRE III.

COUTUMES DE LA SOCIÉTÉ. — LES ARTS.

Influence des habitudes anglaises. — Courses. — Jockeys. — Costumes. — Vêtements. — Paris. — Idées américaines. — Puritanisme. — Quakers. — Dissolution sociale. — État des arts. — La peinture. — Exposition des tableaux. — Tendance des écoles. — Fin de Boucher. — Vanloo. — Greuze. — Vernet. — Fragonard. — Renaud. — Vien. — Commencement de l'école de David. — Le nu. — Sujets de Rome et de Sparte. — La galerie. — Prix des tableaux. — Sculpture. — Vieillesse de Pigale. — La musique. — Piccini. — Glück. — Mozart. — Grétry. — Les théâtres. — L'Opéra. — Les Français. — Frénésie pour le *Mariage de Figaro*. — Paris. — Cité. — Aspect du peuple le dimanche. — Les porcherons. — Les barrières. — Esprit des masses.

1780 — 1785.

S'il y avait au fond du peuple en France une haine historique profondément nationale contre les Anglais, il n'en était pas ainsi dans les hautes classes de la société; celles-là, par imitation ou engouement des écoles de Montesquieu et de Voltaire, se jetaient dans les idées et les mœurs anglaises, à ce

point qu'on ne voyait partout que formes et habitudes empruntées à la société de Londres et aux cotages d'Angleterre. Déjà cette manie s'était montrée sous Louis XV; les grands seigneurs qui avaient visité les Anglais en rapportaient la prétention de penseurs, orgueil ridicule que le roi avait combattu par le sarcasme et même par la disgrâce; car il n'y avait rien de plus national que Louis XV, luttant en vain contre cette rage de mœurs étrangères qui favorisait les intérêts d'une nation rivale. Les philosophes ne croyaient à la dignité de l'homme qu'en Angleterre. En France, il n'y avait que despotisme, et l'on était évidemment des sots: Voltaire l'avait écrit à chaque page. Il devint ainsi de bon ton de parler anglais, de se vêtir de leur mode, d'adopter leurs coutumes, tendance qui blessait si profondément le cœur patriotique de Lous XVI [1].

Le jeune duc de Chartres donna la plus vive impulsion à cet engouement pour l'Angleterre; il avait vu Londres : ami du prince de Galles, il s'était passionné pour les habitudes de la haute société de Hyde-Parck ou de Windsor-Castle. On lui devait,

[1] Le roi tournait le dos à tous les gentilshommes qui se permettaient le moindre éloge de l'Angleterre.

ainsi qu'au comte d'Artois et au duc de Fitz-James, le goût des courses, les jockeys, les combats de coq et les paris dans les clubs : sociétés tumultueuses, sans goût, sans esprit de délicatesse et de bon ton [1]. La vieille monarchie avait ses joyeusetés, ses distractions, avec un caractère grandiose, vif et national; Louis XIV aimait les pompes, Louis XV les plaisirs, et ces rois dans leur grandeur comme dans leur faiblesse, dans leur majesté solennelle comme dans leur familiarité de cour, conservaient toujours le type français; il y avait de beaux haras, et les chevaux de race caracolaient sous d'élégants gentilshommes; on avait à Versailles un grand luxe de valets, de livrées, de carrosses, de chaises à bras en bois de rose aux ciselures d'or; on connaissait les carrousels et les jeux de bagues, si célèbres sous Louis XIII à la place Royale; et ces beaux quadrilles, retracés si fidèlement par le pinceau de Callot, fai-

[1] On lisait dans les nouvelles à la main : « Il y a quelques jours, M. le duc de Chartres, le duc de Lauzun et le marquis de Fitz-James ont parié deux cents louis à qui ferait plus tôt à pied le chemin de Paris à Versailles. Le second y a renoncé à moitié chemin, le premier aux deux tiers. Le dernier a fourni la carrière, est arrivé sain et sauf et a été fort bien accueilli de M. le comte d'Artois, instruit de la gageure, et Son Altesse Royale l'a fait saigner et coucher. Il a gagné les deux cents louis sans fluxion de poitrine. »

saient la plaisance des gentilshommes et des nobles dames.

A tout cela les anglomanes substituaient des habitudes grossières, des boxeurs, les courses tumultueuses[1], dans les parcs, au clocher, où pêle-mêle seigneurs et domestiques se précipitaient, sans distinction, franchissant les haies et les fossés : fêtes sanglantes qui se ressentaient un peu de la barbarie des vieux Saxons et des Normands. A ces fidèles et paisibles domestiques de tradition, Picards, Champenois, Lorrains, aux coureurs à panache et à pomme d'or ; aux heiduques, ou négrillons, tant aimés de madame du Barry, on substituait le jockey à la veste courte, aux jambes grêles, sorte d'esclave du cheval et du maître, pauvre souffre-douleur sanglé comme un coursier de barrière ; l'anglomane renonçait à ces riches habits de velours, de soie ou de camelot, à boutons de diamants, à broderies d'or, pour revêtir le justaucorps de drap à longues basques, chapeau à bords étendus, guêtres de peau comme un cou-

[1] « Comme les courses de chevaux vont commencer le mois prochain, M. le comte d'Artois, M. le duc de Chartres, M. le duc de Lauzun et autres seigneurs font dresser des chevaux pour triompher par leurs postillons ou *Jacqueis*. Il y a déjà des paris fort gros assis sur tel ou tel coursier. »

reur de renard. On ne s'abordait que pour parler de course, de boxe, de combat et de paris; dans la vieille chevalerie, on connaissait aussi le pari, point d'honneur d'un digne gentilhomme qui faisait bravade d'enfoncer l'ennemi, de prendre une haute tour crénelée, de pourfendre un géant de sa large épée. Les paris anglais n'avaient rien de cette fièvre généreuse; ils s'engageaient exclusivement pour des guinées : une idée sordide remplaçait désormais les forfanteries héroïques de l'époque chevaleresque. Les journées des ducs de Chartres, de Lauzun, du marquis de Genlis, se passaient en loge de franc-maçons, dans les clubs, aux courses conduites par le mulâtre Saint-Georges, admirable cavalier, spadassin, sauteur et boxeur à la fois. De cette époque datent les équipages à la Daumont, les petites voitures anglaises, et ces bockeys, si légers, conduits par des chevaux de race.

Cette fureur d'imitation des formes anglaises s'étendit depuis le palais jusqu'aux jardins; la reine Marie-Antoinette, en façonnant Trianon de ses mains royales, repoussa ces beaux parcs d'arbres séculaires, où tout inspirait l'amour à la Louis XIV, et les rendez-vous mystérieux de mademoiselle de La Vallière; les nouveaux jardins coupés par des

prairies, des monticules, des ruisseaux, des potagers offraient mille autres fantaisies bourgeoises, sans grandeur, à la façon des jardinets de Montmartre, avec des vallées si étendues qu'elles ressemblaient aux fossés de la Bastille ; puis des ruisselets, des berceaux en forme de treille, toutes choses qui n'allaient pas à la magnificence des châteaux royaux, ainsi que les entendaient François Ier, Louis XIV, aux temps de la majesté des rois et de la grandeur des dynasties[1]. A la religion de la royauté, il fallait des forêts druidiques telles que Compiègne, Fontainebleau et Saint-Germain.

Les fantaisies de la mode parmi les femmes révélaient seules l'esprit français, si capricieux et changeant ; Marie-Antoinette et la société intime de madame de Polignac, de la marquise de Vaudreuil, formaient des types mobiles comme la pensée de chaque matin. Les femmes adoptaient ces fantastiques cheveux, élevés en pyramide à une telle hauteur qu'il fallait des carrosses tout exprès ; et ce haut édifice était couronné de fleurs, de bouquets, comme une espèce de parterre. Après ces hautes coif-

[1] Trianon et Saint-Cloud sont les deux palais bourgeois de la royauté.

fures on vit le chignon, espèce de bourse comme en portaient les hommes, ou des cheveux séparés et pendants, rattachés par un ruban rose, modes si simples que la communauté des coiffeurs en fit tout haut ses plaintes[1]. Il y a plusieurs choses que rien ne remplacera pour le goût, le luxe et l'élégance toute française; ce sont: 1° les chaises à porteurs aux baguettes dorées, aux peintures de Watteau, qui coûtaient des milliers de louis, et aux glaces splendides; 2° les talons rouges, qui supposaient que les pieds n'avaient jamais touché que les tapis soyeux, les marbres, les porphyres et les mosaïques de Versailles; 3° ces robes brochées se tenant tout debout des vieilles marquises, cette profusion de dentelles, ces inimitables éventails où un artiste épuisait son génie, ces coiffures à poudre qui demandaient des nuées de femmes de chambre, quand le petit négrillon tenait le miroir, et que le coureur empanaché demandait les ordres de madame. Oh! que les prétentions à l'aristocratie sont misérables aujourd'hui! Nous sommes tous peuple par l'habit, par nos pauvres hôtels, notre grossière domesticité, et un seul fermier-général montrait plus de luxe que toute cette noblesse

[1] Voir les gravures, collect. des estampes (Biblioth. du roi 1778-1783.)

éclose d'hier, et qui veut singer les marquises et les vicomtesses, admirable génération perdue.

Marie-Antoinette se plaisait à donner l'impulsion aux femmes de sa cour par d'incessants petits arrêts ; elle travaillait plusieurs heures avec son ministre de bon goût, madame Bertin ; et quand une mode venait de la reine, on était sûr de la voir adoptée par la cour, puis à la ville. Les fabricants se complaisaient à imiter la couleur des cheveux cendrés de la reine, les plus beaux du monde ; son teint était si éblouissant qu'elle supportait le négligé blanc sans en être écrasée ; elle substitua le linon aux étoffes damassées, et les points de dentelle à la soie [1]. Il y eut un costume un peu débraillé, même pour les plus modestes ; des espèces de peignoirs ouverts jusqu'à la ceinture, qui laissaient apercevoir la gorge presqu'à nu. Quelquefois on préférait le costume de la Julie de Rousseau, abritée d'un vaste chapeau de paille ; et plus souvent, lorsqu'il fallait courre un cerf, monter à cheval, essayer une longue course, les femmes prenaient un costume d'amazone, robe de velours à revers, serrée de taille, et

[1] La calomnie stupide disait que la reine avait pris cette mode pour faire tomber les manufactures de soie de Lyon au profit des produits des Pays Bas.

un chapeau de feutre à larges bords, surmonté d'une plume; ainsi vêtue, la reine était ravissante; ce n'était qu'une fantaisie, mais gracieuse comme elle. La cravache à la main, c'était la plus belle cavalière de Versailles. Au retour, on reprenait les mœurs et les habitudes de la Julie de Jean-Jacques, on ne rêvait plus qu'habitations aux bords des lacs; on voulait préparer de ses mains le lait des brebis, tondre les moutons comme Estelle et Némorin. L'histoire naturelle de Buffon devint le manuel des femmes à la mode.

Ces mœurs, ces habitudes parurent encore trop somptueuses à une autre école, très puissante surtout depuis la guerre de l'indépendance; les gentilshommes qui avaient fait les campagnes d'Amérique, admirateurs de nouveautés, s'étaient épris de la simplicité maussade et campagnarde des habitants de Boston, de Philadelphie ou de New-York; dédaignant du haut de leur superbe puritanisme l'élégance recherchée de la cour de la reine, ils portaient des habits de bure à la Francklin, un chapeau rond, point de boucles aux souliers, une culotte courte de drap, du linge uni, point de jabot ni de manchettes; et avec cela des formes extérieurement austères et dédaigneuses pour tout luxe. Nul gouvernement

pour eux ne pouvait égaler les États-Unis, nulle pensée n'était aussi haute que celle de la république. Ils se familiarisaient avec les droits de l'homme et les récentes déclamations des congrès; l'histoire de leur patrie, les mœurs françaises leur paraissaient à peine dignes d'attention, à côté des maximes rationnelles du gouvernement américain; ces quakers français traitaient de préjugés les traditions antiques de la monarchie, ce qui faisait sa puissance morale. Sorte de censeurs populaires qui ruinent la force des États en leur enlevant tous leurs moyens d'action !

Certes nul ne pouvait nier la dégradation profonde des mœurs de la société. L'influence éhontée de Paris commençait à se faire sentir sur les gentilshommes; Paris pour eux c'était l'opéra et la prostitution : à Versailles il y avait des intrigues, mais elles gardaient les formes, qui sont pour les mauvaises mœurs ce qu'est le parfum pour les exhalaisons fétides. Quand les grands firent leur séjour de Paris, l'habitude vint d'entretenir publiquement des filles perdues; il fut de bon ton d'avoir à son service une demoiselle de l'Opéra ou de la Comédie française; on disait d'elle : « Cette femme est au comte d'Artois, au duc d'Orléans, au prince

d'Hénin, au duc de Lauzun », comme on disait d'une livrée, d'un cheval ; et cela suffisait pour que cette courtisane pût étaler un luxe immense d'équipages, de voitures, de diamants, jusqu'à éclipser les nobles dames, peu ménagères elles-mêmes de leur honneur.

Les devoirs du mariage étaient profondément altérés, et le toit domestique souillé par d'attristants spectacles ; une femme n'appartenait que de nom à son mari ; elle publiait ses amants avec une sorte d'orgueil, et l'époux fanfaron à son tour contait ses bonnes fortunes. Le Châtelet, le parlement n'étaient remplis que de procès scandaleux ; on avait pris goût aux mémoires de justice ; chacun désirait le public, parce qu'un temps n'offre en général qu'une servile imitation des uns sur les autres. Voltaire avait mis à la mode les mémoires de réhabilitation ; Beaumarchais avait obtenu avec les siens une incontestable popularité. On se prit de la manie de tout justifier ; les avocats phraseurs multipliaient les requêtes pour reblanchir les criminels [1], et il fut de mode de dire que les arrêts de justice étaient des

[1] Les plus fameux mémoires furent publiés par M. Elie de Beaumont, qui fit sa renommée avec les réhabilitations des criminels.

erreurs; semblables ainsi à Don Quichotte qui interroge et délivre des forçats, plus innocents les uns que les autres selon leurs dires. Il n'y eut de faveur que pour les coupables, de popularité que pour les jeunes libertins qui ravissaient les femmes. Qui n'était encore tout ému de l'enlèvement de Sophie de Monnier, par le comte de Mirabeau, le fils du philosophe, écrivain à imagination ardente, le traducteur de Tibulle, et qui se vengea si bien de la société et de la famille. Les *Lettres à Sophie*, écrites avec une plume de feu, lues alors avant d'être publiées, firent ravage dans les imaginations de femmes; tout l'intérêt se porta sur l'adultère; on voulait aimer comme Sophie, rêver volupté comme elle avec le prisonnier du donjon de Vincennes.

Quand on se passionnait ainsi pour ce qui était mal, le peuple devait juger qu'on faisait mal: quels débris des vieilles mœurs restaient-ils au milieu de cette société sans idées religieuses, sans aucun frein sur elle-même? On disait des choses bien étranges sur les femmes de la cour, et si tout n'était point vrai, l'opinion les croyait telles. Quand un sentiment devient la croyance de tout un peuple, qu'il se répand par mille bouches, il faut bien qu'il y ait quelque chose de réel dans ces récits; on ne

soupçonne jamais ce qui est absolument pur; et s'il n'y a pas alors culpabilité réelle, il y a au moins mépris de l'opinion, ce qui est toujours de l'impudence. On disait donc des choses étranges sur les nuits de Versailles : des femmes de la cour, vêtues de mantelets mystérieux, avec des voiles, des castors avancés, sortaient du château ; au pied du parc des hommes en frac, le chapeau sur les yeux, recouverts d'un manteau, amenaient des voitures de ville, et l'on s'en allait à Paris : qu'y faire? On murmurait à l'oreille, comme un souvenir de Rome dégénérée, que de grandes dames allaient se livrer dans des lieux publics à des embrassements impurs, et le nom d'une célèbre courtisane se trouva mêlé dans un procès scandaleux; elle fut assez effrontée pour citer les noms propres, et ce n'était pas les moins élevés. Cela était faux incontestablement, mais cela se répétait, et c'était suffisant pour dégrader une cour déjà si violemment surveillée et flétrie par les partis ennemis.

Ce grand attrait, qui poussait à Paris la cour et la noblesse de Versailles, ne tenait pas seulement à l'irrésistible penchant pour le plaisir, mais encore à sa juste renommée de capitale de la science et du goût. Les arts éprouvaient alors une notable révolution,

et dans les galeries du Louvre se pressait la foule attentive. Depuis l'administration si éclairée du marquis de Marigny, le petit frère de madame de Pompadour, une exposition publique de tableaux avait lieu d'abord toutes les cinq années; dans cet intervalle, la peinture et la sculpture pouvaient faire des progrès. Au règne de Louis XVI, cette coutume d'une exposition était encore neuve, et acceptée avec toute la chaleur des choses jeunes, protégées par le prince[1]. Dans les trois salons de 1775-1780-1785, les esprits de distinction qui suivaient le mouvement de toutes choses purent s'apercevoir que des changements se révélaient dans la manière des artistes. Aux toiles un peu maniérées et si gracieuses pourtant de Boucher, de Watteau et de Coypel, avait succédé l'école de Greuze, qui était à la peinture ce que le drame

[1] Ce fut à cette époque que le Musée acquit la belle collection de saint Bruno par Le Sueur : — « Depuis peu, M. de Maurepas a fait savoir au prieur des Chartreux que Sa Majesté désirait faire l'acquisition des tableaux de la vie de saint Bruno, qui décorent leur cloître. On sait que ces chefs-d'œuvre sont du fameux Le Sueur. Le ministre engageait en même temps le supérieur à prendre le vœu de sa communauté et à venir lui en rendre compte. Le religieux s'est rendu à Versailles, a vu M. de Maurepas, et lui a fait part des dispositions où était la maison de faire au roi le sacrifice qu'il exigeait. Les conventions ont été que Sa Majesté payerait chaque tableau sur le pied de 6000 livres. Il y en a vingt-deux, ce qui fait 132,000 livres. » (Journal à la main.)

était à la comédie ; Greuze, le peintre de la famille, des mœurs domestiques, aux sentiments naturels, mais quelquefois exagérés, révèle bien la différence entre les deux cours de Louis XV et de Louis XVI.

A côté de Greuze, comme renommée, on devait placer le nom de Vernet, qui, dans un genre différent, attirait autour de lui la foule avide de contempler ses belles marines, les tempêtes qui éclatent, les combats de mer, et cette magnifique collection des ports de France [1], dont les premières toiles furent dédiées au marquis de Marigny. Le goût si prononcé de Louis XVI pour la marine avait grandi l'importance de Vernet, et il fut chargé de peindre les plus beaux traits de la guerre contre les Anglais. Marie-Antoinette, qui avait des mots charmants pour tous, lorsqu'elle visita le salon, entourée d'artistes et de savants, remarqua l'absence de Vernet, et, avec sa grâce spirituelle, elle dit : « Je ne vois pas M. Vernet ; je n'ai pas besoin de lui répéter que c'est toujours lui qui fait la pluie et le beau temps, » aimable allusion à ce grand art du peintre pour

[1] Ces vues des ports, au nombre de quinze, se trouvent au Musée du Louvre ; on peut y admirer en outre plus de trente tableaux de ce grand maître.

reproduire les tempêtes. Fragonard [1] demeurait le dessinateur des ornements, de ces figures un peu joufflues, de ces génies et de ces anges, entourant les médaillons, qui marquent la peinture du temps de Louis XVI; il égalait pour cela Wanloo : avec autant de grâce, il avait plus de gravité. Doyen [2] et Ménageot [3] s'étaient jetés dans les grandes formes de l'école de Lebrun. La manière de Greuze passait déjà, et alors venait de s'accomplir un retour sérieux vers l'étude de l'antique et les belles lignes du nu; rien dans une société ne s'opère isolément, tout se développe par un mouvement simultané, et quand les mœurs prennent une certaine pente, les arts et la littérature les suivent invariablement. Comme on ne parlait plus que de Rome, de république et de la vertu des anciens, la peinture se jeta dans cette imitation de la statuaire, et Vien donna fortement cette empreinte à toute l'école française : on visita Rome et l'Italie avec plus d'ardeur, pour copier les modèles des villa Farnèse ou de Médicis.

[1] Nicolas Fragonard, né en 1732, était élève de Boucher.

[2] Gabriel-François Doyen, né à Paris en 1726, fut admis dès l'âge de 12 ans dans l'atelier de Vanloo.

[3] François-Guillaume Ménageot, né en 1744, passa de l'atelier de Boucher dans celui de Vien, et fut reçu membre de l'Académie en 1780.

Dans les ateliers de Vien et parmi les jeunes hommes qui, de retour de la ville des arts, se jetaient avec plus d'ardeur dans cette étude de l'antique, était Jacques-Louis David, lauréat du grand prix, pensionnaire du roi, envoyant de Rome ses premiers tableaux. La vie d'artiste dans la cité du Capitole, du Vatican, à la face des beaux modèles, s'empreint de quelque chose de grave, de sérieux, caractère que Winckelmann a si bien compris et si bien reproduit. Si déjà, dans la *Peste de Marseille*, David avait montré une disposition mâle et sévère pour les grandes études académiques, ce goût se manifesta plus prononcé encore dans son *Bélisaire*, exposé en 1780[1]. Cinq ans après, David envoya de Rome son *Serment des Horaces*, étude profonde et qui excita l'admiration et l'étonnement, parce que dans cette société se révélait l'irrésistible tendance de l'art vers les formes antiques et les mœurs républicaines, tendance plus active qu'on ne croit sur la marche des événements. Au règne de Louis XIV, la majesté du roi est perpétuellement en scène dans les œuvres de l'art, avec les toiles de Lebrun ; tant

[1] David devint membre de l'Académie en 1783 et reçut un logement au Louvre avec le titre de peintre du roi.

que Louis XV gouverne, il se manifeste une empreinte de sensualisme gracieux, on veut des chairs rosées dans une époque toute rosée. Avec Louis XVI, ni la majesté des rois, ni la grâce des amours ne préoccupent les artistes, qui ne voient devant eux que Rome, les vertus républicaines, les anciens, les dévouements de la Grèce et de la ville éternelle, Brutus et Cassius. Les têtes s'enflamment; il suffit de parcourir les gravures des salons de 1780 et de 1785 pour se convaincre de cette indicible empreinte des mœurs républicaines. Sur cent sept tableaux, il y en a plus de soixante qui reproduisent des traits antiques : les sacrifices, les triomphes, les ruines de Pompéï et d'Herculanum ou de la villa Adriani. La génération dédaigne ces pieux tableaux de madones et de saints qui avaient inspiré les pinceaux de Raphaël et de Michel-Ange; on est trop philosophe pour cela, on ne rêve plus que Brutus, Décius, Publicola, la Roche Tarpéïenne et le Capitole; on ne peut être de l'Académie des beaux-arts qu'à la condition de se transformer en Athénien, en Spartiate, ou tout au moins en Romain; les ateliers se changent en tribunes, et l'amour de la république fermente dans toutes ces imaginations d'artistes. Et c'était cependant l'aristocratie des grandes familles qui fai-

sait vivre les arts, parce que, généreuse, elle possédait des galeries héréditaires, comme les parlementaires avaient de ces bibliothèques de traditiou transmises par les familles en héritage. Les tableaux n'étaient pas un objet de commerce qui se vendait au rabais comme les estampes; en suivant le catalogue des ventes, on les voit portés à des prix excessifs, les anciens comme les modernes [1]. L'école flamande surtout est recherchée, et plus elle se montre bizarre, plus elle a de prix.

Louis XVI, qui aime les grands monuments, se préoccupe d'achever Saint-Sulpice et l'église Sainte-Geneviève sur la montagne. Dans tous ces édifices, l'architecture est représentée par Soufflot et la sculpture par Pigal; Soufflot, profondément empreint comme David de l'esprit antique, et l'appliquant à ces murailles nues, à ce fronton du Panthéon, servile et faible imitation des monuments de Rome.

[1] On peut juger du goût pour la peinture par le prix élevé des tableaux. Vente du cabinet de M. de Gagny : *l'enfant prodigue*, de David Teniers, 29,000 liv.; *le marché aux herbes*, par Metru, 25,800 liv.; Deux *paysages* de Claude Gelée, dit le Lorrain, 24,000 liv.; *le marchand d'orviétan*, petit tableau de Karel Dujardin, 17,200 liv.; un *paysage* avec figures, d'Adrien Van der Velde, 14,980 liv.; *Vertumne et Pomone*, de Rembrandt, 13,700 liv.; *Adam et Eve*, grand tableau de Santerre,

Tout se développe sur ce modèle, qui sert de base à l'église que l'on doit élever au cimetière de la Madeleine et à l'hôtel du prince de Condé, qui s'achève. Pigal est le sculpteur habile qui veut en vain surpasser Coysevox, Coustou et l'école de Louis XV; son génie, surtout, s'applique aux tombeaux et à ces attributs funéraires qu'il a placés avec tant de splendeur au monument élevé, à Strasbourg, au maréchal de Saxe : la mort y apparaît encore en squelette décharné, comme aux belles époques de ces catafalques somptueux où elle levait le linceul sur les dépouilles mortelles, tandis que Bossuet ou Bourdaloue faisaient entendre en chaire les terribles oraisons funèbres.

Si les arts du dessin et de l'architecture recevaient une impulsion nouvelle, il se faisait également une rénovation dans la musique; il y a des époques ainsi caractérisées où rien ne peut rester à sa place.

12,400 liv. — Vente du cabinet de M. de Vaudreuil : *le Pietro*, de Cortone, 35,000 liv.; *la femme*, de Rubens, 20,000 liv.; *l'Adrien*, de Van der Velde, 19,000 liv.; *la vendeuse de pommes*, de Gérard Douw, 19,000 livr; Les deux Van-Huissem, 16,000 liv.; deux petits Rembrandt, 15,000 liv.; *le président Richardot*, de Van Keb, 14,800 liv.; un tableau du Guerchin, 12,000 liv. — A la vente du marquis de Ménars, *l'accordée de village*, de Greuze, a été vendue 16,650 liv.

Aucune renommée n'est incontestable. L'Opéra devenait une lice où chacun prenait sa couleur, comme à Byzance dans les cirques. Quand la reine n'était encore que dauphine, elle avait secondé de son crédit de jeune femme la musique allemande de Gluck, aux larges accords, contre la musique italienne et sautillante de Piccini, que l'éventail de madame du Barry avait soulevé contre la dauphine. Les luttes de la musique allemande et italienne se continuaient, car alors arrivait à Paris Wolfgang Mozart, protégé de la reine à ce point qu'il eut les entrées de Versailles à toutes les heures pour diriger le clavecin de sa souveraine. Cette protection splendide accordée à ces puissants accords qui remuaient toutes les âmes, si naturelle à une noble reine, fut pourtant un sujet de basse calomnie. La fille de Marie-Thérèse, passionnée pour la large instrumentation allemande, fut accusée de partialité pour tout ce qui venait de Vienne, et comme si Mozart n'était pas universel, on supposa qu'une prédilection autrichienne lui assurait cette faveur au détriment de l'esprit français, et Louis XVI se déclara lui-même le partisan de Grétry ; le roi, homme tout positif, n'avait aucune de ces cordes vaporeuses qui répondent aux harmonies des grands maîtres ; il fuyait ces distractions

sérieuses qui sont encore une étude par l'attention qu'elles appellent; ce qui plaisait au roi, après la chasse, c'était quelques petites ariettes légères qu'il fredonnait : les opéras de Grétry, de Dalayrac, de Monsigny allaient parfaitement à ses goûts et à son éducation simple; de là sa faveur pour la musique française. Il y avait dans Grétry deux hommes, le simple compositeur, et alors supérieur comme exécution, plein de grâce et de charme, aux sons pleins et toujours mélodieux; ensuite le théoricien, et ici vraiment petit esprit philosophique avec des tendances au sensualisme matériel. Gluck et Mozart prenaient leurs inspirations d'en haut, comme l'école allemande si religieuse; ils croyaient en Dieu et dans ces mille ressorts infinis qui font vibrer les âmes dans un mysticisme contemplatif; Grétry n'était au fond qu'un faiseur de grandes et de petites ariettes; sensualiste sans croyance, voulant plaire, charmer avant tout, sorte de Voltaire en musique. Dalayrac et Monsigny, de la même école, ne visaient qu'à cette facture gracieuse des opéras-comiques, genre qui tendait à tout absorber.

La forme de l'opéra français était immobile depuis vingt ans : c'était toujours de la grande féerie, de la mythologie à foison, des dieux, des demi-dieux,

ou bien les ballets héroïques [1]; et ce ne fut que par des efforts répétés que l'on put entrer dans un genre plus mobile et mieux approprié aux habitudes un peu bourgeoises de la nation : *Panurge*, la *Caravane*, le *Déserteur*, *Richard Cœur-de-Lion*, devinrent des partitions que l'on voulut opposer à *Iphigénie* de Gluck, avec ses grandes harmonies. L'opéra espéra sa musique nationale, mélange à la fois des accords allemands si larges et de la finesse si spirituelle des fioritures italiennes. On travailla les poëmes comme des comédies.

Le Théâtre-Français, où s'exaltaient entre eux les comédiens ordinaires du roi, venait de remplacer la tragédie par le drame, qu'on appelait alors la comédie bourgeoise, comme pour le placer un cran plus bas dans une société de priviléges; mais drame, tragédie, comédie, tout fut dominé à cette époque par le *Mariage de Figaro* (la *Folle Journée*), où étaient

[1] On publia sur l'*Armide* de Gluck les vers qu'on va lire, et l'on avait peut-être raison.

Je fais, Monsieur, beaucoup de cas
De cette science infinie,
Que malgré votre modestie,
Vous étalez avec fracas,
Sur le genre de l'harmonie
Qui convient à nos opéras;
Mais tout cela n'empêche pas
Que votre *Armide* ne m'ennuie.

vouées à la raillerie les mœurs du mariage et du toit domestique : chacun y désignait les personnages, on mettait les masques sur les physionomies. Malgré l'opposition du roi et son mépris pour le sieur de Beaumarchais, ce ne fut pas seulement à Paris que le *Mariage de Figaro* fut donné, mais à Versailles, et la cour y assista en souriant sans s'apercevoir qu'on la jouait elle-même. Il faut bien de temps à autre se mirer dans une glace pour se voir et se pénétrer, mais il ne faut pas se montrer en spectacle quand on veut que la foule conserve pour vous le respect; et c'est précisément ce que la cour n'aperçut pas. Le théâtre suivit dès lors cette tendance critique sur les institutions que jusqu'alors il respectait; le *Mariage de Figaro* rendit le vice aimable sans le corriger. Molière avait peint les ridicules, raillé les choses sérieuses, mais il n'avait pas embelli le vice et fait aimer la dégradation. Dans la *Folle Journée*, tout fut parfumé : l'adultère, le vol, l'escroquerie! et puis ce monologue, dans lequel on attaquait toutes les lois de la vieille monarchie, jusqu'à cette censure si indulgente qui laissait propager tous les plus mauvais écrits, toutes les plus licencieuses doctrines!

Une fois le *Mariage de Figaro* autorisé, à quelle

pièce de théâtre pouvait-on mettre un véto, et quelle licence pouvait-on légalement réprimer? La comédie prit dès lors une tendance d'opposition marquée contre la société : sous prétexte de faire des tableaux de mœurs, on fit des pièces contre les mœurs; à peine portait-on quelque attention aux tableaux raffinés de Barthe, aux petits actes de Florian, si naïfs pour la génération : le peuple ne s'ébranlait avec passion que pour courir aux tragédies à la façon de la *Mort de César* et de *Brutus*.

Chénier allait devenir le faiseur de déclamations fastidieuses et classiques; il lui était dévolu de faire dans la tragédie la même révolution que David préparait dans les arts. Dès ce moment, il fut convenu que rois et grands seigneurs étaient des tyrans et des escrocs : les philosophes seuls étaient des hommes, les bienfaiteurs du genre humain; les prêtres, des fanatiques et des brouillons; les religieuses, des infortunées que les familles contraignaient à prendre le voile, ou bien des filles licencieuses et perdues. Le peuple alors abandonnant les farces rieuses et innocentes des boulevards, les bons mots de Nicolet, se mettait à rêver ces maximes incendiaires qui plus tard devaient brûler son front et armer son bras dans de san-

glantes révoltes. A côté de tous ces écrivains qui corrompent la société, de tous ces faiseurs de pièces de théâtre qui déshonorent leur talent par le mal qu'ils ont fait, on est heureux de placer le spirituel et national Sedaine [1]; soit que dans le *Philosophe sans le savoir* il s'élève jusqu'au Théâtre-Français, soit qu'il paraisse à l'Opéra avec *Aline, reine de Golconde*, et surtout à la Comédie-Italienne, son vrai théâtre, avec *Rose et Colas*, l'*Huître et les Plaideurs*, le *Roi et le Fermier*, le *Déserteur*, le *Faucon*, *Aucasin et Nicolette*, et surtout avec *Richard Cœur-de-Lion*, vieille chronique, ou *Maillard* (*Paris sauvé*), qui fut applaudi de toute l'Europe [2]. Oh! que j'aime ces talents qui gais, spirituels, maintiennent néanmoins la grandeur des sentiments de la patrie, le respect pour le pouvoir et la dignité de l'homme! Sedaine, Monsigny et Grétry, sont désormais in-

[1] Michel-Jean Sedaine, né à Paris le 4 juillet 1719, ne fut admis à l'Académie française que le 27 avril 1786.

[2] J'ai trouvé une lettre du roi de Suède Gustave à M. Sedaine.

« Monsieur Sedaine, j'ai relu avec le même plaisir, et surtout avec le même intérêt, votre drame de *Maillard* que vous m'avez envoyé. Les principes de patriotisme dont il est rempli, ne peuvent qu'intéresser vivement ceux qui savent ce que le mot de patrie inspire, et surtout ceux qui ont vu la leur approcher de bien près de l'état déplorable où se trouvait la France du temps de *Maillard*

séparables dans les vieilles choses qui remuent encore notre génération fatiguée! bons airs que nous avons entendu fredonner à nos pères, et qui ressemblent à des souvenirs d'enfance, à ces souffles du printemps embaumés de fleurs, quand nous jouions sous la feuillée de l'habitation des ancêtres!

Le peuple, quelques années avant la révolution française, se présentait donc à Paris sous un curieux aspect: s'il y avait encore quelques traditions de famille dans la bourgeoisie et les corps de métiers; si les maîtres tenaient à honneur d'être marguilliers à Saint-Eustache, à Saint-Germain-des-Prés ou à Saint-Gervais, il n'y avait plus au foyer domestique cette foi ardente qui maintenait chacun dans le respect de lui-même, de la religion et de la royauté. La bourgeoisie commençait à écouter avec passion les

et de *Charles V*, ne peuvent lire qu'avec attendrissement les tableaux effrayants et pathétiques des désordres civils qui remplissent votre pièce. L'héroïque vertu de Maillard opposée à la perfidie de son rival, en élevant mon âme, m'a fait le plaisir que j'attends d'une tragédie. Voilà l'effet que fit sur moi votre pièce à la première lecture que vous m'en fîtes à Paris, et celui qu'elle n'a cessé de faire sur moi depuis. J'ai ordonné à mon ambassadeur de vous témoigner le gré que je vous ai su de m'envoyer le manuscrit. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur Sedaine, en sa sainte garde. »

doctrines réformatrices. Ses fils, élevés dans les colléges, avaient pu lire les étranges écrits de Raynal, de Mably, de Voltaire et de Rousseau. On lui avait dit incessamment que c'était à tort qu'on l'excluait de la partie active du gouvernement; supérieure à la noblesse, seule elle était la nation. Quoi de plus facile que de lui inspirer des jalousies contre les classes supérieures! et les novateurs ne manquaient pas d'encourager les sentiments envieux des multitudes, se croyant appelées à des destinées de liberté et de bonheur indéfini, depuis qu'elles avaient salué le triomphe des États-Unis, proclamés république indépendante. On n'allait pas si loin, il est vrai, dans la classe moyenne; il y avait même affection pour le roi et les Bourbons; mais la bourgeoisie voulait des principes de liberté et d'égalité, ou, pour parler plus exactement, elle était impatiente de satisfaire ses jalousies contre les gentilshommes plus brillants qu'elle. La fortune était dans la classe moyenne : fermiers-généraux, commerçants, banquiers, magistrats, basoche, tout cela tenait à la bourgeoisie, et les richesses étaient passées dans ses mains, tandis que la noblesse s'appauvrissait chaque jour; or là où est la richesse publique, là se trouve le gouvernement.

Paris commençait à resplendir par le goût des arts ; chaque hôtel était une merveille de peintures, de sculptures et de menuiserie à baguettes d'or. Il n'était pas jusqu'aux filles d'Opéra qui n'eussent leur palais : à l'hôtel de mademoiselle Guimard, David lui-même avait consacré ses pinceaux ; les salons, les boudoirs, les chambres à coucher coûtaient quelques mille louis rien que pour les ornements et les glaces de Venise. Les fermiers-généraux, un peu contrariés par les opérations financières des banquiers, s'étaient la plupart retirés des affaires avec de colossales fortunes répandues magnifiquement et avec un luxe bien autrement dispendieux que celui des gentilshommes. Les parlementaires, plus réglés dans leurs dépenses, avaient tous de grands biens territoriaux : un tiers des vastes châteaux aux environs de Paris appartenaient aux présidents et conseillers de cour ; les uns les tenaient par famille, les autres par alliance, et un plus grand nombre par suite du produit des intendances toujours confiées aux cadets de robe. Grosbois était aux Voisin ; Baville aux Lamoignon ; Champlatreux aux Molé ; y avait-il quelque chose de comparable à la fortune des d'Argenson et des Boissy? Avec les parlementaires faisaient cause commune les officiers du

Châtelet, ceux des comptes, des aides, procureurs-clercs, partie active de la population de Paris. Quand les parlementaires étaient mécontents, les murmures retentissaient, et peut-être la classe qui agit le plus sur les premiers troubles de la révolution, fut-elle la basoche turbulente, le parterre du théâtre : le bas peuple n'était-il pas toujours ce qu'on voulait le faire? se serait-il jamais remué si l'action incessante des classes jalouses ne l'avait jeté en flots tumultueux sur la place publique?

La multitude, en effet, active, passionnée et un peu séditieuse de sa nature, comme le furent toujours les halles de Paris, n'avait pas en elle-même les conditions du pouvoir ou d'une révolution radicale; il fallait nécessairement pour cela qu'on les mît en action, comme sous Charles VI, au temps de la Ligue, de la Fronde : que désirait-il, ce peuple? le travail, le pain à bon marché, et le dimanche, la danse des porcherons aux airs cadencés et joyeux. La guinguette était vieille en France où l'ouvrier avait toujours aimé le treillage vert, l'ormeau séculaire, le ménétrier gaillard, le petit repas au bord de la Seine, la cervoise et le vin, au moyen âge comme au XVIIIe siècle. Les réunions joyeuses du Porcheron, de l'Aigle-d'Or, de la Tête-Royale, du

Vert-Galant, étaient bien antiques, et l'on voyait là pêle-mêle sur les bancs, gardes-françaises, sergents de Royal-Champagne ou de Poitou-Cavalerie [1], assis à côté du simple ouvrier à la veste brune, au tricorne, à la culotte courte, buvant et trinquant comme de joyeux amis. Dans cette fraternité du soldat et du peuple, il y avait quelque chose de bon et de doux, quand le culte de la royauté était profond, enraciné parmi les masses. Mais lorsque le sanctuaire fut brisé, il se trouva un principe de corruption et de désordre dans ce rapprochement trop intime de la répression et de la révolte. Le soldat du guet et les gardes-françaises touchaient trop le peuple pour ne point se ramollir et se corrompre ; ces régiments, fort mauvaises troupes sur les champs de bataille, devenaient de vrais piliers de cabarets, et le jour n'était pas loin où ils fraterniseraient avec leurs compères des porcherons et leurs amis de la halle. Amants des filles de joie, hanteurs de tripot, défendraient-ils longtemps la royauté quand elle se trouverait aux prises avec l'émeute et les mouvements populaires où se mêleraient les tapageurs de barrières et l'orgie de Paris?

[1] Il y a au cabinet des estampes (Bibl. roy.) une charmante gravure sur les fêtes et les mœurs des porcherons.

Cette situation nouvelle des masses et des corps armés, en rapport plus intime, n'avait point échappé aux esprits de gouvernement; elle leur faisait peur. Si l'on n'avait pas encore établi en doctrine, l'héroïsme et la grandeur des régiments qui passaient au peuple, on marchait droit à cette maxime destructive de toute pensée de pouvoir : « que c'était un acte méritoire pour la troupe que de fraterniser avec la multitude. » L'esprit militaire si fier, si hautain, si exclusif en France, s'altérait en même temps que l'esprit gentilhomme.

Ce changement venait de loin : dès que les rois ne furent plus soldats eux-mêmes et que trop bourgeois ils se revêtirent de l'habit de soie au lieu du casque de fer et de la cuirasse, ils cessèrent d'être les chefs des gentilshommes et de l'armée, et une révolution s'opéra dans tous les ressorts de l'État. Pour être forte, l'armée devait être toujours séparée du peuple; et de là ce mélange de corps étrangers, suisses, allemands, avec les régiments provinciaux. Lorsque le peuple était porté aux ardentes révoltes, ne fallait-il pas une force de répression capable de le contenir ? Les gardes-françaises, les soldats du guet, étaient presque tous enfants de Paris ; le peuple les voyait trop pour les craindre, il les touchait de

tous les côtés, sans que nulle crainte s'attachât à leur uniforme : s'il prenait fantaisie aux clercs de la bazoche de brûler les barrières, de pendre en effigie un ministre, ce ne serait certes pas les gardes-françaises qui voudraient les en empêcher ; les soldats du guet étaient trop bons enfants, trop familiers pour croiser la baïonnette contre les clercs et étudiants ou les femmes de la halle à l'éducation presque sauvage, car le peuple avait gardé ses instincts sanglants de l'époque des Bourguignons et de la Ligue. Il sortirait des halles, des échoppes, des faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine des figures hideuses, des cœurs féroces ; une fois le frein religieux ôté à ces masses, il ne leur resterait plus rien pour les contenir ; et alors malheur à ce qui conservait encore un peu de noblesse, de grandeur et de distinction !

CHAPITRE IV.

SECONDE PÉRIODE DE LA COUR ET DE L'ADMINISTRATION DE LOUIS XVI.

L'hiver de 1784. — Bienfaisance royale. — Le roi après trente ans. — Ses études. — Histoire, géographie. — Droit public. — Son enthousiasme pour les gloires nationales. — Réception de M. de Suffren. — Inflexibilité pour M. de Grasse. — Budget secret. — Livre rouge. — La reine. — Maison royale. — Naissance du duc de Normandie. — Éducation des enfants de France. — Ambition de Monsieur pour le ministère. — Le comte d'Artois. — Sa famille. — Système général d'économie. — Le duc d'Orléans. — Retranchement de sa maison. — La vie des Condé. — Les favorites. — Madame de Montesson. — Madame du Barry. — Ministères et administration. — M. de Vergennes. — Le baron de Breteuil. — Développement de ses idées de réforme. — Les prisons. — Résidence du clergé. — Les intendances. — Routes. — Ponts-et-chaussées. — Canaux. — Les contrôleurs-généraux. — Tentative de M. de Castries pour rappeler M. Necker. — Esprit du ministère de M. de Ségur. — Situation du gouvernement à cette période.

1783-1786.

L'esprit chrétien avait inspiré à la vieille monarchie un sentiment de commisération pour toutes les misères; le peuple, moins administrativement parqué

et assoupli qu'aujourd'hui, souffrait avec moins de patience et de résignation. Il y avait dans le pouvoir quelque chose de plus rapproché des classes inférieures, une paternité plus impérative dans les devoirs de commandement et d'obéissance. Lorsqu'on lit le *Mercure de France*, sous la vieille monarchie, on voit décrits et racontés à des périodes assez rapprochées, des hivers terribles par la froidure : la rivière était prise à ce point que les grandes voitures passaient sur la glace ; la navigation était suspendue; le pauvre souffreteux grelottait, et l'ouvrier restait sans travail. Alors on lisait au *Mercure de France* que le roi envoyait des dons immenses aux pauvres de Paris; partout on ouvrait des chauffoirs publics; chaque grand seigneur était tenu d'entretenir un immense feu devant la porte de son hôtel; les échevins alertes allaient secourir les pauvres honteux; on distribuait du bois, du pain; et ce devoir, la royauté l'imposait à tous les magistrats de la capitale [1].

[1] Des pièces de vers célébrèrent cette royale bienfaisance.

Voici quelques-unes des inscriptions en l'honneur du roi et de la reine, mises sur des obélisques de neige élevés par le peuple :

A Louis XVI, homme.

Ce faible monument aura faible existence :
Tes bontés, ô mon roi, dans ces temps de rigueur,

Ainsi fut l'hiver de 1784, tellement rigoureux que la Seine demeura immobile sous son vêtement de glace depuis le 5 décembre jusqu'au 6 février, et pendant cette longue et cruelle période, il n'est pas de dons et d'aumônes que Louis XVI et la reine ne fissent à la population de Paris. On lit dans les mémoires secrets, au reste peu favorables à la cour, un curieux et sympathique récit sur cette époque de tristesse : « Depuis longtemps on n'avait eu à Paris un hiver aussi rigoureux, surtout par la durée. Il gèle depuis deux mois presque consécutivement, et une neige abondante couvre et les toits et les rues. Il est d'usage que les princes devant leur palais, et les grands seigneurs devant leur hôtel, fassent allumer des feux pour chauffer les porte-faix, les Savoyards, les fiacres, tous les malheureux qui, par leur état ou les circonstances, sont obligés de rester

Bien mieux que sur l'airain ont mis au fond du cœur
Un monument certain : c'est la reconnaissance.

Après avoir brisé les fers de l'Amérique,
Louis, triomphateur de l'honneur britannique,
Aux yeux de l'univers est sans doute plus grand,
Lorsque sa main réchauffe et nourrit l'indigent.

A MARIE-ANTOINETTE,

Versant les bienfaits sur les malheureux souffrant des rigueurs de la saison.

Reine, dont la bonté surpasse les appas,
Près d'un roi bienfaisant occupe ici ta place ;

dans les rues. A ces secours trop faibles, M. Lenoir en a joint d'autres, qu'il a sollicités du ministère. On a averti tous les manœuvres et journaliers qui sont sans ouvrage de se présenter à l'hôtel de police avec confiance et qu'ils y trouveront du travail et du salaire. On a établi dans les vastes salles des Célestins, des Capucins du faubourg Saint-Jacques, et des Grands-Augustins, des poëles toujours allumés, où l'on emploie à des ouvrages moins durs les femmes, les enfants, les vieillards et les infirmes. Enfin on a distribué à MM. les curés et commissaires de police des sommes d'argent pour fournir du bois, du charbon, du pain aux pauvres honteux. On doit rendre justice à l'excellence du cœur du roi, qui de sa main a écrit au contrôleur-général lui exposant les demandes du lieutenant de police, qu'il autorisait le ministre des finances à faire donner tous les secours qui seraient nécessaires pour secourir les pauvres, et lui a dit de vive-voix qu'il n'y avait aucune dépense qui ne dût être retranchée, s'il le fallait pour celle-

Si ce monument frêle est de neige et de glace,
Nos cœurs pour toi ne le sont pas.

De ce monument sans exemple,
Couple auguste, l'aspect bien doux pour votre cœur
Sans doute vous plaira mieux qu'un palais, qu'un temple
Que vous élèverait un peuple adulateur.

là. La reine de son côté a envoyé à M. Lenoir 500 louis pris sur les fonds de sa cassette, en déclarant que jamais dépense ne fut plus agréable à son cœur. »

Les mêmes mémoires ajoutent : « Le roi a d'abord accordé en travaux de charité une somme de trois millions pour cette année ; il destine trois autres millions à répartir en distributions de secours dans les campagnes, surtout à employer en achat de denrées de première nécessité, en remplacement de bestiaux ou d'objets nécessaires à la culture. Il sera en outre ajouté un million aux fonds ordinaires des ponts et chaussées pour servir aux travaux. Or, comme toutes ces dépenses extraordinaires ne peuvent être prélevées en ce moment sur le trésor royal sans déranger les dispositions arrêtées pour satisfaire à toutes les charges et engagements, il a été décidé au conseil qu'il y serait pourvu : 1° par les retranchements ordonnés sur les dépenses extraordinaires de la maison du roi ; 2° par les réductions faites sur les fonds des bâtiments ; 3° par les économies proposées dans le département de la guerre ; 4° par le produit de l'extinction des pensions de grâces, desquelles il ne sera fait aucun don dans nul département, pendant l'espace d'une année ;

5° par la retenue d'un vingtième, payable, cette fois seulement, sur les pensions au-dessus de dix mille livres, et sur les taxations, traitements ou attributions des places de finances, dont les bénéfices excèdent pareille somme. »

Cet esprit de bienfaisance, d'ordre, d'économie, était entièrement dans le cœur du roi. Si déjà, tout jeune homme, Louis XVI gardait ce caractère sérieux et religieusement sévère qui faisait contraste avec la cour dissolue et abandonnée de Louis XV, lorsque les années vinrent, cette empreinte d'austérité royale se manifesta plus encore sur le front du roi de France. L'exagération même de cette qualité pouvait être considérée comme un défaut[1] : le pouvoir, nécessairement appelé à gouverner les mauvaises tendances des hommes et à les réprimer, ne doit pas se placer dans une sphère trop chaste et à l'abri des passions. Louis XVI, souvent en dehors de la cour et de la société, ne se mêlait pas assez à ses faibles-

[1] Louis XVI écrit de sa main les plus petites choses.

Noms des chevaux que j'ai montés :

L'Emeraude, la Turquoise, le Favori, la Coquette, le Colibri, le Serpolet, l'Ecureuil, la Tranquille. (Cette liste va depuis le 21 août 1766 jusqu'au 11 novembre 1790, et contient cent quatre-vingts noms). (Arch. du royaume.)

ses, à ses tendances, bonnes ou mauvaises : la sévérité du roi allait souvent à la brusquerie ; il heurtait trop le monde d'alors, et avec cela bon et faible, il s'abaissait quelquefois pour se faire excuser un emportement. L'examen trop intime de sa conduite, le sentiment de ses devoirs poussé à l'extrême, le portait jusqu'à la minutie des affaires ; pour s'en convaincre, il faut consulter les divers documents qui restent de lui, les registres, les papiers, où sont portées en dépenses les sommes les plus minimes, une pièce de trente sols[1]. Le roi lit et corrige presque grammaticalement les travaux de ses ministres[2] ; et souvent, au milieu de ces petitesses du pouvoir, les grands faits et les aspects étendus de la société lui échappent. Il faut à l'autorité des

[1] Chaque année le roi faisait le total de sa dépense, et en voici le relevé pris sur ses comptes écrits entièrement de sa main. (Arch. du royaume.)

	liv.	s.	d.
1776.	426,024	2	1
1777.	372,186	13	4
1778.	395,989	6	6
1779.	453,256	7	10
1780.	515,637	7	3
1781.	714,984	19	»
1782.	477,614	4	»
1783.	364,567	9	»
1784.	645,470	»	»

[2] Il en est la preuve dans la curieuse collection de M. Feuillet.

vues d'ensemble, des observations générales aperçues de haut ; le reste est le fait de la police.

Ce goût des études sérieuses, Louis XVI le portait fort loin ; durant la guerre avec la Grande-Bretagne, il avait pris pour habitude de suivre attentivement tous les débats des chambres, la lutte entre le ministère et l'opposition ; profondément initié dans la langue anglaise, il savait l'histoire de ce pays et il voulait pénétrer dans les mystères et les progrès de cette puissance, toujours hostile aux desseins de sa couronne ; il lisait Hume avec un soin particulier, et l'on disait même que dans la retraite de son cabinet il traduisait les volumes de Gibbon sur *la chute et la décadence du Bas-Empire*. Seul alors en France, peut-être, le roi avait la collection des journaux anglais et des revues, et dans son cabinet il marquait lui-même les passages dignes de l'attention de M. de Vergennes. Cette étude parlementaire ne lui avait donné aucune tendance favorable à la constitution de ce pays. Louis XVI, tout paternel dans son gouvernement, était néanmoins très partisan des droits exclusifs de sa couronne, et il aurait cru manquer à ses devoirs s'il ne l'avait pas transmise intacte à son successeur. A trente-deux ans le roi, fortement constitué pour

une vie de travail, manquait d'énergie et de volonté; puissantes facultés de l'âme, qui font souvent que dans un corps chétif, se montre une force capable de remuer les mondes. Le roi conservait un indicible attrait pour la vertu dans les mœurs domestiques, alors même qu'accompagnée de concessions ou de tendances réformatrices, cette vertu dans un homme d'Etat pouvait perdre sa couronne. S'il faut beaucoup de probité en affaires, souvent il faut un peu de corruption pour sauver les empires; MM. de Malesherbes et Turgot, par exemple, étaient les hommes qui plaisaient à Louis XVI, et auxquels il aurait tout confié; et cependant ces caractères étaient plus dangereux pour la monarchie que le maréchal de Richelieu, M. de Maupeou ou madame du Barry elle-même, têtes et cœurs de plaisir et d'exaltation, qui auraient souffleté toutes ces idées nouvelles de constitution anglaise, d'assemblées représentatives destinées à annuler pour longtemps la grande monarchie française. A ses études d'histoire et de philosophie, Louis XVI joignait un goût exclusif pour les sciences exactes; si, poussé par la tendance de l'époque, il fondait au Collége de France[1] une

[1] «....Nous étant aperçu que parmi ces diverses chaires il en

chaire de morale et de philosophie, il réparait l'Observatoire sur le pied le plus splendide, créant des cours nouveaux de mécanique, des enseignements remarquables. Enfin le roi commanda des instruments d'astronomie d'une capacité immense, merveilles d'optique, pour suivre les observations les plus vastes, les plus fécondes.

Au-dessus de toutes ces qualités de l'esprit, Louis XVI plaçait surtout l'amour de la nationalité; elle se révèle dans toutes ses actions : la dernière guerre avait présenté deux hommes, deux marins, l'un couvert de gloire et de succès dans sa campagne de l'Inde, le bailli de Suffren ; l'autre, malheureux ou incapable, le comte de Grasse. Le bailli de Suffren vint en cour; depuis Turenne ou Condé, aucun honneur semblable ne fut rendu à un capitaine victorieux ; et le comte d'Estaing, naguère comblé des faveurs du roi et du peuple, put justement s'en montrer jaloux ; quand M. de Suffren

manquait une de philosophie morale, où nos sujets pussent aller puiser une connaissance des principes de la morale plus étendue et plus approfondie qu'on ne la peut donner dans le cours ordinaire des études, et connaissant toute l'importance de cet objet, nous nous sommes déterminé à créer ladite chaire, etc. » Versailles, 13 avril 1776. — Reg. sec. du conseil. Archiv. du royaume.

parut à Versailles, les gardes-du-corps se levèrent spontanément pour lui faire cortége, sur ces seules paroles de M. de Castries : « Messieurs, c'est M. de Suffren. » Le roi s'entretint plus d'une heure sur sa campagne de l'Inde avec une connaissance si parfaite des localités, des événements, qu'on aurait pu croire qu'il avait lui-même assisté aux plus belles manœuvres de l'amiral. Le bailli fut fait cordon bleu, reçut plus de cent mille livres de pension[1]. Monsieur l'embrassa parce que cela entrait dans son sentimentalisme. La reine lui dit des choses si gracieuses, que les larmes en vinrent aux yeux du vieux marin. Tout au contraire, comme le comte de Grasse n'a pas rempli les espérances nationales que le roi avait conçues de lui, il est impitoyablement poursuivi ; Louis XVI veut qu'il soit traduit devant un conseil de guerre, et qu'un exemple soit

[1] 21 octobre 1784. — Les États de Provence ont remis à M. le bailli de Suffren la médaille qu'ils lui avaient décernée. On y voit d'un côté son portrait avec ses noms : Pierre-André de Suffren Saint-Tropez, chevalier des ordres du roi, grand'croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, vice-amiral de France.

Au revers une couronne de lauriers fermée avec les armes de la province, contenant cette inscription : Le Cap protégé ; Trinquemale pris ; Goudelour délivré ; l'Inde défendue ; six combats glorieux ; les Etats de Provence ont décerné cette médaille. M. D. CC. LXXXIV.

donné ; un examen sérieux, inflexible, doit être fait sur les causes qui ont amené les tristes résultats de la dernière campagne [1].

Magnifique, quand il s'agit de récompenser les services, le roi apporte le plus grand soin à l'ordonnance de ses finances pour ses dépenses du palais. Dans le livre rouge, depuis le mois de janvier 1781, on ne trouve en purs dons que de fort légères sommes, et, par exemple, une gratification à M. le duc de Villequier de 15,000 livres, au prince de Condé 25,000 liv., à M. le premier président 18,000 liv., et quelques autres sommes destinées à des distributions publiques au peuple. Après la guerre, les dons deviennent plus magnifiques, et ici commence à se révéler la faveur de la famille Polignac : une ordonnance au porteur de 1,200,000 livres est accordée à M. le duc de Polignac pour l'engagement de la baronnie de Fénestranges. Quand la paix est signée, on voit

[1] *Lettre du maréchal de Castries, à M. le comte de Grasse.*

21 juin 1784.

« Le roi a lu, monsieur, la lettre par laquelle vous récusez d'avance les membres du conseil de guerre, et vous suppliez Sa Majesté de vous juger elle-même. Sa Majesté n'a point approuvé les motifs de la réclamation anticipée que vous formiez contre le jugement définitif qui devait être rendu par le conseil de guerre assem-

une ordonnance au comptant de 500,000 liv. pour M. de Sivrac, mêlé aux négociations ; le roi donne en perles ou en bijoux plus de 150,000 liv. à la reine ; il paie les dettes de Monsieur et du comte d'Artois ; il acquitte le prix de Rambouillet, les droits utiles du Clermontois cédés à la couronne par le prince de Condé ; il acquiert l'Ile-Adam et ses vastes forêts pour 8 millions 700,000 liv. Ce besoin incessant d'acquérir est un peu le faible des Bourbons [1]. Le service le plus répété dans le Livre rouge est toujours relatif aux affaires étrangères ; ce département dépensait des sommes immenses et secrètes chaque année, parce que la diplomatie de Louis XVI fort active se répand partout, et qu'il lui faut d'incessantes ressources. Le caractère du roi, brusque et facile, se refusait pour lui-même souvent les plus petites choses et les dépenses d'un petit écu, puis, quelques instants après, il se montrait prodigue, parce qu'il

blé à Lorient, et elle n'a pas pu les approuver davantage depuis que le jugement est connu.

« Sa Majesté, mécontente de votre conduite à cet égard, vous défend de vous présenter devant elle. C'est avec peine que je vous transmets ses intentions et que j'y ajoute le conseil d'aller dans la circonstance actuelle dans votre province. » »

[1] Voici quelques extraits du *Livre rouge* copiés sur l'original aux archives du royaume.

était bon et qu'on l'importunait. Le système d'économie personnelle du roi est surtout indiqué par son livre du comptant à peine absorbé à moitié chaque année.

La reine, alors à plus de trente ans, cessait d'offrir l'intérêt de la dauphine et de la jeune souveraine de France à l'avénement, alors qu'elle faisait contraste par sa naïveté et sa grâce aux favorites de Louis XV; on avait aimé Marie-Antoinette, pour ainsi dire, de tout le dédain qu'inspirait madame du Barry. Maintenant, le tour des déceptions vint à la reine : aux femmes, on pardonne moins lorsqu'elles n'ont plus ce caractère d'extrême jeunesse qui fait excuser leur légèreté; et comme tous les yeux étaient

27 avril 1783.

	liv.	s.	d.
Ordonnance au porteur de 800,000 livres pour le service politique de la Suisse. . . .	800,000	»	»
Affaires étrangères, quartier d'avril 1783. .	2,428,833	3	7
Ord. au porteur pour arrangement de comptabilité sur les fonds fournis aux Américains, faisant partie des 10 millions empruntés en Hollande.	5,868,899	15	4
Affaires étrangères, quartier de juillet 1783.	3,017,233	12	6
Ord. au porteur pour avances sur la pension de madame Louise, remboursables en quatre ans.	48,000	»	»
Ord. de secours extraordinaires au trésor			

portés sur Marie-Antoinette, chacune de ses actions prêtait à la calomnie. La cour, livrée à mille partis divers, à des femmes moins jolies, à des princesses moins puissantes, se vengeait de la domination supérieure de la reine; le parti de la vieille cour de Louis XV ne l'aimait pas, et il en restait des débris dans les tantes du roi. Certes, on ne pouvait rien dire sur ces nobles filles, sans doute, toutes en Dieu, mais elles avaient contracté un besoin de sévérité qui leur faisait mal juger toutes les actions, même les plus innocentes. Qui pourra nous donner la clef mystérieuse de tous ces récits mensongers qui circulaient surtout depuis la fécondité de la reine? Mariée depuis plus de huit ans, Marie-Antoinette était de-

	liv.	s.	d.
de Monsieur, par ordre du roi.	20,000	»	»
Pour six mois de la gratification de M. Thierry, administrateur des domaines.	4,000	»	»

Arrêté le 2 novembre 1783.

Signé Louis.

30 novembre 1783.

Ordon. au porteur de 158,993 livres pour le prix des perles, diamants et bijoux de madame la princesse Christine, remis à la reine par M. de La Galuizière, en vertu de décision du roi. .	158,993	»	»
Affaires étrangères.	2,467,413	4	6
Ordon. de 450,000 liv. payées au trésor de			

meurée stérile, et successivement, elle donnait la vie à Marie-Thérèse-Charlotte de France, depuis si triste et si éplorée au milieu des catastrophes de sa race; ensuite à un premier dauphin, Louis-Joseph-Xavier-François; enfin à un second fils duc de Normandie; et ce titre de mère féconde, qui devait la rendre si heureuse, si respectée de tous, fut encore l'objet de mille propos atroces au milieu d'une cour assez dissolue elle-même pour ne plus croire à la vertu.

Non, ce ne fut pas la révolution qui inventa cette épithète fatale de l'*Autrichienne*, déjà familière à la cour et dans les salons qui soutenaient le vieux parti de Louis XV, tel que le duc d'Aiguillon, par exemple. Que faisait donc cette reine pour mériter de

	liv.	s.	d.
Monsieur, par ordre du roi.	450,000	»	»
Ordon. de 800,000 liv. pour indemniser M. de La Borde de la retenue du dixième sur huit millions de bordereaux viagers de l'édit de mars 1781, qu'il a pris et réalisés au trésor royal.	800,000	»	»
Ordon. au porteur de sept millions pour Monsieur, dont cinq en contrats et deux payables comptant en vingt mois.	7,000,000	»	»
Ordon. au porteur de quatre millions pour monseigneur le comte d'Artois, dont deux millions payables dans les douze mois de 1784, et deux millions déjà acquittés par les anticipations du prince au trésor royal.	4,000,000	»	»

si affreux propos ? Impatiente de toute étiquette, elle méprisait un peu trop le monde de cour ; il ne faut jamais fuir devant une explication avec la société ; elle est souvent comme une grande poltronne qui vous poursuit, parce qu'on n'a pas le courage de lui répondre et de la regarder au visage. Marie-Antoinette, rieuse avec de jeunes compagnes, pressait les mains de la duchesse de Polignac, de mesdames de Vaudreuil et de Mailly, parce qu'elle y trouvait des cœurs qui battaient comme le sien : n'était-ce pas un crime ? Elle aimait à courir la campagne le matin, visitant Trianon, ses parcs, ses bergeries, comme le faisait Marie-Thérèse, sa mère, dans le beau jardin de Schœnbrunn ; elle aimait la

	liv.	s.	d.
Ordon. au porteur de 5,500,000 liv. en bordereaux viagers de l'édit de mars 1781, pour le payement de partie de l'acquisition de Rambouillet.	5,500,000	»	»
Ordon. au porteur de 5,000,000 pour faire 500,000 liv. de rente viagère à Monsieur, conformément à la décision de Sa Majesté du 21 décembre 1783.	5,000,000	»	»
Ordon. au porteur pour le service des affaires étrangères.	59,218	14	2
Année 1784.			
Ordon. de 3,600,000 liv. sur M. de Savalette, à compte des sept millions faisant partie du prix			

feuille que le vent remue, le gazouillement des oiseaux, le ciel bleu, au milieu d'une cour toute fardée, toute blanche, n'était-ce pas encore là un crime? La reine repoussait toutes les femmes trop avancées dans la vie, incrustation des habitudes de cour, fières de l'étiquette, et qui ne voulaient pas lui laisser faire un pas sans le compter; elle appelait la comtesse de Noailles *madame l'Étiquette;* et cela ne se pardonne pas. Chacune de ses dames d'atours avait son nom moqueur, grande hardiesse du palais, car il est des lois dont on ne peut pas s'affranchir; le monde est une grande gêne qu'il faut subir, et l'esprit qui veut secouer les règles en est toujours puni par la médisance. Là fut le tort

	liv.	s.	d.
des droits utiles du Clermontais, cédé à Sa Majesté par M. le prince de Condé, payables à raison de 100,000 l. par mois en 1784, 1786 et 1788.	3,600,000	»	»
Ordon. de 3,400,000 liv. sur M. d'Arvelay, pour complément des sept millions énoncés ci-dessus.	3,400,000	»	»
Ordon. de 500,000 liv. accordées à M. le prince de Condé, pour pot-de-vin de la vente des droits du Clermontais.	500,000	»	»
Ordon. de 8,700,000 liv. pour le payement de l'acquisition de l'Ile-Adam, en bordereaux viagers de l'emprunt de janvier 1782, dont 7,500,000 liv. seront constitués tant sur la tête de Sa Majesté que sur celle de Monsieur. . .	8,700,000	»	»

de Marie-Antoinette : la calomnie affreuse transforma en orgies nocturnes des petites fantaisies de liberté et de distraction ; est-ce qu'il ne passe pas par la tête, aux heures de nuit, mille folies aux riches, aux heureux, aux malheureux même? Se parer, se déguiser, s'esquiver, tout cela est doux ; et la liberté est comme l'air qui vient aux poumons. Quel crime voyez-vous ! Marie-Antoinette, madame de Polignac, l'admirable princesse de Lamballe, sortaient sous des mantilles le matin avant l'aurore pour aller voir leur jardin, cultiver des fleurs, caresser leurs oiseaux bien-aimés ou le chevreuil bondissant. Le soir aussi pourquoi, femmes jeunes et rieuses, n'iraient-elles pas voir Paris, sans suite,

	liv.	s.	d.
Ordon. au porteur d'un million de liv. pour remboursement à compte de 1,250,000 liv. de comptant à 4 p. 100, dont la comtesse du Barry fait l'abandon au roi.	1,000,000	»	»
Ordon. pour compléter le remboursement ci-dessus.	250,000	»	»
Pour le payement des dettes de feu madame la princesse Christine.	150,313	16	4
Dépenses secrètes des affaires étrangères, quartier de janvier 1784.	1,922,739	17	1
Dépenses secrètes des affaires étrangères, quartier d'avril 1784.	1,889,536	2	10
Ordon. au porteur pour être employé en affaires secrètes concernant le service du roi. .	1,000,000	»	»

dans un carrosse qui fend le vent, et s'amuser un peu à l'Opéra ou aux bals? Y avait-il un grand mal dans ces légèretés du monde, à côté d'un roi sévère, travailleur, à qui les plaisirs ne déridèrent jamais le front.

Cette entraînante légèreté de la reine ne lui faisait oublier aucun de ses devoirs; durant la guerre, elle avait donné l'exemple de tous les sacrifices; à la paix, elle se montrait joyeuse du bonheur du peuple; la fin des hostilités la charmait, comme un terme aux sacrifices et une cause de repos pour le roi, toujours si profondément affecté des succès et des revers de la France; elle se mêlait à toutes les joies nationales,

	liv.	s.	d.
Pour secours à M. le comte d'Angevilliers.	100,000	»	»
Ordon. de 200,000 liv. pour secours accordé par le roi à M. de Saint-Priest fils, adjoint de son père à l'intendance du Languedoc, ladite somme payable en quinze années sur l'emprunt de la province.	200,000	»	»
Dépenses secrètes des affaires étrangères, quartier de juillet.	2,043,420	16	11
Ordon. au porteur de 20,000 liv. pour la troisième année du secours de pareille somme accordée à madame la comtesse de Lameth. .	20,000	»	»
Ordon. de 600,000 liv. par ordre du roi, pour suite d'arrangements politiques.	600,000	»	»
Dépenses secrètes des affaires étrangères du mois d'octobre.	1,855,990	19	8

se consacrant, la noble reine, à l'éducation de ses enfants ; Madame Royale avait été d'abord confiée à la duchesse de Polignac, sa tendre amie, avec le titre de gouvernante des enfants de France. Quand vinrent le dauphin et le duc de Normandie, la reine se réserva la direction personnelle de Marie-Thérèse, sa fille, caractère fier, hautain, et que plus d'une fois il fallut dompter par le châtiment. Les fonctions de gouvernante étaient tellement assidues et solennelles, qu'en aucun cas on ne pouvait quitter les enfants du roi, et lorsque la tendresse de madame de Polignac la fit accourir malgré toute défense auprès de la reine qui venait d'avorter, il fut question de la suspendre de son titre pour avoir manqué à la surveillance qu'elle devait aux fils de France.

L'ambition de Monsieur, comte de Provence, était toujours le partage du pouvoir et la direction d'un ministère ; il se croyait très populaire, et cette opinion se rattachait au voyage que, tout jeune homme, il avait fait dans les provinces méridionales ; Monsieur avait parcouru la Guienne, le Languedoc ; partout accueilli avec un enthousiasme indicible et cet amour qui entourait à cette époque les princes de la maison de Bourbon, il en avait pris de lui-même et de son aptitude une opinion souveraine ;

il présida les jeux floraux, les académies scientifiques, et les écoles d'arts et de littérature. Dans la province dont il portait le nom, les acclamations furent plus vives encore, et Monsieur, fier de sa popularité, se crut désormais appelé à un grand rôle. Sa réception à Marseille était le souvenir qu'il aimait le plus à rappeler, lorsque six mille jeunes hommes, vêtus de l'habit de soie et de l'uniforme somptueux, l'entourèrent avec l'élan méridional pour le porter à bras au milieu des flots; il vit la joute, vieille tradition du pays : les fêtes des pêcheurs au tribunal des prud'hommes; et le prince avait gardé de cette réception quelque chose de si fier, de si vaniteux, qu'il se demanda souvent si la seconde place dans la monarchie héréditaire était à la hauteur de son esprit et s'il n'avait pas seul la mission de gouverner les peuples.

Au Luxembourg se réunissaient autour du prince des littérateurs, des savants, et l'on y faisait des jeux d'esprit, des petits vers, des épigrammes et des bouts rimés; son secrétaire des commandements Morel, un des auteurs d'opéras à la mode, associa plus d'une fois sa verve à celle de Monsieur, et l'on dit l'opéra de *Panurge* le fruit d'une collaboration commune. M. Piis, le vaudevilliste vivait au Luxem-

bourg dans toute la familiarité du château, et le plat ou prétentieux historiographe Moreau se faisait comme le dépositaire de sa pensée de droit public. Depuis un an, le comte de Provence s'était rapproché du roi son frère et de la reine; comme il n'avait pas l'espérance de postérité, il parlait de léguer ses apanages et sa fortune au duc de Normandie, le second fils de Louis XVI [1], espérant par cet acte généreux se rendre la reine favorable, afin de conquérir une certaine influence sur le gouvernement. A l'encontre des habitudes ordinaires de la maison de Bourbon, le comte de Provence n'avait aucun goût pour les armes; il ne sollicita dans la guerre aucun commandement, préférant toujours l'habit bourgeois à ces nobles épaulettes qui grandissaient seules les princes et les gentilshommes. Il suivait les pacifiques travaux de philosophie et de littérature auprès de la comtesse de Provence et de madame de Balbi,

[1] 7 novembre 1785. — « Depuis plusieurs jours, on parle d'une cession de tous ses biens, faite par *Monsieur* au duc de Normandie. Elle est d'autant plus extraordinaire qu'elle semblerait annoncer quelque inimitié secrète entre ce prince et le comte d'Artois, son frère, dont il frustre ainsi cruellement les enfants ; cependant comme on ne sache rien qui puisse autoriser ce soupçon, on regarde cette conduite simplement comme un coup de politique, et l'on croit que c'est le fruit des conseils de M. Cromo. En effet, suivant cette combinaison, de cet événement il résulterait une coa-

la tendre amie, érudite et railleuse à la fois.

C'était un caractère plus alerte et plus vif que celui de M. le comte d'Artois, colonel-général des Suisses. Les mille partis de cour faisaient mauvais propos sur la bravoure du prince : on disait : « que M. le comte d'Artois n'avait révélé aucun courage au cœur dans ce duel avec le duc de Bourbon, qui n'avait duré que le temps juste pour donner à la police l'honneur de désarmer les Altesses. A Gibraltar n'était-il pas de son devoir de rester jusqu'à la fin du siége, avec le duc de Crillon et les régiments de France? est-ce que l'odeur de la poudre lui donnait des nausées et le sifflement des balles des terreurs? » Avec de tels propos, on cherchait à dégrader l'honneur et le blason de M. le comte d'Artois, trop affiché, au reste, dans ses dissolutions pour ne pas subir le juste châtiment de l'opinion publique. L'esprit du temps était tel que ce fut à

lition entre la reine et *Monsieur*, qui pour condition secrète entrerait au conseil. De son côté, Sa Majesté tiendrait à une distance convenable ceux qui ont aujourd'hui sa confiance et la donnerait tout entière à cette Altesse Royale. Ils aideraient ainsi le roi à soutenir le poids des affaires et les choses n'en iraient que mieux, avec le secours d'un prince instruit, sage, appliqué, économe, peu livré au plaisir et intéressé personnellement à la conservation et à la prospérité du royaume. Le temps seul dévoilera tous ces mystères. »

l'instigation du comte d'Artois et pour faire briller son esprit, qu'il fut résolu dans le petit salon de la reine qu'on jouerait en cour le *Mariage de Figaro*[1]. Marie-Antoinette faisait la comtesse; le comte d'Artois, Figaro; M. de Vaudreuil, Almaviva; la duchesse de Polignac, Suzanne; et cette pièce à grande démoralisation fut ainsi grandie jusqu'à offrir pour acteurs principaux une reine et un fils de France. On disait encore parmi les libertins de l'intimité que M. le comte d'Artois avait commandé, avec tout le luxe de cour, un petit livre sous le titre du *Sottisier*, recueil d'ordures et de fastidieuses polissonneries, locutions de vieillards usés et de la société plus usée qu'eux-mêmes.

Dans une époque ordurière et démoralisée, un premier ministre, M. de Maurepas, n'avait-il pas recueilli sous le scel de ses armoiries tous les sales

[1] On jouait aussi le *Barbier de Séville*.

Vendredi, 19 août 1785. — « On a joué au petit Trianon la pièce du *Barbier de Séville*. La reine a rempli le rôle de *Rosine*, M. le comte d'Artois celui de *Figaro*, M. le marquis de Vaudreuil était le comte *Almaviva*, le duc de Guiche, *Basile*, et le bailli de Crussol, le *docteur*. On assurait même que le sieur de Beaumarchais avait été admis en conséquence dans cette illustre société, qui a désiré prendre de ses leçons; mais il passe pour constant à la Comédie que c'est le sieur d'Azincourt qu'on a mandé et consulté. «

couplets sur la cour depuis deux siècles[1]. Au reste Louis XVI, toujours également bon envers Monsieur et le comte d'Artois, venait de payer leurs dettes, ainsi que cela est constaté par le *Livre rouge*, et ces dettes s'élevaient à la somme exorbitante de 7 à 8 millions.

Après la mort du duc d'Orléans, le duc de Chartres, héritier de son nom et de ses armes, adopta un système d'économie et de réforme dans sa maison; fort endetté pour la construction du Palais-Royal, sans produit encore, le duc d'Orléans vendit ses équipages de chasse, ses meutes, ses chevaux, pour se réduire strictement au nécessaire, et le marquis Ducrest[2], son chancelier, le seconda dans ce dessein; son projet de passer en Angleterre se liait à la nécessité de vivre en simple gentilhomme pendant quelques années afin de réparer le vide de ses finances. Le prix que la reine de France avait donné

[1] Le recueil Maurepas est encore à la Bibliothèque du roi.

[2] Charles-Louis, marquis de Ducrest, né le 28 avril 1747, entra fort jeune dans la marine, qu'il quitta, en 1766, pour le service de terre; capitaine en 1773, lieutenant-colonel en 1774, colonel en second du régiment d'Auvergne en 1776, colonel-commandant des grenadiers royaux en 1779, chevalier de Saint-Louis en 1782; il obtenait, par l'influence de sa sœur, la comtesse de Genlis, la charge de chancelier de la maison d'Orléans (1785).

pour l'achat de Saint-Cloud servit à l'acquittement de quelques emprunts, et la maison d'Orléans restait fort arriérée. On était en doute sur le rôle que prendrait, après la mort du prince, madame de Montesson ; incontestablement elle était mariée ; par conséquent, draperait-elle comme cela était reconnu pour les veuves? Quel serait son douaire? Louis XVI, fort jaloux des prérogatives de sa race, déclara que le mariage n'ayant rien de public, Madame de Montesson ne draperait pas ; dans l'oraison funèbre que l'abbé Maury prononça à Notre-Dame, il ne fut question de ce mariage que d'une manière indirecte et seulement pour sauver l'honneur du prince. Madame de Montesson, fort modeste personne, ne tenait pas aux honneurs ; la possession d'une fortune considérable lui suffisait pour se maintenir dans le luxe et les commodités de la vie.

Cette décision à l'égard de madame de Montesson tenait à la rigidité personnelle de Louis XVI, qui n'aimait pas les maîtresses, témoin son rigorisme pour la comtesse du Barry. Il devait y avoir dans cette jeune femme quelque chose de merveilleusement gracieux ; après la mort du roi Louis XV, on la voit exciter deux passions qui touchent à la frénésie ; l'une, celle du duc d'Ai-

guillon qui brave pour elle les exils, la Bastille; l'autre, celle du chevaleresque duc de Brissac, qui devient fou de madame du Barry, et s'empresse de la montrer comme la reine de sa destinée. La favorite avait la permission de résider à Lucienne; dans ce palais charmant, princes et empereurs venaient la visiter, et tous en revenaient enchantés, parce que, à la grâce la plus parfaite, elle joignait une bonté de cœur et une ingénuité de pensée qui lui donnait, selon le dire des courtisans de Louis XV, la simplicité d'une pensionnaire.

Il y avait dans les Condé un tel entraînement pour les choses de guerre et de gentilhommerie, qu'ils s'occcupaient moins d'intrigues de cour que de leur vie de noblesse. Le prince de Condé, colonel-général de l'infanterie, voyait au-dessous de lui deux générations pour perpétuer sa race : son fils le duc de Bourbon, son petit-fils le duc d'Enghien, né maladif et souffreteux, d'une mère bizarre et mystique, absolument séparée de son mari. La maison de Condé était des plus riches, la plus anciennement apanagée, et le système de Law avait décuplé sa fortune; Chantilly, réparé à neuf, coûtait vingt-huit millions de livres; chacun parlait du nouveau palais que le duc de Bourbon avait fait

bâtir dans le faubourg Saint-Germain, avec de beaux jardins en terrasse, sur le bord de la Seine, une longue suite de bâtiments et de magnifiques écuries ; le prince y ajoutait une vaste salle à colonnes, comme le Parthénon d'Athènes, et destinée à jouer la comédie, rage et fureur de toute cette génération : à Versailles et à Trianon, théâtres ; à Saint-Cloud, au Palais-Royal, théâtres encore ; heureux temps pour les faiseurs d'actes et de pièces, quand les princes eux-mêmes s'abaissaient au rôle de mimes et d'histrions !

L'engouement des bâtisses avait saisi princes et grands depuis Louis XIV, et tout Paris s'occupait des nouvelles constructions du Palais-Royal, devenu une sorte de bazar de dissolution et de luxe : des maisons hautes, des galeries couvertes comme à Florence, et pleines de boutiques, de cafés, maisons de jeu et de prostitution ; au milieu un jardin ou plutôt une cour étranglée, à l'extrémité un théâtre ; sous terre, un cirque dans une sorte de cave ; tel était l'aspect que présentait le Palais-Royal, plus tard siége et rendez-vous de toutes les émeutes. La maison de Condé avait d'autres desseins en déployant ses magnificences ; si elle embellissait les pelouses, les canaux, les parcs, les belles forêts à

Chantilly, c'était pour la course et la chasse. Au faubourg Saint-Germain, si elle élevait le Palais-Bourbon, c'est qu'elle voulait résider parmi les gentilshommes, au même lieu où campaient les huguenots sous Condé, au massacre de la Saint-Barthélemy; l'histoire dit: Que Coligny avait fixé les tentes de sa dure chevalerie sur la rive gauche de la Seine, un peu au-delà du Pré-aux-Clercs; et les Condés étaient gens à tradition de noblesse.

Le jeune prince de Conti, naguère comte de la Marche, plus effacé que son père, visait néanmoins à son rôle de parlement; les Conti, fort studieux dans les matières de droit public, réunissaient autour d'eux les premiers présidents, les présidents à mortier des cours souveraines; un peu jansénistes, opposants, timides, ils étaient comme les tracassiers dans la famille royale, et on le leur pardonnait à cause de l'innocence de leurs desseins, qui ne fut jamais une révolution. Le duc de Penthièvre, le seul encore des princes légitimés, souche si opulente, avait perdu son fils unique, le prince de Lamballe, d'une manière si terrible, et ce deuil de famille avait jeté la plus profonde douleur dans l'âme de ce vieillard, si bon que nul ne pouvait avoir de la haine contre lui; il demeure encore

des débris touchants de la correspondance du duc de Penthièvre et de la reine Marie-Antoinette ; la beauté et la candeur de ces deux âmes s'y révèlent entières et simples. Marie-Antoinette aimait de la plus vive tendresse la princesse de Lamballe, issue de Savoie-Carignan, et dans son cœur elle épanchait ses secrets et ses chagrins les plus poignants : il y en avait déjà ! La reine avait un abandon sérieux, réfléchi auprès de la princesse de Lamballe ; avec madame de Polignac c'était de l'amitié naïve, joyeuse, marchant droit devant elle, comme cela se voit entre deux femmes, deux amies qui courent au plaisir, à la coquetterie. Avec madame de Lamballe, c'est un penchant irrésistible vers la vertu indulgente, une tendance pour ce qui est bon, généreux, pour ce qui sent profondément, et s'abandonne plus profondément encore. Ensuite, l'origine de deux maisons souveraines rapprochait d'une manière plus absolue Marie-Antoinette de la princesse de Lamballe ; la fière maison d'Autriche ménageait l'antique maison de Savoie-Carignan, gardienne des Alpes, et la politique se trouvait en rapport avec le cœur pour expliquer cette tendre affection des deux amies.

Sous l'influence d'une famille royale si divisée d'intérêts, d'esprit et de caractère, il n'est pas éton-

nant qu'il s'élevât des intrigues de cour actives, prépondérantes. Chaque prince avait ses amis, ses conseillers, fort avant dans leurs confidences. Tant que vécut M. de Choiseul, la reine lui fut favorable, et à chaque circonstance elle en avait parlé au roi pour le ministère. Les répugnances de Louis XVI étaient telles, qu'on dut renoncer à toute espérance; plus prononcé que jamais dans les idées du grand dauphin, le roi avait constamment repoussé M. de Choiseul, en rappelant des accusations fatales; et ici peut-être faut-il faire connaître la pensée tout entière de Louis XVI sur le duc de Choiseul : « Le duc de Choiseul, écrit le roi, tenait de la nature ce que les courtisans en reçoivent rarement, ou plutôt ce que la frivolité de leur éducation, la corruption des mœurs, la mollesse de l'esprit permettent rarement d'avoir, et étouffent presque généralement; je veux dire un caractère. Hardi, entreprenant, décidé, il avait un fonds d'énergie dans l'âme qui le rendait capable d'orgueil; il avait assez de talent pour passer pour un génie, et assez de moyens pour s'en faire supposer davantage. Il avait de la force dans l'âme, l'amour de la gloire, et une telle fermeté en se décidant, qu'il bravait les obstacles et franchissait les écueils, croyant les af-

faires possibles parce qu'il les avait conçues. Le duc de Choiseul avait un caractère entier, rien ne lui coûtait pour réussir dans le plan qu'il s'était proposé; il avait aussi le caractère des gens faibles, lorsqu'il employait la main d'autrui pour se cacher et pour agir. Il avait un caractère à lui seul, et que je n'ai pas encore discerné dans le monde, lorsqu'il prodiguait les grâces de l'État au profit seul d'un gouvernement étranger, et lorsqu'il préparait des récompenses éventuelles aux récompenses assurées qu'il avait dans ses propres mains. Le duc de Choiseul, dans un pays où l'on craint les revenants, s'était fait des amis enthousiastes, des créatures ardentes qui le rendaient dangereux. Il comprimait la majesté royale. *Sa destruction des jésuites* n'a produit qu'un vide qu'aucun autre corps n'a pu remplir encore, au grand détriment de l'éducation de la jeunesse et de la belle littérature. *Sa ligue avec les parlements* a détruit beaucoup de liens qui attachaient les sujets à leur souverain. Il a fallu dissoudre ces cours de justice; il a fallu les rétablir. Cette plaie ne sera sondée qu'avec beaucoup de prudence et de temps. *Son alliance avec la maison d'Autriche* est bonne autant qu'elle a fait cesser le fléau de la guerre avec cette puissance, ce qui nous permet de

poursuivre aujourd'hui les Anglais sans danger de diversions ; mais cette alliance est contraire à nos intérêts par sa grande nouveauté et parce qu'elle permet aux empereurs de faire en Europe impunément tout le mal qu'ils ont envie de faire. *La philosophie a été soutenue et protégée par M. de Choiseul.* Les motifs de cette conduite ne sont point pénétrables comme ceux des autres grandes opérations de son ministère. Le résultat est la création, en France, d'un parti avec lequel il est devenu nécessaire de traiter quelquefois ou d'user de ménagement. Il a inoculé la philosophie dans quelques-uns des membres du clergé de France ; ce qui est en politique un phénomène nouveau. »

Louis XVI n'avait pas une tendance plus vive pour le parti Maupeou et d'Aiguillon ; la volonté du bien public dominait toutes les autres dans le cœur du roi ; et il lui répugnait de frapper des coups de violence et de s'associer à une opinion qui les rêvait encore. Louis XVI aimait trop la popularité pour se hasarder volontairement dans cette voie périlleuse, et c'était la nécessité d'un milieu qui l'avait décidé pour M. de Maurepas, esprit léger, mais en dehors de tout parti trop ardent. Le roi avait essayé des économistes avec M. Turgot, des banquiers avec

M. Necker, et dans cette lutte de ministres et de systèmes, le vieux M. de Maurepas était mort sans perdre la confiance royale, quoique évidemment il fût débordé par les extrêmes. Alors commence le gouvernement plus personnel du roi ; aucun ministre n'a de crédit absolu ; il n'y a plus précisément de chef du conseil. Le roi, parvenu à cet âge de la vie où l'on sait et l'on veut se conduire soi-même, ne voulut point remplacer M. de Maurepas, au moins dans l'influence absorbante d'un premier ministre.

L'esprit de Louis XVI offrait le contraste d'un sentiment extrême de sa propre capacité et de la timidité d'exécution ; têtu et faible à la fois, il cédait sans conviction à la première parole, à l'obstacle le plus faible. Louis XVI ne savait pas assez distinguer les conditions essentielles de la fermeté, qui sont d'écouter beaucoup et de se résoudre ensuite avec la volonté d'aller droit à son but. Deux ministres alors se partagent sa confiance, MM. de Vergennes et de Breteuil, et tous deux reflètent parfaitement la pensée et le caractère de Louis XVI. M. de Vergennes a trop d'études diplomatiques pour se personnifier d'une manière absolue dans le traité de 1756, c'est-à-dire dans l'exclusive alliance

autrichienne; il a pu s'en servir pour mener à bonne fin les hostilités contre l'Angleterre, et s'assurer la paix du continent pendant la guerre maritime; mais le roi est intimement convaincu que son ministre, admirateur de Richelieu, ne sacrifiera rien à l'alliance autrichienne. M. de Vergennes appartient essentiellement à l'école de Louis XIV et du grand cardinal qui sut aussi résister à une reine et la persécuter. Toute la politique extérieure depuis la paix de 1783 est de rétablir la balance générale de l'Europe en résistant aux prétentions de l'Autriche.

M. de Breteuil occupait déjà avant la mort de M. de Maurepas le ministère de la maison du roi, embrassant alors toute l'administration intérieure; il y remplaçait M. Amelot, qui lui-même avait succédé à M. de Malesherbes. Nul n'avait accompli une carrière politique aussi longue que M. de Breteuil, ambassadeur tour à tour à Vienne, à Pétersbourg, à Stockholm, à Naples, et longtemps initié à la correspondance secrète de Louis XV. Signataire du traité de Teschen et médiateur habile, il avait alors acquis une grande renommée de modération, ce qui le fit préférer pour le poste important de la maison du roi. Par un côté, M. de Breteuil appartenait à l'école économiste;

passionné pour les réformes, il correspondait en ceci à l'esprit du roi qui avait toujours gardé souvenir du système de M. Turgot et des vues bienfaisantes de M. de Malesherbes. A M. Breteuil on dut la première réforme du régime des prisons[1] : Vincennes avait quelques vieux prisonniers d'État, le ministre les fit évacuer sur la Bastille, et la forteresse de Saint-Louis fut changée en grenier d'abondance. Il ordonna une visite dans toutes les prisons d'État; et pénétrant lui-même dans la Bastille, il en fit sortir tous les détenus, pour lesquels il n'y avait pas des raisons de justice, ou de politique essentielle à la sûreté d'État. Le ministre voulut qu'on rendît compte en plein conseil des motifs des lettres de cachet. Enfin, pour obéir à l'impulsion philosophique contre le clergé, il ordonna, par une circulaire, que tous les évêques résideraient dans

[1] *Circulaire de M. le baron de Breteuil, adressée aux Intendants des provinces.*

Versailles, le 25 octobre 1784.

« Vous trouverez ci-joint, monsieur, un état des différentes personnes de votre département, actuellement renfermées en vertu d'ordres du roi, expédiés d'après vos informations et votre avis, ou les informations et avis de MM. vos prédécesseurs. Vous verrez que quelques-unes de ces détentions sont déjà fort anciennes : je ne doute point qu'il n'y en ait plusieurs qu'il soit à propos de faire

leur diocèse, et que nul désormais ne pourrait s'en absenter sans la permission expresse du roi [1].

Sous le ministère de M. de Breteuil, les intendances, violemment ébranlées par M. Necker, prirent une nouvelle extension; le système administratif du ministre fut dès lors de faire des grandes choses, sous l'impulsion de la royauté et avec l'intervention des États provinciaux, comme pouvoir actif et secondaire. Les intendances offraient une admirable organisation pour chaque province formant une petite nationalité, avec parlement, États, et c'était par cette action simultanée que les plus vastes travaux s'étaient accomplis. Les États de Languedoc présentaient un véritable modèle, et aucun royaume n'était mieux administré que cette belle contrée. Louis XVI fut aussi le roi des grandes con-

cesser, et je vous prie de ne pas perdre un moment pour vérifier et me marquer quelles sont celles dont la révocation vous paraîtra devoir être prononcée dès à présent, et quels motifs vous détermineront à penser que les autres doivent subsister. »

[1] *Lettre ministérielle aux évêques.*

Versailles, le 16 octobre 1784.

« Le roi ayant fixé, monsieur, son attention particulière sur l'importance de vos fonctions, ainsi que sur les avantages multipliés que recueille son service, comme celui de la religion, de vos bons exemples et de vos soins journaliers, Sa Majesté m'ordonne

structions; mais si son aïeul s'était absorbé dans les larges chaussées, dans les routes magnifiquement plantées; pour lui, il préféra créer des ports, des canaux, les voies de communication. Louis XVI fut le roi de la marine et du commerce, le souverain administratif; il aimait la navigation, les moyens de rapprochement entre les provinces et les empires; il commença, continua ou accomplit la plupart des canaux qui sillonnent aujourd'hui la France.

A côté de ces deux ministres prépondérants, MM. de Vergennes et de Breteuil, se plaçaient les autres secrétaires d'État; aux sceaux était toujours M. Hue de Miromesnil, l'ami de M. de Maurepas, caractère facile, indécis et souvent ridicule par sa

de vous marquer qu'elle désire que vous résidiez beaucoup et que vous ne sortiez jamais de votre diocèse sans en avoir obtenu sa permission. Vous avez donné, monsieur, trop de preuves de votre zèle au roi, pour que Sa Majesté ne soit pas persuadée que vous entrerez dans ses vues avec un empressement égal à leur justice. L'intention de Sa Majesté est donc que toutes les fois que vous serez dans le cas de vous absenter de votre diocèse, vous m'en préveniez, ainsi que du temps à peu près que vous croirez que vos affaires pourront vous en tenir éloigné. Je me ferai un devoir, comme un plaisir, de mettre sur-le-champ votre demande sous les yeux de Sa Majesté et de vous faire part de ce qu'il lui plaira de décider.

« J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, etc. »

légèreté. A la marine, M. de Castries[1], l'admirateur de M. Necker, s'absorbait dans une seule pensée : le retour du contrôleur général. A chaque changement de cabinet, il l'indiquait à la confiance royale comme le sauveur du pays. Le maréchal de Ségur, toujours au ministère de la guerre, offrait un étrange mélange des idées philosophiques et des priviléges de la noblesse. Pénétré de certaines idées sur la nécessité de ranimer l'esprit gentilhomme dans l'armée, ce fut à lui que l'on dut les ordonnances si rigoureuses sur les preuves de noblesse pour tous les officiers. On s'était beaucoup relâché de cette prescription sous Louis XV; ce roi, considéré comme un despote aristocratique, fit plus pour la bourgeoisie que nul de ses prédécesseurs, et, au contraire, ce fut à l'époque où les idées étaient les plus avancées sur l'égalité que M. de Ségur prépara l'ordonnance qui attribuait aux seuls gentilshommes le privilége de l'épaulette. Au contrôle général des finances, on avait passé de M. Joly de Fleury à M. d'Ormesson, sans que cela eût apporté le moindre changement dans la situation du crédit. C'étaient des

[1] Charles-Eugène-Gabriel de La Croix, marquis de Castries, né le 25 février 1727, était ministre de la marine depuis 1780. Il venait de recevoir le bâton de maréchal de France (1783).

esprits de modération et d'ordre, mais dénués de tout moyen d'action, de toute hardiesse de projets. Il faut moins, dans les matières de gouvernement, une théorie absolue qu'une certaine manière aisée de prendre les questions pour les résoudre selon les circonstances. Un contrôleur général devait être un homme à ressources dans un temps où l'impôt était fort difficile et les revenus incertains ; trop rigide, un contrôleur embarrassait les ressorts du gouvernement et compromettait les impérieuses exigences du service. Tout poussait donc à un changement ; M. de Castries, le partisan le plus sincère de M. Necker, ne cessait de le présenter comme l'homme habile, indispensable. M. de Breteuil indiquait, lui, M. de Calonne, de la famille des intendants, esprit prodigieux, que M. de Vergennes acceptait avec empressement. C'était entre M. Necker et M. de Calonne que la lutte financière et politique devait maintenant s'engager dans la grande monarchie de Louis XIV.

CHAPITRE V.

MINISTÈRE DE M. DE CALONNE.

Situation des finances à la chute de M. Necker. — Opérations de MM. Joly de Fleury et d'Ormesson. — Le trésor. — Origine de M. de Calonne. — Les intendances. — Plan hardi du nouveau ministre. — Doctrines de la circulation. — Administration fastueuse et féconde. — Grands travaux publics. — Embellissements de Paris. — Prospérité générale. — Idée fondamentale de M. de Calonne. — L'impôt en nature. — Le timbre. — Projet d'une assemblée des notables. — Principes généraux de l'administration. — Lois et actes de la royauté. — Législation. — État des provinces. — Languedoc. — Bretagne. — Dauphiné. — Système des états provinciaux. — Richesses du royaume.

1783-1786.

Les deux époques où le balancement régulier des recettes et des dépenses de la monarchie se manifeste le plus complet, furent le ministère du cardinal de Fleury et la fin de l'administration de l'abbé Terray; assertion qui peut paraître étrange, et néanmoins parfaitement exacte. Les états de la trésorerie constatent que pendant les dix premières années du

ministère du cardinal de Fleury, les recettes excédèrent les dépenses de trois millions ; en même temps que la dette publique se trouvait entièrement éteinte par le système de Law, où chacun, attiré par l'agiotage, avait échangé sa créance sur l'État contre des valeurs fictives[1]. Sous l'abbé Terray, il est aussi justifié que le déficit (ceci était à la fin du règne de Louis XV), n'allait pas au-delà de trente-sept millions. La dette ne s'était donc démesurément accrue que sous Louis XVI, le roi le plus économe, le plus discret, le plus profondément pénétré de ses devoirs envers le peuple. La cause première de l'arriéré était la dépense énorme qu'avait imposée à l'État l'émancipation des colonies anglaises, et une guerre maritime de cinq années sur d'immenses proportions. La dette publique s'était donc particulièrement augmentée sous M. Necker ; le contrôleur général, banquier avant tout, avait poussé l'État à d'incessants emprunts, car pour lui le meilleur moyen de garder le pouvoir n'était-ce pas de mettre le royaume à sa discrétion par le crédit, de manière à soumettre la politique aux idées et aux nécessités de la finance ?

[1] J'ai donné le budget de ces deux époques dans mon travail sur *Louis XV*.

Le déficit s'était donc accru pour servir et protéger un mouvement d'opinion publique ; la guerre d'Amérique, commandée par l'esprit de démocratie, avait entraîné la monarchie en dehors de son système précautionneux : le balancement exact des recettes et des dépenses n'était plus possible.

Une remarque à faire dans l'histoire des États, c'est que les révolutions se préparent toujours en vertu d'un mot qui devient un grand et mystique symbole. L'expression nouvelle de *déficit* avait en elle-même quelque chose de fantastique aux yeux du peuple qui vit désormais dans ce déficit un gouffre où tout devait s'abîmer ; les idées de dilapidation, de folles dépenses, de favoritisme venaient se résumer hideuses derrière ce mot ; et combien n'était-il pas facile de monter la tête au peuple avec ces images ? Ce qui aujourd'hui est une chose simple avec les théories modernes, à cette époque se présentait comme une difficulté insoluble. Actuellement le déficit se couvre par l'impôt et l'emprunt, l'amortissement rachète, et dans un temps fixé d'avance, on peut prévoir l'extinction de la dette. Alors il n'en était pas ainsi ; l'État avait des revenus limités, nulle puissance humaine ne pouvait les augmenter, les grandir sans secousse ; on trouvait à emprunter,

mais à des taux de banque; si M. Necker avait fait face aux besoins de la guerre, c'était par les moyens extraordinaires des anticipations sur les recettes, et de l'emprunt par les banquiers toujours le plus onéreux. Quand il quitta le contrôle, on constata qu'il avait emprunté quatre cent quarante millions au taux moyen de dix pour cent (commission de banque comprise), ce qui accrut le déficit annuel de quarante millions. Ainsi, la dette publique s'était élevée à six cent quatre-vingt-quatre millions, à échéances fixes, pour lesquels on avait hypothéqué les plus certains de tous les revenus du trésor. Les nécessités étaient d'autant plus grandes que les créances étaient exigibles à compte courant, selon la méthode rigoureuse des banquiers.

Les deux contrôleurs généraux qui succédèrent à M. Necker, MM. Joly de Fleury et d'Ormesson, étaient des hommes plutôt d'administration que de finances; esprits sages, modérés, capables de pourvoir à une situation ordinaire, mais tout à fait étrangers à ces crises publiques qui appellent des expédients journaliers [1] et des moyens extraordinaires. Ils passèrent

[1] *Extrait d'une lettre de Fontainebleau, du 2 novembre 1783.*

« . . . On prétend que les *quatre coins de la reine* se sont

donc comme un système de transition et de terme moyen qui n'apporta aucun remède. On n'avait véritablement en face que deux idées et j'oserai dire deux forces : 1° la banque avec M. Necker, et le roi ne voulait pas en entendre parler; 2° l'administration habile, capable, et ici il s'agissait de choisir parmi les intendants un esprit hardi, confiant en lui-même, et qui pût ne point s'effrayer devant une situation véritablement périlleuse. Sur les conseils de M. de Breteuil, le roi s'arrêta sur le comte Charles-Alexandre de Calonne[1]; il y avait chez M. de Calonne d'immenses ressources, un noble cœur, un génie pénétrant; procureur général, maître des requêtes, intendant à la fois à Metz et à Lille, partout il avait laissé de belles traces de son administration; élégant de formes, spirituel de manières, il passait dans le monde économiste pour un esprit

réunis contre M. d'Ormesson. On appelle ainsi les quatre maisons de la cour qui jouissent plus particulièrement des faveurs de Sa Majesté et ont le plus de crédit sur son esprit. Les Polignac, les Vaudreuil, les Guiche et les Périgord.»

[1] Il était né à Douai le 20 janvier 1734, où son père était premier président du parlement; d'abord avocat général au conseil provincial d'Artois, M. de Calonne passa dans sa ville natale, en qualité de procureur général; maître des requêtes en 1763, il fut nommé à l'intendance de Metz en 1768, puis à celle de Lille, qu'il quitta pour le contrôle général des finances, le 3 novembre 1783.

superficiel (aux yeux du vulgaire, il faut être lourd si l'on veut se dire fort, grossier si l'on veut conquérir le titre d'austère) et la grâce infinie du comte de Calonne lui attira la réputation de légèreté. Appelé, par l'appui de M. de Breteuil, au contrôle général des finances, comme le caractère le mieux en rapport avec la situation, M. de Calonne établit dans l'État cette doctrine aujourd'hui incontestable, à savoir : « que plus l'argent circule, plus il produit de résultats ; et que l'impôt n'est au fond qu'un placement de l'argent du contribuable, qui revient ensuite par la dépense, sorte de déplacement de fonds. » Au lieu donc de s'effrayer de la pénurie du trésor (M. de Calonne à peine y trouva vingt mille écus), le contrôleur donna partout la vie et la confiance par une grande témérité de mesures et une certaine audace d'opérations ; il ne voulut pas qu'aucune dépense fût diminuée, annonçant même que les prêteurs seraient payés par anticipation à la fin de chaque trimestre. Comme il avait pour lui les intendants et les fermiers-généraux, il trouva de l'argent avec facilité, les bons du trésor discrédités reprirent leur valeur ; les fournitures sur l'État furent soldées d'avance, et chacun put citer les paroles que le contrôleur général avait adressées à M. le pre-

mier président Nicolaï, lorsqu'il avait prêté serment : « J'ai eu déjà l'occasion de dire au roi, et je lui dirai dans toutes, que rien ne peut le mettre dans le cas de manquer à sa parole, et qu'il n'y aurait qu'une ignorance coupable qui pût en supposer la nécessité[1]. »

Cette loyauté, cette rectitude dans les engagements permirent à M. de Calonne de pourvoir par des emprunts faciles à tous les services ; l'armée, les fournisseurs, les employés, furent ponctuellement payés, comme aux temps les plus prospères de la monarchie. M. de Calonne voulut rendre grandiose, splendide le règne de Louis XVI ; de son administration datent la plupart des merveilleux embellissements de Paris ; s'il imposait le peuple, il voulait que le peuple travaillât, et par ce moyen la circulation se trouvait établie ; remarquable intendant, il fit paver la plupart des rues de Paris en larges dalles, et ouvrit de nouvelles voies à la circulation. D'accord avec les fermiers généraux, il dessina les grands monuments autour des barrières de Paris, moyennant un tracé d'enceinte qui assurait la perception des droits avec moins de fraude et de con-

[1] Chambre des comptes, 13 novembre 1783.

trebande. Les boulevards furent plantés d'arbres, on traça d'autres boulevards extérieurs, qui embrassèrent une enceinte de sept lieues; les routes commencées par Louis XV, sur de grandes chaussées, furent terminées. Le quai Malaquais et le pont Louis XVI furent achevés; on continua la rue Royale jusqu'à la Madeleine, avec les beaux hôtels de la rue Saint-Honoré; prodigue d'acquisitions, la couronne royale fit acheter pour le domaine Saint-Cloud avec son parc; Rambouillet avec sa forêt; et M. de Calonne fournit tout l'argent nécessaire pour achever la royale demeure de Compiègne.

Cette administration si féconde s'étendit de Paris à la province; sorti des intendances, M. de Calonne savait le parti qu'on pouvait en tirer, et sous son impulsion les Monthyon, les Sénac de Meilhan, donnèrent à toutes les cités de la France un aspect complétement nouveau; Bordeaux, Marseille, Lyon, Strasbourg, Lille, virent de grandes rues se percer et des quartiers neufs s'élever magiquement; les routes, les canaux se multiplièrent à l'infini. Mais ce qui fit le plus d'honneur à M. de Calonne, ce fut d'avoir suivi avec persévérance la construction du port de Cherbourg, dans ses magnifiques développements : vingt-cinq millions furent consacrés pour

une seule année à ce port national, menace permanente contre l'Angleterre; les jetées furent construites, le bassin creusé, et Louis XVI put voir lui-même le grand spectacle d'un port créé par artifice à la face de la Manche; justement orgueilleux d'avoir délivré Dunkerque de la présence d'un commissaire anglais, par le traité de 1783, le roi de France faisait plus, il créait un vaste abri pour une flotte, destinée à braver l'Angleterre.

Au fond de ce système si brillant, il n'y avait pourtant qu'une fiction; mais le crédit repose-t-il sur autre chose? Il s'agit moins de savoir dans les emprunts si les ressources sont réelles, que d'être convaincu de l'exactitude du débiteur. Déjà sous M. Necker les dépenses excédaient les recettes de quarante millions, et le système d'emprunt se continua sous M. de Calonne, pour parer chaque année aux dépenses qui marchaient en s'accroissant. Dans cette position dessinée, le système de M. de Calonne devait trouver pour adversaire en tête M. Necker, se déclarant le seul homme nécessaire de la situation; les répugnances du roi Louis XVI s'étaient plus d'une fois formulées en paroles aigres contre l'ancien contrôleur général, et lorsqu'on avait parlé de rappeler M. Necker à Paris, le roi s'y était d'a-

bord refusé. Il existe une lettre écrite à M. de Vergennes, dans laquelle, tout en permettant à M. Necker de se rapprocher de la capitale, le roi veut qu'il soit bien entendu qu'il recevra peu de monde, ne se mêlera pas d'affaires [1], et qu'à la première intrigue il sera renvoyé à Genève. Ce n'était pas sur de vains soupçons que cette défense était imposée; nul ne se remuait plus que M. Necker pour reprendre le contrôle général; il mariait alors sa fille à l'ambassadeur de Suède, le baron de Staël; et un salon nouveau s'ouvrait pour sa renommée : un bon nombre de seigneurs de cour y accouraient pour faire de l'opposition autour de la jeune baronne de Staël, admiratrice exaltée de la capacité de son père.

1 *Lettre du roi à M. de Vergennes* (28 mai 1785).

« Je ne sais pas si je commets une indiscrétion à ne vous rien cacher. M. d'Angevilliers m'a envoyé le billet (de M. Necker), sans me dire si c'était de son aveu ou non; il est vrai que la reine m'a demandé, vu le mauvais état de la santé de M. Necker, qu'il pût venir passer quelque temps auprès de Paris, pour voir des médecins. Je le lui ai accordé à condition qu'il ne viendrait pas à Paris, et qu'il verrait très peu de monde; je vous confierai qu'avant de me le demander, elle m'avait demandé s'il n'y avait pas d'opérations de finance prochaines, et elle m'a dit qu'elle ne m'aurait pas fait la demande s'il devait y en avoir. En tout elle m'a paru, comme je le savais, très peu attachée à la personne de M. Necker.

L'opposition devint alors de bon goût; il fut de mode de propager l'idée que les prodigalités extrêmes du roi pour la famille Polignac, pour les Vaudreuil, étaient la ruine incessante de l'État; on dressa des tableaux fictifs pour montrer l'immense abîme financier que creusait la facilité aveugle du roi pour Marie-Antoinette; d'où les amis politiques de M. Necker concluaient que lui seul pouvait résoudre la difficulté immense soulevée par le déficit. M. de Castries avait repris l'œuvre, pour lui toute de conviction, de rappeler M. Necker au contrôle général, et le roi lui répondait encore par un refus, tout en déclarant que cette démarche ne l'offensait aucunement et qu'elle ne blessait en rien la loyauté de M. de Castries. Monsieur, comte de Provence,

Je vous avouerai que m'y étant mal pris, cet hiver, l'occasion n'était plus la même, et que je ne vois que peu de différence entre une province peu éloignée et une campagne; Lyon était peut-être pis, à cause des agioteurs; j'ai pensé aussi qu'en montrant de l'indifférence à son personnel, cela lui donnerait moins de célébrité. Ce n'est pas pourtant que je veuille le perdre de vue ni ses amis. J'envoyai chercher M. de Castries après que la reine m'eût demandé la permission, je lui dis ce que j'avais dit à la reine, et j'ajoutai qu'il devait se souvenir, il y a deux ans, qu'au départ de M. d'Ormesson, je lui avais mandé formellement que M. Necker ni ses amis ne devaient pas songer qu'il rentrât jamais en place; que si M. Necker se tenait tranquille et que ses amis ne fissent pas parler de lui, je le laisserais tranquille; mais que si par rapport à lui

qui se mêlait toujours beaucoup de politique, s'était mis à la tête de l'opposition contre M. de Calonne; lui-même commençait à répandre dans le monde, d'une façon très directe : « Que toutes ces splendeurs cachaient un vide affreux. » Le mot déficit était déjà adopté comme un ralliement par l'opposition; et dès lors les inventions les plus grossières s'élevèrent contre la protectrice de M. de Calonne, la noble reine de France.

Ces bruits, Marie-Antoinette ne les ignorait pas, et toujours envieuse de popularité, on publia sur elle une anecdote d'un goût parfait : la reine avait besoin de 40,000 louis pour acquitter quelques dettes, et surtout pour répondre à quelques actes de bienfaisance selon son cœur; elle s'ouvrit avec confiance à M. de Calonne; celui-ci répondit qu'il était

il s'élevait des bruits et qu'il se fît des choses contraires aux opérations du gouvernement, ce serait moi qui me croirais attaqué, et qu'alors je le renverrais à Genève, et qu'il ne reviendrait jamais plus en France. Je laisse à votre sagesse à communiquer ce que vous voudrez de cela au contrôleur général; je comptais lui en parler moi-même jeudi, mais il serait peut-être trop tard. Je compte sur sa discrétion sur les particularités qui y sont contenues; il peut dire que le personnel de M. Necker lui est indifférent, et que comptant sur mes bontés et sur celles de la reine, il ne craint rien; mais surtout qu'il prenne garde à ses amis vrais ou faux; tant qu'il ne s'occupera que de la chose publique il peut être tranquille. LOUIS. »

à ses ordres, mais qu'en ce moment ce subside extraordinaire contrarierait ses autres arrangements. « A la bonne heure, dit la reine en souriant, je veux bien attendre, mais à condition que vous viendrez tout à l'heure avec moi chez le roi, lui attester combien je suis raisonnable. » Louis XVI loua la modération de la reine et la fermeté respectueuse du contrôleur général, et cela fit bruit.

Néanmoins, les calomnies continuèrent; le premier nom de madame *Déficit*, donné à la reine, lui vint de *Monsieur*, comte de Provence. Cette princesse, naguère si aimée, si entourée de tendresses admiratives, fut accusée de folles dépenses, et ces bruits de prodigalité furent moins encore l'œuvre du peuple que des coteries jalouses qui divisaient la cour; il faut du temps pour que les masses se démoralisent et prennent contre le pouvoir des haines vives, profondes; l'impulsion part rarement d'elles-mêmes, elles la reçoivent d'en haut et la gardent au cœur. Ces paroles contre la reine vinrent spécialement du comte de Provence, bel esprit caustique, qui ne voulait jamais perdre un jeu de mots, une épigramme; il n'aimait pas la reine, et avec le sentiment excessif de sa propre capacité dans les affaires, il joignait un désir infini d'opposition

contre son frère ; le comte visait à la popularité et il prenait la reine comme point de mire à ses méchants sarcasmes.

Non seulement Monsieur faisait de l'esprit les pieds sur les chenets, mais encore il dessinait la caricature, et l'on trouve une gravure de sa main, rare et curieuse ; le prince, fort avancé en allégorie (on l'accusait d'être de moitié dans Panurge), avait dessiné un monstre énorme trouvé à Santa-Fé de Bagota ; pour assouvir cette bête insatiable, il fallait des centaines de moutons, veaux et poulets, sa figure était celle d'une femme (remarquez bien), sa queue celle d'un serpent, ses pattes reproduisaient la vieille fable des harpies[1] ; or, savez-vous quel était ce monstre dans l'esprit ingénieux du comte de Provence? C'était le déficit avec la tête d'une femme ; et cette femme, grand Dieu, qui était-elle? Sans doute, Monsieur ne savait pas le mal qu'il faisait en accoutumant le peuple à ces accusations ; mais, dans la réalité, il fut le premier auteur de toutes ces épithètes déplorables jetées sur la noble reine ; quand on eut brisé les autels

[1] Cette caricature est fort rare ; je m'en suis procuré une toute coloriée dont on ne connaissait pas l'origine.

de la royauté dans le cœur de la multitude, rien ne fut plus aisé que de la conduire à une révolution par l'émeute et la révolte sur la place publique.

Les doctrines de M. de Calonne sur les bienfaits d'une circulation active et féconde étaient trop avancées pour être bien comprises, surtout par cette école qui ne voyait qu'un principe et qu'un but dans un État, l'économie des dépenses. En Angleterre, toutes les fois que les revenus ne correspondent pas aux services, on a deux moyens de les équilibrer : l'accroissement de l'impôt et l'emprunt; ces idées, M. de Calonne espéra les faire adopter; l'emprunt, il l'avait trouvé par sa considération personnelle; mais il eût été imprudent d'en agrandir le cercle sans le baser sur une augmentation d'impôt, et les dépenses devaient nécessairement s'accroître par l'obligation de payer de nouveaux intérêts. M. de Calonne résolut de recourir à deux grandes ressources, l'impôt territorial et le timbre; le premier de ces moyens était une vieille idée des Economistes entraînant l'égalité entre toutes les conditions qui possédaient la terre sans nulle distinction du noble et du roturier : clergé, gentilhomme, bourgeois, tous contribuaient également aux charges publiques. Pour ne pas rendre cet impôt trop pesant aux propriétaires, M. de Ca-

lonne donnait l'option d'un payement en nature ; les produits du sol seraient vendus sur le marché public. Ce moyen patriarchal était destiné à rendre l'impôt moin pesant pour tous; l'argent est si difficile à trouver dans les campagnes! Le timbre, au reste fort modéré, car le prix de la feuille de papier marqué ne devait pas s'élever au-delà de quatre sous, était un impôt tout anglais dont on attendait de grandes ressources. Au moyen de ces deux branches d'impôts, M. de Calonne espérait obtenir un revenu de 70 millions, lequel combiné avec la diminution successive des dépenses et un emprunt annuel et décroissant amènerait l'équilibre entre les revenus et les services. Restait la question de savoir comment ce nouvel impôt pourrait être voté : emploierait-on le mode d'un simple édit enregistré au parlement? Les États-Généraux ne pouvaient être qu'un moyen extrême; M. de Calonne rêvait déjà une idée mitoyenne ; il y avait dans l'histoire plus d'un exemple de la convocation des notables du royaume, et un souvenir qui devait plaire à Louis XVI, c'était celui de Henri IV, convoquant à Rouen les notables pour les consulter sur la chose publique.

Tandis que toutes ces questions de finances étaient débattues dans le conseil du roi, avec une vive et

profonde sollicitude, l'administration publique et la législation se déployaient par des actes successifs et d'une certaine importance[1]; en résumant la collection des édits de cette époque, on y trouve des principes fort avancés qui se ressentent de la marche des faits et des idées. Un arrêt du conseil change en régie intéressée le bail des fermes générales[2]; les canaux de Bourgogne sont ouverts et favorisés par des concessions de terrains et des allègements d'impôts[3]; désormais l'acceptation des billets de la caisse d'escompte sera toute volontaire[4]; la police du roulage est réglée scrupuleusement avec la forme des roues, la construction des voitures, la manière de placer les chevaux[5]: ici on régularise les marchés, là les étals de boucherie, les boulangeries, les moulins à eau ou à vent; partout les idées économistes pénètrent et dominent[6].

Le conseil s'occupe même de l'Opéra[7], l'une des

[1] Le recueil le plus complet des actes du conseil se trouve aux Archives du royaume, il a été mal lu, mal compulsé dans les compilations publiées depuis quelques années.

[2] Fontainebleau, 24 octobre 1783 (Reg. sec.). — [3] Fontainebleau, 8 novembre 1783 (Reg. sec.). — [4] Fontainebleau, 23 novembre 1783 (Reg. sec.). — [5] Versailles, 28 décembre 1783 (Reg. sec.). — [6] Voyez les Registres secrets du conseil, 1783-1784. — [7] Arrêt du conseil sur l'Opéra. Versailles, 3 janvier 1784 (Reg. sec.). — Arrêt du conseil contenant règlement pour l'Académie

grandes sollicitudes de ces gentilshommes : le roi fonde une école de chant et de déclamation avec des prix attachés à chaque œuvre ; l'auteur du plus remarquable poëme lyrique aura 1,500 livres ; si ce n'est qu'une pastorale ou comédie lyrique, 600 livres ; le conseil habituellement si grave, si sérieux, fixe la nombre des basses-tailles, des hautes-contre. « Il y aura trois premières actrices ; l'une chargée de rôles à baguettes, l'autre de ceux de princesses, et la troisième des premières amoureuses dans la pastorale, aux appointements de 9000 livres. Les mêmes emplois sont reconnus pour les premières danseuses dont les appointements seront fixés à 7000 livres : tout sujet qui manquera sans motif légitime la représentation payera une amende de 48 livres, et de 100 livres la seconde fois », sans compter ce que ne dit pas l'édit, le For-l'Evêque, où tous les histrions pouvaient être jetés, et l'on faisait bien pour réprimer leur insolence. Un édit affranchit les juifs de tout péage corporel [1] ; deux autres fixent la police des rivières. Le froid a été rude, les neiges ont occasionné des dégâts, les torrents débordent, le roi ac-

royale de musique. Versailles, 13 mars 1784 (Reg. sec.). C'est un code tout entier.

[1] Versailles, janvier 1784 (Cod. corse, T. 5).

corde 6 millions pour répartir entre les plus souffreteux [1], et il les retient sur son trésor royal, sur les pensions, ou les dépenses personnelles [2].

Une longue série d'édits royaux embrasse les matières les plus variées ; les ports de Dunkerque, de Lorient, de Bayonne, de Marseille, sont déclarés francs, et toutes marchandises y seront admises sans droit [1]. La police de Paris et la tranquillité publique sont l'objet de nouvelles ordonnances qui défendent de faire usage de pistolets de poche, fusils à rouet, baïonnettes et poignards : nul domestique ne pourra porter d'armes [4] ; on démolira toutes les échoppes qui gênent la circulation publique [5] ; comme le peuple souffre beaucoup, le roi établit un trésorier spécial pour les offrandes et aumônes [6]. Un emprunt de 4 millions de francs est destiné à l'achèvement de l'église Sainte-Geneviève (aujourd'hui le Panthéon) [7]. Un règlement fixe les conditions pour l'admission à l'École de médecine à Paris [8] ; un autre détermine la forme et le mesu-

[1] Versailles, 17 février, Paris 19 février 1784 (Reg. sec.). — [2] Versailles, 14 mars, 1784 (Reg. sec.). — [3] Versailles, 14 mai 1784 (Reg. sec.). — [4] Paris, 21 mai 1784 (Reg. sec.). — [5] Versailles, mai 1784 (Reg. sec.). — [6] Versailles, mai 1784 (Reg. sec.). — [7] Versailles, 6 juin 1784 (Reg. sec.). — [8] Versailles, 18 juin 1784 (Reg. sec.).

rage des bois dans les chantiers [1]; les juifs d'Alsace, véritable plaie publique, sont soumis à une sévère surveillance [2]; des amendes sont inflexiblement imposées aux villages qui sonnent les cloches pendant l'orage [3]. Le conseil règle successivement le commerce de l'Inde; la compagnie des agents de change, la relation industrielle avec les puissances du Nord, la police des détaillants de Paris et des halles [4] : plus de dix édits sur la marine viennent compléter le système de Louis XVI pour la navigation, objet de sa vive sollicitude. Cette administration est donc travailleuse, attentive, au milieu de la crise générale; elle n'oublie pas les devoirs d'un gouvernement régulier envers les peuples. Tout ce qui peut grandir, organiser la nationalité française est dans la royale pensée de Louis XVI.

La France homogène comme force de gouvernement, ne l'était pas alors comme forme d'administration. Chaque province était régie par des principes différents et je dirai presque par une gestion particulière; les pays d'État se glorifient de l'indépendance

[1] Paris, 6 juillet 1784 (Reg. sec.). — [2] Versailles, 10 juillet 1784 (Reg. sec). — [3] Versailles, 29 juillet, 1784 (Reg. sec.). — [4] Versailles, août, 5 septembre; 25 septembre, Paris, 29 septembre; Versailles, 11 novembre 1784 (Reg. sec.)

de leur assemblée provinciale ; les autres, simples intendances, sont directement régies par les délégués immédiats de l'autorité ministérielle. L'admirable régime des intendances, fondé par Colbert, et qui a produit de si notables résultats, est attaqué spécialement par les économistes : ceux-ci préfèrent les pays d'État comme type et formule propriétaire. De tous côtés on demande l'organisation des assemblées provinciales contre le système des intendances trop ministérielles dans une organisation où le contribuable doit venir au secours du trésor ; il faut que dans chaque province une assemblée soit appelée à voter l'impôt [1]. Ce système, M. Turgot voulait le généraliser, et M. de Calonne n'en est pas éloigné, parce qu'il espère par ce moyen éviter la grande turbulence des États-Généraux. Il existe quelques magnifiques exemples de ces gouvernements de province : ainsi le Languedoc est le pays d'État le plus paisible, le plus régulièrement organisé. Rien n'est comparable aux améliorations que les États du Languedoc ont opérées dans la province depuis un siècle ; composés du clergé, de la noblesse et des notables de chaque bailliage, les États ont

[1] On sera peut-être curieux de voir à cette époque quel était

administré avec une grande sagesse ; on leur doit les belles routes, les canaux, les chaussées larges, le bien-être de tous ; s'ils ont eu quelques difficultés avec les gouverneurs et les intendants, elles se sont bientôt évanouies par l'intervention de l'archevêque de Toulouse qui préside les États de plein droit ; le gouverneur n'est qu'en seconde ligne avec l'intendance essentiellement subordonnée. Le Languedoc n'était pas resté en arrière de patriotisme dans la dernière guerre : sous Louis XV, les États avaient voté deux régiments bien vigoureux à Fontenoy ; sous Louis XVI un vaisseau de ligne de 100 canons porta sur le haut du mât la couleur du Languedoc. Jamais un sentiment d'avarice n'avait

l'état des prestations en nature : 6 février 1785. — « L'ancienne corvée n'est plus suivie que par les généralités d'Orléans, Châlons, Metz, Soissons, Clermont, Grenoble et Dijon. Dans douze autres on a adopté le système des facultés. La répartition s'y fait au marc la livre des impositions. Ce sont les généralités de Bordeaux, Bayonne, Caen, Alençon, Rouen, Tours, Poitiers, Amiens, Moulins, Lyon, La Rochelle et Besançon. Dans quelques-unes, par exemple dans celle de Caen, tout s'exécute à prix d'argent, tandis que dans les autres une partie du travail se fait en nature. A Nancy, Perpignan et Auch, l'instruction de 1776 est un peu plus littéralement observée, mais cependant avec des différences dans chacune de ces provinces. Le Limousin, le Languedoc, le Berry, Montauban, la Flandre, l'Artois, la Provence ainsi que la Bresse et le Bugey, avec le comté de Gex et de Dombes, ont établi une

dirigé les États dans cette province si belle et la mieux gouvernée [1].

En Bretagne, la turbulente province, les États sont un peu cohue et tumulte, car le caractère breton n'est ni ployant, ni commode; tout ce qui est noble de plein droit fait partie des États; tout ce qui a pennon sur le sol, peut le lever fièrement, quand il s'agit de voter l'impôt; têtue et entière, la Bretagne aime à rappeler que lorsqu'elle s'est réunie à la France, elle l'a fait volontairement, en stipulant des priviléges qu'on doit respecter : que le roi demande le sang du dernier Breton, tous seront prêts à le donner sur l'Océan des tempêtes ou dans une campagne sur le Rhin. Mais quant à sa liberté altière, à son indépendance de gentilhomme, on la garde et l'on saura la défendre contre les hommes

imposition. On croit qu'il en est de même en Alsace. Dans les généralités de Paris et de Valenciennes on n'exige que les corvées de voitures, et l'on supplée à la corvée de bras par des fonds particuliers. Les Etats de Bretagne assignent la corvée en nature et par tâche fixe, au *prorata* des impositions. »

[1] *Extrait d'une lettre de Montpellier, du 15 février* 1784.

« Vous serez surpris de l'énumération des dépenses et établissement faits nouvellement par les Etats du Languedoc pour la prospérité de la province.

« La province a établi à ses dépens un cours d'accouchement dans la ville de Toulouse.

de cour et les ministres. Ainsi l'on raisonne à Vannes, à Rennes, partout où il y a noblesse et clergé.

Ce n'est pas pour la première fois que la Bretagne s'est soulevée, on l'a toujours vu dans la vieille histoire ; elle a plaidé devant le parlement pour défendre les priviléges de la province contre le duc d'Aiguillon : à chaque résistance, on trouve un Breton ; et nul n'osera attaquer cette tradition de liberté et d'indépendance. Maintenant la fermentation est partout ; on parle hautement contre les dilapidations et on ne veut rien accorder sans une réforme. Tous ces vieux noms de Kerkadec, de Kergorlay, Lafruglaye, sont plus démocratiques que les philosophes et les prédicants de liberté : leur vie est une longue et persévérante lutte contre le pouvoir ministériel. Qu'ils arrivent les intendants et les percepteurs d'impôt pour braver les États, ils

« Elle a adopté le procédé de MM. Parmentier et Cadet de Vaux pour la boulangerie et la meunerie économique, et elle a décerné à ces messieurs une médaille d'or aux armes de la province ; en même temps leurs Mémoires seront imprimés et distribués gratis au public ; enfin les modèles de leurs moulins et de leurs fours économiques sont déposés dans les cabinets de physique de Toulouse et de Montpellier, afin que chacun puisse les visiter et en faire construire de pareils.

« Les Etats ont alloué une somme de 300,000 liv. pour le canal de Beaucaire à Aigues-Mortes. »

seront chassés par l'émeute ; nobles et peuple se tiennent par la main : vous jeterez vingt gentilshommes à la Bastille, il en viendra bientôt cent pour réclamer à Paris, avec leurs cheveux longs et leur vieille épée de l'époque des Rohan. Vous n'avez nulle arme contre eux, ni l'exil, ni les cachots, car ils marchent toujours avec la même conviction, avec la même ténacité ; leur tête est plus dure que les rochers qui bordent les dunes de l'Océan, ou les autels druidiques des forêts.

Dans le Dauphiné, le même esprit d'indépendance se manifeste puissant avec l'air des montagnes, l'exemple et l'aspect de la Suisse. Le Dauphiné avait ses vieilles chartes de priviléges, comme la Bretagne ; conditions essentielles du pacte de réunion. Les États comptaient une forte noblesse, une bourgeoisie indépendante, avec l'esprit de turbulence des anciennes guerres civiles, quand les huguenots tenaient leurs castels au bord du Rhône ou de l'Isère. En Dauphiné, le tiers avait une grande influence dans les États, sous l'impulsion de la magistrature et du barreau. Il y avait à Grenoble beaucoup de Suisses, réfugiés des cantons, des calvinistes cachés, et le système de fédéralisme faisait des progrès dans la montagne : tout impôt excitait des murmures ; tout

manquement aux priviléges de la province, une révolte. Nul ne voulait donner un décime sans le consentement des États ; le parlement de Grenoble était respecté et vénéré, et si quelqu'un osait l'atteindre, toute la province le défendrait avec l'énergie d'une puissante liberté. Là déjà se faisait entendre le vœu d'une convocation des États-Généraux, dont la souveraineté était seule reconnue supérieure à celle des États particuliers.

Au demeurant, il n'y avait aucune conformité dans ce mode d'administration de province ; M. de Calonne voulait substituer à cette bigarrure un système homogène d'Etats provinciaux ; non point avec les formes parleuses et turbulentes du Dauphiné ou de la Bretagne ; mais avec l'attitude calme, modérée et administrative des Etats du Languedoc, choisi pour type et modèle. Une fois ce mode adopté, voici la manière de procéder : un édit sur l'impôt serait-il rendu ? on l'aurait envoyé pour l'enregistrement à chaque province ; ensuite le contrôleur général en aurait fait la répartition, et les États particuliers auraient spécialement choisi le mode d'impôt le plus exactement en rapport avec l'esprit de chaque localité et le moins onéreux pour les peuples. Au lieu de se réunir toutes les trois ou cinq années, les

Etats auraient été convoqués annuellement pour examiner la situation de la province et en surveiller l'administration. Les pouvoirs de l'intendant auraient été restreints en conséquence, et le gouverneur n'aurait plus à exercer qu'une autorité militaire sur les garnisons.

De toute part on marchait ainsi à un morcellement; le pouvoir unique pesait, on voulait revenir à ce désordre territorial qui avait précédé le cardinal de Richelieu; seulement, au lieu des grands féodaux, on aurait eu l'assemblée des trois ordres dans chaque province. Qu'en serait-il résulté? une nouvelle anarchie d'idées et de choses; on aurait détruit l'ouvrage de peines et de soucis du grand cardinal et de Louis XIV. L'unité politique, qui fait la force de la France, aurait été perdue; le gouvernement serait demeuré sans unité; et en échange qu'aurait-on obtenu? des votes d'impôt, rien moins que sûr, et l'opposition de trente-trois assemblées qui aurait arrêté l'action du pouvoir à chaque pas et empêché toute administration de se développer dans les conditions de durée.

Ces questions d'impôts, d'emprunts et d'États s'agitaient au milieu des immenses prospérités de la France. M. de Calonne, comme un magicien ingé-

nieux, remuait l'argent à pelletées, et le trésor demeurait abondamment pourvu. Ce fut l'époque de grands achats pour les domaines de la couronne; quelques principautés, telles que le Clermontais et le Charolais, existaient encore indépendantes, et le contrôleur les faisait rentrer dans le domaine de l'État, moyennant indemnité; ceci sans ostentation, par un mouvement de fonds imperceptible. On ne voyait partout dans la maison du roi que brillants uniformes, fêtes et pompes éclatantes; M. de Calonne, luttant contre le parti Necker, voulait que les manufactures alimentées par le luxe pussent rivaliser avec celles de la Grande-Bretagne : qui niera la poésie de cette tête qui ne croyait pas que quelques étroites économies pourraient sauver un État tout de splendeur comme la France? Devait-il penser que la noblesse, le clergé et les notables verraient jamais d'une manière mesquine les besoins et les grandeurs de cette monarchie qui avait brillé au milieu de toutes les couronnes?

L'économie parcimonieuse avance la ruine des États, parce qu'on n'économise pas assez pour payer une immense dette, et qu'on paralyse souvent le crédit et les ressources par les idées mesquines; l'argent qui repose ne produit rien; la circulation

du numéraire est comme le nerf actif et puissant qui fait agir toutes les fibres du corps social ; quand le sang s'arrête, c'est la mort ; quand il s'agite trop, c'est la fièvre; quand il circule pleinement, c'est la vie large et bonne, et c'est cet état de vigueur que M. de Calonne voulait rendre à la patrie commune.

CHAPITRE VI.

FATALE AFFAIRE DU COLLIER.

Soupçons et antipathies contre la reine à la cour, — dans une fraction du peuple. — Marie-Antoinette dans les affaires. — La maison de Rohan. — Le cardinal. — Sa vie diplomatique et sa disgrâce. — Sa situation vis-à-vis de la reine. — Esprit d'intrigue à Versailles. — La comtesse de La Motte. — Ses liaisons avec le comte Cagliostro. — Espérances de faveur. — Achat du collier. — Intrigue pour faire croire à l'intervention de la reine. — Colère de Louis XVI. — Explications intimes. — Intervention de M. de Breteuil. — Le cardinal à Versailles. — Arrestation. — Réclamations de Rome. — Procès en parlement. — Acquittement du cardinal. — Mesure politique. — Condamnations. — Résultat de ce procès en ce qui touche l'opinion publique.

1785-1786.

Quand une existence placée très haut par la fortune est sous les coups de l'opinion publique, il n'est sorte de soupçons absurdes, odieux, qui ne viennent sur elle; plus les accusations se présentent dégradantes, plus l'opinion les accepte comme pour se venger de la supériorité d'esprit ou de cœur; elle se complaît dans l'abaissement de toutes les majestés humaines, elle se nourrit alors de ces no-

bles pleurs que l'orgueil verse en secret pour ne point s'abaisser devant les flétrissures populaires. La vie intime de la reine de France, la légèreté familière de quelques-unes de ses démarches, les faveurs qu'elle accordait à ses bons amis, son antipathie même pour l'étiquette, avaient contribué à de faux jugements sur sa conduite. Dans une société si corrompue, ses moindres démarches étaient mal interprétées : tout ce qui aurait été simple, ordinaire, était jugé criminel ; et alors arrivèrent les prodigieuses calomnies qui brisaient l'existence déjà si fragile d'une femme : on voyait Marie-Antoinette simple, coquette, abandonnée, et on la proclama corrompue, licencieuse. Ces accusations vinrent surtout au temps où le crédit de la reine prit plus d'ascendant sur Louis XVI ; quand on la vit se mêler de politique, les partis s'en prirent à elle, afin de dégrader le pouvoir : dans la politique étrangère, elle exprima le système autrichien ; on lui supposa des haines contre la France au profit de sa maison impériale. Y avait-il une dilapidation? elle en était la cause première ; un déficit ? elle l'avait creusé de ses mains. De sorte qu'on pouvait tout croire d'elle, parce qu'on la croyait capable de tout.

Dans la révolution qui se préparait, il y eut à son

origine plus d'intrigue de cour que de mouvement de peuple ; il existait alors plusieurs familles avec de véritables prétentions à la souveraineté et presqu'à la couronne fermée : ainsi étaient les Rohan, les Bouillon, qui avaient espéré le beau rôle des Guise dans les jours anciens déjà de la guerre civile. Comme aux vieilles chartes on lisait qu'elles avaient régné sur des provinces indépendantes, ces races disputaient le pas aux princes du sang et prétendaient au cordon bleu de plein droit à quinze ans. Ces fiertés les rendaient presque toujours maussades pour la cour, hostiles à la royauté, qui ne voulait pas reconnaître ces prétentions comme des principes. Indépendamment de cette hauteur d'origine, les Rohan étaient marqués d'un caractère d'aventures et de folie qui tenait à la race bretonne ; fort riches, ils étaient endettés, à ce point qu'un Guémenée avait fait banqueroute ; les Soubise étaient alliés aux Condé, et le maréchal tenait petite maison à la rue de l'Arcade, où il mourut en vieil épicurien. Les Rohan-Rohan prétendaient avoir le pas sur les Penthièvre ; et ces questions, que l'on ne comprend pas aujourd'hui, étaient alors le motif de querelles sérieuses à la cour comme au parlement.

Or, parmi les cadets de cette race si aventurière, se trouvait Louis-René-Édouard [1], connu d'abord sous le nom du prince Louis de Rohan; bien jeune encore, coadjuteur de son oncle, évêque de Strasbourg, il lui avait succédé dans ce siége, le plus riche de France, et qui lui assurait 800,000 livres de revenus. Doué d'une belle figure, d'une certaine majesté de formes, et avec cela d'un esprit facile et de quelque instruction, il se destinait à un rôle actif dans la politique, et le prince Louis de Rohan fut désigné sous M. de Choiseul pour l'ambassade d'Autriche; il remplit sa mission avec éclat et activité. A Vienne, le prince Louis, dans le faste d'une légation qui lui coûtait 1,200,000 livres par an, était devenu maître des secrets de la politique de Marie-Thérèse. Dans ses correspondances chiffrées avec le roi Louis XV, l'ambassadeur avait fait un portrait fort peu flatté de l'impératrice-reine; et ces anecdotes scandaleuses, dont le prince de Rohan assaisonnait sa correspondance diplomatique pour faire sourire madame du Barry dans les petits soupers du soir, étaient révélées à la jeune dauphine qui en garda mémoire. Rappelé de Vienne, réduit à ses

[1] Né en 1734.

fonctions ecclésiastiques, le prince Louis fut néanmoins porté par le crédit de sa famille à la dignité de grand-aumônier de France et au cardinalat par la présentation du roi de Pologne. Revêtu de la plus haute dignité de l'Église, que pouvait-il désirer encore?

Cependant l'ambition active et remuante du prince Louis ne pouvait envisager sans douleur sa situation de disgrâce envers sa souveraine Marie-Antoinette ; les images de Richelieu, de Mazarin se dressaient debout devant lui, et le cardinal se croyait appelé à de grandes destinées : la robe de pourpre si éclatante, la majesté du nom de Rohan, tout cela lui faisait croire que tôt ou tard le pouvoir viendrait à lui, et pour aboutir à ce résultat de gouverner la France, il fallait nécessairement les bonnes grâces de la reine qu'il avait perdues. Le cardinal savait le crédit progressif de Marie-Antoinette, depuis surtout la mort de M. de Maurepas : au ministère, elle avait sous sa main déjà MM. de Ségur, de Castries, le baron de Breteuil; il lui manquait donc un premier ministre, et le cardinal de Rohan se croyait apte à cette immense dignité. Cette ambition ardente fut le mobile de toute sa conduite et le principe d'une abominable intrigue contre la reine ; c'était déjà quelque

chose de fatal que de croire qu'elle pouvait réussir.

Le prince Louis, homme d'agitation, de plaisir et de prodigalités incessantes, désordonnées, était entouré d'intrigants, gens actifs comme lui. Esprit à imagination comme tous les Rohan, crédule, hardi, son hôtel était rempli de subalternes et d'aventuriers surtout; le cardinal croyait un peu aux sorts, aux sortiléges, au magnétisme, à la science nouvelle; tout ce qui avec de l'éclat pouvait servir son active volonté était accueilli, encouragé. Le premier, il avait pressé la main au comte Cagliostro, ce grand prédiseur de l'avenir : presque toujours les têtes d'ambition recherchent les diseurs d'aventures; comme elles veulent dominer l'avenir, quoi d'étonnant qu'elles espèrent avant tout le deviner; de là cette puissance des devins et des astrologues même sur les hommes hauts de plusieurs coudées dans l'histoire. Indépendamment du comte Cagliostro, au milieu de cette cour qui entourait le prince Louis, on pouvait distinguer une femme jeune, spirituelle, active, qui paraissait exercer sur son esprit un grand ascendant, autant par son imagination aventureuse que par sa beauté. La comtesse de La Motte n'était pas une intrigante de bas étage qui avait usurpé son nom et sa qualité ; la généalo-

gie authentique[1], certifiée par l'homme de France qui les connaissait le mieux, M. d'Hozier, atteste que Jeanne de Luz de Saint-Remy pouvait justement porter le nom de Valois, car elle appartenait à cette maison royale au même titre que le duc de Penthièvre touchait à la race des Bourbons; Henri de Saint-Remy, trisaïeul de Jeanne de Luz, était bâtard de Henri II et d'une fille des sires de Savigny. Néanmoins, soit jalousie de la maison de Bourbon, soit oubli, la descendante des Valois était réduite à la plus extrême misère, et Jacques de Saint-Remy, son père, était mort à l'Hôtel-Dieu de Paris. Recueillie par la marquise de Boulainvilliers, Jeanne épousa le comte de La Motte, d'excellente maison, et qui servait dans la gendarmerie, corps de bonne noblesse; elle obtint à peine une petite pension de la reine. Sous cet illustre nom des Valois, elle fut admise chez le cardinal de Rohan, qui cherchait à relever sa maison par une vassalité presque souveraine; un descendant du bâtard de Henri II valait bien les descendants d'un bâtard de Louis XIV! quel argu-

[1] Jeanne de Luz de Saint-Remy de Valois, née le 22 juillet 1756, à Fontette en Champagne, épousa en 1780 le comte de La Motte.

ment contre les Penthièvre? La comtesse de La Motte d'ailleurs était gracieuse, spirituelle; et il est si facile à une jeune femme de dominer un vieillard en flattant ses goûts, en caressant ses idées, en lui donnant presque la vanité d'un jeune homme! Liée avec Cagliostro, qui exerçait sur cette société un immense prestige par ses sortiléges et ses prédictions, conseillée aussi, dit-on, par un spirituel avocat, depuis célèbre, elle se dirigea fort adroitement pour arriver à ses fins. Auprès du cardinal, la comtesse se présenta incessamment comme fort rapprochée de Marie-Antoinette, avec les entrées des petits et des grands appartements. « La reine, disait-elle, digne et noble souveraine, voulant réparer les injustices de la maison de Bourbon envers les Valois, s'était faite sa protectrice et lui donnait la plénitude de sa confiance. Nulle protection n'égalait la sienne, parce qu'elle approchait de la reine dans la plus secrète intimité. » Le comte Cagliostro, de concert avec elle, se dit l'instrument appelé à préparer le triomphe du cardinal, et son ministère politique le plus beau, le plus grand qui se fût jusqu'ici révélé à la France.

A cette époque, la reine, belle encore, n'avait plus à trente ans cet éclat de jeunesse, cette ravis-

sante beauté suffisamment parée avec une robe blanche et des fleurs aux cheveux ; l'éclat devenait nécessaire à la noblesse de ses traits ; elle aimait les riches ornements de topaze, de rubis, de diamants. Dans le livre des dépenses secrètes de Louis XVI [1], on trouve l'achat de plusieurs parures par la reine au joaillier Boehmer, des boucles d'oreilles, des diadèmes, des agrafes, des bracelets et des colliers étincelants. On savait le goût de la reine, et la comtesse de La Motte imagina toute une histoire pour tromper la crédulité facile du cardinal et faire à ses dépens une bonne opération. Il y avait deux années environ, la reine avait fait marchander chez son joaillier Boehmer un magnifique collier de diamants, destiné par la galanterie de Louis XV à sa belle maîtresse, la comtesse du Barry ; la mort avait surpris le roi avant que la parure n'eût été achevée ; elle était à triple rangée de brillants, dont quelques-uns d'une eau splendide ; ce collier, resté dans les magasins de Boehmer, fut présenté à Marie-Antoinette, ardemment désireuse de l'acquérir. C'était pendant la guerre ; on parlait de déficit, d'écono-

[1] Décembre 1776. — Donné à la reine 25,000 liv. Ces 25,000 liv. sont le premier payement d'une somme de 300,000 liv. que je me suis engagé à payer à Boehmer en six ans avec les intérêts pour

mie, le trésor était obéré, et la reine renonça douloureusement à l'acquisition de ce beau bijou [1].

La comtesse de La Motte, bien instruite de cette circonstance, agit avec une merveilleuse habileté pour dominer la crédulité confiante du cardinal, si impatient de gagner les bonnes grâces de la reine. Etait-il bien difficile à une femme habile de constater que le meilleur moyen d'admirablement se poser avec sa souveraine, c'était d'acquérir pour elle, de prendre sous sa responsabilité le prix du riche collier qu'elle avait tant désiré. La fortune du cardinal serait une garantie suffisante pour assurer le marché : on ferait les emprunts à son nom, l'acte d'achat serait accompli et signé par le prince lui-même, et, afin de compléter la conviction profonde du cardinal, la comtesse présenta des fragments de lettre dans laquelle on avait contrefait avec un grand art l'écriture de la reine, autorisant son cousin le prince Louis en termes les plus affectueux à faire cet achat en son nom. En général, les choses qui

des boucles d'oreilles de 348,000 liv. que la reine a achetées et dont elle a déjà payé 48,000 liv. (Comptes de la main de Louis XVI, Arch. du royaume).

[1] Le collier de diamants avait été présenté au roi et à la reine qui sur l'estimation d'un million 600,000 liv. s'étaient écriés : « *Nous avons plus besoin de vaisseaux que de colliers.* »

réussissent sur certains esprits ne sont pas toujours les choses vraies, raisonnables, mais celles qui répondent le mieux à leurs désirs, à leurs passions.

Dans cette circonstance, le prince de Rohan témoigna d'une naïveté indicible : on lui présente des lettres de confiance de la reine, il les croit, parce qu'elles répondaient à ses vœux, sans préalablement comparer l'écriture; on lui dit que la reine allait le recevoir dans les entrevues mystérieuses, la nuit, aux bosquets de Trianon, et sans examiner autre chose que le charme de ce mystère, le cardinal y accourt et se laisse tromper par une fille galante, du nom d'Oliva, ressemblant à la reine de France dans son port, dans sa voix et dans sa tournure. L'ivresse est indicible au cœur du cardinal, il se dit à la veille d'une immense fortune politique; décidé à tout, il emprunte, il achète; le collier est livré, la comtesse de La Motte le reçoit des mains du cardinal pour une destination mystérieuse; au lieu d'être remis à la reine, il est dépecé, partagé, envoyé en Angleterre en partie, et le comte de La Motte se rend à Londres pour vendre les plus beaux de ces diamants. Quand le premier terme du payement arrive, il se fait attendre; les frères Boehmer sont inquiets; joailliers de la cour, ils font prévenir la

reine qui s'étonne et s'indigne d'une intrigue si audacieuse, pour la mêler à des faussaires, à des escrocs ou à une femme galante; le bruit en devint assez public et assez haut pour que Louis XVI s'en effrayât lui-même, car l'honneur de sa couronne est compromis [1].

Une première et fort secrète explication eut lieu d'abord avec la reine; le prince jamais n'avait accusé les mœurs de sa jeune et noble femme, loin de son cœur de croire une seule des calomnies répandues sur elle; toutefois, les circonstances publiques se réunissaient tellement pour l'accuser que le roi lui demanda la vérité entière, absolue; et la reine, profondément indignée, s'écria: « Tout cela est une horreur et le résultat de menées affreuses pour me déchirer et me perdre. » Elle n'avait jamais vu ni la comtesse de La Motte, ni le cardinal, aucune lettre n'avait été écrite; ces rendez-vous mystérieux étaient des impostures grossières; elle avait pu désirer ce collier, brillante bagatelle, et dans les temps

[1] Tous ces détails je les ai recueillis de l'admirable collection de pièces sur le procès du collier, déposées dans un carton spécial des Archives du royaume; on y a joint tous les Mémoires du comte Cagliostro, de madame de La Motte, de la demoiselle Oliva, et l'on peut se former une opinion exacte de cette affaire par la lecture comparée de tous ces documents.

de richesse et de splendeur de la monarchie, elle l'eût achetée peut-être; mais, en aucun cas, elle ne se serait servie pour intermédiaire du cardinal de Rohan, son ennemi personnel; reine de France, elle eût traité directement avec le joaillier de la cour. Comme il était dit d'affreuses choses, le roi fit appeler M. de Breteuil, ministre de confiance de la reine, et, de concert avec lui, on dut délibérer et se résoudre à un parti. Le roi, si faible de caractère, était néanmoins brusque, irrascible, violent même, et sa résolution fut bientôt arrêtée lorsque la reine lui répéta : « qu'elle n'avait rien à démêler dans cette sale intrigue et qu'elle acceptait toutes les conséquences de la publicité. » M. de Breteuil, plus l'ennemi personnel du cardinal de Rohan qu'habile politique en cette circonstance, pencha également pour la plus extrême publicité, afin que tout le monde pût voir clair dans une question où l'honneur de la reine ne devait pas même être soupçonné. Toutefois, avant d'arriver à cette extrémité d'un scandale, on voulut user de toutes les forces de la royauté sur le cardinal pour l'amener à des aveux.

Dans un système social où tous les rangs étaient réglés, il s'offrait de grandes difficultés pour intenter une procédure contre un cardinal, prince ro-

main, et un évêque couvert de tous les priviléges de la juridiction ecclésiastique sous la pourpre sacrée. C'était le 15 août, jour de l'Assomption, fête solennelle où le grand aumônier disait lui-même l'office dans la chapelle de Versailles ; revêtu de ses habits pontificaux, le cardinal attendait dans la galerie des glaces les ordres du roi, lorsqu'un huissier du cabinet arrive et dit à l'éminence brillant sous ses habits de pourpre, décorée de son cordon bleu : « Monseigneur, le roi m'ordonne de vous mander dans son cabinet pour affaire pressante. » Le cardinal y accourt et là il trouve Louis XVI, Marie-Antoinette, le visage fort irrité, et avec LL. MM. M. de Breteuil, ministre d'État : le prince de l'Église s'incline, et le roi, avec un accent brusque et saccadé, lui dit : « Monsieur, vous avez acheté des diamants à Boehmer, n'est-ce pas? — Oui, sire. — Qu'en avez-vous fait? — Je croyais qu'ils avaient été remis à la reine. — Qui vous avait chargé de cette commission? — Une dame de condition appelée madame de La Motte-Valois, qui m'a présenté une lettre de la reine ; et j'ai cru faire ma cour à Sa Majesté en me chargeant de cette négociation. — Comment, Monsieur, s'écria Marie-Antoinette, avez-vous pu croire, vous à qui je n'ai pas adressé

la parole depuis quatre ans, que je vous choisissais pour cette négociation, et par l'entremise d'une pareille femme ? — Je vois bien, répondit le cardinal d'un ton simple et pénétré, que j'ai été cruellement trompé. Je payerai le collier. L'envie que j'avais de plaire à Votre Majesté m'a fasciné les yeux. Je n'ai vu nulle supercherie, et j'en suis profondément navré. » Alors le cardinal sortit un large et précieux portefeuille dans lequel était la fausse lettre de la reine à madame de La Motte pour lui donner cette commission. Le roi la prit, et, la montrant au cardinal, il lui dit : « Ce n'est ni l'écriture de la reine, ni sa signature : comment un prince de la maison de Rohan, un grand aumônier de France a-t-il pu croire que la reine signait *Marie-Antoinette de France?* » Personne n'ignore que les reines ne signent que leur nom. « Monsieur, continua le roi en présentant au cardinal une copie de la lettre qu'il avait écrite à Boehmer, avez-vous écrit une lettre pareille à celle-ci? » L'éminence la parcourut rapidement des yeux et répondit : « Je ne me rappelle pas l'avoir écrite. — Si l'on vous montrait l'original signé de vous? — Si la lettre est signée de moi, elle est vraie. — Expliquez-moi donc toute cette énigme, continua le roi, je ne veux pas vous trouver coupa-

ble; je désire votre justification. Expliquez-moi ce que signifient toutes ces démarches auprès de Boehmer, ces assurances et ces billets si étranges? » Le cardinal pâlissait comme s'il lui prenait une faiblesse de cœur. « Remettez-vous, M. le cardinal, reprit le roi avec bonté; reprenez vos sens, et si ma présence et celle de la reine vous troublent, passez dans la pièce à côté, vous y serez seul, vous y trouverez du papier, des plumes et de l'encre; écrivez-y ce que vous avez à me dire. » Le cardinal obéit, et, au bout d'un demi-quart d'heure, il vint remettre au roi un écrit d'une clarté tout aussi équivoque que ses réponses. « Je vous préviens que vous allez être arrêté, lui dit le roi d'un visage sévère. — Ah! sire, que Votre Majesté daigne m'épargner la honte d'être arrêté, avec mes habits pontificaux, aux yeux de toute la cour. — Il faut que cela soit ainsi, reprit le roi fort animé. » Et à l'instant le cardinal fut remis entre les mains d'un lieutenant des gardes du corps et conduit le lendemain à la Bastille[1].

[1] « Le lundi 15 de ce mois, jour de l'Assomption, M. le cardinal de Rohan a été arrêté dans la galerie de Versailles au sortir du cabinet du roi, en habits pontificaux. Il paraît que M. le baron de Breteuil l'a d'abord consigné au sieur de Jouffroy, exempt des gardes du corps; de Versailles, on a le même jour

Le roi se laissait ici emporter par l'irritation et la colère; s'il croyait indispensable de faire arrêter le cardinal, s'il était résolu, pour venger l'honneur de la reine, de suivre son procès, on devait éviter une de ces mesures à grand bruit, à grand fracas, qui n'avancent pas les causes et les perdent souvent par l'éclat. On arrêtait un Rohan sans préambule, sans forme; tous les princes et les pairs devaient prendre parti pour lui; on jetait un cardinal à la Bastille, et la cour de Rome devait réclamer, parce que son droit était de défendre les prérogatives du cardinalat[1]; l'assemblée du clergé invoquerait éga-

transféré M. le cardinal de Rohan à Paris dans son hôtel, où le comte d'Agout, aide-major des gardes du corps, l'a retenu prisonnier jusqu'au lendemain mardi onze heures du soir, qu'on l'a conduit à la Bastille. Les scellés avaient été mis sur ses papiers tant à Paris qu'à Versailles par M. le comte de Breteuil. Ils ont été levés, tant par ce ministre que par MM. le maréchal de Castries et le comte de Vergennes. Depuis on a arrêté et conduit à la Bastille plusieurs personnes, savoir : la dame de La Motte, le baron de Planta. On ajoute que le sieur Boehmer, joaillier de cette ville, a éprouvé le même sort. Enfin, ce matin, à huit heures et demie, le lieutenant de police s'est transporté chez le comte de Cagliostro, étranger résidant en cette ville, et l'a fait comme les autres conduire à la Bastille. Ces détentions multipliées jettent de l'alarme parmi les citoyens, et MM. de la première chambre des enquêtes vous prient de mettre en délibération ce qu'il convient de faire à ce sujet. » (Note manuscrite. Arch. du royaume.)

[1] Le pape ne trouva pas d'autre moyen pour sauver sa prérogative que de suspendre le cardinal de sa dignité par un bref.

lement les priviléges de l'épiscopat [1]. On se mettait sur les bras une grande affaire; la malignité publique, si avide de scandale, se jetterait naturellement du côté du cardinal contre la reine déjà fatalement calomniée. Le grand-aumônier avait pris ses précautions; dès qu'il se vit arrêté, il envoya à un de ses domestiques l'abbé Georgel, son grand-vicaire et son confident, avec ordre de brûler tous les papiers qui pouvaient le compromettre; et cela fut exécuté sur l'heure, car nul n'était plus dévoué au

Décret prononcé par notre Saint-Père le Pape, souverain pontife, VIe du nom, dans le consistoire secret, le 13e jour de février 1786.

« Par l'autorité du Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre, nous suspendons Louis de Rohan des honneurs, marques et de tous les droits attachés à sa dignité de cardinal, et principalement de sa voix active et passive dans l'élection du souverain pontife, jusqu'à ce qu'il ait comparu devant nous et devant ce siége apostolique, par lui-même ou par procureur, et qu'il se soit purgé du choix fait par lui d'un tribunal incompétent, et en tant que dans le terme de six mois, il aurait négligé de se présenter, nous procéderons contre lui selon le droit, nonobstant que dans la suspension portée, l'ordre des jugements n'ait pas été observé, nonobstant encore notre règle et celle de la chancellerie apostolique (*de jure quæsito non tollendo*), nonobstant les autres conciles apostoliques, généraux et provinciaux, même les constitutions rendues en faveur des cardinaux et autres quelconques à ce contraires, à toutes lesquelles nous dérogeons pour cette fois, à l'effet ci-dessus, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

[1] 22 septembre 1785. — « L'assemblée du clergé ayant écrit une

cardinal que le savant abbé. Depuis ce moment on ne s'occupa que de la fatale affaire du collier, et Dieu sait tout ce que répéta le parti opposé à la reine pour justifier l'innocence d'un Rohan.

Cependant il y avait des complices dans cette affaire où le nom de Marie-Antoinette se trouvait si étrangement mêlé. Aux yeux de tous, le cardinal avait été plutôt trompé par sa vanité crédule qu'il n'était coupable; la véritable main qui conduisait cette intrigue, la jeune comtesse de La Motte, était alors retirée à Bar-sur-Aube, au milieu des fêtes et du luxe; elle vivait là dans la plus vive confiance avec le jeune avocat B..gnot, son conseil; ne savait-il rien de l'achat du collier, et le prestige de cette grande magicienne l'avait-il séduit à ce point de ne rien voir? Il dit lui-même tout ignorer de cette sale affaire : la comtesse aurait-elle donc exercé une indicible fascination sur son jeune conseil? Le soir du 20 août, on célébrait

lettre au roi pour revendiquer le procès du cardinal de Rohan, le président est allé dimanche à Versailles, pour recevoir la réponse de Sa Majesté, dont voici les paroles sacramentales :

« Je me ferai rendre compte du mémoire que l'assemblée du clergé m'a présenté. Je suis satisfait des sentiments qu'elle m'exprime dans la lettre qu'elle m'a adressée. Le clergé de mon royaume doit compter sur ma protection et sur mon attention à faire observer les lois constitutives des priviléges que les rois mes prédécesseurs lui ont accordées. »

une grande fête à l'abbaye de Clairvaux, lorsque l'abbé Maury arriva tout essoufflé pour annoncer, comme le bruit du jour, l'arrestation du cardinal. A cette nouvelle, madame de La Motte pâlit, quitte les pompes des festins, et de concert avec M. B..gnot, elle passe la nuit à brûler ses papiers, opération peu légale la veille d'un mandat de justice qui permettait difficilement de croire à l'absence de toute complicité. Le lendemain des agents de police vinrent arrêter la comtesse de La Motte pour la conduire à la Bastille, et déjà les vieilles portes de la prison s'étaient refermées sur le comte et la comtesse Cagliostro. M. de La Motte était alors en Angleterre, à l'abri des poursuites.

Dans les affaires politiques ce n'est rien d'arrêter quelques hommes, la difficulté est de savoir ce qu'on en fera devant la justice et devant l'opinion; les trois têtes de l'affaire du collier, le cardinal, la comtesse de La Motte, Cagliostro, étaient à la Bastille : leur ferait-on un procès solennel devant le parlement? fallait-il se contenter, à l'égard du cardinal surtout, d'user des grandes prérogatives que le roi tenait de la couronne, c'est-à-dire frapper l'éminence de l'exil, la priver du cordon bleu, la flétrir dans sa personne par la plus complète disgrâce? Ce

point, d'une délicatesse extrême, suspendit un moment toute résolution : la famille de Rohan venait de s'adresser au roi ; les Condé s'étaient prononcés pour elle, et avant la solennité fatale d'un procès, on dut espérer un moyen plus simple, ce fut de proposer au cardinal de Rohan de faire un aveu écrit de sa faute, en sollicitant le pardon de la reine elle-même. Par ce moyen la difficulté était levée; on renvoyait les complices devant la justice ordinaire du Châtelet [1].

Le cardinal examina bien sa position personnelle, celle de ses amis, de ses parents, l'état de l'opinion publique, avant de répondre à cette démarche du conseil ; et quand cela fut fait, il prit la résolution de refuser toute espèce de grâce : « Complétement innocent, disait le grand-aumônier, il avait été victime et non complice dans cette affaire du collier, où il n'avait à se reprocher que son extrême crédulité et son indicible désir de plaire à la reine. » Quand

[1] *Ordre du roi signifié à M. le cardinal, le vendredi 26 août.*

« Le roi instruit d'après les interrogatoires de la demoiselle de Valois, que ses déclarations sont contraires aux faits allégués par M. le cardinal, a ordonné à M. le maréchal de Castries, à M. de Vergennes, et au baron de Breteuil de se rendre à la Bastille, pour proposer à M. le cardinal de se décider s'il veut un jugement judiciaire.

la chose fut ainsi connue des Rohan, ils conseillèrent au cardinal de tenir ferme et d'attendre la justice publique. Cette attitude nouvelle et presque insolente des Rohan ne permettait plus au roi de se contenter de sa prérogative, en évitant l'éclat d'un procès; l'inconvénient de cette justice était de poser le pouvoir tout craintif devant la publicité, dans une affaire où le nom et l'honneur de la reine se trouvaient compromis; mieux valait un procès en parlement avec éclat, à la face de la pourpre; si le cardinal était acquitté, au moins la reine serait justifiée de tout soupçon par les débats, et si l'on obtenait une condamnation contre le cardinal, le triomphe serait complet pour l'autorité royale. Cette alternative décida le conseil à ce dernier parti, accepté et désiré par le cardinal de Rohan; sa famille, les Guémenée, les Soubise, savaient que la reine n'était point aimée; des soupçons populaires déjà s'élevaient

« Le roi accorde trois jours à M. le cardinal pour se déterminer d'après l'avis de ceux de ses parents et de ses conseils qu'il voudra consulter. Sa Majesté exige que la résolution soit signée de M. le cardinal et de ses parents. »

« M. le cardinal demande d'être confronté avant tout avec la demoiselle de Valois, et qu'on entende les personnes qu'il indiquera, ainsi que celles que les relations particulières pourront faire connaître. » (Note manuscrite, Arch. du royaume.)

contre elle. Le parlement oserait-il s'en affranchir absolument? L'éminence adressa donc un billet respectueux au roi, dans lequel il le remerciait de cette alternative entre le pardon et la justice: « le prince désirait une solennelle instruction pour que son innocence éclatât souveraine et au grand jour sans avoir besoin de grâce de Sa Majesté. » Restait la difficulté juridictionnelle : Rome avait protesté, et l'Église avec Rome, rappelant les priviléges de la pourpre et de l'épiscopat!

Une fois la question ainsi engagée, le roi ne pouvait plus reculer; il avait annoncé un procès en justice, et un acte de sa volonté déféra au parlement: « les auteurs et fauteurs des manœuvres criminelles tendant à compromettre l'honneur et la dignité de la reine. » Le procureur général du roi porta donc plainte contre le cardinal prince de Rohan[1] et la comtesse de La Motte, qu'il réunit dans une com-

[1] J'ai trouvé aux Archives cet autographe du cardinal de Rohan.

« Je prie instamment M. le garde des sceaux de vouloir bien prendre lecture de la pièce ci-jointe. Ces observations doivent servir sous la forme de requête à ma justification préliminaire au parlement. M. le garde des sceaux verra par la copie de la lettre ci-jointe que j'ai l'honneur d'écrire au roi, que j'ai l'espérance que Sa Majesté voudra bien se faire rendre compte de ces observations. J'espère que M. le garde des sceaux trouvera qu'une partie

mune catégorie, afin d'amener leur condamnation indivisible. Le réquisitoire, confié à M. Joly de Fleury, résuma tous les griefs, tous les incidents de la cause avec un art remarquable ; le parlement, avide de pouvoir, impatient de toute popularité, avait accepté la compétence pour juger le cardinal de Rohan ; tout ce qui grandissait sa juridiction, il s'en emparait : tiendrait-il compte à Louis XVI de ce qu'il avait fait pour le rétablissement de la magistrature exilée ? Hélas ! les esprits irrités avaient perdu la noble mémoire de la reconnaissance ; si quelques conseillers, sous M. d'Aligre, mettaient du prix à prouver leur dévouement à la couronne, la majorité n'était rien moins que décidée à venger l'honneur de Marie-Antoinette.

Qu'on se représente donc au milieu de Paris, déjà si mal disposé pour la reine, cette étrange publicité donnée à tous les actes, à tous les faits

des preuves rassemblées portent à l'évidence que *j'ai été trompé*, et que *je n'ai pas trompé;* je le prie de se rappeler que c'est là le premier mot que je dis au roi, et auquel Sa Majesté voulut bien me répondre *que si c'était ainsi je ne devais avoir aucune inquiétude.*

« Je prie M. le garde des sceaux de rendre toute justice au sentiment de l'inviolable attachement que je lui ai voué.

« Le cardinal de Rohan. »

d'une aventure scandaleuse : des mémoires étaient partout publiés ; les amis du cardinal de Rohan faisaient circuler ses interrogatoires devant la cour, empreints, il faut bien le dire, d'une sorte de dignité souveraine ; la foule se portait à la Bastille pour contempler les traits du cardinal quand il se promenait sur la plate-forme ; et ce Rohan, qui n'était point aimé dans son faste orgueilleux, devenait fort populaire depuis sa persécution. Partout on répandait le bref du pape qui, pour couvrir la juridiction ecclésiastique, punissait le cardinal d'avoir accepté la justice du parlement. L'assemblée du clergé, précipitamment réunie, publiait également ses doléances pour demander que le cardinal ne fût point jugé, parce qu'il était évêque[1], et qu'il fallait réunir le

[1] 19 septembre 1785. — *Discours de M. l'archevêque de Narbonne à l'assemblée du clergé :*

« Messeigneurs et Messieurs,

« Il n'y a personne parmi nous qui ignore le malheur qu'a eu M. le cardinal de Rohan d'encourir la disgrâce du roi. Nous devons sans doute craindre qu'il ne soit bien coupable, puisque Sa Majesté a cru devoir le faire arrêter avec éclat, s'assurer de sa personne et de ses papiers.

« Il est de notoriété publique depuis hier matin, qu'il a été adressé des lettres-patentes au parlement de Paris, qui lui attribuent la connaissance, l'instruction et le jugement des faits qui forment le corps du délit dont la réparation est poursuivie ; faits

concile. La comtesse de La Motte persistait à dire qu'elle était un intermédiaire sacrifié entre la reine et le cardinal; elle avait rédigé sous cet aspect un curieux mémoire. Il n'était pas jusqu'au comte Cagliostro qui n'excitât un vif et puissant intérêt, tant l'opinion publique aime à s'élever contre la puissance. Celui que, naguère, on eût considéré comme un charlatan, était posé en martyr, et le comte de Cagliostro, avec son esprit fécond, faisait le récit de sa vie, la plus merveilleuse chose du monde. En vain le conseil cherchait-il à jeter quelque faveur sur la conduite de Marie-Antoinette! La noble reine avait-elle pu empêcher que des escrocs et des aventuriers agissent sous son nom, et que moyennant un faux ils pussent contrefaire son écriture? Néanmoins, tout tombait sur la reine : à la cour on disait qu'elle seule était la cause de tous les désordres, même dans la famille royale; elle préférait les amitiés intimes de quelques favorites

dans le détail desquels M. le cardinal de Rohan se trouve impliqué. De quel genre que soit le délit, nous ne craignons pas de dire d'avance que nous le détestons; mais M. le cardinal de Rohan réunit à la qualité de cardinal et de grand aumônier celle d'évêque du royaume; ce titre, qui nous est commun avec lui, nous impose le devoir de réclamer les maximes et les lois qui ont prescrit qu'un évêque doit être jugé par des évêques. »

aux honneurs traditionnels de Versailles, et l'on se persuadait difficilement qu'avec ses goûts de luxe, elle pût refuser l'admirable collier de diamants des mains du cardinal.

Ainsi raisonnaient les coteries de cour et le peuple avec elles. Le cardinal de Rohan avait confié sa défense à des avocats de haute distinction, MM. Target et Bonnières ; avec un peu d'habileté, il ne leur fut pas difficile de prouver qu'en tout cela le prince Louis était plutôt victime que complice[1]. Quant à la comtesse de La Motte, elle appelait la publicité avec cynisme ; loin d'éviter le scandale, elle le voulait afin de s'élever jusqu'à la reine ; et alors comme les mots de déficit, de dilapidation

[1] Le cardinal avait d'abord récusé la juridiction de la cour.

7 avril 1786. — *Extrait de la première requête du cardinal au parlement.*

« Supplie, etc., disant qu'il se fera toujours un devoir et une gloire de reconnaître l'autorité souveraine du roi, et qu'à ce titre tous ses sujets, de quelque dignité qu'ils soient revêtus, sont soumis à sa puissance ; mais qu'en rendant le plus sincère hommage à cette dépendance, il ne saurait oublier les droits et priviléges des corps dont il est membre.

« Que par une discipline qui remonte jusqu'aux premiers siècles de l'Eglise, les évêques doivent être jugés par les supérieurs ecclésiastiques ; que les empereurs romains, en embrassant la religion chrétienne, ont trouvé cette discipline établie dans l'Eglise et que leur piété leur a fait une loi de confirmer une disci-

retentissaient partout, une certaine faveur devait entourer la calomnie.

Ce nom de Valois d'ailleurs, dont la comtesse de La Motte était justement fière, ne laissait pas que de jeter un indicible intérêt sur sa cause; on la grandissait jusqu'à en faire une querelle politique entre deux maisons souveraines : les Bourbons et les Valois. Comme il y avait les Rohan également mêlés, vieux suzerains de la Bretagne, on disait que Louis XVI n'accomplissait ici qu'une haine de famille et une vengeance de race! C'était élever fort haut sans doute un procès en escroquerie; mais telle était l'opinion publique à cette époque, qu'elle s'attachait avec prédilection aux choses absurdes.

pline inspirée par la déférence due aux premiers ministres de la religion, revêtus de l'autorité de Jésus-Christ, et qui ont l'honneur d'être associés à son sacerdoce.

« Qu'à l'exemple des premiers empereurs chrétiens, tous les souverains des monarchies catholiques, formées des débris de l'empire romain, ont eu les mêmes sentiments et la même piété : que dans la France en particulier, nos rois, qui se sont toujours signalés par la protection qu'ils ont accordée à l'Eglise, ont de tous les temps reconnu et confirmé ce privilége des évêques d'être jugés par leurs pairs, ou par leurs confrères dans l'épiscopat : que même depuis la distinction introduite dans le royaume entre le délit commun et le cas privilégié, on n'a pas cessé de respecter cet ancien privilége; et que si l'on a réservé aux tribunaux la connaissance de ce qu'on appelle le *cas privilégié*, on a constamment laissé au tribunal ecclésiastique le jugement du *délit commun*. »

Le procès dura longtemps au milieu de quelques incidents qui révélèrent la véritable source de l'intrigue ; il fut constaté que tout avait été conduit par la comtesse de La Motte, avec un grand art, une habileté parfaite. Qu'était devenu le collier? on en suivit les traces, l'on apprit que les diamants, immédiatement dépecés, avaient été vendus par le comte et la comtesse de La Motte dans un voyage en Angleterre. Du moins telle fut l'assertion de trois personnes appelées à témoigner dans la suite du procès; le père Lotz, religieux minime; le sieur de Villette, qui avait contrefait l'écriture de Marie-Antoinette, et la fille galante Oliva, qui avait joué à merveille la noble reine de France, dans la mystérieuse entrevue de Trianon. Les amis de l'habile comtesse persistèrent à dire qu'on ne pouvait pas se fier aux témoignages d'un religieux gagné, aux aveux intéressés d'une fille publique ou d'un escroc; que tous ces gens-là avaient été salariés par la cour et les dons secrets du baron de Breteuil; ils ajoutaient : « que la reine, réellement intervenue dans cette négociation du collier, avait vu le cardinal et s'était engagée envers lui en lui donnant une rose, et qu'après avoir tout compromis, elle avait tout délaissé par la crainte de se livrer elle-même ». Ce qu'on ne disait pas en

public était encore plus grave, et les confidences propageaient d'atroces accusations.

Nul ne fut plus calme, plus modéré, plus digne que le cardinal de Rohan durant sa captivité; en face du parlement, dans ses interrogatoires, il avoua qu'il était victime d'une déplorable machination : « Personne ne pouvait suspecter sa loyauté; sa faute était de garder une facilité extrême pour ceux qui l'environnaient; sa maison était un monde, et l'on avait abusé de son insouciance dans les affaires d'argent; madame de La Motte avait tout conduit[1]; elle seule était allée prendre le collier chez les frères Boehmer, en abusant du nom et des promesses du cardinal. » Tout le reste n'était qu'une fantasmagorie où se mêlaient des apparitions, des secrets, des mystères à la façon de Cagliostro : était-il possible de condamner le cardinal, victime d'une femme séduisante et du comte de Cagliostro, qui avait fasciné sa crédulité ambitieuse? M. Target défendit le cardi-

[1] J'ai trouvé aux Archives un autographe de la comtesse de La Motte.

Réflexions à définir sur les accusations faites par monseigneur le cardinal.

« Monseigneur le cardinal de Rohan me croit-il assez peu fine si j'avais, comme il m'accuse, désiré retenir sous quelque prétexte que ce fût le collier, pour ne pas disparaître sur-le-champ.

nal avec un talent remarquable ; la reine était si vivement intéressée dans la question, qu'elle sollicita elle-même les présidents, les conseillers, essayant sur le parlement ce prestige immense d'une femme entourée d'éclat et le front ceint du diadème.

Quand les débats commencèrent, les issues du palais se remplirent d'une multitude avide de connaître les résultats de ce procès ; on suivit des yeux et du doigt tous les accusés : le comte de Cagliostro, si renommé parmi les grands et le peuple comme un prestidigitateur et presque un nécromancien, parut à l'audience dans un costume bizarre. Le cardinal prince de Rohan vint devant la justice en robe violette et sa calotte rouge sur la tête, signe d'im-

« Monseigneur le cardinal croit-il que je l'eusse fait vendre ici sous les yeux du vendeur et les siens, et aurais-je pu me faire assez d'illusion, pour, si j'avais été coupable, puisque je savais l'époque du payement, que je serais restée à Paris aussi tranquillement que je l'ai fait ? n'aurais-je pas pris un parti sûr avant que le moment du payement arrive ; monseigneur le cardinal de Rohan a été à Saverne six semaines, n'aurais-je pas profité de son absence pour aller rejoindre mon mari en Angleterre et toute ma maison, et y serais demeurée ?

« Au lieu que mon mari y a été par ses ordres, il est aussi revenu comme convenu avec monseigneur le cardinal ; aurait-il pu, moi qui suis demeurante à sa porte, s'il ne m'eût pas lui-même donné pendant quatre années au moins qu'il prend soin de moi et des miens, puisque j'avais pour tout huit cents livres ?

munité romaine. La comtesse de La Motte, ardente, vindicative dans ses réponses, accusa le cardinal et presque la reine; Villette et la fille Oliva s'avouèrent les instruments de l'intrigue. Enfin devant les cinquante conseillers qui composaient le parlement solennel, le procureur général Joly de Fleury conclut à une condamnation flétrissante pour le prince cardinal Louis de Rohan. Alors l'accusé demanda quelques instants d'attention à la cour; jusqu'ici homme de plaisir et de légèreté, le cardinal se montra digne de lui-même et de sa position; dans les courtes paroles qu'il prononça devant la cour, il fut simple, recueilli, pénétré de son droit; et sa courte harangue, il la résuma par ces paroles : « J'ai été

« Le train de ma maison assez fort pour que monseigneur le cardinal pût me donner de tous les temps de grosses sommes pour la soutenir, et de ces temps je sollicitais plus que jamais, soit à Versailles soit à Paris. Tous les jours je me servais de voitures de remise, par conséquent fort chère, et une maison à Versailles pour m'y recevoir; comment me serais-je aussi servi de la voix d'une souveraine sans en attendre de furieux retours, car il fallait que tôt ou tard ce manége se découvrît? Or comment aurais-je donc pu avoir assez peu de précaution pour, dis-je, rester à Paris? je me serais bien gardée au contraire de paraître plus aisée que dans une autre circonstance, crainte d'être soupçonnée par monseigneur le cardinal dont les gens, et M. le baron de Planta, qu'il met aussi pour témoin en avant contre moi, venaient continuellement chez moi.

complétement aveuglé par le désir immense de regagner les bonnes grâces de la reine. » C'était là toute la chronique du fatal collier.

Un journal à la main nous a laissé le détail de l'audience où pour la première fois le prince Louis de Rohan parut devant le parlement, et on y aperçoit tout l'intéret qu'il inspire. « M. le cardinal était revêtu d'une robe longue de couleur violette (qui est la couleur du deuil des cardinaux), il avait sa calotte rouge, des bas rouges, et il était décoré de tous ses ordres. La grand'chambre assemblée se trouvant réunie à huit heures du matin, les gens du roi entrèrent et laissèrent leurs conclusions sur le bureau. On allait les ouvrir, lorsque M. Robert de Saint-Vincent, l'un des conseillers, se levant, parla à peu près en ces termes, adressant, suivant l'usage,

« Osera-t-il nier, monseigneur le cardinal, tous les faits que j'ai avancés dans mes interrogatoires? ils lui persuaderont du moins que j'y ai été forcée et qu'il n'a été qu'à mon corps défendant; mais il m'accuse à tort, il faut que je dise la vérité pour être innocente, et pour incapable de me servir d'une domestique, comme le prétend monseigneur le cardinal, pour quelque chose d'aussi conséquent, puisqu'elle regarde la personne de la reine. D'ailleurs je ne connais personne qui lui fusse attachée.

« J'ai l'honneur d'être avec soumission,

« Comtesse de Valois de la Motte de la Pénicière. »

A la Bastille, ce lundi 29 août 1785.

la parole au premier président. « Monsieur, je vous dénonce qu'en ce moment, sous les yeux de la cour, jusque dans le sanctuaire de la justice, les lois sont méconnues et violées : un accusé qui doit être protégé par elles, que seules il vient implorer ici, qui ne doit être que sous leur protection, est cependant environné et obsédé par une garde militaire. Cet accusé est M. le cardinal de Rohan ; il semble qu'en l'amenant à la barre de la cour, on veuille encore le soustraire à son autorité ; puisque c'est la garde militaire qui commande ici, puisqu'elle a repoussé Me de Bonnières, avocat de l'accusé, dont les conseils et les avis ne furent jamais plus nécessaires pour son client, et qui ne demande qu'à le reconforter au moment qu'il va paraître devant vous. Je vous demande, monsieur, d'après ce que j'ai l'honneur de vous exposer, ce qu'il faut penser du sort qui attend M. le cardinal ? Je vois bien que si les autres accusés sont innocents des crimes qu'on leur impute ; que, si vous les reconnaissez tels, sur-le-champ les portes des prisons s'ouvrent et on leur rend la liberté ; mais le cardinal de Rohan, que deviendra-t-il, quand même vous aurez fait tomber ses fers ? Soumis à la force militaire, il ne sera pas en son pouvoir de s'y soustraire ; et, pour la pre-

mière fois, monsieur, les décisions de la cour seront sans effet et ses arrêts sans exécution. Je conclus qu'avant de passer outre, la chambre délibère sur ce qui m'effraie autour d'elle et qu'elle prononce sur l'irrégularité des moyens employés contre M. le cardinal, sur une irrégularité contraire aux droits et aux libres délibérations de la cour. » M. le premier président répondit « *qu'il y avait des ordres à ce sujet.* » L'émotion du cardinal était visible, sa pâleur indiquait l'état de son âme ; ses genoux faiblissaient sous lui, au point que cinq ou six voix s'élevèrent et dirent : « M. le cardinal paraît se trouver mal, il faudrait le faire asseoir. » A quoi le premier président répondit : « M. le cardinal est le maître, s'il le veut, de s'asseoir. » Il profita de la permission de la cour et s'assit à l'extrémité du banc où se placent messieurs des enquêtes, lorsqu'ils viennent à la grand'chambre. Le sieur Cagliostro, interrogé le lendemain, s'offrit vêtu d'un habit vert, brodé en or ; tous ses cheveux tressés depuis le haut de la tête, tombaient en petites queues sur ses épaules ; ce qui ne lui donnait pas mal l'air d'un charlatan et fit rire l'assemblée. « Qui êtes vous ? d'où venez vous? » lui demanda-t on. « Noble voyageur, » répondit-il. A ces mots les visages se déridèrent, et voyant cette bonne

disposition, l'accusé entame sa défense ; il entremêle son jargon de grec, d'arabe, de latin, d'italien ; son air, ses gestes, sa vivacité égayent autant que ses discours, et il sort de l'assemblée fort content d'avoir fait sourire ses juges. »

Le parlement demeura deux jours à délibérer ; malgré les insistances du roi, la majorité, pénétrée de l'innocence du cardinal, ne voulait point sa condamnation. Au milieu des deux opinions tranchées comme toujours, il s'éleva un tiers-parti, celui du président d'Ormesson, ainsi motivé : « On acquittera le cardinal de toute peine, mais il sera tenu d'écrire à la reine une lettre pour solliciter le pardon de ses offenses ; sorte de satisfaction chevaleresque donnée à la noble princesse. » Cet avis ne put même pas obtenir majorité, tant le parlement avait désir de montrer son esprit d'indépendance ! Combien souvent cet esprit exagéré fait-il commettre des fautes et des injustices aux pouvoirs ? Enfin, malgré les efforts du baron de Breteuil, l'avis du conseiller Freteau prévalut, et le prince de Rohan dut être acquitté de toute condamnation.

Le soir du 31 mai, après un débat de dix-huit heures, l'arrêt solennel du parlement fut annoncé : le cardinal déchargé de toute condamnation sans

dépens, était renvoyé hors de cause; la comtesse de La Motte, marquée aux deux épaules, après avoir eu la tête rasée par la main du bourreau, devait être renfermée à la Salpétrière; Villette et Cagliostro furent bannis du royaume; on acquitta la demoiselle Oliva, et pour donner encore plus de satisfaction au cardinal, les biens de la comtesse de La Motte furent confisqués à son profit. Et cet arrêt si fatal à Marie-Antoinette fut décidé à la majorité de trente voix contre vingt. Mille applaudissements éclatèrent parmi la foule réunie dans les couloirs du Palais-de-Justice: qu'exprimaient-ils donc ces bravos parmi ce peuple réuni en foule autour du Palais? pourquoi cette multitude prenait-elle parti contre la reine? c'est que déjà un esprit d'opposi-

[1] On fit une épigramme en forme de calembour sur madame de La Motte, concernant la marque aux deux épaules avec un fer chaud, communément figuré en fleurs de lis.

A la moderne Valois
Qui contestera les droits?
La cour des pairs elle-même,
Quoique en termes peu polis,
Lui fait par arrêt suprême
Endosser les fleurs de lis.

2 juin 1786. — « L'arrêt dans l'affaire du cardinal a été rédigé et signé lundi à la rentrée du parlement, mardi au soir on prévint madame de La Motte, ignorant toujours son sort, qu'elle sortirait le lendemain matin, et qu'elle eût à se tenir habillée et prête pour six heures; sur ce qu'elle demanda comment elle devait être vêtue, on lui répondit : simplement. A peine fut-elle

tion violente existait contre la malheureuse princesse ; la calomnie circulait partout ; la comtesse de La Motte eut même ses partisans, tant l'opinion publique était corrompue ! on la présentait comme victime d'une intrigue, et, je le répète, les Bourbons, disait-on, luttaient contre les Valois et les Rohan, et voulaient flétrir le sang de Henri II.

Que n'ajoutait-on pas encore ? « La comtesse tombait sacrifiée au prétendu honneur de la reine : pourquoi n'avait-on pas puni la fille Oliva ? Que signifiait la ridicule peine du bannissement contre Villette, si réellement il était faussaire à ce point de contrefaire l'écriture de la reine ; la police n'était-elle pas pour beaucoup de choses dans ces témoignages. » On disait ceci tout haut pour jeter des soup-

sortie de la conciergerie, qu'elle se vit entourée de gardes qui la conduisirent au pied du grand escalier, où l'on lui fit la lecture de son arrêt. Alors elle entre en fureur, elle dit qu'on la mettra plutôt en pièces ; cinq ou six bourreaux étaient là, qui s'en emparent, la jettent par terre, et tant bien que mal, celui de Paris fait son office de la fustiger et de la marquer sur chaque épaule. Cependant elle jure, elle vomit mille imprécations contre les juges, contre le cardinal qu'elle appelle vingt fois un grand fripon ; elle demande si c'est là le respect qu'on porte au sang des Valois ; enfin on l'embarque dans un fiacre et on la conduit à l'hôpital. Il y avait peu de monde à ce spectacle, auquel on ne s'attendait pas pour cette heure. Il y avait depuis plusieurs jours des fenêtres louées, dont les curieux n'ont pu profiter, et des échafauds dressés, devenus inutiles. »

çons tristes et déplorables sur Marie-Antoinette. Ce procès fut donc une chose fatale dans l'état des esprits, parce qu'il constatait à la fois une dégradation de la majesté royale et une impuissance d'autorité dans les mains du monarque ; une dégradation ! car l'on voyait une reine de France moralement assise à côté de femmes galantes et d'escrocs, obligée de soutenir cette confrontation, sans que la faveur même fût pour elle ; et la comtesse de La Motte avait plus de partisans que Marie-Antoinette ? Une impuissance d'autorité ! Plus Louis XVI avait désiré un arrêt contre le cardinal comme une chose satisfaisante pour son honneur, plus la reine avait fait des démarches et s'était abaissée à solliciter, plus une condamnation était indispensable ; or, en politique, la chose la plus malheureuse pour un pouvoir c'est lorsqu'il ne réussit pas dans un dessein qu'il a résolu. Dès que le procès était décidé, il fallait le gagner ; si on n'était pas sûr du succès, il ne fallait pas l'entreprendre. Cette triste affaire du collier avança grandement l'esprit révolutionnaire.

Les ennemis de la reine, tout joyeux, pouvaient désormais s'abandonner à la calomnie sans craindre la répression. En vain le roi voulut corriger l'arrêt

de la cour en exilant le cardinal dans une de ses abbayes. La lettre de cachet fut considérée comme une vengeance personnelle, et la vengeance n'a jamais préservé ni un pouvoir ni une cause. Désormais une certaine popularité entoura le cardinal de Rohan, et l'exil jeta sur lui toute la célébrité d'une disgrâce.

CHAPITRE VII.

DÉVELOPPEMENT DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX DE LA FRANCE.

Situation des idées économistes. — Leur action réciproque sur la France et l'Angleterre. — Négociation d'un traité de commerce. — Sir Williams Eden et M. de Rayneval.— Traité.— Ses bases.— Les vins. — Objets manufacturés. — Réciprocité. — Discussions au parlement. — Alliance commerciale avec la Hollande. — Rétablissement d'une compagnie de l'Inde et de la Chine. — Convention pour le respect du pavillon. — Traités de commerce avec la Suède, le Danemarck et la Russie. — Les vins. — Les fers. — Stipulations avec l'Espagne. — Avec les Américains. — L'industrie en France. — Navigation. — Echange. — Consulats. — Colonies. — Paquebots. — Prud'hommes. — Pêcheries.

1785-1787.

Le traité de paix signé avec l'Angleterre avait stipulé comme complément indispensable, une convention additionnelle et réglementaire sur les rapports commerciaux des deux peuples. L'harmonie n'est jamais complète entre les nations lorsqu'elle ne repose pas sur des intérêts positifs, et

les négociateurs du dernier traité l'avaient si bien compris qu'ils s'étaient immédiatement occupés d'une multitude de questions industrielles fort délicates, car il s'agissait de la grandeur et de la prospérité des manufactures. Les économistes, élèves de M. Turgot, continuaient à soutenir la théorie la plus favorable à l'industrie anglaise, en posant la liberté absolue dans les transactions du commerce, et le principe : « de laisser faire et de laisser passer. » La perfection des machines s'étant développée depuis un demi-siècle d'une manière prodigieuse en Angleterre, son industrie devait produire à meilleur compte et dans des proportions plus considérables. Les économistes, sans s'arrêter à cette considération si essentielle pourtant, traitaient de surannées les précautions prohibitives du système de Colbert, si favorables à nos manufactures ; presque tous élèves des économistes anglais, ils se laissaient entraîner à ces doctrines égoïstement conçues par les maîtres dans la pensée d'une suprématie industrielle.

Favorable presque exclusivement à l'agriculture, l'école économiste voyait aussi de grands avantages à un traité qui donnerait un facile écoulement à nos vins et à nos blés ; un cinquième de territoire

était cultivé en vignes, et si l'on ouvrait les ports de la Grande-Bretagne à ces produits naturels du sol, le débouché serait immense, et le prix de la terre s'exhausserait d'autant. Telles étaient alors les idées dominantes dans les intelligences, et c'était sous cette action irrésistible de l'opinion publique, que les négociateurs allaient se rapprocher pour la conclusion d'un traité commercial dans l'intérêt des deux nations [1]. Les plénipotentiaires, principaux rédacteurs du traité politique de 1783, M. Gérard de Rayneval, et sir Williams Eden étaient tous deux essentiellement capables de discuter des questions qui avaient préoccupé toute leur vie. La base principale du traité devait être une réciprocité entière et absolue entre les deux nations pour les questions commerciales de transport et d'échange : « Comme leurs sujets respectifs avaient considérablement souffert du droit de représailles, le traité l'abolissait d'une manière absolue ; si le malheur appelait une fois encore les deux peuples aux armes, aucun de leurs sujets ne pourrait être arrêté, ni molesté dans sa personne et dans sa propriété. Tous exerçaient leur culte librement sans distinction de croyance. »

[1] Signé à Versailles, le 26 septembre 1786 ; ratifié le 10 novembre. (Reg. sec.)

Ces principes généraux étaient la conséquence de la marche des idées et des maximes du droit public dans les sociétés chrétiennes.

Les négociateurs établissant ensuite les tarifs, posaient comme base : « Que les vins de France ne payeraient pas plus de droits en Angleterre que ceux d'Espagne ; une forte diminution fut également stipulée sur les vinaigres et les huiles d'olive ; la bière devait payer réciproquement 30 pour cent de sa valeur ; la quincaillerie et la tabletterie 10 pour cent; les cotons fabriqués 12 pour cent ; les toiles de batiste et de linon 5 schellings ou 6 livres par demi-pièce ; la sellerie 15 pour cent ; les modes, les porcelaines, les glaces et verreries 12 pour cent. Moyennant ces droits acquittés une fois seulement dans les ports, la liberté la plus entière était permise; on ne devait plus percevoir d'impôt de navigation, de visite ou de séjour ; la compétence des juges restait toute nationale même sur le sol ; si la tempête obligeait un navire à entrer dans un port, il serait affranchi même de la rétribution d'ancrage ; la liberté de la navigation était assurée. » Une question avait été longtemps débattue entre les deux cabinets : quelles seraient les marchandises de contrebande? Ce traité les réglait d'une manière invariable : les droits de navigation

les plus larges, les plus complets étaient assurés aux deux puissances, sous un pavillon également respecté. Enfin par une convention additionnelle [1] qui tenait au sentiment de confiance réciproque des deux gouvernements, et au besoin qu'ils avaient d'économie simultanée, on stipulait de ne garder pendant la paix que six vaisseaux de ligne armés, ce qui permettait d'économiser sur la marine cinquante-quatre millions par an.

Cette convention de commerce et de confiance avait soulevé également en France et en Angleterre une vive et profonde opposition ; les intérêts s'étaient alarmés par cette égalité trop absolue proclamée dans les tarifs. Sans doute les produits agricoles, les vins spécialement allaient trouver un plus actif débouché par la diminution des droits, et l'Angleterre serait inondée des vins et des eaux-de-vie de France ; mais nos manufactures de linons, de mousselines, de draps, étaient-elles suffisamment protégées par un droit de 12 pour cent, même contre les produits anglais jetés à 30 pour cent au-dessous du cours ? Avec ce goût, cette préoccupation d'Angleterre, qui avaient saisi toutes les âmes,

[1] Versailles, 15 janvier 1787. (Reg. sec.)

avec cette mode de vêtements simples de linon, à la manière de la Julie de Rousseau, cause de ruine pour la fabrique de Lyon, n'allait-on pas favoriser tous les produits des manufactures britanniques? Un grand nombre d'industries allaient même absolument disparaître. Quelle manufacture voudrait soutenir la concurrence avec les poteries et les verreries anglaises dont nos marchés seraient inondés?

Il se fit donc un soulèvement dans les esprits à la suite de ce traité de commerce, qui reposait néanmoins sur les nouvelles théories des écoles; l'application des idées économistes était une destruction active, profonde du système de Colbert, qui favorisait si efficacement les produits industriels : ce passage à la liberté commerciale devait être une cause de ruine pour mille industries protégées, et le traité avec l'Angleterre fut considéré comme une calamité pour nos manufactures. D'ailleurs l'instinct du peuple en France conservait toutes ses antipathies anglaises; si quelques comités scientifiques pouvaient désirer un rapprochement de philosophie et de législation, si quelques grands seigneurs à la mode imitaient les manières des gentlemen de Windsor ou de Londres pour la course et les paris, le peuple n'en était pas là. La vieille rivalité s'y

maintenait active, et les choses en vinrent à ce point d'opposition que l'on considéra ce traité presque comme une trahison envers le pays.

En Angleterre également cette intimité subite avec la France fut implacablement jugée; le ministère de M. Pitt venait de se former sous une majorité incertaine, et il trouvait pour adversaire M. Fox, avec l'opposition des whigs, sous sa bannière. M. Pitt, qui avait alors besoin de la paix pour développer ses plans de finances, en défendit les conditions avec une grande fermeté de principe. Dans cette situation M. Fox, pour la première fois, s'éleva vigoureusement contre la politique de la France; sans nier que la conduite actuelle du cabinet de Versailles ne fût sincère, il ajoutait : « Que M. Pitt fouille dans le bureau des affaires étrangères, il y trouvera une correspondance assez curieuse pour changer ses opinions. Il y verra que cette cour, à la veille de rompre avec nous et de s'unir avec l'Amérique contre nous, redoublait ses démonstrations amicales : n'avons-nous donc pas assez appris, à nos dépens, la valeur de ces démonstrations perfides? La France voit en ce moment sur son trône un monarque célèbre par son amour pour la justice, par le désir qu'il montre de rendre son peuple heureux,

et de porter son règne au plus haut degré de gloire. Voilà ce qui doit nous mettre en garde contre les assurances d'amitié que nous prodiguent ses ministres : n'était-ce pas le même monarque qui était assis sur le trône des Français à l'époque de la déclaration de la dernière guerre? Et pourquoi croirions-nous que les démonstrations actuelles de son ministère sont plus sincères que les démonstrations précitées. La France n'est-elle pas plus puissante que jamais? M. Pitt fait valoir les avantages du traité de commerce avec les Français. Je ne suis pas surpris des concessions éblouissantes et trompeuses de nos voisins. Ce n'est pas nos avantages qu'ils ont consultés, en les accordant ; ils ont satisfait leur orgueil dans la dernière paix, et malgré la légèreté de ce peuple frivole, aimable et volage, la constance du cabinet de Versailles, dans ses inimitiés pendant plus de cent années, doit alarmer l'Europe. Sous Louis XIV la France dévoila ouvertement ses vues ambitieuses, des démarches violentes en précédèrent le succès ; aujourd'hui la France cherche par des traités ce que la force des armes ne peut lui procurer. »

En répondant à son adversaire, M. Pitt se félicitait de cette nouvelle attitude pacifique que prenait

la France : « N'est-il pas glorieux pour l'Angleterre, après les secousses qu'elle a essuyées, après une guerre aussi compliquée, après avoir vu son existence sur le point d'être renversée, de considérer que la France nous ouvre les bras et s'offre à former des liaisons avec nous sur un pied aussi avantageux que libéral? Ne s'agit-il pas dans cette circonstance d'un marché qui élève huit millions d'hommes à côté de vingt-quatre millions qui composent la population de la France. Le traité d'ailleurs, en multipliant les liaisons amicales et en procurant des profits réciproques, diminuera les occasions de troubles entre les deux états ; le traité rapprochera les deux peuples, leur donnera les mêmes goûts, les mêmes manières, et contribuera à l'harmonie respective [1]. » M. Pitt, en s'exprimant avec tant d'éloge sur la politique du roi de France, savait bien qu'il attirait à lui dans ce pays un grand parti qui n'exaltait déjà que l'Angleterre, sa constitution, son droit de parlement et de peuple.

Malgré ces protestations pacifiques, l'opposition s'éleva toujours contre la France, et son plus terrible adversaire fut M. Burke, l'ami de Fox, de Shé-

[1] Session du parlement, ann. 1787.

ridan, et qui alors ne s'était point encore séparé des whigs. Il y avait dans M. Burke un sentiment de l'avenir, une révélation des causes de la grandeur et de la décadence des empires; la construction du port de Cherbourg, l'œuvre de Louis XVI, surtout le préoccupait : « La France nous ouvre ses bras, s'écrie-t-il, mais c'est pour se saisir de notre commerce : à Cherbourg aussi la France nous ouvre les bras; mais c'est pour y placer la marine en présence de nos ports, c'est pour s'y établir malgré la nature, c'est pour lutter contre l'Océan, et le disputer avec la Providence, qui avait assigné des limites à son empire. Les Pyramides d'Égypte s'anéantissent en les comparant à des travaux aussi importants : les constructions de Cherbourg sont telles qu'elles permettront bientôt à la France d'étendre ses bras jusqu'à Portsmouth et Plymouth. C'est sans doute dans cette position que la France, devenue la gardienne du canal, nous protégera. Et nous, pauvres Troyens, nous admirons cet autre cheval de bois qui prépare notre ruine; nous ne pensons pas à ce qu'il renferme dans son sein, et nous oublions ces jours de gloire pendant lesquels la Grande-Bretagne établissait à Dunkerque des inspecteurs pour nous rendre compte de la conduite des Français. » — « Mé-

fiez-vous de la France, ajoutait lord Buckingham, méfiez-vous de ses ministres quand ces mêmes ministres, en traitant d'affaires avec nous, sont obligés de distinguer la parole de l'individu de celle du ministre. Un jour, en négociant avec M. de Vergennes, il dit, pour obtenir ma confiance : « Maintenant ce n'est pas en ministre que je vous parle, mais en simple gentilhomme ; comptez sur mon honneur. » Jugez maintenant si l'on doit croire à cette foi punique. » — « Deux nations puissantes, ajouta le comte de Sandwich, aussi voisines, sont nécessairement rivales, et c'est à la rivalité qu'elles doivent leur splendeur. Je connais la France ; c'est une nation instruite, agréable, polie, mais artificieuse et fausse. Elle a pour système de s'agrandir sur les ruines de la Grande-Bretagne, qui, n'ayant pas un système uniforme et suivi, en sera la victime. Que devons-nous penser des travaux de Cherbourg ? Les considérer d'un œil jaloux et fortifier nos côtes en conséquence. »

Il résultait de ce débat au parlement, la conviction profonde que les antipathies entre les deux peuples n'étaient point atténuées ; Louis XVI, ses ministres, la France, étaient l'objet des haines vives, inaltérables, de tout ce qui portait un cœur anglais.

Ce traité de commerce, néanmoins ratifié par le parlement, devint une loi commune pour les deux nations : la France fut toute couverte de produits anglais à des prix excessivement modérés, et il s'ensuivit bien des ruines manufacturières.

Mais avec une prévoyance habile, le cabinet de Louis XVI jugea que si ce système commercial, isolé, presque exclusif, avec la Grande-Bretagne, pouvait être nuisible à quelques industries, il y aurait un moyen de leur donner une pleine satisfaction, c'était d'étendre le principe des économistes : « laissez faire, laissez passer, » à des peuples moins avancés que l'Angleterre sous le rapport de l'industrie. Un premier traité fut conclu avec la Hollande, toujours si favorisée par la cour de Versailles ; car il n'y avait nul pays au monde qui offrît plus d'avantages pour les transactions commerciales ; terre artificiellement créée, elle était riche de capitaux et n'avait presque aucune industrie ; ses manufactures ne pouvaient rivaliser avec les nôtres ; ses richesses consistaient dans ses colonies à épices, et un bon traité de commerce pouvait assurer un débouché considérable à nos produits. C'était aussi la terre des emprunts, la banque des capitaux ; si l'on pouvait enlever à l'Angleterre les débouchés de l'Escaut,

le traité conclu avec elle serait suffisamment compensé au profit de nos manufactures.

La même situation se présentait en ce qui touche un traité de commerce avec la Suède, le Danemarck : l'industrie des fers était fort limitée en France encore; on les tirait des pays du nord pour la construction, à ce point que la balance du change était presque toujours favorable à Stockholm et à Copenhague. Les principes de la liberté la plus absolue furent consacrés de nouveau par les traités de commerce, qui reçurent un développement considérable : la Hollande, le Danemarck et la Suède étaient des pays essentiellement consommateurs, leur industrie presque naissante ne pouvait lutter sur aucun marché avec les produits de nos manufactures; et au moyen d'un bon système de douanes, on devait arriver à des échanges considérables dont la balance nous serait favorable. Le nord consommait énormément des vins, soieries, draps, et au moment où l'industrie anglaise faisait invasion parmi nous, il pouvait être d'un avantage considérable d'assurer à l'étranger une issue permanente à ces *articles de Paris*, si ingénieusement façonnés, et pour lesquels nulle nation ne peut lutter avec nous; le nord aimait nos modes, la couleur de nos étoffes,

le fini de nos velours, la grâce de nos meubles, de nos fleurs artificielles, produits sans rivaux exportés en Russie, en Suède et dans les colonies. En échange la Hollande nous donnait les porcelaines du Japon et de la Chine, alors fort en usage, le thé et ses épices de luxe.

La pensée de Louis XVI était si attentive à favoriser le mouvement commercial, source de toutes richesses, que pour assurer au pays le lucratif commerce de ces fantaisies devenues indispensables, un arrêt du conseil rétablit la compagnie des Indes [1], dans des proportions plus larges et avec le privilége du commerce de la Chine, un peu négligé aux époques antérieures. Les missionnaires avaient indiqué comme une grande source de fortune les relations avec la Chine ; ils avaient ouvert les portes mystérieuses du céleste empire ; le rétablissement de la compagnie des Indes écartait des principes posés par les économistes sur la libre concurrence ; mais il fut reconnu après une délibération sérieuse du conseil que dans les grandes choses on ne peut acquérir un développement considérable de forces que par la cohésion : tout ce qui commerce doit être

[1] Versailles, 14 avril 1785. (Reg. sec.)

protégé. Et dès lors une compagnie privilégiée parut l'unique moyen de lutter, par une masse considérable de capitaux, avec la compagnie anglaise des Indes. Dans un vaste État, les priviléges obtiennent des résultats notables, et c'est ce que Colbert avait compris; la trop libre concurrence tue, parce qu'elle éparpille et morcelle toutes les forces. La compagnie dut avoir encore son siége à Lorient, ce port si récemment et si admirablement créé, siége de toutes les richesses des deux Indes. Les actions se placèrent partout avec une rapidité qui tenait du prodige; les capitaux de l'Europe y affluèrent par la confiance.

En même temps, le comte de Ségur [1], secondé de M. de Vergennes, signait à Pétersbourg un traité de commerce réciproque entre la France et la Russie [2], vaste, confiant, et qui embrassait les intérêts des deux nations. La Russie entrait dans le mouvement européen, et le premier pas qu'elle faisait c'était vers Louis XVI; jamais stipulation plus bienveillante; les deux gouvernements semblaient très empressés à s'en donner témoignage : toute faculté de com-

[1] Fils aîné du maréchal marquis de Ségur, ministre de la guerre.

[2] Signé à Saint-Pétersbourg, le 31 décembre 1786 (v. s.), 21 janvier 1787 (n. s.). — Reg. sec., et Martens, *Rec. des trait.*

merce était accordée aux sujets français et russes, avec la liberté absolue des cultes dans les États respectifs, et la franchise la plus large pour les transactions.

Des consuls, réciproquement établis, auraient juridiction sur les nationaux; les tarifs, examinés en commun, devaient être réglés de part et d'autre. Les productions de la mer Noire seraient admises dans le port de Marseille sans droits; par réciprocité, la Russie ouvrait ses vastes terres au commerce français, à ses vins, à ses savons, admis moyennant une faible entrée dans les ports; le droit d'aubaine était entièrement aboli au profit des sujets russes; ceux-ci pourraient disposer librement de leurs héritages et de leurs propriétés en France. On proclamait de nouveau les droits des neutres, la liberté du pavillon; les vaisseaux de guerre des deux nations seraient accueillis dans les ports pour y séjourner et s'y radouber; tous, matelots ou officiers d'équipage, ne seraient assujettis à aucune autre juridiction qu'à celle de leur commandant. Enfin, on arrêtait comme base et fondement de la législation maritimes les principes suivants : « Les hautes parties contractantes s'engagent en conséquence, lorsqu'elles seront en guerre avec quelque puissance

que ce soit, à observer scrupuleusement les principes fondamentaux des droits du commerce et de la navigation marchande des peuples neutres, et nommément les quatre axiomes suivants : 1° que les vaisseaux neutres pourront naviguer librement de port en port et sur les côtes des nations en guerre ; 2° que les effets appartenant aux sujets des puissances en guerre seront libres sur les vaisseaux neutres, à l'exception de la contrebande de guerre, comme il sera détaillé ci-après ; 2° que, pour déterminer ce qui caractérise un port bloqué, on n'accordera cette dénomination qu'à celui qui sera attaqué par un nombre de vaisseaux proportionné à la force de la place, et qui en seront suffisamment proches pour qu'il y ait un danger évident d'entrer dans ledit port ; 4° que les vaisseaux neutres ne pourront être attaqués que sur de justes causes et des faits évidents ; qu'ils seront jugés sans retard ; que la procédure sera uniforme, prompte et légale ; et qu'outre les dédommagements qu'on accordera toujours à ceux qui en auront souffert sans avoir été en faute, il sera donné une satisfaction complète pour l'insulte faite au pavillon. En conséquence de ces principes, les hautes parties contractantes s'engagent réciproquement, en cas que l'une d'entre

elles fut en guerre contre quelque puissance que ce soit, de n'attaquer jamais les vaisseaux de ses ennemis que hors de la portée du canon des côtes de son allié. Elles s'obligent de même mutuellement d'observer la plus parfaite neutralité dans les ports, havres, golfes et autres eaux comprises sous le nom d'eaux closes, qui leur appartiennent respectivement [1]. »

Après la proclamation de ces principes, qui créaient un droit maritime si favorable aux neutres, le traité contenait un code tout entier sur les rapports des sujets russes et français, comme s'ils ne devaient plus former moralement qu'une nation. La réciprocité la plus entière de franchises était déclarée à Saint-Pétersbourg comme à Paris, à Moscou comme à Rouen, à Arkangel comme à Bordeaux, à Marseille comme à Cherson, à Cette comme à Sevastopol, à Toulon comme à Théodosia. Louis XVI avait mis un immense prix à s'assurer ce traité, lequel, indépendamment des intérêts réciproques et commerciaux stipulés, proclamait le droit public des neutres, la liberté du pavillon ; et c'est dans ce but politique qu'une si douce hospitalité avait été offerte

[1] Art. 27 et 28.

au czarewicth Paul et à sa jeune femme qui avaient naguère parcouru la France sous les noms de comte et de la comtesse du Nord. La cour de Versailles, rassurée sur le continent, voulait prendre un exclusif ascendant sur le droit maritime pendant la paix, pour dignement lutter contre l'Angleterre, si la guerre se déclarait de nouveau ; elle arrivait à son but.

Avec l'Espagne, qui avait si parfaitement servi le cabinet de Versailles dans la dernière lutte par des secours effectifs, M. de Vergennes prépare deux sortes de traités : des masses considérables de produits s'écoulent par les Pyrénées ; nous tirons les laines de l'Espagne et nous lui fournissons ses fantaisies ; l'industrie est encore fort arriérée dans les provinces espagnoles, excepté en Catalogne, et la France sert exclusivement les besoins de la Péninsule. On s'était montré très indulgent dans une récente convention sur la limite des Pyrénées[1] ; les deux gouvernements, comme les deux nations, s'étaient mêlés par les échancrures de frontières, de sorte qu'on pouvait dire que, les Pyrénées abaissées, il n'y avait plus qu'un peuple. Dans une confusion si grande de territoire et d'intérêt, il était fort ur-

[1] Signée à Elissonde le 27 août 1785 (Martens, *Rec. des trait.*)

gent de réprimer la contrebande si facile à travers les pics, les vallées, les vieux châteaux de la Navarre et de la Biscaye. Cette contrebande fut donc l'objet d'une convention signée par le duc de La Vauguyon et le comte de Florida Blanca[1] : on fixa les règles positives de la contrebande, quels en seraient les objets et les moyens de répression, surtout pour la sortie des monnaies qui à toutes les époques inquiète le gouvernement espagnol : l'or des onces, comme celui des sequins de Venise, si pur, était incessamment retiré d'Espagne ; la quadruple, qui portait l'empreinte de Mexico ou du Pérou, était convoitée par le commerce du monde ; et comme rien n'était plus facile que de dérober des groupes d'or à la vigilance des douaniers, il fallut soumettre les navires qui entraient dans les ports d'Espagne à certaines règles, en dehors du droit maritime régulier ; tel fut l'objet de la convention spéciale signée entre M. de La Vauguyon et le comte Florida Blanca. La cour de Versailles voulait donner toute satisfaction au gouvernement espagnol, parce qu'elle savait tous les services qu'il pouvait rendre dans une guerre mari-

[1] Madrid, 24 décembre 1786, ratifiée le 12 juin 1787. (Martens, *Rec. des trait.*)

time, et les bons rapports de famille qui assuraient une inébranlable alliance.

Dans cette période active et féconde, la France se préoccupe de l'agrandissement de ses forces commerciales et industrielles; sa marche est ascendante et ses progrès visibles pour tous. Le traité politique conclu avec les États-Unis est bientôt suivi d'une convention commerciale, et les deux nations se donnent des gages d'une intelligence mutuelle pour la navigation et leur commerce. Dans les Indes-Orientales, la compagnie française se plaignait de ce que le traité avec la Grande-Bretagne n'était pas assez explicite sur les priviléges des comptoirs de l'Indoustan, dans leurs rapports avec les indigènes; immédiatement un traité est conclu[1] interprétatif du précédent et favorable à la prépondérance française. L'Angleterre s'engage à laisser parfaitement libre le commerce, même dans les terres de sa domination ou dans celles des nababs soumis à son empire; le nombre des comptoirs est augmenté pour la plus grande activité des relations. Désormais les factoreries recevront librement les marchandises françaises, sans examen ni droit spéciaux de la com-

[1] Signé à Versailles, le 31 août 1787. (Martens).

pagnie anglaise. Les côtes de Coromandel et de Malabar sont ouvertes à tous les pavillons, sauf pour le commerce du sel et de l'opium, réglé dans certaines limites par mesure de santé.

Ces traités sur l'Inde marquent l'époque où le commerce français est parvenu à son apogée ; jamais autant de sollicitude de l'autorité royale pour la fécondation la plus active des éléments de la prospérité publique. Le roi fonde un conseil de commerce constamment en résidence à Paris pour s'occuper de tous ses droits [1] : un arrêt du conseil développe et grandit les droits des consulats dans le Levant, et détermine les présents à faire aux puissances barbaresques, afin de s'assurer la pêche du corail dans la Méditerranée [2]. Comme tout doit être sincère et franc dans les relations commerciales, comme la fraude ne doit pas s'introduire dans les marchés, toute transaction désormais sera réelle et jamais fictive : le conseil annulle donc tout marché à terme quand il est prouvé que la chose n'existe pas en réalité [3]. Des primes d'encouragement sont accordées aux négociants qui transporteront des morues sèches

[1] Versailles, 29 mars et 27 avril 1785. (Reg. sec.) — [2] Versailles, 29 avril 1785. (Reg. sec.) — [3] Versailles, 7 août 1785. (Reg. sec.)

aux ports d'Italie, d'Espagne et de Portugal [1]; toutes toiles peintes devront être estampillées, afin de constater leur origine [2]; tous fabricants étrangers pourront s'établir dans le royaume, et s'ils y apportent une industrie nouvelle, ils seront affranchis de tous impôts [3].

Un nouvel arrêt du conseil divise les colonies en trois classes : l'île de France, la Martinique, Saint-Domingue sont compris dans la première; la Guadeloupe, Pondichéry et les établissements de l'Inde dans la seconde; enfin la troisième embrasse Sainte-Lucie, Tabago, Cayenne et Terre-Neuve [4]. Un traité avec le Portugal détermine exactement les frontières des établissements africains [5]; l'importation du sel et de la bière est permise par les navires étrangers, afin de grandir les débouchés de ces deux branches d'industrie [6]. Un règlement fixe les bases de la pêche de la tortue [7]; rien de plus démocratiquement paternel que l'arrêt qui organise le tribunal des prud'hommes à Marseille,

[1] Saint-Cloud, 18 septembre 1785. (Reg. sec) — [2] Fontainebleau, 10 novembre 1785. (Reg. sec.) — [3] Fontainebleau, 13 novembre 1785; Versailles, 19 janvier 1786. (Reg. sec.) — [4] Versailles, 1er janvier 1786. (Reg. sec.) — [5] Le Prado, 30 janvier 1786. Kock. t. II. — [6] 3 mars 1786, Cod. de la Martinique, t. III. — [7] Cayenne, 18 mars 1786. Cod. Cayenne, t. VII.

gouvernement patriarchal qui a survécu aux ruines de la république municipale : quand un pêcheur étranger voudra s'établir sur les côtes, il devra l'annoncer à la communauté des prud'hommes ; s'il est définitivement admis, le roi lui fera don d'un bateau ; s'il épouse une fille de Marseille, alors il aura l'aptitude à la dignité de prud'homme au bout de trois ans. La pêche est permise chaque jour en pleine mer, excepté aux grandes solennités de Pâques, Pentecôte, Noël, la Fête-Dieu, et la Saint-Pierre, le patron des pêcheurs [1]. Messieurs les maîtres calfats de Marseille, obtiennent, aux mêmes conditions que les prud'hommes, un beau règlement de police : nul n'est maître s'il n'a travaillé pendant un an dans la cité en rive neuve ; le labeur doit commencer à six heures du matin et finir à la nuit ; le prix des journées est de quatre livres pour les maîtres, et de deux livres dix sous pour les simples calfats [2].

Le roi, séant en son conseil, approuve la première compagnie d'assurances contre l'incendie, organisée par actions [3]. A la Bourse, on ne permettra jamais les marchés à terme sur les effets publics, et

[1] Versailles, 20 mars 1786. (Reg. sec.) — [2] Versailles, 20 avril 1786. (Reg. sec.) — [3] Fontainebleau, 6 novembre 1786. (Reg. sec.)

dix mille livres d'amende sont infligés à l'agent de change qui contrevient à cette disposition contre l'agiotage [1]. Une compagnie créée pour le commerce du Sénégal et de la Guienne, comme elle l'a été pour l'Inde, reçoit des encouragements et des capitaux du département de la marine [2]. Un règlement établit pour la première fois les paquebots de correspondance régulière avec les colonies ; douze de ces navires fins voiliers assignés pour les îles de l'Amérique feront le voyage une fois par mois. Quatre paquebots sont destinés pour les îles de France et de Bourbon, huit autres pour les États-Unis d'Amérique, tous appliqués au service des postes et appropriés pour des passagers [3]. Dans l'objet de développer les connaissances nautiques si ardemment protégées, le roi organise un corps d'ingénieurs-opticiens pour le service de la marine, et constamment en rapport avec l'académie des sciences [4]. Enfin tout maître d'habitation qui dessé-chera ou défrichera les terres sera créé premier colon ou noble, et cette distinction devra lui être décernée par les assemblées coloniales à l'élection

[1] Versailles, 22 septembre 1786. (Reg. sec.) — [2] Fontainebleau, 10 novembre 1786. — [3] Versailles, 14 et 20 décembre 1786. (Reg. sec.) — [4] Versailles, 7 février 1787. (Reg. sec.)

des habitants [1]. Les rapports de ces assemblées avec les gouverneurs, leurs juridictions si étendues, leur pouvoir, sont également fixés par un arrêt du conseil [2].

Dans notre longue histoire, chaque époque a sa spécialité d'avancement pour la civilisation, chaque roi sa préoccupation d'intelligence. Au cœur et à l'esprit de Louis XVI se révèlent trois sentiments avec une patriotique énergie : d'abord le roi veut grandir la marine militaire à ce point de lutter avec les forces anglaises, et l'exemple de la guerre de 1778 a hautement témoigné que ce résultat, il l'a obtenu par sa persévérance et sa sollicitude. Ensuite Louis XVI veut acquérir, par la modération de ses principes maritimes, l'adhésion de tous les neutres contre le système de *mare clausum* de l'Angleterre, et ce résultat est également réalisé par le traité sur la ligue des neutres entre la Russie, le Danemarck, la Suède et la Hollande sous la prépondérance morale de la France. Enfin, vivement préoccupé de donner à la patrie toutes les prospérités dont elle est susceptible, le roi veut encore grandir les res-

[1] Versailles, mai 1787. Cod. Cayenne, t. VII. — [2] Versailles, 17 juin et 7 juillet 1787. Cod. de la Martinique, t. V.

sources du commerce et le système colonial. Partout il cherche des débouchés aux manufactures, aux industries nationales ; absorbé par les idées positives, il croit que le meilleur moyen d'établir la balance dans les recettes et les dépenses de l'État, c'est d'assurer aux peuples la somme la plus considérable de prospérité. Dans les dernières années de son gouvernement, l'industrie, le commerce ont atteint leur apogée, et c'est pourtant alors que commence la tourmente publique sous de sinistres présages.

CHAPITRE VIII.

SITUATION DE L'EUROPE APRÈS LA PAIX MARITIME.

Travail de M. de Vergennes. — Sa politique attaquée. — Mémoires du comte de Grimoard. — Diplomatie. — Situation réelle. — L'Angleterre. — Exécution des traités politiques et commerciaux. — Influence de ses idées. — Développement du ministère de M. Pitt. — Ambassade de lord Dorset. — L'Autriche. — Joseph II. — Mort de Marie-Thérèse. — Administration impériale. — Réformes philosophiques. — Projets de l'empereur sur la Hollande et les Pays-Bas. — Ses rapports avec la France, la Prusse et la Russie. — Préparatifs de la guerre contre les Turcs. — La Russie. — Catherine II. — Plans de sa vieillesse. — Voyage dans les provinces méridionales. — Faible ambassade de M. de Ségur. — Projets contre les Turcs. — Ambassade de M. de Choiseul-Gouffier. — Alliance avec Joseph II. — La Prusse. — Dernières années de Frédéric II. — Avénement du nouveau roi. — Ses idées sur la Hollande. — Rapprochement avec l'Angleterre. — L'Espagne. — La fin du règne de Charles III. — Esprit philosophique des ministres. — Naples. — Discussions avec le Saint-Siége. — Portugal. — Suède. — Danemarck. — La Hollande. — Les Pays-Bas. — Agitations populaires. — Esprit général de l'Europe. — Troubles de Genève. — Les réfugiés.

1784 — 1787.

La plupart des traités de commerce, arrêtés et signés entre les cabinets, résultaient de conven-

tions diplomatiques antérieures et qui en formaient comme la base. M. de Vergennes, esprit essentiellement positif, n'avait jamais séparé ces intérêts, parce qu'ils s'appuyaient les uns sur les autres; l'immense travail de cette intelligence avait usé considérablement sa vie, et ce qui l'avançait encore plus que le travail, c'était l'opposition que sa diplomatie rencontrait surtout parmi les hommes aventureux en France. Il s'était formé une école nouvelle et critique contre toutes les opérations de M. de Vergennes; elle le poussait malgré lui dans une voie d'innovation. La politique secrète de Louis XV s'était transmise au comte de Grimoard, l'adversaire constant de M. de Vergennes. A cette époque, il fut remis au roi un mémoire fort curieux sur toute la politique du ministre, et particulièrement sur le traité de 1783. Rappelant les opérations de la dernière campagne avec une sorte d'orgueil, le comte de Grimoard disait : « On remarquera que les événements de la guerre furent généralement heureux pour nous [1] : nos armées na-

[1] Je donne quelques autres fragments de ce mémoire du comte de Grimoard au reste un peu passionné.

§ Ier. *Hollande.*

« .....Aujourd'hui le crédit de la France a remplacé, dans la

vales soutinrent glorieusement l'honneur du pavillon français dans les mers d'Europe, d'Asie et d'Amérique; le mauvais succès du combat naval du 16 avril 1782, perdu dans cette dernière partie du monde par M. le comte de Grasse, ne pouvait être placé dans la classe de ces revers qui mettent une grande puissance maritime dans la nécessité de recevoir la loi; la retraite de notre flotte à Saint-Domingue, avec perte de quelques vaisseaux, dérangeait seulement le plan de la campagne de 1782, puisqu'il restait dans nos ports, soit en construction, soit en armement, plus de bâtiments qu'il n'en fallait pour remplacer ceux que nous avions perdus, et conserver la supériorité que nous donnait la réunion des forces de l'Espagne avec les nôtres; que, d'un autre côté, M. le marquis de Bouillé avait conquis plusieurs îles à sucre de l'Angleterre, qui,

république, celui de la Grande-Bretagne, et on ne peut contester à M. le duc de La Vauguyon, ambassadeur du roi en Hollande depuis le 21 décembre 1776, jusqu'au 28 mai 1783, la gloire d'avoir provoqué en notre faveur cette révolution salutaire, tendante à faire concourir les forces des Hollandais avec les nôtres, à l'affaiblissement de la puissance anglaise en Europe et dans les autres parties du monde. Le duc de Manchester, envoyé par la Grande-Bretagne à Paris, pour la signature du traité définitif entre la Hollande et le roi, s'explique très franchement avec MM. de Brantsen et de Berkeurode, ambassadeurs de la république, en

battue dans l'Inde par M. le bailli de Suffren, et privée, au moins pour cette année, par l'interception d'une de ses flottes marchandes, des retours du commerce immense qu'elle fait en Orient et qui alimente ses finances en Europe, était dans l'impuissance de se procurer les fonds nécessaires pour préparer et soutenir la campagne de 1783, et se décida à nous demander la paix dans le courant de 1782, en offrant elle-même, pour première condition, de reconnaître l'indépendance des colonies américaines qui avaient été le motif ou le prétexte de la guerre. On voit que la France ne pouvait traiter sous de plus heureux auspices; cependant on démontrera : 1° que la négociation n'a été ni commencée ni terminée avec la sagacité et la dignité convenables; 2° que nous ne nous sommes pas prévalus, comme nous le pouvions et le devions, de la

leur proposant de transporter la négociation à Londres, où l'on s'empresserait de leur donner la plus entière satisfaction. « Vous verrez, dit le roi de Prusse à un général français qui se trouvait auprès de lui vers la fin de 1784, que M. de Vergennes forcera la république de se raccommoder avec mon frère Joseph, en lui donnant quelque chose pour boire; ce qui l'encouragera à être une autre fois plus exigeant. » Et il avait raison : n'est-ce pas? M. de Vergennes, qui adressa brusquement à M. de Verac, par un courrier extraordinaire, l'ordre de notifier sans délai, aux Etats-Généraux, que l'intention du roi avait toujours été de fournir

situation prospère de nos armes, afin d'obtenir les avantages que nous étions en mesure d'exiger pour nous-mêmes; 3° qu'on n'a pas défendu avec noblesse et fermeté contre l'Angleterre les intérêts de nos alliés; 4° enfin, que la paix de 1783 n'a effacé que les moindres taches de celle de 1763; puisque notre situation, quant au commerce de l'Inde et à la pêche de la morue, n'est pas suffisamment améliorée par les nouvelles conventions.

Le comte de Grimoard récapitulait ensuite les circonstances et les détails des négociations qui avaient précédé le traité. « Lord Shelburne, disait-il, depuis marquis de Lansdown, se permit, dans une conférence avec les plénipotentiaires français et espagnol à Londres, des jactances désagréables sur le compte de la France; et comme le premier, cédant, sans doute d'après des instructions timides, à

quatre millions et demi de florins, c'est-à-dire neuf millions quarante-cinq mille livres, monnaie de France, pour compléter l'indemnité allouée à l'empereur, par le traité du 8 novembre 1785? Plusieurs mois avant la signature du traité d'alliance entre la France et la république, M. le comte de Grimoard avait conçu le plan d'une union des moyens coloniaux des deux nations pour détruire la puissance anglaise dans l'Inde à la première guerre. Ce projet fut adopté par le roi, qui ordonna d'en faire suivre l'exécution par M. de Grimoard lui-même, qui fut envoyé en conséquence à La Haye, en novembre 1785, sous un autre prétexte plausible,

la crainte de voir rompre la négociation, souffrait avec une extrême résignation cette espèce d'insulte; M. d'Hérédia, que le gouvernement d'Espagne avait jugé à propos d'envoyer en Angleterre pour veiller aux intérêts de sa cour, révolté de la douceur déplacée de M. Gérard de Rayneval, qui gardait le silence, répondit avec vivacité : « Monsieur Shelburne, vous ne connaissez pas l'Espagne » ; rodomontade castillane qui signifiait : Si vous continuez à insulter la France, l'Espagne saura la venger... Lord Shelburne dit, en 1784, à propos de la paix, à un Français distingué, avec qui il avait d'anciennes liaisons de collége : « Si votre cour eût moins annoncé le désir de terminer la guerre, elle aurait obtenu de nous de plus grands sacrifices. »

Ces reproches, adressés aux signataires du traité de 1783, spécialement à M. de Rayneval, devaient

avec des instructions des ministres des affaires étrangères et de la marine que l'objet en question concernait également. Il fut convenu que les dépêches relatives à cette négociation seraient adressées au premier de ces ministres, qui, après les avoir fait déchiffrer, les communiquerait au second. En moins de six semaines, M. de Grimoard réussit à convaincre les principaux membres du gouvernement hollandais de l'utilité et de l'efficacité des mesures qu'il leur proposait. Il les engagea même à consentir que le roi eût temporairement la copossession du Cap de Bonne-Espérance et du port de Trinkemale, dans l'île de Ceylan, pour y former

profondément affecter M. de Vergennes, en affaiblissant son crédit sur l'opinion publique : était-il vrai qu'il n'avait pas retiré de la situation réciproque de la France et de l'Angleterre tous les avantages possibles? Ces luttes intestines dans le cabinet même ; ces difficultés de finances, ces obstacles de l'opposition ne permettaient pas toute liberté au développement de la pensée ministérielle, et c'était une cause de faiblesse pour le gouvernement de Louis XVI.

L'Angleterre, parfaitement informée des embarras intérieurs du cabinet de Versailles, se promettait d'en tirer toutes les conséquences favorables à ses intérêts ; la paix de 1783 l'avait frappée dans ses colonies de l'Amérique du Nord, dans sa suprématie maritime, et ses hommes d'Etat avaient trop de portée pour ne point voir que la grandeur de la

les établissements militaires propres à faciliter l'exécution du plan quand la guerre éclaterait. »

§ II. *Allemagne.*

« ..... M. de Vergennes a tenté de justifier sa conduite en prétendant : « Que l'empereur avait dû à la France une acquisition de convenance qui sauvait sa dignité ; le roi de Prusse, des arrangements qui écarteraient le sujet d'une nouvelle guerre ; enfin que la succession de Bavière assurée presque intégralement à la maison

France menaçait l'*imperium maris* posé dans l'acte de navigation sous Cromwell. Par son alliance avec l'Espagne, Naples et la Hollande, suivie de la ligue des pavillons, protégée par Catherine II, la France triomphante dans une nouvelle lutte pourrait vaincre son antique rivale et dominer les mers. Sous les dehors d'une harmonie parfaite, le cabinet de Londres favorisait en France le mouvement des partis ; la constitution anglaise avait ses adeptes ; quelques troubles habilement semés empêcheraient le développement de la politique de Louis XVI. M. Pitt, dans le parlement, cachait ses desseins, ses craintes ou ses projets de vengeance sous les apparences d'une amitié loyale et sincère ; les traités de commerce avaient suivi les traités politiques, et je rappelle que l'on en était venu à ce point de signer une convention qui, volontairement, réduisait les forces

Palatine ; qu'on devait donc se féliciter du résultat de la paix de Teschen. »

« ....Le monarque autrichien nous donna encore une autre marque de mauvaise volonté, en se chargeant à notre insu, en août 1780, de proposer au nom de la cour de Londres, à celle de Madrid, qui faisait cause commune avec nous dans la guerre contre l'Angleterre, la restitution de Gibraltar, si elle consentait à se séparer de la France. La loyauté du roi d'Espagne l'engagea à résister à cette proposition, dont il nous instruisit.

« Le 13 janvier 1785, le comte de Lehrbach, ministre plénipo-

actives et maritimes des deux puissances à des proportions très minimes.

C'était par d'autres moyens encore que Pitt cherchait à ressaisir une sorte de domination sur la marche du gouvernement : à Versailles, il avait envoyé lord Dorset, un des hommes les plus aimables, les plus séduisants de l'aristocratie des trois royaumes. En France, il existe un esprit d'imitation ou de calque, et quand vient une mode, un engouement d'hommes ou de choses, chacun s'empresse de payer sa dette ; lord Dorset, riche, magnifique, sut briller par ses belles manières et ses prodigalités chevaleresques ; il devint le gentilhomme modèle. Fort intime avec les Polignac, les Vaudreuil, admis dans les petits appartements de la reine, il y donna la vogue pour les chevaux de race, les équipages élégants, les paris, les courses et la vie confortable.

tentiaire de l'empereur à Munich, détermina l'électeur palatin à signer un traité par lequel il consentait à ce que la haute et basse Bavière, le haut Palatinat, le landgraviat de Leuchtenberg ainsi que les duchés de Neubourg et de Saltzbach, fussent cédés à l'Autriche en échange des Pays-Bas (à l'exception du duché de Luxembourg et du comté de Namur), avec le titre de royaume d'Austrasie ou de Bourgogne. La cour de Vienne s'engageait en outre à payer à l'électeur et au duc de Deux-Ponts, la somme de trois millions de florins d'empire, et à leur abandonner les avantages qu'elle espérait retirer de ses prétentions sur les Hollandais.... »

Versailles fut inondé de familles anglaises, de jeunes miss au costume simple, au chapeau de paille orné de rubans, au mince déshabillé. Avec lord Dorset on fit courir les chevaux haletants et combattre des coqs; si le peuple avait haine des Anglais par instinct patriotique, les gentilshommes en suivaient par goût les habitudes et se firent les singes des idées parlementaires de la Grande-Bretagne. Il fut de bon ton de parler d'une chambre des lords et des communes, d'un gouvernement sous les formes représentatives, de la presse libre et de l'*habeas corpus;* on traita de surannés et de ridicules les anciennes coutumes, les principes de la vieille constitution monarchique; on fut anglomane, philosophe, homme libre, ami des noirs, admirateur des produits anglais aux dépens de nos intérêts et de notre nationalité.

M. Pitt applaudit à cette tendance de la société française, non point par la petite vanité de voir

« Je ne conçois pas votre M. de Vergennes, dit le roi de Prusse à M. de Bouillé; quoique je l'aie pris la main dans le sac, il prétend que je suis un visionnaire, et que je rêve sur la Bavière. Il voudrait aussi me persuader qu'il n'aime pas l'empereur ; il allait cependant le fortifier d'une manière alarmante pour l'Europe si je ne m'y fusse opposé ; mais assurez ce ministre, que je suis si attaché à la France, que je n'ai pu m'empêcher de défendre dans cette occasion ses intérêts avec le même zèle que ceux du corps germanique. »

une nation étrangère glorifier les institutions de sa patrie, mais parce que, politique éminent, M. Pitt savait bien qu'un peuple s'affaiblit lorsqu'il substitue aux coutumes anciennes, des habitudes nouvelles qui ne sont plus en rapport avec ses mœurs, sa religion et son histoire, et qu'il s'annulle alors pour longtemps en cessant d'être lui-même.

M. Pitt, appuyé sur le parti tory, trouvait toujours devant lui l'opposition formidable que dirigeait Fox, Erskine et Burke; on lui reprochait ses concessions à la France, et lui l'homme d'Etat profond et si hautement avancé dans les affaires diplomatiques, savait bien que ce n'était plus par la guerre qu'il fallait attaquer la monarchie de Louis XIV, au milieu des changements qui la menaçaient; prête à se déchirer elle-même dans les idées et les systèmes, cette monarchie portait la peine des secours qu'elle

§ III. *Russie.*

« M. Bulgakow, envoyé de Catherine II à Constantinople, remit au divan, à la fin de 1783, un mémoire contenant en substance : « Que les justes sujets de mécontentement qu'elle avait reçus de la Porte, avaient décidé Sa Majesté Impériale à faire occuper les provinces tartares. Qu'il devenait impossible, pour éviter la guerre, que le sultan ratifiât la prise de possession de la Crimée, de l'île de Taman et du Cuban, qu'il consentît à l'abrogation du 3e article de la paix de Kainardjick, relatif aux Tartares, et des trois articles de la convention de 1779, sur la même nation ; s'en tenant pour

avait prêtés aux insurgés de l'Amérique du nord; en échange les Etats-Unis devaient lui renvoyer leurs principes de fédéralisme et de démocratie empreint au cœur du dernier des officiers gentilshommes. Dès ce moment la pensée de M. Pitt se consacra tout entière à faire prédominer en France l'idée d'une nouvelle constitution; or, si l'Angleterre trouvait force dans un parlement énergiquement constitué avec la royauté infaillible, une représentation constitutionnelle, la France devait rencontrer faiblesse et désordre dans le même système; car l'aristocratie y serait nécessairement proscrite par les jalousies bourgeoises; les assemblées deviendraient turbulentes, factieuses, et un esprit de vertige et de trouble s'emparerait de toutes les imaginations, causes certaines d'affaiblissement et de nullité pour la cour de Versailles. Est-ce qu'il serait possible encore à la

le surplus aux stipulations contenues dans ces traités. » M. Bulgakow joignit à ce mémoire un projet d'acte analogue à ses demandes. Après un grand nombre d'assemblées du divan, et des plaintes amères de la part de ceux qui le composaient, l'ambassadeur de France obtint que quatre ministres du sultan signassent avec l'envoyé russe, à Ainali-Cavack, le 28 décembre 1783, vieux style correspondant au 8 janvier 1784, un traité en trois articles, portant : 1° La cession à perpétuité de la Crimée, de l'île de Taman et du Cuban. 2° La confirmation des traités et conventions de 1774, 1775 et 1779, ainsi que du traité de commerce de 1783,

diplomatie de Louis XVI de grandir son système européen et maritime, lorsque les troubles intérieurs viendraient déchirer dans des convulsions intimes l'édifice puissant élevé par la main de Louis XIV? L'Angleterre espérait donc tout de nos dissensions publiques [1].

Afin de maintenir la sécurité pleine et entière sur le continent pendant la dernière guerre, la cour de Versailles avait mis un grand prix à développer l'alliance de l'Autriche, et c'est à ce point de vue que le mariage de l'archiduchesse Marie-Antoinette offrait un avantage à la politique de la France. De son côté, l'impératrice Marie-Thérèse avait aperçu éga-

à l'exception des articles de la convention explicative du 20 mars 1779, concernant l'indépendance des Tartares, lesquels articles étaient annulés ; que la Russie assure et garantit à la Porte la possession et la propriété de la ville d'Oczakoff et de son territoire. 3° Que la rivière du Cuban servira désormais de limites aux deux empires. » Ce fut ainsi que les Turcs se virent encore une fois désarmés et dépouillés par la médiation de leur plus ancien allié, duquel ils devaient espérer les secours les plus efficaces et non des conseils pusillanimes. Notre ministère mit le comble à ses fautes en souffrant que M. de Saint-Priest, ambassadeur du roi à Constantinople, reçût pour la conclusion de ce fatal traité, outre des présents considérables d'argent et de diamants, le cordon bleu de Russie, qui acheva de le montrer aux musulmans, plutôt comme un agent de cette redoutable puissance, que comme celui d'une cour amie. »

[1] Voici ce qu'écrivait M. de Vergennes au roi Louis XVI :

lement dans cette alliance le moyen de s'assurer un ferme appui pour ses différends avec la Russie et la Prusse, la plupart résolus dans le congrès de Teschen. A la mort de Marie-Thérèse, Joseph II, qui prenait seul le sceptre impérial, put se livrer avec toute liberté aux réformes brutales et philosophiques qui attaquaient spécialement la hiérarchie romaine et les ordres monastiques. Un des malheurs des princes de ce temps fut de se laisser entraîner par cet esprit du XVIIIe siècle qui dominait tout; l'empereur espérait les applaudissements du parti encyclopédique en s'emparant des biens du clergé et en chassant de pauvres capucins qui abritaient la sépulture des Césars. Joseph II, railleur sans dignité, despote par tempérament, ne souffrait ni frein, ni opposition à ses idées de réforme. A la fois artiste, savant et littérateur, la renommée de Frédéric II,

« Une monarchie entretenue sur un pied respectable, est la seule sûreté réelle que Votre Majesté puisse avoir de la durée de la paix avec l'Angleterre. Cette nation fière et hautaine ne se consolera pas de l'avoir achetée par des sacrifices; elle ne perdra pas l'occasion de s'en relever lorsqu'elle croira pouvoir le tenter avec succès. Quoique courbée sous le poids d'une dette qui l'écrase, et déchirée par des factions qui se disputent l'autorité, elle ne perd pas de vue le soin du rétablissement de sa marine. »

(*Mémoire sur l'Angleterre, adressé par M. de Vergennes à Louis XVI*).

lui faisait ombrage; il aurait désiré l'imiter non seulement comme roi, mais encore comme penseur, et il vit s'approcher avec enthousiasme l'époque où tout à fait affranchi de l'autorité de sa mère, il pourrait mettre en pratique les maximes qu'il avait proclamées comme prince. A ce moment Joseph II réforme tout : l'administration, l'Église, les vieilles coutumes qui ont préservé et grandi sa maison ; il rêve une séparation avec Rome au milieu du peuple le plus fervent catholique ; l'Autriche , le Tyrol, la Hongrie, étaient couverts de monastères, pieuses fondations des aïeux, Joseph II confisque leurs biens, brise le repos des solitaires, et les rejette dans le monde ; il veut opérer une espèce de réforme mixte qui n'aura pas la hardiesse du luthéranisme[1] ; il fonde enfin une Église toute soumise aux mains capricieuses de l'empereur. En Autriche , jusqu'ici pays silencieux et grave, la liberté la plus effrénée est laissée aux écrits qui attaquent les moines et le pape; la poésie ,

[1] *Extrait d'une dépêche de Vienne, du 7 septembre* 1786.

« La commission ecclésiastique de cette capitale a ordonné de porter aux papeteries les *in-folio* trouvés dans les bibliothèques des couvents supprimés, et qui traitent de théologie polémique ou ascétique. On fabriquera de bons cartons avec ces recueils. Déjà l'opération a commencé au couvent des Dominicains. » Ainsi procédait le vandalisme philosophique.

l'histoire, deviennent des pamphlets; on flétrit les religieux jusque sur le théâtre impérial de Vienne; on fait entendre contre eux les plaintes d'une presse déréglée, les vieux fabliaux du moyen âge sont remis en scène pour dénoncer les mauvaises mœurs [1] ou les licencieuses habitudes du couvent; et un gentilhomme blasé, savant ordurier, décrit comme une espèce animale dans l'histoire naturelle la famille des moines de toute couleur.

En vain Pie VI arrive trempé de sueur à Vienne sans se soucier des lois de l'étiquette; il accourt afin de ramener l'empereur à des pensées plus dignement en rapport avec le sceptre et la couronne de Charlemagne. Joseph II l'accueille avec une distinction froide et rebutante; il n'écoute rien de ses remontrances, tant le triste esprit du XVIIIe siècle s'incarne en lui; il sécularise les biens ecclésiastiques en donnant ainsi le premier exemple de confiscation à l'assemblée nationale; c'est le prince aux règlements minutieux, aux petites idées [2]; il s'occupe de détail, de prêtres, d'église, de les as-

[1] La pièce d'Iffland, *les Anachorètes*, fut faite à ce dessein de railler les monastères.

[2] En vain l'électeur de Trèves fit des réclamations contre ce système détracteur :

souplir sous sa main, de les façonner à ses caprices, et j'ai déjà dit que le roi de Prusse Frédéric II, toujours railleur d'esprit, ne l'appelle plus que « *mon frère le sacristain.* »

Ce sacristain, néanmoins, n'oublie aucun de ces projets d'agrandissement ; il a concouru au partage de la Pologne, dans lequel l'Autriche a obtenu un beau lot; ce n'est pas sans indemnité qu'il a renoncé à la succession de Bavière. Maintenant sa pensée se porte sur la Turquie ; vieux projet conçu par Catherine II, et pour lequel elle a besoin de l'appui de l'empereur Joseph ; elle ne peut chasser les Turcs de l'Europe que par le concours de l'empereur ; et ce concours, elle l'appelle par des idées

Lettre de l'électeur de Trèves à l'empereur.

« Sire,

« Ce n'est qu'après avoir mûrement réfléchi devant Dieu sur les obligations de mon état que je me suis déterminé à faire à Votre Majesté Impériale mes très respectueuses remontrances touchant les édits qu'elle fait publier.

« L'objet était trop important pour être traité légèrement ; c'est un reproche que je n'ai pas à me faire, et quelle que soit l'idée que Votre Majesté semble s'être faite de moi, je suis très convaincu que je n'ai point oublié à qui j'ai l'honneur d'écrire.

« Quoi qu'il en soit, Sire, en lisant la lettre dont Votre Majesté m'a honoré, je me suis réjoui sincèrement, à l'exemple des apôtres, d'avoir été trouvé digne de souffrir quelques mépris pour J.-C. Ma joie eût été complète si j'avais pu me cacher en ce moment les

de partage avec un riche lot pour la maison d'Autriche. Tout à coup une armée autrichienne tente de surprendre Belgrade, sur l'extrême frontière de la Hongrie; 120,000 hommes sont prêts à passer le Danube. Joseph II s'est rapproché de Louis XVI dans la question du Brabant; la cour de Versailles n'a pas cessé d'espérer la cession définitive des Pays-Bas, pour arrondir et compléter ses frontières: si l'Autriche réalise ses plans de conquête sur la Turquie, une compensation pour la France sera tout naturellement trouvée aux rives du Rhin et de l'Escaut; on reprendra les projets de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV, avec la haute persévérance de la maison de Bourbon. C'est dans cet objet que

maux extrêmes dont l'Eglise est menacée, et les regrets amers que Votre Majesté se prépare. Oui, quelle que soit maintenant la fermeté avec laquelle elle paraît décidée à soutenir ses démarches, un jour viendra qu'elle en sera inconsolable. Puisse ce jour ne pas être celui de l'éternité !

« Je suis, etc. »

A ce langage si grave, si saint, voici la pasquinade que répond l'empereur.

« Mon cousin,

« Je vois, suivant la réplique de Votre Excellence, que nous ne dansons pas de même air : elle prend la forme pour la chose, pendant que je me tiens exactement à la chose en fait de religion, et que je n'obvie qu'aux abus qui s'y étaient glissés et qui en défigurent entièrement la pureté. Vos lettres sont toutes tragiques et les miennes toutes comiques.

la cour de Versailles est intervenue pour finir les différends graves entre la Hollande et Joseph II, sur la possession de quelques places fortes et le cours du fleuve. En vertu du traité d'alliance, les États-Généraux invoquent la médiation de Louis XVI dans une position ici fort délicate : le roi se déclarerait-il contre son beau-frère? Le comte de Vergennes fit remarquer qu'on devait indispensablement accepter la médiation comme conséquence du traité avec les États-Généraux, et même, s'il était besoin, on ne devait pas hésiter devant un parti de guerre continentale que la paix maritime de 1783[1] permettait dans un large développement. Des ordres furent donnés pour réunir une armée considérable sur les frontières du nord, avec le dessein d'envahir le Brabant; les bruits d'hostilité coururent à Versailles, et bien que Joseph II fût soutenu par le parti philosophique et les écrits de Mirabeau, Louis XVI allait

« Et comme Thalie et Melpomène, quoique sœurs au Parnasse, ne s'allient pas toujours ensemble, descendant de l'Hélicon, Votre Excellence me permettra que nos genres se rapprochent davantage, et qu'en attendant je l'assure de, etc.

A Vienne, ce 11 décembre 1781. »

Peut-il y avoir un langage plus puéril ?

[1] Il fut fait une caricature à cette occasion. L'empereur Jo-

dicter ses dernières instructions, lorsqu'enfin l'empereur accepta des indemnités d'argent, avec la garantie du roi de France.

Ce traité fut l'objet des plus odieuses calomnies, lorsqu'on apprit que trois millions de florins étaient payés à l'empereur, en vertu d'une convention ; on dit haut que Louis XVI, ou pour mieux dire la reine, envoyait l'argent de la France à Joseph II. Ces fourgons pleins d'or firent naître les conjectures les plus étranges sur la politique complaisante de la cour de Versailles, et néanmoins rien de plus simple. La France était débitrice de la Hollande par suite d'emprunts ; en vertu d'un revirement de fonds, ce qu'elle devait payer à Amsterdam, elle l'envoyait à Vienne, sous la forme d'une garantie stipulée par traité. Visant à la fois à une grande popularité en Hollande et à la cession des Pays-Bas autrichiens, le cabinet de Versailles commençait ce système d'indemnités qui devait être couronné par un agrandisse-

seph II est au milieu, son épée à moitié tirée ; la Hollande en face, dans l'attitude d'une femme qui se défend ; le lion de Belgique est à côté d'elle, qui grince les dents et semble rugir ; la France plus loin braque ses canons ; le roi de Prusse est derrière l'empereur, il le guette et l'on le juge disposé à la surprise. Au bas sont écrits ces mots : *Ture lu tu tu rengaînes.*

ment de territoire. Le temps n'était plus loin où l'on verrait se réaliser la pensée d'une frontière du Rhin et de l'Escaut, dessinée par Richelieu et Louis XIV. Au reste, la Hollande avait besoin de la France pour le développement de sa politique et pour garder son existence de nation alors en lutte avec tous ses voisins. L'Angleterre y favorisait le rétablissement du pouvoir dictatorial dans le stathoudérat au profit de la maison d'Orange. La Prusse espérait s'agrandir par quelque acquisition sur le Bas-Rhin. La maison d'Autriche, qui voulait se réserver la haute main dans les fiefs de Flandre et de Brabant, fomentait les troubles à La Haye et Amsterdam, et se trouvait en perpétuelle contestation avec les États-Généraux.

Le prince qui avait le mieux exprimé la tendance et l'esprit du XVIIIe siècle, Frédéric II, roi de Prusse, cessait d'exister [1], survivant à peine quelques années à Voltaire, à Rousseau, à Diderot, à Helvétius, à Lamettrie, ces chefs de l'école philosophique. Ce roi vieillard conserva jusqu'à la fin cet esprit d égoïsme politique qui avait élevé la Prusse au plus

[1] Frédéric II mourut à Postdam le 17 août 1786, âgé de soixante-quatorze ans, après quarante-six années de règne.

haut degré de splendeur ; tour à tour en lutte ou en rapport avec l'Autriche et la Russie quand les intérêts le lui commandaient, il n'avait jamais consulté dans les questions de paix et de guerre que la force et l'agrandissement matériel de sa couronne. Lorsque la paix de Teschen eut pacifié l'Allemagne, Frédéric s'occupa surtout de maintenir l'influence prussienne sur le corps germanique. C'est ainsi qu'il avait protégé avec une forte ténacité l'héritier légitime de la Bavière contre l'Autriche, cherchant à le dépouiller de la couronne ; plus récemment encore, la Prusse avait cherché à se rapprocher de la France pour s'assurer une position meilleure dans la question polonaise. Frédéric II, tout à fait séparé de la politique Choiseul, avait salué l'avénement de Louis XVI avec l'espoir d'une alliance nouvelle ; mais la position prise par Marie-Thérèse et Joseph II à la cour de Versailles, l'influence de Marie-Antoinette, avaient naturellement empêché les désirs de la Prusse, et dès ce moment quelques froideurs éclatèrent entre les cabinets de Versailles et de Berlin. Le théâtre de la lutte diplomatique se plaça dans les Pays-Bas hollandais : si Louis XVI y favorisait la partie démocratique des États-Généraux contre le stathouder, la Prusse soutenait au contraire

le pouvoir d'un seul contre la démocratie des États, et, sous ce point de vue, se trouvant d'accord avec l'Angleterre qui cherchait elle-même un point d'appui en Hollande et en Allemagne. L'alliance de la cour de Versailles et de Joseph II avait nécessité un contrepoids, et le cabinet de Londres avait tendu la main à Frédéric pour s'assurer une bonne situation sur le continent. Cette alliance, le jeune successeur du vieux roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II [1], l'adopta comme la base invariable de sa conduite vis-à-vis de la France; dès lors la plus vive intimité s'établit entre les maisons de Brunswick, d'Orange et de Hanovre, pour balancer l'attitude de la France en Europe. De concert, ces puissances devaient agir sur la Hollande pour l'arracher à l'alliance du cabinet de Versailles ; et de là leurs démarches simultanées si favorables au stathoudérat.

Catherine II, dans tout l'éclat de la renommée sur le monde, arrivait alors à l'apogée de sa gloire. Sous M. de Vergennes, la diplomatie de la France s'était occupée d'un rapprochement intime avec la Russie; les deux cabinets, je l'ai dit, venaient

[1] Frédéric-Guillaume, né le 25 septembre 1744, était fils du prince Auguste de Prusse, frère de Frédéric II, qui mourut dans la guerre de sept ans, en 1758.

de signer un traité d'alliance, de commerce et de navigation sur les bases les plus favorables. Comme complément, le cabinet de Versailles abolissait le droit d'aubaine [1], afin que les sujets russes pussent s'établir dans nos ports et y commercer librement. Par ses bonnes manières aussi bien que par l'excellent accueil qu'elle avait fait au grand-duc Paul, la cour de Versailles avait acquis les grâces de Catherine II. A l'ambassade de Pétersbourg, M. de Vergennes avait nommé le comte de Ségur, homme de quelque distinction littéraire, mais d'une légèreté d'aperçu inimaginable ; gentilhomme avant tout, et qui ne voyait les choses qu'à la superficie ; tout occupé comme le XVIIIe siècle des galanteries de Catherine II, il ne comprit pas que ce n'était là qu'une amusette pour les énervés de boudoir destinée à dérober les grandes vues et l'ambition de la souveraine. M. de Ségur, dans ses dépêches, distrayait donc la cour de Versailles par les récits des fêtes, des splendeurs de Catherine, sans pénétrer jamais dans les secrets intimes de cette politique qui allait droit à la conquête de Constantinople, et pour

[1] Lettres patentes datées de Versailles, 8 décembre 1787. (Reg. secret.)

cela tous les instruments lui étaient bons. M. de Ségur servait l'impératrice par sa légèreté même et par son esprit tout trempé des nouvelles doctrines; les philosophes, protecteurs des Grecs, admirateurs de l'esprit de révolte, aidaient parfaitement les desseins de Catherine, puissante voyageuse qui parcourait triomphalement le midi de ses États pour indiquer les grandes voies qui mènent à Constantinople.

Elle avait eu une entrevue avec Joseph II dans ce dessein; la guerre contre les Turcs était menaçante, et dans cette situation la Russie et l'Autriche avaient besoin de ménager la France en lui offrant comme une compensation les Pays-Bas. Ce n'était point assez; l'ambassade de M. de Choiseul-Gouffier à Constantinople était précisément destinée à réaliser quelques-unes des idées sur le partage de l'empire ottoman [1]. On se demande en

[1] 8 octobre 1783. — « M. de Choiseul-Gouffier est nommé ambassadeur à la Porte. Ce seigneur est renommé pour son goût ou plutôt pour sa passion des arts. Elle lui a déjà fait entreprendre plusieurs voyages dans les beaux climats de l'Asie, et il est l'auteur du *Voyage pittoresque de la Grèce*. On observe que dans sa préface il fait de grands éloges de l'impératrice des Russies, et désire que le projet depuis longtemps annoncé de la subversion de l'empire ottoman s'effectue. On trouve assez singulier qu'on ait donné une pareille mission à ce seigneur philosophe, qui s'est

effet avec quelque doute comment M. de Vergennes, esprit de capacité et qui lui-même avait été longtemps ambassadeur à Constantinople, avait désigné M. de Choiseul pour ce poste si important, quand il savait que voyageur, écrivain, M. de Choiseul-Gouffier avait consacré plus d'une page de son histoire à déclamer contre les Turcs et à annoncer pour ainsi dire la chute de leur domination ! Ainsi à Pétersbourg on avait un ambassadeur philosophe et littérateur essentiellement lié à la cause des Grecs par le vieux parti de Voltaire, et à Constantinople un ambassadeur artiste qui s'enthousiasmait devant le Parthénon d'Athènes, les colonnes doriques, et tous les débris de l'antique civilisation des Hellènes.

C'est qu'alors en face d'une campagne menaçante des Autrichiens et des Russes, le cabinet de Versailles ne croyait pas que la Porte pût résister ; il voyait dans l'avenir le démembrement possible de l'empire d'Orient et comme conséquence l'indépendance de la Grèce sous le protectorat russe. Alors la France devait profiter de quel-

expliqué d'une façon si désagréable pour le souverain et la nation auprès desquels il va résider ; on en conclut que la France renonce à soutenir cette puissance, et que c'est un confesseur qu'on envoie pour exhorter à la mort un malade désespéré. »

ques débris de ce grand empire. La possession de la Morée, de Chypre, de Corfou, ou de l'Égypte, était parfaitement à sa convenance.

On déguisa tant qu'on le put, sous les dehors de la munificence, les desseins définitifs de la France. M. de Choiseul-Gouffier dut préparer les présents les plus somptueux pour les agents de la sublime Porte, et ils furent étalés avec ostentation à Versailles [1]. Au reste le roi Louis XVI n'était plus absolument maître de sa politique ; l'ardent amour des gentilshommes pour les nouveautés, cet esprit aventureux qui les distinguait tous, portaient les Damas, les Richelieu, les Langeron, à offrir leur épée à Catherine II, comme si une nouvelle croisade était prêchée contre les Musulmans. Dans les choses d'entrain on va si vite en France ; il eût été impossible en ce moment de s'opposer à une prise d'armes au nom de la Grèce classique, exaltée par

[1] Ces présents étaient :

1° Un service de vermeil, composé de vingt-quatre petits plats de forme ronde avec leur couvercle.

2° Un sabre, deux pistolets et un fusil garnis en or et d'un travail précieux.

3° Une grosse montre de parade enrichie de diamants. (On la porte sur un coussin à côté du sultan dans les cérémonies publiques.)

Voltaire; le bras des gentilshommes ne pouvait demeurer oisif; si les uns étaient partis fiers et joyeux pour les États-Unis avec des idées de liberté, les autres allaient servir en Russie pour faire triompher la nation d'Eschyle et d'Euripide. Comme cette complication d'intérêts en Orient pouvait faire encore naître des luttes navales sur une large échelle, le conseil ordonna l'armement d'une escadre dans la Méditerranée avec des instructions secrètes pour débarquer en Morée ou en Chypre, au moment où les armées russes et autrichiennes auraient fait des conquêtes importantes. Mais un pareil plan, pour se réaliser, avait besoin de la paix et de l'ordre intérieur, et lorsque les partis allaient livrer la monarchie au vent des révolutions, comment était-il possible d'empêcher les desseins ambitieux de la Russie et de l'Autriche?

L'Espagne, qui venait de s'unir si intimement

4° Deux aiguières de vermeil et une en argent.

5° Des cassolettes, un aspersoir qu'on remplit d'eau de senteur.

« La plupart de ces pièces sont enrichies de diamants. Les pipes sont montées sur des flacons de porcelaine du Japon. On voit encore plusieurs pendules et une quantité prodigieuse de montres soit en or, soit en argent, dont les heures sont marquées sur le cadran par des lettres ou chiffres turcs. »

avec la France dans la dernière guerre en vertu du pacte de famille, voyait finir le long et glorieux règne de Charles III. Il est un double aspect sous lequel ce règne doit être envisagé : au point de vue administratif, rien ne peut se comparer aux améliorations que le roi des Espagnes et des Indes avait accomplies : là des routes, des cités, des ponts, les magnifiques allées du Prado, les fontaines jaillissantes ; ici des ports, des arsenaux, des hôpitaux et des manufactures. Au point de vue moral, l'antique Espagne éprouvait les premiers symptômes d'un profond bouleversement : une nation ne se compose pas seulement d'un groupe d'intérêts matériels, il y a encore des principes qui établissent le respect des peuples pour les gouvernements ; et en Espagne, une cause de ruine pour cette monarchie, c'était l'affaiblissement du lien religieux, but où tendait évidemment le ministère philosophique composé par Charles III. Rien ne fait plus de mal à la politique d'un pays que ces têtes toutes farcies de doctrines nouvelles, qui, sous prétexte de corriger un peuple de ses préjugés, bouleversent ses mœurs, ses antiques habitudes : le principe religieux une fois affaibli en Espagne, il n'y aurait plus de nation unie et fortement rattachée par le lien

catholique; c'est ce que n'avaient pas compris les comtes d'Aranda, de Florida Blanca, et cette école de philosophes dirigée par M. d'Azzara [1], aussi dangereuse pour l'Espagne que la coterie du marquis de Pombal l'avait été pour le Portugal; en brisant le caractère traditionnel, ces ministres affaiblirent l'antique nationalité, énergiquement formulée par Charles-Quint et Philippe II.

Aussi l'Espagne s'était-elle épuisée dans la guerre de 1778; sa marine considérable n'avait que secondairement aidé les escadres de Louis XVI; la paix même, conclue sous l'influence de la France, n'avait pu laisser qu'une action limitée à la politique du cabinet de Madrid. L'Espagne s'enveloppait fièrement dans son manteau pour laisser s'accomplir

[1] *Extrait d'une dépêche de Madrid, du 6 mai* 1786.

« ....Vos philosophes, à force de se moquer des Espagnols, leur ont rendu un très grand service; surtout depuis la liaison qui s'est établie entre la France et ce royaume, à l'occasion de la dernière guerre. On a fait entendre au monarque combien il était temps que son peuple sortît de l'affaissement et de l'abjection où il était. On a cette obligation surtout au ministre, le comte de Florida Blanca. Vous ne sauriez croire combien Sa Majesté Catholique dépense aujourd'hui pour former des élèves, non seulement dans toutes les sciences, dans tous les arts, mais dans toutes les parties de l'administration : elle en entretient à grands frais dans les divers états de l'Europe, où l'on peut apprendre quelque chose. Dernièrement il vient d'en partir pour les mines de Suède. De son

les grands événements de l'Europe ; Charles III mourait léguant une couronne affaiblie à son successeur, ce Charles IV, sous lequel la monarchie espagnole souffrit bien des vicissitudes.

Tant cet esprit philosophique ronge et dévore toutes les monarchies antiques, qu'on le voit se manifester même à Naples, dans ce pays de dévotion religieuse pour les images vénérées de la Madone et de saint Janvier : qui le dirait? à Naples, comme à Parme, les cadets de la maison de Bourbon tendent à se séparer du pape, la base de la grande unité catholique ; on se dispute non seulement pour refuser le stérile hommage de la haquenée, mais encore pour la démarcation des évêchés en Sicile et aux Abruzzes. L'influence froide et

côté, M. Cabarus a excité le goût du commerce par l'appât d'un gain considérable, et les grands, qui d'abord regardaient ces spéculations mercantiles au-dessous d'eux, s'y livrent avec ardeur, ainsi que toute la nation. On est bien fâché aujourd'hui d'avoir admis les étrangers aux bénéfices de la caisse de Saint-Charles, et l'on a donné ordre au ministre d'Espagne en France, d'en faire retirer le plus qu'il pourra les actions. Quant aux nouvelles actions de la compagnie des Philippines, vous savez que les étrangers en sont absolument exclus. En un mot, la secousse est donnée, ce royaume va se régénérer, et avec l'ignorance, la superstition et le fanatisme, qui en proviennent, en seront bientôt déracinés ; c'est ce qui fait trembler les prêtres et surtout les moines.... »

encyclopédique de Joseph II se fait sentir à Naples, où règne une princesse autrichienne, unie encore à un Bourbon. Jamais le pontificat n'avait éprouvé une crise plus vive et plus profonde : en Portugal, à Naples, en Espagne, on rêve des églises nationales en dehors de Rome, la métropole immense; et pourtant ce qui faisait la force de toutes ces souverainetés, n'était-ce pas le lien religieux? sur quelle base reposait le respect des peuples pour les couronnes? n'était-ce pas sur le saint culte catholique? Les princes qui osaient l'ébranler préparaient d'inévitables révolutions; quand la foi énergique ne commanderait plus l'obéissance, que resterait-il à ces populations turbulentes?

L'Espagne, sans l'Inquisition, était perdue, car depuis le XVIe siècle le saint-office était comme la police de sa nationalité; Naples, privée de son culte ardent pour saint Janvier, serait livrée à toutes les têtes brûlantes comme le Vésuve; et le Portugal, en perdant la religion, deviendrait anglais par son commerce. Ce vertige d'impiété s'étendait aux cités municipales comme aux couronnes; les villes d'Italie même les plus ferventes, Venise, Gênes, voulaient se séparer de l'Église, et les cachots du palais ducal renfermaient plus d'un prêtre qui osait corres-

pondre avec Rome, lorsque le sénat le défendait sous peine de mort. Qui n'a contemplé à Venise, dans les ténèbres de ses plombs, ces mots écrits avec des ongles ou un stylet, *Viva la santa Chiesa romana,* témoignage de la foi de quelque prêtre captif de la sérénissime république?

Au nord les deux puissances prépondérantes, la Suède et le Danemarck, raffermies sous la main d'un pouvoir fort, ne semblaient préoccupées désormais que d'une seule pensée, le respect du pavillon neutre; leur but était de servir d'intermédiaires commerciaux en cas d'hostilité acharnée entre les grandes puissances maritimes. Dans la dernière lutte de l'Angleterre avec la France, les neutres avaient mis leur seul, leur puissant intérêt à faire proclamer le respect de leur droit; et cela s'explique parce que les petites puissances acquéraient une position brillante par le commerce intermédiaire activement développé lorsque la guerre entre les gouvernements de premier ordre ne permettait pas à ceux-ci une navigation pacifique; les neutres gagnaient alors tout ce que perdaient les belligérants, et la moindre gêne apportée à la liberté de leurs pavillons préparait la ruine de leurs richesses. Or la France, attentive à grandir le privilége des neutres, avait insinué

à Catherine II de se mettre à la tête de leur alliance, et ce protectorat, la Russie l'avait accepté, parce qu'il accroissait la prépondérance à laquelle l'impératrice aspirait souverainement.

Dans cette ligue devaient entrer nécessairement les nouveaux États de l'Amérique du nord; produit d'une sédition heureuse, sans attachement à aucun principe fixé [1], les États-Unis ne furent plus préoccupés que d'une seule idée, naturelle chez les peuples qui apparaissent au monde, l'accroissement de leur prospérité matérielle; ils acceptèrent tous les avantages commerciaux et maritimes sans distinguer la main qui les offrait à leur spéculation égoïste; s'ils témoignèrent un peu de reconnaissance

[1] Pour se rattacher le parti des gentilshommes en France, l'ordre de Cincinnatus fut créé aux États-Unis.

Extrait d'une dépêche écrite de New-Yorck, 11 *mai* 1785.

« Vous avez trouvé très contraire aux principes d'une république naissante la création de l'ordre de Cincinnatus et vous avez eu raison; peut-être critiquerez-vous encore ce qui vient de se passer ici, et qui est plutôt une affaire d'intrigue, que d'enthousiasme réel.

« Hier, dans une assemblée générale des maire, aldermans et citoyens, tenue à l'Hôtel-de-Ville, on a proposé d'admettre au rang de citoyens onze personnes de France.

« M. le maréchal prince de Beauveau, capitaine des gardes de S. M. T. C., gouverneur de Provence, de l'Académie française.

à Louis XVI, en élevant sa statue sur une place publique, ils ne restaient dans l'alliance de la France, leur créatrice, que par le sentiment qu'ils y trouvaient bénéfice. A peine constitués, ils offrirent leurs services de cabotage à tous; leurs navires, sous pavillon de neutralité, durent reconnaître et saluer tous les gouvernements établis, sans distinction d'origine, royaume, république, dey, despotisme ou démocratie; leurs ports furent ouverts à tous les peuples, même aux pirates des Antilles. Un jour peut-être ces États de l'Union s'allieraient-ils contre nous à l'Angleterre dont ils avaient secoué le joug? En attendant, les Américains se posèrent comme les principaux appuis de tout système de

« M. le duc d'Harcourt, gouverneur de Normandie.

« M. le duc de La Rochefoucauld, honoraire de l'Académie des sciences.

« M. le duc de Liancourt, grand-maître de la garde-robe de S. M. T. C.

« Madame la comtesse de Houdetot.

« M. le comte de Jarnac, maréchal de camp, beau-frère du prince de Beauveau.

« M. le marquis de Condorcet, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et de l'Académie française.

« M. de Saint-Lambert, de l'Académie française.

« M. Target, avocat au parlement de Paris, de l'Académie française.

« M. de Lacretelle, avocat au parlement de Paris. »

neutralité armée, soutenu fermement par Catherine II, le Danemarck et la Suède.

Dans les temps ordinaires, la Hollande se serait trouvée suffisamment garantie par la proclamation de ces principes sur la neutralité; mais alors les nobles et puissants seigneurs se trouvaient en lutte, ici avec l'influence secrète de l'Angleterre, qui poussait au stathoudérat du prince d'Orange; là plus énergiquement encore avec les prétentions de Joseph II, impatient de garantir ses provinces des Pays-Bas par quelques forteresses sur l'Escaut. Cette situation particulière avait engagé la Hollande à invoquer l'appui et la médiation de Louis XVI, et l'on a vu qu'un récent traité était intervenu pour apaiser ces différends sous la garantie du roi de France.

L'Autriche pourrait-elle garder longtemps ses possessions des Pays-Bas? Joseph II, lui-même, ne le croyait pas, et le prince de Kaunitz pensait comme lui : un esprit d'agitation, de turbulence, dominait dans ces provinces. Partout le joug autrichien pesait; les vieux Brabançois, les Flamands si catholiques, si dévoués aux grandes églises d'Anvers, de Liége et de Bruxelles, voyaient avec un sentiment d'irritation les réformes tentées par Joseph II, l'empereur philosophe. Dans les Pays-Bas,

ce fut toujours le principe religieux qui mit les armes en main à la population, principe ardent, immense, qui brûle les consciences et les cœurs. La Flandre est espagnole par les souvenirs, par les usages; tout ce qui la sépare de l'Église est un fait douloureux dont elle se débarrasse par la révolte. Joseph II avait attaqué tout à la fois les priviléges des cités flamandes et la religion du peuple, et cela devait suffire pour jeter ces provinces dans d'indicibles agitations. L'émeute éclatait à Gand, Anvers, Liége : par qui serait-elle réprimée? la Prusse et l'Autriche devaient s'entendre pour en finir avec une sédition à leur porte; l'Angleterre se joindrait aux grandes puissances du continent, car elle apercevait, dans un prochain avenir, la réalisation des vieux projets de la monarchie française sur les Pays-Bas. Louis XVI voulait une indemnité pour les conquêtes de l'Autriche, en Pologne et sur le Danube, et il la trouvait en Flandre et dans le Brabant.

Sur un point de l'extrême frontière (la Franche-Comté) la petite république de Genève, depuis longtemps agitait le monde par ses turbulences. Genève n'avait certes pas d'importance par elle-même; mais sa population tracassière fournissait au monde des écrivains, des politiques, des banquiers, remuants et

actifs, sous les froids dehors de l'école calviniste. Cette république se divisait en deux partis, la bourgeoisie calme et sérieuse qui formait le grand conseil; puis une population tumultueuse d'écrivassiers, gens d'industrie, qui s'étendaient depuis Rousseau jusqu'à Clavières, dégénérant en Marat. La France avait considéré toujours Genève sous un double aspect; comme un lieu de banque, riche, où l'on pouvait se procurer des emprunts; comme une place neutre par sa position, et qui commandait la politique des cantons suisses. Sous ce double aspect tous les règnes s'étaient occupés de Genève, et même en parlant avec mépris de cette république, le roi Louis XV s'était mêlé de son conseil, et avait protégé la bonne bourgeoisie contre le parti turbulent et niveleur [1].

Le triomphe de cette bourgeoisie avait nécessairement amené l'exil du parti démocratique et de ses

[1] *Extrait d'un mémoire de M. de Vergennes à Louis XVI.*

« Les insurgents que je chasse de Genève sont les agents de l'Angleterre, tandis que les insurgents américains sont nos amis pour longtemps. J'ai traité les uns et les autres non en raison de leurs systèmes de politique, mais en raison de leurs dispositions pour la France. Voilà ma raison d'Etat. La bonne et ancienne bourgeoisie de Genève est notre amie nécessaire; il y a peu de temps qu'elle osa résister aux insinuations des Anglais, qui vou-

chefs Clavières, Duroveray et d'Yvernoy; jeunes et ardentes têtes qui étaient venues s'adresser à M. de Vergennes pour demander appui à leur cause. Il faudrait à peine mentionner ces révolutions de Genève, tempête dans un verre d'eau, si elles n'avaient pas amené en France la puissance de cette école génevoise dominant bientôt les affaires.

Repoussés par M. de Vergennes qui soutenait avec fermeté la bourgeoisie de Genève, les réfugiés démocratiques s'adressèrent au ministère anglais, et un bill du parlement leur assura un subside d'un million : à quel dessein? N'était-ce pas pour jeter un grand trouble au milieu de la nation française et tourmenter son gouvernement? Duroveray, Clavières, d'Yvernoy, Marat, furent successivement accusés d'être les stipendiés de l'Angleterre, et sans accueillir tout à fait les flétrissures des partis, un fait reste néanmoins acquis à l'histoire, c'est que le

laient établir près d'elle un agent diplomatique : tandis que les insurgents génevois sont gouvernés et égarés par quelques misérables soudoyés par la Grande-Bretagne, qui se sont mis dans la tête l'étrange projet de faire sauter, par les poudres, Genève dans le lac, s'ils ne peuvent la gouverner. Quand M. de Jaucourt aura exécuté un exil absolu ou à terme, ils iront à Londres; mais je préserverai Genève, elle ne sautera pas dans le lac. Je l'ai promis au roi. »

parlement anglais vota plus d'un million pour les réfugiés génevois, qui dut être appliqué et surveillé par les commissaires de la trésorerie [1]. L'Angleterre, en protégeant les factieux de Genève, désirait s'assurer un appui en Suisse pour les transactions de son commerce; puis elle voulait agiter, par les écrits et les doctrines, l'opinion publique en France, déjà si portée vers les changements et les révolutions.

L'esprit de l'Europe a besoin d'être bien compris au moment où les scènes révolutionnaires vont commencer en France : quelle fut donc fatale, cette époque de 1789, qui, révélant les plaies de la patrie, la mit dans l'impossibilité d'agir pour s'assurer de beaux résultats diplomatiques, complément du règne de Louis XIV; non point par ces conquêtes brûlantes de l'époque révolutionnaire, qui nous jetèrent en fous sur l'Europe, et puis jetèrent, comme réaction, l'Europe sur nous; mais par ces acquisitions stabilisées, qui restent à jamais comme

[1] Le gouvernement anglais accorda aux bannis de Genève cinquante mille livres sterling, dont moitié pour bâtir une Genève en Irlande, et l'autre pour les besoins particuliers des expatriés. « Nous avons transmis les mémoires des génevois, disait le gouverneur au roi, et il a plu gracieusement à Sa Majesté de signifier son approbation royale d'un projet fondé sur des motifs qui intéressent si évidemment la justice et l'humanité. » L'administration du subside fut confiée par le gouvernement : 1° à huit membres

un fleuron nouveau ajouté à la couronne, comme une nouvelle branche aux fleurs de lis. Mais était-il possible de parler encore raison et diplomatie, quand des hommes nuls de cœur et d'esprit ne voyaient autre chose dans la politique que quelques petits abus de cour, quelques dépenses mal assurées, que l'impôt régulier eût pu facilement combler? Voilez donc la statue de Louis XIV, voilez la colossale pensée de Richelieu! ces grandes physionomies vont disparaître devant les médiocrités constitutionnelles de l'abbé Sieyès, les procédures de l'avocat Merlin et les déclamations de MM. de La Fayette, Lameth et Duport.

du conseil privé, savoir, à MM. Grenville, Gardnier, Forster, Clements, Cuffe, Blaquières, Berersford et Tyrone; 2° à quatre membres du parlement, MM. La Touche, Caldwel, Hartcley et Jaffray; 3° et à six génevois réfugiés, d'Yvernois, Gasc, Grenus, Duroveray, Clavières et Ringler, qui avaient pris la qualité de commissaires du parti persécuté par les Français à Genève.

CHAPITRE IX.

PREMIÈRE PÉRIODE DE L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES.

La cour sous M. de Calonne. — Bonheur général. — Un automne à Fontainebleau. — Voyage du roi à Cherbourg. — Première idée de l'assemblée des notables. — Plan de finances. — Le clergé. — La noblesse. — Le conseil. — Le tiers-état. — Le roi aux notables. — Exposé de M. de Calonne. — Formation des bureaux. — MONSIEUR. — Le comte d'Artois. — Les princes du sang. — Développement de l'esprit politique. — Édits proposés. — Première opposition des notables. — Concession d'un grand système provincial. — Mémoire de M. Necker pour défendre son administration. — Popularité de ses doctrines. — Crise pour M. de Calonne.

JUIN 1786 — AVRIL 1787.

Les dernières années de bonheur et de liberté morale pour Louis XVI, de prospérité publique pour la monarchie, se rattachent essentiellement au ministère de M. de Calonne. Cet esprit ingénieux et fort avait au plus haut degré le sentiment de la puissance de notre noble France; et, sans désespérer jamais, il voulait faire marcher simultanément la munificence royale, les richesses du commerce, les amélio-

rations administratives que le siècle et le progrès des écoles avaient enseignés ou commandés. Versailles, à ce temps, révélait encore une grandeur traditionnelle ; les habitudes paisibles du roi, les grâces de la reine, cette jeune famille rangée autour du trône, inspiraient un noble attrait ; tandis que M. de Castries, secrétaire d'État de la marine, le comte de Breteuil, ministre de la maison, présentaient au roi le tableau des développements immenses d'une prospérité magnifique aux ports de mer, dans les grandes cités, et surtout aux colonies ; Saint-Domingue seul avait fait pendant l'année 1786, 120 millions d'échange. Si quelques froideurs d'esprit public se montraient à Paris ou dans les provinces, l'amour pour le roi était porté jusqu'à l'exaltation ; et ce fut avec la pensée de donner une joie royale à Louis XVI, que M. de Calonne lui conseilla de visiter quelques-uns des ports maritimes, et spécialement Cherbourg, la plus magnifique des créations.

Louis XVI partit donc pour ce voyage des côtes maritimes ; quittant son château de Rambouillet et ses chasses d'été aux bois touffus, il monta en carrosse avec le duc de Villequier, premier gentilhomme, et le prince de Poix, capitaine des gardes ; sur sa route, il prit à ses côtés le duc d'Harcourt,

gouverneur de la Normandie, noblement appelé à lui faire les honneurs de sa province. Accueilli partout avec ivresse, le roi témoigna que le but de son voyage était de donner un digne encouragement à sa marine, et de saluer les escadres qui avaient glorieusement combattu le pavillon anglais. En rade de Cherbourg[1], il voulut présider lui-même aux grandes manœuvres; le pavillon fleurdelisé fut arboré sur *le Patriote*, et mille feux éclatèrent de tribord et de babord en l'honneur du royal visiteur. Tout fut marqué de pompes extraordinaires. Louis XVI sur mer était dans son élément : sa vie ne s'était-elle pas consacrée aux études géographi-

[1] *Extrait d'une lettre de Cherbourg* (juin 1786).

« Tandis que l'escadre simulait un combat, le roi fut surpris de voir que le vaisseau *le Patriote*, à bord duquel était Sa Majesté, ne fît pas feu. M. d'Albert de Rioms lui répondit que l'étiquette ne permettait pas qu'il y eût ni feu ni poudre dans un bâtiment honoré de sa présence. Sa Majesté le dispensa de la règle, et voulant voir l'effet du ricochet des boulets sur la mer, on tira à boulet; et les forts, ainsi que toute l'escadre, prirent ces coups de canon pour le signal de salut : aussitôt toutes les batteries firent une triple salve.

« Dans la distribution des croix de Saint-Louis, que Sa Majesté a données pendant son séjour à Cherbourg à quelques officiers de la marine, le roi s'en était réservé une; le maréchal de Castries fit observer à Sa Majesté qu'il avait oublié M. d'Orvillers, le neveu de l'ancien général auquel elle était destinée : « Oh! que non;

ques? Le dernier officier de sa marine lui était merveilleusement connu. Distribuant de sa main les croix de Saint-Louis en récompense des services, le roi fit des pensions à de braves matelots, et les nobles officiers rouges le saluèrent de mille acclamations. Quand il quitta Cherbourg, Louis XVI visita le Havre, et, malgré le gros temps, il voulut traverser l'embouchure de la Seine; quand la tempête éclata, il montait un petit brick de guerre; les capitaines de la marine marchande s'étaient fait honneur d'en former l'équipage, commandés par un officier depuis célèbre aux époques de la révolution, Latouche-Tréville. Louis XVI, toujours plein de bienveillance et de patriotisme, laissa la marine dans l'admiration et l'amour le plus extrême d'un roi si bon, si

je ne l'oublie pas, dit le roi; mais je veux la lui aller porter moi-même à son bord.»

« Du reste, on a vu pendant le séjour du roi à Cherbourg combien il aimait la marine, car il a été beaucoup plus longtemps sur l'eau que sur terre. Il était si enchanté qu'il a dit que le jour de son sacre et celui de son arrivée à Cherbourg étaient les deux plus beaux jours de sa vie; mais ce que les habitants oublieront encore moins, c'est qu'aux cris de *vive le roi!* retentissant souvent à son oreille, il répondit aussi souvent : *Vive mon peuple!*

« M. le marquis de La Fayette s'étant trouvé à Cherbourg, lors du voyage du roi, Sa Majesté l'a pris dans son carrosse pour le retour, ainsi que les maréchaux de Castries et de Ségur, et le duc de Liancourt, grand-maître de la garde-robe de Sa Majesté.»

capable de grandir les destinées des escadres sous le pavillon blanc.

De retour à Versailles, le monarque résolut de passer l'hiver à Fontainebleau; depuis trois ans, la couronne avait acquis d'autres vieux châteaux aux antiques forêts, ou bien encore elle avait embelli les vastes manoirs de la royauté. Louis XVI venait d'acheter Rambouillet à M. de Penthièvre, Saint-Cloud au duc d'Orléans, car la reine aimait cette situation délicieuse, sur les hauteurs boisées de la Seine; pour elle tout ce qui se rapprochait de Paris était plaisir et bonheur. Compiègne reçut d'indicibles embellissements; sa forêt, parquée avec un soin extrême, s'étendit jusqu'au château de Pierrefonds, gigantesque ruine des couleuvrines de Richelieu, qui s'élève comme un débris de l'époque féodale. D'un simple rendez-vous de chasse, Louis XVI faisait une splendide maison royale; et, pour complaire encore à la reine, il embellit Fontainebleau, l'œuvre de François Ier, beau manoir dans la forêt druidique, où Philippe-Auguste enfant s'était égaré sous les arbres séculaires : tout fut restauré; les galeries du Rosso, l'escalier du Primatice, les statues, les ornements et les ciselures de Benvenuto Cellini. La cour tout entière fut du

voyage de Fontainebleau [1], et l'on s'y amusa de ces royaux plaisirs de l'époque du moyen âge : la chasse au courre, au flambeau, les carrousels, la pêche dans les beaux bassins, le vol du faucon, comme autrefois sous François Ier et la duchesse d'Étampes.

Selon l'antique usage, chaque soir Louis XVI choisissait non seulement les gentilshommes destinés à monter dans ses carrosses, mais encore ceux qui devaient faire sa partie. Le temps a religieusement conservé encore de petites cartes écrites de sa main, où il désigne les seigneurs pour son jeu; les plus souvent nommés sont les ducs d'Ayen, de Lorges, de Liancourt, le bailli de Crussol. Les distractions favorites du roi étaient le tric-trac, le billard, où le duc de Laval excellait; le reversis, ad-

[1] *Extrait d'une lettre de Fontainebleau, du 6 novembre* 1786.

« Les petits appartements du roi au-dessus et au-dessous du grand ne sont pas d'une pareille magnificence ; mais j'y ai admiré avec plaisir les travaux de Sa Majesté. On juge qu'elle s'y occupe du soin de ses sujets, par toutes les cartes de chaque province qu'on trouve sur son bureau, par les détails économiques qu'elles renferment, par des notes de sa main et par des instructions aussi de sa main, que l'officier de la chambre qui me montrait le cabinet du roi, m'assura devoir être envoyées à divers intendants. Cela ne serait pas plus extraordinaire que de voir ce monarque dicter à M. de La Pérouse son voyage autour du monde. »

mirablement joué par le bailli de Crussol ; l'ombre, le vieux jeu des mousquetaires sous Louis XIII : la marquise de Gramont et la duchesse de Charost y étaient si heureuses ! le piquet, où le roi aimait à disputer le prix à la princesse de Chimay, à la marquise de Tourzel ; le whist, qu'il faisait le plus fréquemment avec le marquis de Belzunce, le duc de Coigny, le marquis d'Avaray et le prince de Lambesc [1]. Ainsi se passaient les soirées, quand il n'y avait pas jeu plus brillant chez la reine, sous la direction du banquier de la cour, M. de Chalabre.

Ce repos, ce bonheur, c'était M. de Calonne qui l'avait fait ; plein de confiance en lui-même et dans les ressources du pays, le contrôleur en inspirait

[1] Ces petites cartes, écrites de la main du roi, sont aux Archives du royaume. En voici un modèle :

Le jeu : Duc d'Ayen, comte de Chinon, duc de Liancourt, duc de Brissac, duc de Lorges, comte de Rochechouart, comte de Rieux, duc de Coigny, bailly de Crussol, duc de Mailli, marquis de Jaucourt.

Mesdames la duchesse d'Ayen, marquise de Gramont, marquise de Tourzel, duchesse de Charost, comtesse de Montmorin.

Piquet : princesse de Chimay, marquis de Tourzel, duc d'Ayen.

Prince de Poix, prince de Lambesc, duc de Laval, vicomte de Laval, marquis de Belzunce, duc de Brissac, marquis d'Avaray, comte Louis de Rieux, comte Xavier de Schomberg.

Duc de Laval, *tric-trac et billard.*

partout autour de lui[1]; n'abandonnant jamais la fortune de la France, il croyait toujours qu'au moment où il en serait besoin, on trouverait le pays en rapport de grandeur et de sacrifices avec son gouvernement. Plus que personne, il savait qu'il était important de mettre en balance les recettes et les dépenses, et que pour cela il fallait recourir à l'emprunt. Par qui cet emprunt serait-il consenti? qui examinerait les moyens de balancer les revenus publics avec les dépenses générales? Les parlements? M. de Calonne les croyait incapables d'entrer dans une voie large et nationale; il y avait chez eux trop de préjugés et de vieilles choses. Les États-Généraux? c'était un trouble, une agitation ardente,

[1] On chantait des couplets en l'honneur de M. de Calonne, sur l'air *du sultan Saladin*.

Qu'on aime tant qu'on voudra
Les ballons et l'opéra;
Qu'on parle de politique,
Du fluide magnétique,
Sans s'intéresser à rien,
C'est bien, c'est bien,
On n'est pas Français pour rien;
Mais moi, qui bonnement raisonne,
J'aime Calonne.

Demandez au roi Louis,
S'il n'est pas de mon avis:
Il dira: Ma bourse est pleine;
Calonne, sans soin ni peine,
Me rend riche et généreux,
Corbleu, morbleu,
Malheur à ses envieux!
Chantez le refrain que je donne:
J'aime Calonne.

Feu Necker, dans son métier,
Se croyait un grand sorcier;
Mes amis, cela peut-être:
Mais Calonne est bien son maître,
Soit dit sans être flatteur,
D'honneur, d'honneur,
Car il est un enchanteur:
C'est le mot qu'à dit Antoinette;
Qu'on le répète.

et dans la situation de l'Europe, avec une guerre possible, ce n'était pas un moyen de mettre l'ordre dans le royaume. Restait donc l'idée de prédilection de M. de Calonne, l'assemblée des notables; le ministre espérait qu'en réunissant ce que la France avait de plus pur dans le clergé, de plus éclairé dans la noblesse, de plus avancé dans la bourgeoisie, il trouverait appui et concours pour le développement des prospérités nationales.

La pensée d'une réunion de notables avait considérablement séduit le roi Louis XVI et les membres sérieux du conseil; il y avait cette différence entre une assemblée de notables et une réunion d'États-Généraux, que les pouvoirs des notables n'émanaient pas d'une élection des bailliages: les députés des États étaient mandataires des communes, avec des cahiers et des devoirs spéciaux; les notables, choisis parmi toutes les conditions du royaume, étaient désignés par le roi, de manière à ne former jamais une trop vive opposition, à éclairer sans brûler; ils n'avaient aucune voix délibérative et obligatoire, ni aucun pouvoir pour empêcher les actes de la royauté. Seulement le roi les consultait, s'entendait avec eux pour sortir d'une crise, et préserver le royaume d'une situation périlleuse, ainsi

que cela s'était vu sous Henri IV à Rouen, et sous Louis XIII à Paris. Les notables avaient toujours prêté appui loyal à la couronne de France : « Ces sortes d'assemblées, disait-on, offraient un grand avantage en évitant à la fois la tumultueuse réunion des États-Généraux et l'opposition fantasque et irritante du parlement. Les notables n'ayant ni une origine turbulente, ni un caractère étroit de judicature, pourraient s'occuper impartialement des affaires publiques, et des moyens surtout de combler le déficit. On n'était point d'ailleurs en quête d'argent, M. de Calonne avait trouvé le moyen de créer des ressources brillantes, et, à l'aide d'un crédit affermi sur les revenus, on pourrait régulariser ce que la situation du trésor avait d'un peu hasardé. »

Dans le plan soumis au roi, et destiné à être présenté aux notables, M. de Calonne posait d'abord la nécessité impérative de diverses réformes dans toutes les branches de la gestion publique, réformes à la fois pécuniaires et administratives. La conséquence de l'état de paix permanent et assuré devait être l'amoindrissement naturel des forces actives de terre et de mer, des pensions et d'autres branches de service ; 50 millions seraient facilement retranchés

chaque année; et les économies allant toujours ainsi permettraient, à l'aide d'un emprunt progressif, d'équilibrer dans un espace de temps déterminé la recette et la dépense. Pour arriver à ce résultat, il fallait nécessairement grandir le revenu insuffisant pour les besoins; et à cet effet, on le répète, M. de Calonne proposait l'impôt territorial en nature appliqué à toutes les classes, sans distinction du clergé ou de la noblesse, et le timbre étendu dans de larges limites. Comme compensation de ces sacrifices, le contrôleur concédait la création d'assemblées provinciales pour discuter et répartir l'impôt, surveiller le pouvoir des intendants; puis l'abolition de la corvée remplacée par une redevance d'argent. Pour attirer à lui le parti économiste, M. de Calonne proposait le libre commerce des grains, l'abaissement de toutes les barrières de l'intérieur, en reportant les limites des douanes aux frontières. Enfin, comme les philosophes et les encyclopédistes devaient assurer la popularité au système, M. de Calonne voulait rendre l'état civil aux protestants en les appelant aux fonctions municipales.

Le point essentiel dans cette question des notables, c'était le choix des délégués et l'indication précise des éléments qui composeraient l'assemblée; il ne

suffisait pas que la direction appartînt en définitive au conseil du roi, il fallait encore désigner les esprits les plus capables de comprendre et d'appliquer les théories de gouvernement [1]. Or, le choix d'un personnel d'assemblée est ce qu'il y a de difficile et d'important dans une mesure ; il influe bien plus spécialement que les institutions sur la marche des affaires : qu'est-ce qu'une assemblée, si ce n'est une masse d'hommes conduits par quelques intelligences, quelques brouillons, et souvent quelques nullités trompeuses ou bavardes ? Le roi viendrait parmi les notables, à ses côtés se presseraient Monsieur et le comte d'Artois, dont les opinions distinctes visaient néanmoins l'une et l'autre à un rôle

[1] J'ai trouvé la liste des notables, avec des observations politiques de la main de M. de Lamoignon.

Sept princes du sang.

Monsieur, frère du roi. — On ne croit pas S. A. R. disposée en faveur de M. de Calonne ; d'ailleurs elle aime le travail, et pour peu qu'elle y soit excitée, elle saisira l'occasion de se distinguer.

Monseigneur le comte d'Artois, frère du roi. — Partisan de M. de Calonne, ne voyant en lui que l'homme aimable, facile, toujours disposé à se prêter à la bienfaisance, à la générosité, à la munificence de S. A. R.

Le duc d'Orléans. — Très mal disposé pour M. de Calonne, parce qu'il n'ignore point que les projets de ce ministre doivent blesser ses intérêts.

politique. Au sein des notables, parmi les princes du sang, le duc d'Orléans désirerait naturellement une position avancée avec la prévoyance d'un changement possible et peut-être d'une révolution. Le prince de Condé et le duc de Bourbon resteraient indifférents avec le duc de Penthièvre, et quant au prince de Conti, lié avec le parlement, il demeurerait maussade comme la judicature. Les ministres appelés à traiter avec les notables avaient peu de popularité ; le garde-des-sceaux Lamoignon, intelligence ferme et droite, n'avait pas ce liant et cette douceur qui attirent les hommes et dominent les assemblées. Le maréchal de Castries, si rapproché de M. Necker, ne souhaitait que son retour au mi-

Le prince de Condé. — La manière dont S. A. s'est conduite durant la révolution de la magistrature, ne peut permettre d'en avoir une bonne opinion.

Le duc de Bourbon. — Sera de l'avis de son père.

Le prince de Conti. — A toujours eu un avis à lui : si l'on peut le bien prendre et lui faire sentir le danger des projets de M. de Calonne, il les combattra avec fermeté, et se montrera digne de son père.

Le duc de Penthièvre. — Prince mol, honnête, réservé, qui ne prendra rien sur lui, mais fera le bien si l'on le lui fait envisager et s'il ne craint pas de déplaire au roi.

Sept archevêques.

Paris. — Leclerc de Juigné.

Reims. — De Talleyrand-Périgord.

Narbonne. — De Dillon.

Toulouse. — De Brienne.

Aix. — De Cussé.

nistère ; de ses mains, il avait reçu le département de la marine, et il désirait lui en témoigner le souvenir en lui rendant le contrôle général. Le maréchal de Ségur, ministre de la guerre, novateur comme sa famille, appelait les États-Généraux. M. de Vergennes, seul débris du vieux système, fatigué, malade, s'avançait vers la tombe. Nul ne savait les dernières pensées de M. de Breteuil, tout à la fois dévoué à la prérogative royale et très porté pour les innovations. Il n'y avait donc plus qu'un grand acteur dans cette scène, le contrôleur général M. de Calonne, trop pénétré de l'idée qu'on pourrait dominer les notables par le loyal et sincère exposé des besoins et des ressources de la France.

Arles. — Dulau.
Bordeaux.—Champion de Cicé.

Sept évêques.

Puy. — De Galard-Terraube.
Langres. — De La Luzerne.
Blois. — De Lauzières-Thémines.
Rhodes. — Seignelay-Colbert.
Nancy. — De Fontanges.
Alais. — De Beausset.
Nevers. — De Seguiran.

Six ducs et pairs de France.

Duc de Luxembourg.
Béthune-Charost.
Duc d'Harcourt.
De Nivernois.
De Larochefoucauld.
De Clermont-Tonnerre.

Six ducs héréditaires, non pairs ou à brevet.

Duc de Laval.
Du Châtelet.

Dans un mémoire que M. de Calonne présenta au roi, sur la portée et les conséquences d'une assemblée des notables, il exposa que cinq fois déjà ces sortes d'assemblées s'étaient réunies, en 1558, 1583, 1596, 1617 et 1626, et que le meilleurs résultats en étaient advenus pour l'ordre et le bien du royaume. Aujourd'hui les circonstances étaient non moins favorables : avec leurs secours on obtiendrait les plus larges résultats, et le roi pouvait s'en convaincre par le concours de l'opinion publique qui saluait un tel événement. « L'assemblée des notables du royaume, qui n'ont pas été convoqués depuis un siècle et demi, continuait M. de Calonne, sera un événement bien intéressant pour

Le prince de Croy.	Duc de Guines.
Duc de Chabot.	Le prince de Robecq.

Huit maréchaux de France.

De Contades.	D'Aubeterre.
De Broglie.	De Beauveau.
De Mouchy.	De Vaux.
De Mailly.	De Stainville.

Six marquis.

De Langeron.	De La Fayette.
De Bouillé.	De Croix d'Heuchin.
De Mirepoix.	De Gouvernet.

Neuf comtes.

D'Estaing.	De Périgord.

la France ; ce n'est pas pour en obtenir des sècours ni en argent, ni en impôts, que le roi vient de les mander pour le 29 de ce mois ; c'est au contraire un père bienfaisant qui veut consulter la nation sur un plan vaste et sage qui doit faire le bonheur général. Dans le nombre des résultats, on en peut compter quatre principaux : 1° suppression de plus de 50 millions d'impôts sur la classe la plus pauvre des peuples ; 2° plus d'égalité dans la contribution des charges publiques ; 3° une grande diminution dans les frais de perception ; 4° abolition des entraves, des gênes, des droits sans nombre dont les citoyens gémissent ; ainsi qu'une grande amélioration dans les gabelles. Il résultera aussi de cette assemblée

De Montboissier.
De Thiard.
De Choiseul-la Baume.
De Rochechouart.
D'Egmont.
De Puységur.
De Brienne.

Un baron.

De Flachslanden.

Huit conseillers d'Etat.

De Sauvigny.
Boutin.
De Fourqueux.
Le Noir.
Vidaud de La Tour.
Lambert.
De Bacquencourt.
La Galaissière.

Quatre intendants.

Berthier, de Paris.
Esmangart, de Lille.
Villedeuil, de Rouen.
Neville, de Bordeaux.

une sanction nationale de la dette publique. Le tableau consolant qui en sera présenté, offrira une égalité parfaite entre la recette et la dépense, quoique dans cette dernière soient portés environ 60 millions de remboursements annuels, qui dans vingt-cinq ans ne subsisteront plus, et de rentes viagères dont l'extinction procurera pour le moins une somme pareille dans le même laps de temps. »

Tel était le tableau admirablement colorié que M. de Calonne préparait pour les notables; mais les affaires de ce monde, les choses les plus sérieuses se font toujours plus par les personnes que par les principes les plus sûrs, les plus vrais; l'esprit des notables, la direction de leurs séances devaient nécessairement

Premiers présidents et procureurs généraux des cours souveraines.

Paris, d'Aligre, premier président; Joly de Fleury, procureur général; de Seneux, premier président.
Toulouse, de Bérulle, p. p.; de Cambon, p. g.
Grenoble, Le Berthon, p. p.; de Reynaud, p. g.
Bordeaux, de Saint-Seine, p. p.; Dudon, p. g.
Dijon, de Pontcarré, p. p.; de Pérard, p. g.
Rouen, de La Tour, p. p.; de Belbeuf, p. g.
Aix, de La Caze, p. p.; de Castillon, p. g.
Pau, de Catuelan, p. p.; de Bordenave, p. g.
Rennes, Hocquart, p. p.; de Caradeuc, p. g.
Metz, de Grosbois, p. p.; de Lançon, p. g.
Besançon, de Polinchove, p. p.; de Beaune, p. g.

résulter de la composition des bureaux; les princes du sang de plein droit les présideraient, et le comte de Provence en tête. Ambitieux et jaloux de diriger le gouvernement, Monsieur ne laisserait pas échapper cette occasion de se prononcer contre M. de Calonne, qu'il avait si souvent attaqué dans les pamphlets.

Il n'en était pas ainsi de M. le comte d'Artois, chevaleresquement disposé à soutenir le contrôleur parce qu'il aimait les choses franches, un peu aventureuses. Chacun des princes du sang prendrait le rôle qui conviendrait à son caractère, et la direction des notables résulterait beaucoup de l'influence que tous obtiendraient dans leur bureau. Comme la monarchie se composait de trois ordres,

Douai, de Cœur de Roi, p. p.; Doroz, p. g.
Nancy, Marcol, p. g.

Chambre des comptes.

De Nicolaï, p. p.; de Montholon, p. g.

Cour des aides.

De Barentin, p. p.; Hocquart, p. g.

Conseils souverains.

Alsace, le baron de Spon, p. p.; de Loyson, p. g.
Roussillon, de Malartic, p. p.; de Vilar, p. g.

Douze députés des pays d'Etats.

Élus de Bourgogne. — *Clergé.* L'abbé de La Fare. — *Noblesse.* Le comte de Chastellux. — *Tiers.* Noirot.

on gardait extérieurement cette formule : le clergé, toujours en tête, était représenté par sept archevêques et sept évêques, les plus beaux noms de France dans l'épiscopat : les Juigné, les Talleyrand-Périgord, les Dillon, les Brienne, les Luzerne, les Colbert, les Fontanges. A côté du clergé se plaçait la grande fleur de la noblesse, six ducs et pairs de France, d'abord : Luxembourg, Charost, d'Harcourt, Nivernois, La Rochefoucauld et Clermont-Tonnerre; six ducs héréditaires non pairs ou à brevets; huit maréchaux de France, six marquis, neuf comtes, un baron, tous pris parmi la noblesse la plus avancée dans les opinions de réforme et même de démocratie, sans en excepter le marquis de La Fayette, le

De Bretagne. L'évêque de Dol. — Le Provost de La Voltais. — De La Motte-Fablet.

De Languedoc. De Bernis, archevêque de Damas. — Le marquis d'Hautpoult. — Le chevalier Desne de Saint-Afrique.

D'Artois. L'abbé de Fabry. — Le marquis d'Estourmel. — Duquesnoy.

Vingt-cinq officiers municipaux et maires.

Paris. Prévôt des marchands, de Morfontaine. — Premier échevin, Gobelet.

Lyon. Prévôt des marchands, Tolozan de Montfort.

Marseille. Maire, d'Isnart.

Bordeaux. Lieutenant du maire, le vicomte Duhamel.

Rouen. Lieutenant du maire, Duperré-Duveneur.

Toulouse. Premier capitoul, le marquis de Bonfontan.

duc de Chabot, le comte d'Estaing, le marquis du Châtelet, les Mirepoix, les Beauveau, dévoués aux idées nouvelles : que pouvait-on espérer de tels choix dans les idées de conservation? Y aurait-il possibilité d'arriver à un système de conciliation et de force, tel que la royauté pouvait le souhaiter dans les crises? Cette noblesse, pleine d'innovations philosophiques, pénétrée de certaines doctrines républicaines ou anglaises, n'allait-elle pas faire de l'opposition au même degré que les États-Généraux, sans donner le même appui, de manière à embarrasser les opérations financières? Quelques-uns l'essaieraient par conviction et par principe; d'autres par la jalousie qu'inspirait M. de Calonne, et par le désir d'appeler

Strasbourg. Le prêteur, Gérard.
Lille. Mayeur, Huvino de Bourghelles.
Nantes. Procureur du roi syndic, Girard-Duplessis.
Metz. Maître échevin, de Maujean.
Nancy. Maire royal, de Manezy.
Montpellier. Maire royal, le chevalier Deydé.
Valenciennes. Le prévôt des marchands, de Pujol.
Reims. Maire, de Souyn.
Amiens. Maire, Le Caron de Chocqueuse.
Caen. Maire, le comte de Vandeuvre.
Chalons. Maire, de Perville.
Orléans. Maire, Crignon de Bonvalet.
Troyes. Maire, Huez.
Bourges. Maire, de Beauvoir.

un autre contrôleur général, par exemple M. Necker, qui seul dans leur esprit paraissait destiné à sauver la chose publique. Quand il s'agit de questions d'hommes, il est bien rare qu'une sorte de vivacité ne s'empare pas de tous les cœurs; les principes s'altèrent, se modifient par la marche des faits, les personnes bien rarement. On fait des concessions sur une maxime d'Etat, on n'en fait pas sur un homme d'État. Et M. de Calonne était en butte à une de ces guerres ardentes de partis.

A la noblesse et au clergé notables, on ajoutait quelques-uns des membres du conseil d'État, partie sérieuse et la plus avancée de la monarchie. Rien n'était plus capable d'application et de travail que les intendants parmi lesquels on choisissait les

Limoges. Maire, de Roulhac.
Montauban. Maire, Duval de La Motte.
Clermont-Ferrand. Maire, Reboul.
Tours. Maire, de La Grandière.
Bayonne. Maire, Verdier.

Trois présidents du parlement de Paris, appelés ensuite.

D'Ormesson; Saron; Lamoignon.

Lieutenant civil du Châtelet de Paris.

Angran-d'Alleray.

Deux secrétaires.

Hennin, Du Pont.

conseillers d'État; nul ne pouvait se comparer comme administrateur à MM. de Sauvigny, Fourqueux, Lenoir, Vidaud de La Tour, Villedeuil, Berthier, et Neville; avec les intendants si capables d'empreindre les délibérations de notables d'un caractère réfléchi, la magistrature avait ses représentants, et pour chaque grand siége, d'abord : le premier président, le procureur général du parlement de Paris et des douze autres parlements du royaume, et des conseils souverains de l'Alsace et du Roussillon; M. de Nicolaï, premier président de la cour des comptes; M. de Barantin, de la cour des aides; ce qui formait en tout trente-six magistrats. Enfin, la province envoyait en outre deux sortes de députés; les uns élus par les antiques pays d'État, Languedoc, Bretagne, Bourgogne, et Artois, ainsi que cela était stipulé dans leur charte de privilége; les autres étaient de plein droit : le maire et le capitoul des vingt-cinq grandes villes du royaume, depuis Paris, Lyon, jusqu'à Valenciennes et Clermont. Ces notables ainsi choisis (clergé, noblesse et bourgeoisie) s'élevaient à cent trente-quatre personnes, toutes convoquées, comme cela s'était fait dans l'assemblée de 1626, laquelle servit en tous points de modèle et d'exemple.

En vertu de lettres closes, on vit donc arriver à Versailles les notables mandés par ordre du roi ; spectacle nouveau à Versailles que cette réunion de députés, l'élite véritable du pays, accueillie à la cour avec une bienveillance marquée ; les princes, destinés à présider les bureaux, reçurent l'ordre du roi de tenir table ouverte et de recevoir avec magnificence. Il se révélait dans l'air un esprit général de réforme, et cela se faisait sentir partout, au sommet comme au dernier degré de l'échelle.

M. Calonne put s'en apercevoir dès le début des affaires ; ce qu'il ne pouvait croire, c'est que le feu prendrait si vivement aux imaginations ; le contrôleur comptait sur la popularité du roi pour empêcher tous les écarts. Louis XVI vint ouvrir lui-même l'assemblée ; Monsieur, comte de Provence, avait voulu composer le discours de son frère, le revoir au moins, et Louis XVI lui répondit : « qu'il préférait quelques paroles nettes à toutes les fleurs du rhétorique. » Le roi ne dit que ces paroles : « Messieurs, je vous ai choisis et assemblés, comme le faisait le chef de ma branche que vous aimez, et que je me plais à imiter. Mes projets sont grands et importants. Il s'agit à la fois de soulager le peuple, d'augmenter le produit de mes finances et de dimi-

nuer les entraves du commerce. Je me suis fixé sur ces objets, parce que j'en ai reconnu la nécessité ; mais j'écouterai les observations que vous me ferez et je les pèserai exactement. J'espère que vous concourrez tous au même but, qui est le bien de l'État. »

Ce n'était là qu'une sorte d'introduction au discours éminemment travaillé du contrôleur général. M. de Calonne prit en effet la parole, et annonça que les vues qu'il avait à présenter à l'assemblée étaient devenues personnelles au roi ; que Sa Majesté avait pris la peine de faire elle-même un travail très considérable sur l'état des finances de son royaume, et le résultat de ce travail était celui-ci : « Quand M. Necker sortit du ministère, son successeur avait trouvé trois plaies fatales : 220 millions à payer pour dettes de la dernière guerre, 80 millions de billets en circulation qu'il fallait acquitter dans les trois mois ; et comme complément d'une situation si difficile, 176 millions dépensés par anticipation. » Dans un tel état de choses, M. de Calonne avait tout d'abord rassuré le crédit, alarmé par le vide des caisses. Le succès avait couronné l'œuvre ; une confiance inespérée s'était manifestée tout à coup, l'argent était devenu abondant comme par un effet magique ; l'arriéré, M. de Calonne l'avait liquidé ré-

gulièrement, et tout ce prodige avait été opéré par le seul crédit. Cependant on devait aborder la situation réelle; le crédit résulte d'une bonne et sage administration, à laquelle on arriverait par l'examen des éléments de la fortune publique; or, on ne pouvait se dissimuler qu'il n'y avait plus équilibre entre les ressources et les dépenses; un déficit considérable existait effectivement : quelle en était la cause ? était-il une nouveauté? non; à l'époque où M. Necker avait pris le ministère, il était déjà de 37 millions; au mois de mai 1781, époque où il le quitta, le contrôleur général avait dévoré en emprunts 440 millions accomplis avec les commissions de banque au taux d'environ 10 pour 0/0; ce qui augmentait le déficit annuel de 40 millions d'intérêt. Ainsi M. Necker avait laissé le trésor avec un déficit de 77 millions au-delà de la recette. Pour soutenir la guerre de 1781 à 1783, 420 millions avaient été nécessaires, ce qui, ajouté aux 77 millions, portait le déficit à près de 122 millions annuels. La dette publique ainsi progressivement élevée, il n'était pas étonnant que le chiffre de la dépense s'accrût d'intérêts considérables. Le temps était venu d'apporter un remède efficace ; les emprunts n'étaient que des palliatifs passagers. Un grand peuple devait

aller plus directement au mal ; les deux moyens nécessaires, c'était l'accroissement d'impôts et les économies. On avait la paix et avec elle la possibilité des retranchements. M. de Calonne proposait un emprunt décroissant, lequel combiné avec les économies ne serait plus nécessaire en 1797 : « Il y a, continuait M. de Calonne, deux espèces d'économies ; l'une ne porte que sur des objets minutieux ; l'autre, plus grande et plus noble, s'attache à ne faire aucune opération fausse ; un faux calcul, une spéculation mal faite, une opération manquée coûtent plus à l'État que tout ce que l'économie la plus rigoureuse peut lui épargner. C'est dans la réforme constante des abus que le roi a aperçu des ressources vraiment grandes et dignes de lui. Il était réservé à un jeune monarque de méditer et d'exécuter une si noble entreprise. S. M. a cru devoir d'abord établir une relation intime entre elle et toutes les classes de ses sujets. Elle se propose dans cette vue d'étendre à toutes les provinces de son royaume l'établissement des administrations provinciales et de leur donner une nouvelle forme. Chaque communauté, chaque paroisse, aura son représentant ; ces représentations formeront une assemblée de district et les députés de chaque dis-

trict formeront l'assemblée provinciale, qui fera parvenir directement la vérité au roi. Les vingtièmes seront annulés, et à leur place un impôt territorial en nature sera payé par toutes les classes de citoyens sans distinction; le clergé, la noblesse, seront soumis aux droits, et pour procurer au clergé une sorte de compensation, le roi lui donnera les autorisations nécessaires et lui indiquera un plan pour le remboursement de ses dettes. La capitation des nobles sera supprimée, abolition aussi de la taille arbitraire convertie en impôt réel; libre exportation des grains à l'étranger, reculement des bureaux des traites à l'extrémité des frontières, allégement de la gabelle, aliénation de la partie utile des domaines, dont le roi se conservera l'honorifique, suppression et modération de plusieurs droits à charge au commerce. »

Tout cela était dit avec beaucoup d'art, une connaissance parfaite des ressources du pays, et cet exposé si exactement clair aurait reçu l'assentiment de toute assemblée générale, si les passions politiques déjà n'avaient violemment agité les âmes : combler un déficit causé par une guerre glorieuse au moyen d'une égale répartition d'impôts, et d'une économie progressive sur les divers services,

n'était-ce pas la plus simple, la meilleure combinaison du crédit ! Un État ne supporte pas une situation de guerre pendant six ans, sans des subsides extraordinaires et des emprunts ; on avait prêté aux États-Unis, et l'on serait remboursé ; on avait armé de grandes escadres, on avait payé des subsides à la Hollande, à la Suède, pour s'assurer des neutralités, des alliances, en vertu de principes de haute politique[1]. Il n'y avait donc que des esprits sans patriotisme qui pouvaient formuler une opposition passionnée ; et cependant tel était l'état des partis et la tendance d'agitation qui brûlait toutes les têtes, que l'exposé de M. de Calonne ne porta la conviction ni parmi les notables ni dans le public.

[1] Au reste voici l'Etat des finances pour l'année 1787.

Recette ordinaire pour 1787.

ARTICLE I r. Fermes générales, y compris l'abonnement de la manufacture des glaces.	150,000,000
II. Recette générale, déduction faite du troisième vingtième.	147,000,000
III. Régie générale.	47,000,000
— *Id.* Sol pour livre de 1781.	4,000,000
— Abonnement de la Flandre maritime, qui se paye directement au trésor royal.	800,000
IV. Régie des domaines avec le sol pour livre de 1781.	50,000,000
V. Régie des postes.	10,800,000
VI. Ferme des messageries.	900,000

Il était passé de coutume d'accuser les prodigalités de la cour, les folles dépenses de la reine spécialement ; l'on ne parla désormais que du déficit. Quand la politique s'empare d'un mot, elle en fait une arme ; une arme souvent a des desseins affreux ; on n'examina plus rien avec vérité et sincérité ; on ne vit que le déficit, et la cause en fut indiquée dans les prodigalités de la cour. On ne raisonna plus, on se passionna factieusement; car parmi ces notables il y avait trop d'hommes, qui appartenaient aux factions politiques, plus encore qu'au pays.

Cependant les notables s'étaient organisés en bureaux pour examiner avec plus d'ordre les affaires soumises aux débats ; les princes les présidaient

VII. Ferme de Sceaux et de Poissy.	600,000
VIII. Impositions de Paris, déduction faite du troisième vingtième.	7,997,000
IX. Marc d'or.	1,912,000
X. Revenus casuels, compris les maîtrises. . . .	4,000,000
XI. Régie des poudres et salpêtres.	600,000
XII. Pays d'États, troisième vingtième déduit. . .	24,500,000
XIII. Loterie royale.	9,600,000
XIV. Dixième d'amortissement et retenues faites par les trésoriers.	1,000,000
XV. Abonnement de l'ordre de Malte pour vingtièmes et capitation.	324,000
XVI. Affinage de Paris et de Lyon ; privilége des fiacres.	129,000

assidument, et M. le comte de Provence prenait une influence décisive par la gravité de son caractère et les naturelles intrigues de son esprit. Une petite note à la main indique les tendances particulières de chacun de ces comités présidés par les princes : « On appelle celui de Monsieur, le *Comité des Sages*, parce qu'il se conduit fort bien et avec beaucoup de prudence ; celui du comte d'Artois, le *Comité des Francs*, parce qu'il a promis dans son discours de parler au roi avec franchise, et que certains membres, comme M. de Castillon, l'ont fait à ce bureau ; celui du duc d'Orléans, le *Comité des Ladres* ; ce prince a fait ses preuves, il n'a point de table à Versailles et revient tous les jours à Paris ; celui du prince de Condé, le

XVII. Bénéfice des monnaies.	535,000
XVIII. Fonds des villes pour les fortifications. . .	749,000
XIX. Fonds à recevoir de la marine pour la fourniture des forges de la Chaussade.	900,000
XX. Cinquième du don gratuit du clergé d'environ 17 millions par an.	3,400,000
XXI. Intérêts dus par l'Amérique.	1,600,000
XXII. Débets des comptables, parties non réclamées des rentes de l'Hôtel-de-Ville, et autres reconvrements particuliers ; environ. . . .	6,000,000
	474,346,000

Dépense de 1787.

ARTICLE Ier. Guerre.	114,000,000

Comité des Faux; celui du duc de Bourbon, le *Comité des Ingénus*; son discours est charmant, il y avoue avec naturel son ignorance, son incapacité de figurer dans une telle assemblée; celui du prince de Conti, le *Comité des Nuls*; celui du duc de Penthièvre, le *Comité des Plats*. » Si Monsieur avait acquis une grande importance parmi les sages (et on était alors facile sur ce mot); le comte d'Artois avait justement justifié celui de franc, que l'opinion populaire donnait à son bureau. On citait de lui son discours d'ouverture si plein de nobles sentiments et de chevaleresques paroles.

« Vous allez, avait-il dit, examiner avec détail les importants projets sur lesquels le roi veut bien nous

II. Marine.	34,180,000
III. Affaires étrangères.	9,300,000
IV. Maisons du roi, de la reine et de la famille royale.	35,976,000
V. Pensions.	27,000,000
VI. Ponts-et-chaussées.	6,520,000
VII. Rentes sur l'Hôtel-de-Ville.	151,400,000
VIII. Autres rentes et indemnités annuelles. . .	8,074,000
IX. Intérêts d'emprunts, compris les pays d'Etats. .	26,826,000
X. Intérêts divers.	1,986,000
XI. Intérêts, gages, taxations, offices de finance et frais de régie.	38,671,000
XII. Remboursements à faire tant par la caisse d'amortissement que par le trésor royal et autres	

consulter. Je connais votre zèle, votre patriotisme, et je ne doute point des marques distinguées que vous en donnerez dans une occasion aussi intéressante. Français comme vous, sujet comme vous, je répondrai à la confiance que le roi, mon frère, nous témoigne, par la plus entière franchise et la plus parfaite soumission aux ordres qu'il voudra nous donner pour le bonheur de ses peuples et la gloire de son trône. Mais, messieurs, ces sentiments sont trop grands dans vos cœurs pour qu'il me soit permis d'en douter. » Indépendamment de tout ce qu'il y avait de charmant dans ce prince, et de cette franchise assez noble pour avouer jusqu'à ses défauts, il conservait des formes et des manières capables

caisses, non compris 7,900,000 livres, formant les lots du nouvel emprunt de la ville. . . .	53,741,000
XIII. Gages du conseil, bureaux d'administrations et intendants des provinces.	6,626,000
XIV. Gages de la magistrature, frais de justice, gages, épices et frais de compte.	11,853,000
XV. Travaux de charité.	1,800,000
XVI. Mendicité.	1,100,000
XVII. Décharges et modérations d'impositions, non valeurs, secours aux provinces, passeports.	9,287,000
XVIII. Franc salé et vins des privilégiés. . . .	1,470,000
XIX. Hôpitaux et enfants-trouvés.	617,000
XX. Fiefs et aumônes, communautés religieuses,	

de séduire tous les cœurs. Rien de prodigue et de libéral comme cette altesse royale : table ouverte, invitation aux jeux de tous les soirs, et puis dans son bureau une liberté de paroles, une loyauté d'opinions sans égales peut-être. Parmi tous les discours, on citait une dénonciation faite par le marquis de La Fayette avec une certaine hardiesse de propos ; comblé des faveurs du roi et de la reine, maréchal de camp par passe-droit, appelé dans les carrosses au voyage de Cherbourg, le marquis de La Fayette visait néanmoins à la popularité des mécontents, et la liberté du bureau de M. le comte d'Artois lui en donnait toute facilité. « Monseigneur, dit-il à son bureau, le roi nous invite à n'indiquer des abus

curés royaux des frontières.	2,143,000
XXI. Entretien des prisons, des bâtiments du domaine, construction du palais de Paris et de celui d'Aix.	1,284,000
XXII. Dépenses et charges relatives à l'administration des eaux-et-forêts.	3,411,000
XXIII. Haras.	884,000
XXIV. Colléges et Universités.	425,000
XXV. Caisse civile de Corse.	300,000
XXVI. Arcadiens.	100,000
XXVII. Ecoles vétérinaires.	170,000
XXVIII. Département des mines.	200,000
XXIX. Académies, gens de lettres, travaux littéraires.	380,000

particuliers qu'en signant nos avis. Celui que j'ai ouvert samedi dernier nous vaut cette permission ; j'en profiterai, monseigneur, avec le zèle, l'impartialité et la liberté qui sont dans mon cœur. J'ai dit qu'il faut attaquer le monstre de l'agiotage, au lieu de le nourrir. On croit généralement que le gouvernement vient de donner plusieurs millions en faveur des agioteurs. Sa Majesté daigne nous assurer qu'elle ne soutient pas l'agiotage, je n'avais été que l'interprète de l'alarme publique. J'ai proposé et je propose au bureau que Sa Majesté soit suppliée d'ordonner un examen sérieux par personnes non suspectes de tous les bons du roi pour ses domaines,

XXX. Bibliothèque du roi et monnaie des médailles.	230,000
XXXI. Imprimerie royale.	90,000
XXXII. Dépense de Paris, police, carrières, guet, maréchaussée de l'île de France. . . .	2,984,000
XXXIII. Prisonniers.	191,000
XXXIV. Voyages et vacations.	60,000
XXXV. Forges de la Chaussade.	100,000
XXXVI. Liquidation de l'ancienne compagnie des Indes.	500,000
XXXVII. Acquisition de Lorient et du Châtel. .	1,303,000
XXXVIII. Intérêts et frais d'anticipations. . . .	15,660,000
XXXIX. Dépenses diverses.	7,546,000
XL. Dépenses imprévues.	4,000,000
XLI. Intérêts de l'emprunt à faire pour cette année.	8,000,000
	591,018,000

ainsi que des titres de dons, ventes, échanges ou achats qui sont ou devraient être à la chambre des comptes, de manière que Sa Majesté puisse connaître la valeur des dons qu'elle a faits, revenir sur les marchés onéreux qui n'ont pas été liquidés, et rompre ceux où, depuis son avénement à la couronne, elle avait été lésée d'outre moitié. Et pour appuyer mes craintes de quelques exemples, j'ai cité le marché de Lorient, parce que le public a été scandalisé d'apprendre que pour la seigneurie de Lorient et la terre du Châtel, ne valant pas cent quatre-vingt mille livres de rentes, M. le prince de Guémenée ait eu la principauté de Dombes, estimée quarante mille livres de rentes, sans compter, dit-on, huit cent mille livres payées à M. de Laubespine, qui en avait obtenu la concession, et la somme immense de douze millions et demi, payable en vingt-cinq ans. J'ai cité l'échange du comté de Sancerre, parce que je crains qu'il n'ait été payé avec huit mille arpents de bois, dont trois mille trois ou quatre cents dans le comté de Blesois valent à eux seuls, dit-on, le comté de Sancerre, et que le public ajoute à ces huit mille arpents un grand nombre de terres dans différentes provinces, et une grosse somme donnée à M. le baron d'Espagnac. J'ai la douleur de craindre

que le roi n'ait acquis, depuis son avénement au trône, pour environ sept cent mille livres de revenus en terres et en forêts, qu'il a payées avec environ sept cent vingt mille livres de rentes, dont cinquante à peu près en rentes viagères, et qu'il ait accordé à cette occasion, soit comptant, soit à terme, plus de quarante-cinq millions. Il est possible que je me trompe; mais un grand désordre suppose une grande déprédation. Je demande pourquoi les ministres des finances proposent au roi des achats ou des échanges qui, n'étant aucunement à sa convenance, ne peuvent servir que la convenance des particuliers. Je pourrais peut-être demander pourquoi l'on fait acheter des domaines au roi, quand on pense qu'il faut vendre ceux qu'il a? Je ne suis ni le conseil du roi, ni la chambre des Comptes, ni l'administration des domaines: je ne puis donc vérifier ce que j'indique; mais mon patriotisme est alarmé, et je sollicite un examen rigoureux; et puisque l'avis ouvert et signé par moi doit être remis à Sa Majesté, je répète avec une double confiance la réflexion que j'ai soumise à Monseigneur: c'est que les millions qu'on dissipe sont levés par l'impôt, et que l'impôt ne peut être justifié que par le besoin de l'État; c'est que tant de millions abandonnés à la déprédation et à la cupi-

dité sont le fruit des sueurs, des larmes et peut-être du sang des peuples ; et que le calcul des malheureux qu'on a faits pour composer ces sommes si légèrement prodiguées est un calcul bien effrayant pour la justice et la bonté que nous savons être les sentiments de Sa Majesté. »

Cette opinion de M. de La Fayette était à peu près générale dans l'assemblée des notables ; il n'était question que des prodigalités de cour : les idées d'États-Généraux commençaient à fermenter dans toutes les têtes ; aux yeux de la grande majorité, les notables paraissaient une institution imparfaite, parce que les députés n'étaient pas le produit de l'élection par bailliage, et qu'ils n'avaient ni mandat, ni cahiers. De là cette opposition vive, persévérante, passionnée dès l'origine de l'assemblée. La cause en fut non seulement dans l'esprit public, mais encore dans le mémoire sur l'administration des finances, que M. Necker publia contre les théories de M. de Calonne. Le discours du contrôleur général faisait remonter l'accroissement considérable du déficit à M. Necker, et il était dans le vrai : le ministre génevois avait considérablement emprunté ; et, malgré son charlatanisme, il ne pouvait pas sérieusement démontrer que des emprunts de banque

à des intérêts et commissions de 10 pour 100 ne fussent pas une des causes actives du déficit. A cela M. Necker répondait par des déclamations vagues (la meilleure arme en temps de parti). On voyait en lui un désir ardent de rejeter sur la cour la cause fondamentale du déficit, et cela plaisait : ainsi il arrive souvent que des hommes compromis ou médiocres acquièrent une grande renommée par cela seul qu'ils se placent en courtisans serviles des opinions vulgaires. Tous les esprits étaient montés contre la cour, et c'était se faire bassement le flatteur du peuple que de dire ou de faire entendre que la noble reine était la cause du déficit. Personne n'avait mieux peint M. Necker que M. de Calonne en quelques mots : « C'est un homme, disait-il, qui a l'art de frapper les yeux par des dehors sévères ; s'annonçant par des refus éclatants et durement prononcés ; affichant la rigueur dans de petits objets, pour décourager la foule des demandeurs, ayant le double avantage d'écarter l'importune cupidité et de tranquilliser l'inquiète ignorance. »

Tel était le caractère de M. Necker et le moyen d'action qu'il voulait exercer sur l'opinion publique. Que lui importait d'être juste, vrai, pourvu qu'il eût pour lui la populace, les écrivassiers et les no-

vateurs? Comme tous les hommes qui n'ont pas de services éclatants au soleil, M. Necker parlait incessamment de lui : « Il avait voué sa vie au service du pays; les intérêts de l'État étaient devenus sa passion. » Arrivant enfin à la question réelle, M. Necker soutenait que sur le milliard et 46 millions d'emprunts, 700 millions avaient été absorbés sous le ministère de M. de Calonne, assertion complétement fausse et que les états des finances démentent officiellement; car la première période de la guerre d'Amérique s'était accomplie presque tout entière sous M. Necker, et c'était alors que les grandes dépenses avaient été ordonnancées.

A ce temps ce n'était pas le vrai et le droit qui devaient triompher, mais ce qui servait le mieux les pensées de la rue, et M. Necker était pour elles; de là les répugnances des notables pour M. de Calonne, pourtant si au-dessus de M. Necker. Les bureaux n'approuvaient aucun des plans du contrôleur général; l'impôt territorial en nature, sans distinction, était repoussé par le clergé et la noblesse comme contraires à leurs priviléges; on ne parlait que de la nécessité d'appeler un remède politique, un changement dans la constitution de l'État. Trois opinions se manifestèrent : les députés voués à la cour, au

roi, à la monarchie, tous placés sous le comte d'Artois, aimable et bon jeune homme qui apportait toute sa franchise chevaleresque. Les opposants, sous l'influence de M. de Castries et de M. Necker, n'avaient qu'une seule pensée, et la voici : « Les notables n'ont point des pouvoirs suffisants pour délibérer sur l'impôt, parce qu'ils ne sont pas une représentation nationale. » Enfin, restait le parti mixte dirigé par le comte de Provence, esprit incessamment méticuleux, placé entre deux opinions, et voulant les satisfaire également pour arriver à une domination personnelle du conseil.

Au reste, la grande opposition venait toujours de la noblesse de France sous l'influence de ce jeune officier bien important déjà, le marquis de La Fayette, glorieux de son uniforme, aimé des femmes, et célèbre comme le héros de l'Amérique. M. de La Fayette menait presque en maître l'esprit gentilhomme, tout opposé alors à la prérogative royale ; le plus grand nombre de ces nobles si brillants de la cour appartenaient au parti incrédule, au système politique des Anglais, ou à l'école américaine ; les uns voulaient une constitution parlementaire : les autres les États-Généraux ; quelques-uns la république sans oser le dire et surtout sans

s'en rendre précisément compte. Ainsi les forces les plus monarchiques, les défenseurs naturels de la couronne, se trouvaient en opposition avec le roi, sans en excepter même le clergé. Que vouliez-vous attendre aussi des parlementaires, qui formaient un cinquième de l'assemblée ; dessinés par habitude contre la cour, en hostilité avec les ministres, ils devaient entourer le parti de l'opposition. C'était donc sous l'influence de ces opinions ardentes que les notables étaient appelés à délibérer sur le puissant intérêt de la patrie !

CHAPITRE X.

SITUATION DU POUVOIR ET DE L'OPINION PUBLIQUE DURANT L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES.

Mort de M. de Vergennes. — Ministère de M. de Montmorin. — Le conseil du roi. — Les écrits politiques. — Pamphlets. — Tendance de l'esprit public. — Versailles et Paris. — Agitation. — Importance des avocats. — Les clercs de la bazoche. — Les mauvais sujets. — Les cadets de famille. — Mirabeau. — Les hommes perdus de dettes. — Les écrivassiers. — Turbulence dans les faubourgs. — Fortifications de Paris. — La Bastille. — Le Châtelet. — Les Tuileries. — Les barrières. — Démoralisation des gardes-françaises et du guet. — Les halles. — Publication des mauvais livres. — Journalistes. — Théâtres. — Dévergondage des esprits. — Opinion de la populace sur Louis XVI et Marie-Antoinette. — Clubs. — Assemblées politiques. — Dissertations. — Le Palais-Royal. — L'idée du déficit. — Développement de l'assemblée des notables. — Démission de M. de Calonne.

FÉVRIER — AVRIL 1787.

Durant ces vives inquiétudes que l'assemblée des notables avait jetées dans le conseil, le roi faisait une perte considérable par la mort de M. de Vergennes, l'homme d'État sérieux et éminemment distingué. Malade depuis quelques mois, M. de Vergennes quittait la vie fatigué de cette lutte de la

royauté contre un effrayant bavardage d'opinions. En général, les hommes d'une haute portée d'esprit, accoutumés à certaines idées de grandeur et de force pour une monarchie, ne sont plus aptes à comprendre et à diriger les gouvernements qui se rapetissent à n'être qu'un pouvoir ballotté par la tribune ou par des phrases d'avocats. M. de Vergennes, élevé dans les traditions diplomatiques de la vieille école de Louis XIV, lui qui, chef suprême des affaires diplomatiques, avait dirigé le mouvement national contre l'Angleterre et signé la paix de 1783; lui qui, ministre capable et prévoyant, avait établi le système de la neutralité armée pour la défense du pavillon contre la Grande-Bretagne; M. de Vergennes, enfin, était entièrement dépaysé lorsqu'il ne s'agissait plus que de discuter sur les droits du peuple, les prérogatives des États-Généraux ou des notables. Ces idées lui étaient essentiellement inconnues et lui révélaient un monde nouveau; or, quand il s'aperçut que le mot déficit bouleversait toutes les têtes et qu'on ne songeait plus aux affaires réelles de la France[1], il lui prit un dégoût de la chose pu-

[1] La diplomatie de M. de Vergennes commençait au reste à être fort attaquée par la nouvelle école si aventureuse sur l'Europe.

blique, et la mort vint bien à propos. Louis XVI comprit seul la perte qu'il venait de faire ; accoutumé au travail de M. de Vergennes, généralement facile et sérieux, il se trouva comme dépaysé dans les négociations. Le roi croyait également M. de Vergennes d'un excellent conseil et peut-être le seul capable de diriger la crise publique. Sur ce dernier point, évidemment il se trompait : M. de Vergennes n'était pas l'homme de la nouvelle situation; à peine la comprenait-il ; un ministre d'affaires est déplacé en temps de passions.

Obligé néanmoins de chercher un successeur à M. de Vergennes, le choix du roi tomba sur le comte Armand-Marx de Montmorin Saint-Hérem [1], un peu plus âgé que le prince, et son menin quand il était dauphin de France; issu de la branche cadette des Saint-Hérem d'Auvergne, célèbres déjà à

13 février 1787. — « M. le comte de Vergennes, dont la santé dépérissait depuis quelque temps, n'a pu résister au chagrin que lui a causé le second Mémoire des Polonais ; il a été frappé à mort : il a passé cette nuit. Le roi est très affecté de la perte de ce second mentor qu'il s'était choisi. »

[1] Voici une note sur M. de Montmorin :

« M. le comte de Montmorin avait été menin du roi étant dauphin ; ce prince l'aimait beaucoup, il a toujours conservé les mêmes sentiments, et l'on convient généralement que c'est de son propre mouvement qu'il l'a nommé ministre et secrétaire d'Etat

la Saint-Barthélemy, M. de Montmorin, homme de cabinet, initié aux affaires étrangères, sans y jouer un rôle aussi actif que M. de Vergennes, avait été ambassadeur en Espagne et gouverneur de Bretagne. Le nouveau ministre faisait partie de l'assemblée des notables, il y avait acquis un grand ascendant; le roi le traitait avec une familière confiance.

M. de Calonne, fortement attaqué par tous les partis, faisait encore tête à l'orage; Louis XVI le soutenait par un instinct d'éclat, de force et de grandeur pour la vieille monarchie. Au département de la guerre restait le marquis de Ségur, esprit systématique, et à la marine le maréchal de Castries, si intimement lié à M. Necker et son soutien dans le conseil. L'homme le plus fort dans le cabinet, le baron de Breteuil, gardait le département de Paris, comprenant alors la maison du roi et le ministère

des affaires étrangères. Ainsi ce choix n'étant le résultat d'aucune intrigue devait être bon. M. de Montmorin s'est fort bien conduit en Espagne; il a présidé à deux tenues des Etats de Bretagne avec beaucoup de sagesse. Malgré cela on croit ce ministère trop lourd pour lui; il semble l'avoir senti lui-même, puisqu'il a dit au roi qu'il aurait bien assez des affaires étrangères, surtout dans le commencement, et il a prié Sa Majesté de lui retirer les provinces qu'avait le comte de Vergennes; elles ont en effet été jointes au département du baron de Breteuil. M. de Montmorin est jeune, il n'a guère plus de quarante ans. »

de l'intérieur ; le baron de Breteuil avait vieilli dans les affaires; je rappelle que, longtemps ministre en Russie, à Naples, à Stockholm, il avait assisté aux grandes transactions et spécialement au congrès de Teschen ; successeur de M. Amelot, il avait une plus grande expérience des questions politiques et avec cela un caractère brusque à la fois ou timide, aventureux ou retenu selon les temps et les secousses.

Le conseil du roi, au reste, n'était point d'accord : les hommes s'y entrechoquaient, et le renvoi de M. de Calonne allait nécessairement amener des divisions sur le choix si important d'un contrôleur général. M. de Castries aurait appelé M. Necker avec enthousiasme, M. de Ségur l'aurait appuyé ; le baron de Breteuil seul ne voulait pas se séparer de M. de Calonne, que le roi soutenait encore. Le caractère de Louis XVI, naturellement incertain, éprouvait des doutes, des tentations; il se prononçait par saccades ; toujours avec une tendance à vouloir, le roi, à la moindre observation, s'arrêtait devant tout parti décidé. La mort de M. de Vergennes, en le frappant d'une douleur bien vive, bien profonde, l'avait comme démoralisé. Quand on est habitué au travail d'un ministre, on s'en sépare difficilement : à qui désormais pouvait-il se fier, privé des

deux seuls véritables interprètes de ses pensées, MM. de Maurepas et de Vergennes[1] ?

On était inondé d'écrits politiques; c'est la tendance des époques de transition; on écrit alors plus que l'on agit; chacun veut dire son opinion, son avis, et la présence des notables avait encouragé tous les écrivains, grands ou petits, à jeter des pamphlets sur les affaires du temps : on publiait des volumes sur le déficit, sur la nécessité de convoquer les États-Généraux. Si dans la forme on respectait encore le roi, la noble famille qui l'entourait, on s'en donnait à cœur joie contre les dilapidations de la cour : les attaques portèrent sur M. de Calonne avec d'autant plus d'énergie, qu'à travers le ministre on voyait la reine, et ses plus tendres amies, mesdames de Polignac, de Mailly, de Vaudreuil, cachées à peine sous un voile transparent. Rien de plus hypocrite que les partis pour arriver à leur but; quand il y a quelque chose que les lois ou les convenances leur défendent d'attaquer, ils adoptent un

[1] « Louis XVI se rendit au cimetière où M. de Vergennes avait voulu être humblement enterré. Là, une larme à l'œil, s'abandonnant à ses regrets, il prononça très distinctement ces paroles recueillies par un courtisan qui l'accompagnait : *Que je serais heureux de reposer en paix à côté de vous.* »

symbole connu, un mythe révélé, de manière à pouvoir faire tout le mal possible, sans se compromettre : M. de Calonne, c'était la cour, la reine ; et dans la reine se personnifiait la vieille et grande monarchie qu'on attaquait par toutes les puissances de la presse [1].

Il n'était pas difficile de grandir l'agitation dans l'état irrité de l'opinion publique. A Versailles, c'était les notables, les oppositions des seigneurs, ou du clergé, leurs plaintes vives et répétées; à Paris, le bruit du peuple, bien plus menaçant encore. Un changement s'était manifesté depuis quelques années dans la situation respective de Paris et de Versailles ; sous Louis XIV, la grande cité n'était rien qu'un reflet obéissant des mœurs de la cour et du somptueux palais du monarque ; sous Louis XV cette séparation s'était continuée à ce point que le

[1] Voici en quoi consistait la dépense de la reine ; j'ai trouvé cette note de la main du roi.

« Pour sa maison particulière, la reine dépensait par an, en 1787, quatre millions 600,000 liv.

« Elle fait des pensions au sieur Laval, maître à danser ;

« A son compositeur de ballets;

« A la dame de la Brosse, musicienne ;

« Au sieur Delagarde, marchand de musique ;

« Au sieur Chiquetier, facteur de clavecins ;

« Trianon lui coûte 72,000 liv. ; Saint-Cloud, 420,000 liv.

roi ne venait plus à Paris, voulant ainsi témoigner que la capitale ne devait son éclat qu'à la royauté, mais que la couronne indépendante de la populace pouvait régner en dehors d'elle. Paris, depuis, avait pris une telle importance, qu'il dominait Versailles; et l'opinion se faisait par les rues, les théâtres, le Palais-Royal, partout où il y avait multitude, et ce peuple, devenu fort turbulent, marchait droit à une révolution. Ces jeunes hommes criards, rassemblés sous les piliers du Palais-de-Justice, ce sont les clercs de la basoche, à toutes les époques fort mauvais sujets, alors qu'ils plantaient le mai pour le feu de la Saint-Jean en Grève : avec eux marchent les étudiants de l'université, les élèves de droit ou de médecine, et à leur tête des premiers clercs ou des avocats sans cause à la parole haute et mutine, tels que maîtres Danton et Camille Desmoulins, fort connus dans les Pas-Perdus du palais, et toujours très portés à faire des harangues, des séditions parleuses ; lorsque la langue leur démangeait, ils débitaient des discours pour s'habituer à mieux parler au parlement, grand conseil ou Châtelet, dans les chicanes.

Paris avec ses distractions faciles était également le séjour de tous les mauvais sujets qui avaient besoin de se faire un avenir et de se créer des res-

sources : cadets de famille perdus de dettes, tel que le comte de Mirabeau [1], âme ardente et profondément irritée contre tout pouvoir de la société ou de la famille ; la plupart tellement endettés qu'ils fuyaient les huissiers de maison en maison : y avait-il un gentilhomme ruiné, un spadassin, un joueur de brelan, pilier de taverne ? il venait à Paris ; sans compter cette myriade de petits écrivains avides d'un nom et se jetant à corps perdu dans les presses et les pamphlets; jeunes têtes volcanisées qui agissaient par la parole sur les masses des faubourgs et des halles si disposées à la sédition.

Ces multitudes, ce n'était pas un souvenir de l'antiquité grecque ou romaine ou une passion de république qui les faisait agir, mais un certain besoin de mouvement, de révolte, naturel au peuple. Les halles, impatientes de remuer, se plaignaient

[1] Le comte de Mirabeau était déjà employé dans la police diplomatique, et il arrivait de Berlin avec une mission payée au département des affaires étrangères.

L'auteur d'un pamphlet fort amusant, après avoir démontré la nécessité d'un changement dans l'amélioration de la chose publique, invite Sa Majesté à appeler à la place de premier ministre le comte de Mirabeau; au département des affaires étrangères, M. Linguet; à celui de Paris, le vicomte de Choiseul-Meuze; à celui de la marine, avec la charge d'inspecteur et d'interprète des signaux, le comte de Genlis (on se rappelle le combat d'Ouessant) ;

de l'excessive cherté des entrées, de ce qu'elles payaient aux barrières, et surtout de ces surveillances de police que tous les gouvernements exercent sur la multitude. Dans les faubourgs, l'ouvrier était facilement ému ; quelque argent distribué pouvait mettre ces masses en action, et les agiter tumultueusement ; les meneurs se révéleraient tout seuls par instinct. Les chefs et les tribuns ne manquent jamais au peuple.

Si les fauteurs de troubles avaient pour eux les éléments de tumulte à Paris, le pouvoir avait-il également les moyens de se défendre et de faire respecter l'autorité du roi ? Depuis le XVIIIe siècle, un noble désir d'embellissement avait fait détruire tous les moyens de défense de la capitale : les boulevards étaient partout substitués aux murailles, et les arcs de triomphe aux vieilles tours et aux plate-formes couvertes de couleuvrines. Sur la

au gouvernement et à la police intérieure du jardin des Tuileries, le marquis de Vilette. L'auteur propose en outre de donner les sceaux à M. Dupaty, qui aura pour adjoint M. Duval Despréménil, et pour chef du conseil, le marquis de Condorcet. Il propose également de faire revivre la charge de surintendant des finances pour le prince de Guémenée (en faillite), qui prendrait le baron de Clugny pour adjoint. De donner au cardinal de Rohan la feuille des bénéfices, la caisse des économats, celle des Quinze-Vingts et toutes les caisses possibles. De confier enfin l'éducation des enfants de France à madame la comtesse de Genlis.

Seine, on ne voyait plus ni les fortifications du Louvre, ni les penons du Châtelet, ni la Tour de Nesle, construite pour protéger les rives du fleuve. De tout le moyen âge, il ne restait debout que la Bastille, aux tourelles amincies, aux ponts-levis rouillés, avec des murailles plus hautes que fortes, et tellement entourées de maisons qu'on arrivait presque sous les portes sans être vu; semblable à un vieux géant invalide et goutteux, la Bastille n'était plus qu'un objet de contes fantastiques comme le masque de fer; ce qui était un point militaire important sous Charles VII, sous Louis XIV enfant, lorsque Mademoiselle faisait tirer le canon sur les troupes du roi, était alors devenu le pacifique séjour de quelques soldats perclus sous un gouverneur plus vieux qu'eux et criblé de blessures. On était parvenu à jeter beaucoup d'odieux sur la Bastille en la présentant comme un de ces cachots de mélodrame où l'on amoncelait des victimes. Les écrits de l'avocat Linguet[1], les lettres de Mirabeau contre le *despotisme* avaient propagé l'idée qu'il n'y avait rien de comparable aux affreuses rigueurs de la prison

[1] L'avocat Linguet était également un agent diplomatique; il écrivait pour l'empereur Joseph II.

d'État. Et cependant qu'avait à faire le peuple dans les rigueurs de la Bastille? Ces douleurs n'étaient pas pour lui : pouvait-on citer un seul marchand, un seul ouvrier honoré de l'aristocratique détention à la Bastille ? Les Marcillac, les Richelieu, les Lauzun, quelques gens de lettres hardis pouvaient certes la craindre un moment et se faire honneur de leur captivité; mais le peuple n'avait rien à démêler avec la Bastille et les lettres de cachet : qu'il eût démoli Bicêtre, la Salpétrière, la Conciergerie ou les Madelonettes, cela se conçoit! mais la Bastille était réservée pour les gentilshommes. Au reste, la vieille prison était un point aussi mal défendu que l'hôtel des invalides, et ses canons ne retentissaient plus que pour les fêtes publiques et solennelles.

Il en était ainsi du Louvre et des Tuileries. Au temps où le Châtelet se transformait en pacifique maison de justice, le Louvre et les Tuileries devenaient des palais et des jardins ouverts au public : nulle trace de ces vieilles tours qui, sous la minorité de Louis XIV, protégeaient encore l'autorité royale; les Tuileries étaient entourées de maisons rapprochées, entassées, en plusieurs compartiments, sans grille et sans défense : d'un côté, les Feuillants et les Jacobins, criblés de petits passages sur la rue

Saint-Honoré ; au carrousel, des masses de bâtiments qui permettaient à la multitude de se rapprocher jusque sous les fenêtres du palais, sans craindre le canon pas plus qu'à la Bastille ; aucun mur, aucun fossé, rien pour se protéger et se défendre. Dans une sédition murmurante, alors que le peuple se lèverait en masse, les Tuileries devaient rester sans moyen d'agir par l'artillerie. Nulle stratégie ne pouvait être suivie pour réprimer Paris révolté ; souvent, il vaut mieux pour le pouvoir assiéger des murailles et des tourelles, comme Henri IV durant la Ligue, que se défendre dans une ville ouverte avec ses rues étroites et resserrées ; autour des murailles, il y a un siége, une capitulation, des moyens de famine ; dans une ville ouverte, il faut avancer maison par maison, soutenir des assauts à chaque moment, sans compter que les canons ne roulent plus, et que chaque quartier devient une citadelle [1].

[1] On s'élevait alors même contre le mur d'enceinte de l'octroi : « *Réclamation d'un citoyen contre la nouvelle enceinte de Paris, élevée par les fermiers généraux.* Cette brochure est attribuée au comte de Mirabeau. Après une épître dédicatoire servant de préface aux notables citoyens, on leur dénonce l'abus le plus révoltant, la violence la plus indécente, exercés par les fermes ; les bienfaisances publiques, les droits et la santé des citoyens sacrifiés à la cupidité des traitants ; enfin son triomphe sur la raison

Au moins le pouvoir royal avait-il en lui-même et dans le développement de vastes forces militaires, un moyen de résister aux émeutes? Pas davantage. Paris avait deux sortes de garnison, les gardes-françaises et le guet. Les gardes-françaises, troupes incertaines sur le champ de bataille, démoralisées par le séjour de Paris, souteneurs de maisons de joie, sans discipline, et plus encore peuple que soldats du roi sous le vieux maréchal de Biron; endimanchés aux belles fêtes, où allaient-ils? A la guinguette, boire du petit vin avec les filles de Paris; leur tournure coquette, martiale, leur petit chapeau sur l'oreille, leur habit à larges basques, leur allaient parfaitement; et dans cette ravissante toilette, chez le père Ramponneau, ils étaient la Tulipe et la Belle-Fleur des demoiselles. Dans cette familiarité avec le peu-

et la justice, en élevant autour de Paris ces murs, monuments d'esclavage. L'auteur entre ensuite en matière, il établit :

« 1° Que de toutes les enceintes de la ville de Paris, la nouvelle est la seule construite exprès pour la perception des droits d'entrée.

2° Que les nouvelles murailles sont nuisibles à la santé des habitants de Paris.

« 3° Que les nouveaux murs, en étendant les limites de Paris, accroissent ses maux et ses désordres.

« 4° Que l'architecture des bureaux blesse le bon goût, et son luxe insulte à la misère publique.

« 5° Que les plaintes des Parisiens à l'occasion de la nouvelle

ple, incessamment en rapport avec lui, n'était-il pas à craindre que dans une émeute les gardes-françaises ne fussent entraînées à l'abandon honteux de leur drapeau? Déjà la fatale doctrine du soldat-peuple était développée dans des publications journalières, invitant les troupes citoyennes et patriotes à la désobéissance, et un triste exemple de défection viendrait des gardes-françaises.

Les soldats du guet avaient moins de puissance encore sur la population de Paris : troupes de police, en contact incessant avec les halles séditieuses et turbulentes, les filous et coupe-jarrets, elles étaient odieuses pour une fraction du peuple, et méprisables pour l'autre; les charbonniers, les forts de la halle se seraient joués des soldats du guet au jour de la résistance, et, d'un seul coup de poing,

enceinte dont l'exécution n'est fondée que sur un simple arrêt du conseil, contenues dans plusieurs requêtes présentées au parlement, ont été étouffées par une évocation au conseil, et qu'on a éludé ainsi les bonnes dispositions du roi, qui avait permis cette entreprise à condition qu'elle ne causerait aucune juste réclamation.

« 6° Enfin l'auteur conclut rigoureusement comme il a commencé, en maudissant la ferme en général et surtout celui qui a proposé cette idée, qu'il prétend être M. Lavoisier de l'Académie des sciences. Il cite le mot du maréchal de Noailles, à qui l'on demandait son avis sur ces murs, et qui répondit en colère : « Je suis d'avis que l'auteur de ce projet soit pendu. »

ils les auraient lancés dans la Seine. Leur nombre n'était pas assez considérable pour inspirer une salutaire terreur; et la populace de Paris n'aurait jamais tremblé devant les gardes-françaises ou les soldats du guet. Il fallait donc faire intervenir les régiments provinciaux, et surtout les troupes étrangères à la solde de la France. Certes, s'il y avait eu des têtes hardies dans l'autorité, à la manière de Dubois, le chevalier du guet à Paris, les régiments étrangers auraient pu réprimer un mouvement tumultueux par la violence. Le tort fut toujours l'hésitation à se servir des moyens de répression; quand un gouvernement est résolu d'accomplir un acte de volonté juste et réfléchi, il ne doit jamais reculer devant l'emploi de la force. Une fois qu'il est dans son droit de frapper, c'est un tort à lui de ne point le faire, et alors s'il tombe, c'est sa faute.

Un danger bien plus grand encore que l'esprit séditieux des masses, c'était la démoralisation des classes supérieures; un pays peut se sauver quand il ne doit lutter que contre la révolte matérielle, et celle-là, on la réprime, parce qu'on a pour soi la force des esprits et la morale des États; mais lorsque la corruption est au cœur et dans l'intelligence des classes supérieures, lorsque celles-là, subissant

la tendance malfaisante, veulent dissoudre le lien social même qui les protége, alors tout est perdu, et malheureusement on était arrivé là.

Un esprit de vertige semblait s'être emparé des classes supérieures. Je ne parle pas seulement de ces gentilshommes amoureux fous des libertés américaines et qui proclamaient partout le bill des droits de l'homme, comme la dernière limite de l'esprit humain, mais encore de cette masse d'imaginations qui se jetaient à l'aventure dans toutes les démoralisations humaines, avec les idées de Cagliostro, de Lavater ou du docteur Mesmer; et ces écoles bizarres ne se composaient pas toutes d'intrigants, d'hommes de rien, qui voulaient faire fortune ; le vieux comte de Maurepas avant sa mort était le sectateur le plus assidu du docteur Mesmer, et avec lui le marquis de Jaucourt, la duchesse de Chaulnes, et l'archevêque de Bordeaux, M. de Cicé. Les illuminés avaient pour chef le marquis de Puységur, et plus haut, la duchesse de Bourbon, le prince de Conti; tandis que le duc d'Orléans se proclamait le grand-maître de toutes les loges de franc-maçonnerie : fatalistes craintifs devant la destinée, croyant à tout excepté à Dieu, ils attendaient l'avénement de quelque chose de neuf, d'inconnu, qui viendrait changer les formes

de la civilisation humaine ; tous désiraient ce monde non encore révélé ; les uns par conviction politique, les autres par ambition, espérant faire sortir de ces ruines une situation qui leur donnerait prospérité et grandeur ; tous enfin, par le sentiment d'illumination soudaine qui les poussait, grands et petits, vers un messie inconnu. Cet état extraordinaire des esprits se révèle quelquefois dans les sociétés : rien n'est changé matériellement ; tout est à sa place : rois, institutions, et néanmoins on sent qu'on est à la veille d'une grande turbulence : un souffle terrible bruisse autour de soi, et une main de fer vous étreint et vous presse sans qu'on puisse précisément se rendre compte de ces impressions étranges.

Cette situation se révélait par les journaux, les théâtres et les livres, tous empreints d'un esprit désordonné ; la censure, force répressive dans certaines limites, ne pouvait empêcher ce débordement des imaginations et des cœurs. Le parlement en vain jetait quelques flétrissures sur les mauvais livres, comme un dernier cri d'alarme de la probité, et faisait lacérer des pamphlets inconnus par la main du bourreau. Ces pamphlets, imprimés à Bruxelles, Amsterdam ou Londres, devenus célèbres, étaient plus avidement lus par le public, et combien d'œu-

vres médiocres obtinrent ainsi un retentissement d'opinions! Chaque époque a son succès de scandale, qui révèle et favorise la grande démoralisation d'un temps; et un livre alors, celui de Louvet, sous le titre des *Aventures du chevalier de Faublas*, fut destiné à peindre les hautes classes de la société et leur corruption profonde. C'était bien fade, bien copié : un mari titré, ridicule et bafoué par tous, des roués, une jeune fille enlevée du couvent et séduite, un chevalier de Faublas avec ses bonnes fortunes monotones, une marquise impérieuse et passionnée, tout cela avait été vingt fois dit et reproduit. Qu'importe? quand elle répond à certains besoins d'émotion ou à certaines passions de la société, une œuvre a toujours de l'importance; et le livre de Louvet fut répandu à quelques dix mille exemplaires.

C'était le moment où Mirabeau publiait le *Libertin de qualité*, où les *Liaisons dangereuses*, de Laclos, avaient toute leur vogue et détrônaient la *Nouvelle Héloïse*. Et désormais quelles idées vouliez-vous que le peuple se fît des classes supérieures appelées à le gouverner? Comment aurait-il jugé l'autorité publique quand il lisait avidement ces pages pleines de révélations téméraires sur les grands et les

riches. De cette époque viennent les jugements faux ou téméraires jetés par la multitude sur le roi Louis XVI et la reine Marie-Antoinette. Avant toute révolution il se fait un travail préparatoire dans les esprits : on renverse une autorité moins par la force que par le mépris, et les partis sont persévérants dans les œuvres de calomnie ; or, que ne disait-on pas parmi le peuple? A l'avénement du roi on l'avait jugé bon, doux et humain, et il n'avait pas cessé de l'être ; mais dans certains esprits, l'idée de bonté dégénère bientôt en celle de débonnaireté, et les masses le disent encore avec moins de politesse.

Dès ce moment Louis XVI fut présenté comme complétement nul et gouverné par sa femme, *Madame Déficit* et l'*Autrichienne*, épithètes inventées d'abord par les classes de cour dans les noëls avant de se faire sanglantes. Cette noble reine, parce qu'elle s'éprenait de tout ce qui était brillant, des modes, des plaisirs, et que gracieusement coquette, son chapeau de feutre sur l'oreille, sa cravache à la main, elle galoppait au bois suivie de mesdames de Polignac, de Mailly, du comte d'Artois si noble, et des ducs de Coigny, Fitz-James ; cette noble reine, dis-je, fut salie par des pamphlets orduriers : quelle légèreté coupable pouvait-elle se reprocher ? Dans la fatale

affaire du collier, n'avait-elle pas paru avec l'énergie de son caractère et la puissance de son indignation, quand on voulait la mêler à des saletés? Qu'avait-elle fait au peuple? pourquoi s'acharner contre une pauvre femme, déjà mère trois fois, et attentive à tous les devoirs d'une sévère éducation de famille.

La lignée royale comptait Marie-Thérèse-Charlotte de France, alors à neuf ans déjà, petite princesse altière qu'il fallait dompter, tant un sang généreux était en elle [1]. Le premier dauphin, doux et un peu maladif, habitait Saint-Cloud, renommé par la pureté de l'air, avec son frère, à peine âgé de trois ans, et créé duc de Normandie à son berceau. Quand le peuple adorait ses rois, combien n'aurait-il pas été fier de saluer ces rejetons d'une grande race? M. le comte de Provence n'avait point d'enfant, et semblait concentrer son affection de race et son héritage de fortune sur le jeune duc de Nor-

[1] 3 mai 1783. — « La reine s'occupe véritablement de l'éducation de Madame royale, et tous les matins à dix heures une sous-gouvernante amène la jeune princesse chez Sa Majesté, où elle reçoit les leçons de ses maîtres en présence de son auguste mère jusqu'à midi. Il paraît même que la reine est très sévère et ne lui passe rien. On raconte que Madame royale, un jour dégoûtée de lire, prétendit qu'elle avait mal à la tête; sur quoi Sa Majesté se

mandie. Plus heureux, M. le comte d'Artois était père de deux fils : l'aîné, créé duc d'Angoulême, à douze ans déjà recevait la survivance de l'amirauté de France, aux mains du duc de Penthièvre, et le second, duc de Berry, sortait des mains des femmes, pour recevoir l'éducation mâle et digne de la famille de Bourbon.

La branche d'Orléans, depuis la mort du modeste époux de mademoiselle de Montesson, était représentée par Louis-Philippe-Joseph qui prenait les titres de duc d'Orléans, de Chartres, de Valois, de Nemours et de Montpensier ; à l'âge mûr déjà le duc gardait ce goût de dissipation, de modes, les folies anglaises, les jockeys, les mulâtres, les meutes, les chevaux, toutes les excentricités qui distinguaient le prince de Galles en Angleterre ; et cependant bon père, excellent mari, il adorait toute cette gracieuse famille réunie autour de la duchesse d'Orléans, digne héritière du nom de Bourbon-Penthièvre ; Louis-Philippe, alors à quatorze ans, était

doutant qu'elle avait de l'humeur, ordonna qu'on la fît mettre au lit, et qu'on ne lui donnât point à dîner. L'appétit vint, elle voulut manger, on lui objecta les défenses de la reine, et le besoin augmentant elle fut obligée d'avouer sa petite supercherie, ce dont on rendit compte à sa mère, qui exigea avant tout qu'elle prît sa leçon. »

un charmant petit prince, aux habitudes travailleuses déjà, et avec lui les ducs de Montpensier et de Beaujolais, l'un à douze ans, l'autre à neuf, et leur sœur mademoiselle d'Orléans qui allait porter un nom célèbre dans l'histoire. Cette noble famille, élevée d'après les idées et sous les inspirations de madame de Genlis [1], gouvernante ou gouverneur, comme on le disait malicieusement, était au Raincy ou à la petite maison de Mousseaux, avec son beau parc dessiné à l'anglaise. Ce n'était pas une femme vulgaire que madame de Genlis, et nous tous enfants n'avons-nous pas lu ses *Veillées du Château*, son *Magasin des Enfants*, *Adèle et Théodore*, ces livres écrits avec un peu de pédantisme, mais parfaitement à la portée du jeune âge? Il s'y révélait à chaque page une tendance vers les coutumes et les mœurs de l'aristocratie anglaise, un désir de témoigner une grande science de physique et d'histoire naturelle : il y a des récits sur les merveilles de la nature, évidemment puérils, ou de niaises histoires (je donnerais toutes ces œuvres pédantes pour un conte de Perrault), mais enfin l'intérêt est sou-

[1] Stéphanie-Félicité Ducrest de Saint Aubin était née près d'Autun, le 25 janvier 1746.

tenu et souvent dramatique. Le but de madame de Genlis fut alors de créer une morale, une obéissance de famille, un système complet d'éducation, à l'usage de la génération nouvelle et placée en dehors du couvent. Madame de Genlis voulut substituer dans les grandes races les gouverneurs aux colléges et absorber par les institutrices l'enseignement du monastère qui jusqu'alors dominait la génération.

La maison d'Orléans, je le répète, donnait cette tendance anglaise; en rapport avec le prince de Galles et les membres de l'opposition whig, le chef de la branche cadette des Bourbons s'était placé à la tête de la franc-maçonnerie et de ces clubs qui commençaient à s'organiser à Paris, surtout au Palais-Royal. Le vieux Palais-Cardinal, depuis dix ans, avait entièrement changé de forme; le beau jardin ouvert au public, où se groupaient autour de l'arbre de Cracovie les faiseurs de nouvelles, se transformait alors en un vaste bazar de toutes les productions de luxe, avec théâtres, cafés, maisons de jeux et de débauches. Les criailleries des bourgeois de Paris avaient été grandes et vives d'abord, mais, en temps de parti, les intérêts même cèdent devant la nécessité d'opinion, et le duc d'Orléans ne cessa pas d'être l'espérance d'une révolution. On le

savait opposé aux projets de la cour, l'ennemi personnel de Marie-Antoinette, et cela suffisait pour lui créer une auréole patriotique. Il fallait un prince du sang pour protéger la cause de l'opposition, c'était la coutume depuis la Fronde.

Au Palais-Royal on créa donc les premiers clubs, à la manière anglaise, sous la protection du duc d'Orléans; ce n'était plus ces assemblées rieuses, insouciantes, depuis les deux heures de toilette de la marquise, couverte de poudre, de mouches et de rouge devant son miroir, jusqu'à ce spectacle de cour, aux broderies étincelantes, aux boucles de diamants, sous des lustres splendides; le club était une réunion d'hommes discourant politique, agiotage ou mouvement ministériel. On y arrivait en costume négligé, à peine en cravate, avec le sans-façon du débotté; le grand seigneur laissait son cheval et son jockey à la porte, pour monter en toute hâte au club, où il jouait, faisait des paris, lisait les journaux, les livres, raisonnant de tout avec assurance. Renfermés d'abord dans l'enceinte de quelques salons, les clubs s'étendirent comme une traînée jusque sous les galeries du Palais-Royal, parmi les clercs de procureurs, les petits faiseurs de harangues, parleurs de bornes, à la façon de Ca-

mille Desmoulins. Tôt ou tard Paris, ballotté par les opinions, devait nécessairement se laisser conduire par les clubs, qui prenaient une grande extension par suite de l'assemblée des notables; on était alors enivré de politique, on suivait dans l'assemblée le mouvement de tous les partis; l'engouement politique était tel que les modes furent toutes à la notable, et l'on porta des boutons larges comme des écus de six livres où étaient en miniature les représentations de l'assemblée [1].

Le conseil du roi, et M. de Calonne surtout, quoique fortement attaqué, espérait par le développement d'un bon système, répondre aux exigences des bureaux; on publia une suite d'édits; l'abolition de la corvée qu'on échangeait contre un impôt territorial. Cette idée de l'école économiste, essayée pendant trois ans, était ainsi réalisée d'une manière définitive : tous les travaux de route publique et communale seraient exécutés au moyen d'une pres-

[1] 26 mars 1787. — « Les gilets continuent d'être des monuments historiques de notre âge. Ceux à la mode aujourd'hui sont des *gilets aux notables*. On y a brodé l'assemblée des notables d'après l'estampe : le roi est au milieu d'eux, sur son trône, de la main gauche il tient une légende, où l'on lit ces mots : *l'âge d'or*, mais par une gaucherie fort indécente, il est placé de façon sur la poche que de sa main droite il semble fouiller dedans. »

tation d'argent, ajoutée à la taxe et votée par les assemblées provinciales[1]. Un second projet, mesure plus considérable encore, organisait ces assemblées[2], comme un essai de province en province; d'abord dans la Haute-Guienne et le Berry, puis successivement dans toutes les autres circonscriptions[3]. Leur but était de répartir les impôts, de les appliquer aux besoins de la localité, avec le droit même de faire des représentations sur les objets de l'administration générale du royaume.

On devait également essayer les assemblées municipales sur un pied d'uniformité, en commençant par la Champagne, pour arriver à la municipalisation suprême du royaume[4]. La liberté du commerce des grains était également assurée[5] sans aller pourtant au dernier terme des idées de M. Turgot : on posait en principe qu'il ne devait y avoir aucune barrière locale pour l'échange et la vente des grains;

[1] Déclaration datée de Versailles, 27 juin 1787. (Reg. sec.)

[2] Edit portant création d'assemblées provinciales et municipales, Versailles, juin 1787. (Reg. sec.)

[3] Versailles, 23 juin 1787. (Reg. sec.)

[4] Presque tous les règlements sur la formation et la composition des assemblées provinciales et municipales dans les provinces furent donnés du 5 juillet au 4 septembre 1787. (Reg. sec.)

[5] Versailles, 17 juin 1787. (Reg. sec.)

le cultivateur restait libre de vendre, et le consommateur d'acheter, sans permettre néanmoins d'une manière absolue la libre exportation des blés à l'étranger. On craignait cette indépendance trop complète pour une branche de commerce qui touchait si intimement à la subsistance du peuple, dans un temps surtout de famine et de désordre. Enfin comme l'application des finances était l'objet des critiques les plus amères, les plus ardentes du parti de l'opposition, un édit dut reconstituer le conseil royal des finances et du commerce[1], désormais composé du chancelier, du président du conseil, des ministres, du contrôleur général et de deux conseillers d'État; assemblé une fois par mois, ce conseil s'occuperait des emprunts et impôts, de la répartition des fonds entre les différents départements, à les ordonnancer, à vérifier les dépenses avec l'attention la plus scrupuleuse.

Ces mesures, prises en présence de l'assemblée des notables, étaient destinées à satisfaire les plaintes de ses bureaux; mais si dans la situation régulière des esprits de telles améliorations devaient amener l'adhésion d'une majorité de bien public, il

[1] Versailles, 5 juin 1787. (Reg. sec.)

n'en était pas ainsi au point d'irritation où les notables étaient arrivés. Quand une époque est préoccupée de certaines idées politiques, en vain vous lui présentez des améliorations positives et sérieuses; elle n'en tient nul compte en face de la pensée qui lui brûle le cœur. Les notables n'avaient ni le sang-froid nécessaire, ni une tendance assez juste pour accepter comme un bienfait les concessions qui leur étaient faites; ainsi qu'il arrive toujours dans les assemblées, quelques meneurs les conduisaient en aveugles, et M. de La Fayette était plus puissant que M. le comte d'Artois dans son bureau. Cette plaie du déficit, on la sondait, sans songer qu'en la révélant à l'étranger on commettait une véritable trahison. Ce déficit, qui l'avait tant grandi? N'était-ce pas la guerre d'Amérique, sollicitée avec tant d'ardeur par M. de La Fayette?

Telle était la vérité, mais était-on capable de l'entendre? Aucunement; l'idée de déficit se rattachait aux dilapidations de la cour, et par un esprit infernal on ne voyait que cela. Le compte-rendu de M. Necker, pamphlet médiocre, dominait l'assemblée; on se l'arrachait; chacune de ses formules était un axiome populaire en matière de finance; les notables prêtaient à peine attention à l'exposé de

M. de Calonne et l'on s'absorbait dans les phrases génevoises de M. Necker pour déclamer à l'aise contre les prodigalités de la reine et la puissance des favoris; sans s'inquiéter du vrai et du juste, chose dont les partis tiennent peu de compte. La popularité de M. Necker devint même si grande déjà que M. de Castries n'hésita pas à soutenir en conseil: « que, pour obtenir les impôts nécessaires, il fallait l'appeler au contrôle général », concession difficile pour le roi qui n'aimait ni la personne de M. Necker ni son système politique. Pour accepter M. Necker, il fallait des circonstances plus impérieuses; elles vinrent très rapidement.

Toutefois, on discutait aux notables les deux édits essentiels de M. de Calonne; l'impôt territorial[1] com-

[1] *Extrait d'une lettre écrite de la main du roi à Monsieur* (7 mai 1787) *pour être communiquée à tous les bureaux.*

« Ce n'est qu'avec un extrême regret que j'ai recours à l'impôt; mais éloigné comme je dois l'être de tous les systèmes imaginaires, qui éblouissent et finissent par amener des impôts plus considérables pour subvenir au vide qu'ils ont créé, je suis contraint, malgré ma répugnance, d'employer cette dernière ressource, et l'assemblée jugera comme moi, que plus tôt elle sera mise en usage, plus tôt il sera possible de l'adoucir, d'en abréger la durée.

« Le déficit augmenterait avec tous les désordres, s'il n'était entièrement rempli, et tôt ou tard il faudrait aggraver le mal qu'on aurait voulu éviter. Ils ont constaté eux-mêmes ce à quoi il peut

mun, sans distinction d'ordre ni de naissance; puis le timbre qui soumettait tous les écrits judiciaires, les journaux, feuilles publiques, à l'estampille aux fleurs de lis, moyennant un droit proportionnel. Avec ces deux impôts on couvrait immédiatement la dette publique et le déficit : aux temps modernes, rien n'eût été plus facile ; une assemblée mue par le sentiment du bien public les aurait votés unanimement. Le premier édit, néanmoins, rencontra des difficultés insurmontables résultant précisément de la composition de l'assemblée; l'impôt territorial et commun frappait spécialement les deux ordres privilégiés de l'État, le clergé et la noblesse ; or, dans la composition actuelle de l'assemblée des notables, la majorité appartenait aux deux

monter ; et les recherches épineuses auxquelles ils se sont livrés pour y parvenir, me sont une preuve de leur attachement à mon service et au bien de l'Etat.

« Je leur ai déjà fait communiquer des premières vues sur un impôt territorial, sur lesquelles ils m'ont fait d'utiles réflexions, auxquelles j'aurai égard, comme je le ferai connaître à la conférence que je vais indiquer.

« Je leur ai aussi fait envoyer un Mémoire sur le timbre, et il est important qu'ils l'examinent et y fassent leurs observations ; mais pour leur faire connaître plus clairement mes intentions, et profiter aussi plus utilement de leurs lumières, j'ai pensé qu'il conviendrait que deux députés de chaque bureau, indépendamment des princes présidents et des conseillers d'État rapporteurs, se réunissent mercredi, 9 mai, chez Monsieur, pour conférer sur tout ce

ordres privilégiés ; la noblesse en formait le tiers, le clergé un cinquième et les parlementaires presqu'un quart ; ceux-ci possédaient presque tous des terres féodales avec les franchises des nobles : ainsi, en se donnant les façons du patriotisme par un refus d'impôt, ils rejetaient une charge territoriale pesante pour leurs revenus. Quant à l'impôt du timbre, on le considérait comme vexatoire et insuffisant, et les notables refusaient de voter les impôts, prenant pour prétexte le mot sacramentel alors : qu'il n'y avait de légitime que les États-Généraux légalement assemblés pour imposer la propriété en France. »

On restait ainsi populaire et l'on ne payait pas ; on plaçait le roi dans l'impérieuse nécessité, ou

qui peut concerner l'impôt, avec le chef du conseil de mes finances et le contrôleur général, que j'ai chargé de leur communiquer mes intentions, et qui discuteront les avantages et les inconvénients des différents arrangements qui pourront être pris.

« Autant je regrette de recourir à l'impôt, autant je désire d'en adoucir le fardeau et la durée ; et c'est, à ce que j'espère, ce qui résultera de cette discussion. Les députés qui y auront assisté, en rendront compte à leur bureau respectif, et je ne doute point de l'empressement des notables à consommer leur ouvrage et à montrer aux yeux de l'univers, comme je leur ai dit dans la dernière séance, l'avantage que j'ai de commander à une nation puissante et fidèle, dont les ressources comme l'amour pour ses rois sont inépuisables. »

[1] *Avis de M. de Castillon, procureur général du parlement*

d'agir par sa volonté spontanée et de se rendre odieux, ou de convoquer les États-Généraux avec leur désordre dans une époque si difficile. Et pourtant l'assemblée des notables était parfaitement composée ! tout ce que la France avait d'illustre par la naissance, par le mérite ou par la position sociale, faisait partie de cette assemblée, dominée au reste par le génie fatal de l'époque. Quelquefois il se trouve que des hommes bien intentionnés sont placés sous l'influence de certaines idées et d'une opinion qui ne leur laissent ni la liberté de penser, ni la liberté d'agir; ils marchent invariablement vers le point qu'une mauvaise direction leur indique ; ils en sont les serfs inféodés de corps et d'âme.

Le roi vit bien qu'à la fin il fallait le sacrifice de M. de Calonne qu'il avait d'abord soutenu de son crédit; l'exposé des finances du contrôleur général,

d'Aix, du bureau de M. le comte d'Artois. — « Votre Altesse Royale me permettra de lui dire qu'il n'est aucune puissance légale qui puisse admettre l'impôt territorial, tel qu'il est proposé ; ni cette assemblée quelque auguste qu'elle soit, ni les parlements, ni les États particuliers, ni même le roi : les Etats-Généraux en auraient seuls le droit. Quant à moi, je ne puis comme Provençal délibérer sur cet objet. La province n'ayant été ni conquise ni réunie, et s'étant donnée librement en confirmation du testament du roi Réné, dont le premier article garantit tous les priviléges du pays, et notamment de n'être jamais soumise à aucun impôt territorial. »

devenu son évangile, trouvait trop d'opposition. M. de Calonne devait être brisé par le contre-coup ; ses projets tombaient en ruines et ses espérances n'avaient aucune réalisation possible. Le roi fit ce sacrifice à l'opinion publique contre son gré; M. de Calonne l'avait justement séduit par cet ensemble de salutaires concessions. Dans les temps difficiles, lorsqu'on propose une mesure décisive, on y attache sa vie politique ; si elle tombe, on est perdu. M. de Calonne dut subir la conséquence de sa position ; les notables avaient accusé la fausseté de son rapport, les notions erronées de son exposé, et tout fut dit dès lors pour l'homme d'État fort avancé et fort ingénieux dans ses plans de finance, avec plus de loyauté et de génie que M. Necker. Il y avait dans M. de Calonne quelque chose de généreux, de hardi, qui savait grandir les choses fécondes d'un règne ; il n'en était pas ainsi de M. de Necker, empirique de mots, banquier de bourse qui faisait ses profits et voulait gouverner une monarchie comme une maison d'escompte, sans donner aucune grandeur, aucune puissance d'avenir à son œuvre; la monarchie de Louis XIV était au-dessus de sa portée. Pour contre-balancer l'effet produit par l'exil de M. de Calonne, le roi éloigna également M. Necker, au-

quel on devait l'opposition des notables. Ce second exil fut résolu dans des formes douces et modérées, car il n'y avait dans l'âme de Louis XVI aucune de ces fermetés qui savent punir. Déjà commençait ce système de bascule, expression des gouvernements faibles qui s'agitent de droite et de gauche pour se sauver. La force consiste à frapper juste et loin, et une fois une résolution prise, à ne revenir ni sur les hommes ni sur les choses.

CHAPITRE XI.

STATISTIQUE DE L'ESPRIT HUMAIN A LA DERNIÈRE PÉRIODE DE LOUIS XVI.

Voyage de Lapérouse. — Premiers récits. — Découvertes. — Le contre-amiral d'Entrecasteaux. — Géographie de Danville. — Buache. — Voyage de Volney en Égypte. — Sciences. — Travaux de M. de Buffon. — Daubenton. — Le jardin des Plantes. — Sciences médicales. — Décadence de l'école de Tronchin. — Origine de celle de Cabanis. — Académie des sciences. — Bailly. — Bossut. — Lalande. — Lavoisier. — Académie française. — État de la langue et de la littérature. — La Harpe. — Marmontel. — Delille. — Érudition. — Les Bénédictins. — Collection des *Historiens de France*. — *Mémoires de l'Académie*. — Continuation de l'école de Fréret. — Les pamphlets historiques. — Dupuy. — Dulaure. — Travaux de librairie. — Beaumarchais et Mirabeau. — Situation des beaux-arts. — Architecture. — Achèvement du Panthéon. — De l'École de droit. — De la place Louis XV. — Peinture. — Sculpture. — Mort de Pigale. — Salon de 1788.

1785-1788.

Lorsque les temps sont malheureusement agités par les questions d'une politique passionnée, les sciences, les arts, la littérature ne tiennent qu'une faible place dans cette orgie des opinions; le tor-

rent gronde furieux, et ceux qui achèvent paisiblement le cours de vastes travaux ou de tranquilles études sont à peine aperçus dans la fougue stupide des partis. A cette dernière époque du règne de Louis XVI, toute la génération ne s'inquiète plus que d'un seul mot, ne voit plus qu'une seule idée, le déficit, et, comme moyen d'action, les parlements et les États-Généraux. Tandis qu'on s'émerveille autour de quelques popularités usurpées, quelle place légitime peut-il rester encore aux travaux de l'intelligence?

Le roi, que les passions vont poursuivre avec un si fatal acharnement, se délassait à suivre l'intrépide voyage du capitaine Lapérouse, dont il avait lui-même pour ainsi dire tracé les instructions. Les deux frégates l'*Astrolabe* et la *Boussole*, parties le 1er août 1785, avaient salué Madère, la rivière de la Plata, et, doublant le cap Horn, elles entraient à pleines voiles dans l'Océan pacifique, le drapeau blanc déployé [1]; Lapérouse visita les îles Sandwich

[1] 12 juin 1787. — « Voici jusqu'à présent le résumé des relâches du voyage autour du monde, entrepris par les frégates la *Boussole* et l'*Astrolabe*, commandées par MM. de Lapérouse et de Langle, parties le 1er août 1785 : 1° à Ténériffe, le 25 août; 2° à Sainte-Catherine du Brésil, le 9 novembre; 3° à la Conception, au Chili, le 11 mars 1786; et la dernière, à Monterey au nord

que Cook avait découvertes, afin de mieux en décrire les ports et les îles échappés à la première expédition ; une de ces îles reçut le nom de M. Necker, tant les idées politiques poursuivaient les esprits, et M. de Castries, ministre de la marine, n'était-il pas le plus ardent admirateur du contrôleur génevois? Les deux frégates, traversant cet océan immense semé d'îles vertes et riantes, touchèrent à Manille, dans les Philippines, et de là les premiers rapports étaient arrivés au département de la marine. Le roi lui-même corrigea de sa main les erreurs de longitude et de latitude que la précipitation avait fait commettre au navigateur intrépide. Des Philippines, Lapérouse dut s'élancer vers les côtes de la Tartarie, et parcourir les mers du Japon. Tout entouré de brumes épaisses, au 45e degré de latitude, il avait trouvé des terres, des canaux, des ports, et les deux frégates naviguèrent de conserve au milieu de bas-fonds dangereux; plus d'une fois elles furent obli-

de la Californie, où les voyageurs étaient le 17 septembre, après avoir parcouru la côte occidentale de l'Amérique, jusqu'à 60 degrés de latitude, où le capitaine Cook n'avait point fait d'observations.

« M. Le Paute d'Agelet, de l'Académie royale des sciences, a fait un grand nombre d'observations sur les longitudes des lieux jusqu'alors inconnues, sur les marées dans la mer du Sud, et sur la longueur du pendule à secondes; celles-ci ont pour but de con-

gées de se réfugier dans des baies inconnues, nommant les ports nouveaux l'un du nom de d'Estaing, si glorieux pour la marine, l'autre de celui de Castries, le ministre qui l'avait protégée.

Enfin le navigateur vint mouiller dans le Kamtchatka, puis à Botany-Bay. Ce fut dans les îles des Navigateurs, que Lapérouse vit tomber le capitaine de l'*Astrolabe*, l'intrépide Delangle, que les sauvages assassinèrent à coups de pierres, présage funeste qui avec la perte de deux canots pleins de brillants officiers annonçait une autre plus fatale destinée. La seule lettre que le département de la marine avait reçue de Lapérouse, écrite de Botany Bay[1], dernier et solennel témoignage, traçait l'itinéraire de nouvelles découvertes que l'intrépide navigateur comptait accomplir : « Je remonterai aux îles des Amis, et je ferai absolument tout ce qui m'est enjoint par mes instructions relativement à la partie méridionale

naître la figure de la terre, par le moyen des changements de pesanteur qu'il peut y avoir dans les deux hémisphères et sous différents méridiens.

« Les horloges marines faites en France par M. Berthoud ont servi avec beaucoup de précision pour donner les longitudes. Les voyageurs ont dû être à la fin de janvier dernier dans la mer des Indes, et ils pourront être de retour au printemps de 1788, après avoir fait environ 25,000 lieues. »

[1] Datée du 7 février 1788.

de la Nouvelle-Calédonie, à l'île Santa-Cruz de Mandana, à la côte sud de la terre des Arsacides de Surville, et à la terre de Louisiade de Bougainville, en cherchant à connaître si cette dernière fait partie de la Nouvelle-Guinée, ou si elle en est séparée. Je passerai à la fin de juillet 1788, entre la Nouvelle Guinée et la Nouvelle Hollande, par un autre canal que celui de l'Endeavour, si toutefois il en existe un. Je visiterai pendant le mois de septembre et une partie d'octobre, le golfe de la Carpentarie, et toute la côte occidentale de la Nouvelle Hollande jusqu'à la terre de Diémen; mais de manière cependant qu'il me soit possible de remonter au nord assez tôt pour arriver au commencement de décembre 1788 à l'île de France. » Depuis, on n'eut plus aucune nouvelle de Lapérouse et l'inquiétude déjà gagnait le cœur du roi, si fier de son pays et des avantages immenses qu'un voyage de découvertes pouvait procurer au commerce français. Il voulait opposer Lapérouse au capitaine Cook, afin de ne jamais laisser la France au dessous de l'Angleterre.

Depuis longtemps le roi faisait préparer une autre expédition de découvertes, pour grandir encore les relations commerciales; parmi les capitaines d'une marine alors si brillante, le ministre présenta au

roi, le brave d'Entrecasteaux [1], gentilhomme provençal, neveu du bailli de Suffren, et sous lequel il avait fait son premier apprentissage; Marseille se rappelait le brave d'Entrecasteaux, lorsqu'avec sa frégate de 32 canons, il sauva un riche convoi du Levant, par un feu de babord et de tribord, sur deux corsaires plus forts que lui; conduite intrépide qui le fit choisir pour capitaine de pavillon du *Majestueux*, vaisseau de 110 canons, commandé par M. de Rochechouart. Brave marin, habile tacticien, organisateur éclairé, d'Entrecasteaux fut désigné par M. de Castries, pour former les arsenaux de la marine, et après la paix, il commanda toutes les forces maritimes de l'Inde. A Pondichéry on ne parlait que de la périlleuse aventure qui le fit aller dans la Chine, malgré les vents et à contre-mousson. Le roi désignait déjà ce brave marin pour une expédition de découvertes, lorsque les inquiétudes conçues sur M. de Lapérouse le firent choisir pour aller à sa recherche. Oh! quelles étaient nobles et désintéressées ces existences de gentilshommes se vouant tout entières au service du roi et de la patrie, dans cette

[1] Joseph-Antoine Bruni d'Entrecasteaux était né vers 1739 à Aix, où son père était président au parlement.

brillante galerie de marins, plus tard dispersés et brisés par l'ignorance et la jalousie d'une révolution brutale.

Ce goût des voyages, cette entraînante passion de découvertes, avaient alors saisi les âmes, et un jeune homme du nom de Constantin-François Chassebœuf[1], partait un sac sur le dos, quelques louis d'or dans sa poche, pour aller visiter la Syrie et l'Égypte. En s'embarquant sur un vaisseau à Marseille[2], tout gai, tout joyeux comme un oiseau qui prend son vol, il changea son nom pour celui de Volney. Arrivé en Égypte, pèlerin de la science, il s'enferma dans un couvent de cophtes pour apprendre l'arabe, car l'hospitalité était le premier devoir des chrétiens sur cette terre; puis il parcourut à pied, avec des peines infinies, l'Egypte et la Syrie. Volney avait vingt-six ans et de profondes études; il serait sorti de ses recherches attentives sur les mœurs et les usages de l'Orient un des ouvrages les plus exacts et les plus sérieusement étudiés, si un malheureux esprit de système et la monomanie anti-biblique, copiée de Voltaire, n'avaient appauvri ce travail. Volney

[1] Né à Craon en Anjou, le 3 janvier 1757.
[2] En 1783.

venait de publier son voyage écrit à la manière d'Hérodote son modèle[1]; il complétait les recherches de Savary si achevées pour le commerce; comme un livre en ce temps faisait la renommée d'un homme, Volney reçut les encouragements de Louis XVI, alors tout absorbé par la pensée de prendre possession de l'Egypte. La France apercevait l'inévitable dissolution de l'empire ottoman; les Russes et les Autrichiens attaquaient les Osmanlis avec une ferme résolution de conquêtes et la volonté d'aller même jusqu'à Constantinople. Dans ce démembrement de la puissance ottomane, la France espérait son lot: toute la sollicitude de Louis XVI se portait en Egypte et en Syrie, afin d'y trouver indemnité; Alexandrie, le Caire, pouvaient être pour la monarchie française ce que Constantinople serait pour la Russie, et Belgrade pour l'Autriche. Ces plans qui aurait pu les mener à fin, lorsque de si grands troubles publics allaient agiter la patrie?

Dans cette vive curiosité qui préoccupait la génération, il n'est pas étonnant qne les sciences géographiques aient fait de notables progrès. Le premier qui en ouvrit les larges voies, d'Anville

[1] Le *Voyage en Égypte et en Syrie* parut en 1787.

venait d'expirer[1]; d'Anville n'était pas seulement un géographe d'expérience, mais encore un savant de premier ordre qui accompagnait tous ses lavis de mémoires scientifiques sur la géographie ancienne et du moyen âge. Ses mémoires, au nombre de soixante-dix huit, ses cartes, qui dépassent deux cents servent encore de base à toutes les études géographiques ; il avait travaillé pour éclairer l'*Histoire ancienne* de Rollin et *l'Histoire romaine* de Crevier, toujours avec une supériorité remarquable[2]. D'Anville laissait après lui Buache[3], moins savant qu'artiste, le maître de Louis XVI, des comtes de Provence et d'Artois. Nommé à la place d'ingénieur géographe de la marine, Buache s'était consacré spécialement au tracé des découvertes, et il avait dessiné les cartes systématiques et présupposées du voyage de La Pérouse. Peut-être y avait-il trop d'imagination dans cette tête, et toutes les fois que Buache se laissait entraîner dans l'étude des

[1] Le 28 janvier 1782, âgé de 85 ans.

[2] Voyez *Notice des ouvrages de d'Anville*, par M. de Manne. Paris, 1802, in-8.

[3] Jean-Nicolas Buache, né en 1741, dut son avancement à la protection de Philippe Buache son parent, mort en 1773; il remplaça d'Anville à l'Académie des sciences et dans la charge de premier géographe du roi.

pays inconnus, il en dressait des plans imaginaires; mais enfin il jetait un éclat considérable sur l'état des sciences géographiques de cette dernière époque de Louis XVI; le roi le voyait familièrement par cette irrésistible tendance qui le portait vers l'intelligence des sciences positives.

Ces sciences perdaient aussi le comte de Buffon [1], lui, si protégé par Louis XV, élevé et anobli par lui. Il y avait dans M. de Buffon une intelligence de classification qui savait parfaitement s'emparer de la superficie des choses, sans longueur, sans ennui; esprit à théories et à ressources, il avait peur de la science réelle; son style qu'on appelait brillant n'était que boursoufflé, ce qui faisait dire à Voltaire « qu'il n'y avait rien de moins naturel que

[1] Buffon mourut à Paris le 16 avril 1788, à l'âge de 81 ans. Il revint à des sentiments religieux sur la fin de sa vie; on peut le voir par une lettre qu'il écrivit à madame de Genlis, relativement à son ouvrage intitulé : *La Religion considérée comme l'unique base du bonheur et de la véritable philosophie.*

Jardin-du-Roi, 21 mars 1787.

« Ma noble fille, je viens de lire votre nouvel ouvrage avec tout l'empressement de l'amitié, et cette curiosité qui se renouvelle à chaque article d'un livre fait de main de maître : prédicateur aussi persuasif qu'éloquent, lorsque vous présentez la religion et toutes les vertus avec le style de Fénelon et la majesté des livres inspirés par Dieu même, vous êtes un ange de lumière; et lorsque vous

l'histoire naturelle. » Avec la prétention de son siècle (la philosophie), il réunissait le faux éclat, et ses théories de la terre sont maintenant jugées avec une sévérité méritée par les hommes sérieux et scientifiques. Personne n'avait joui plus que lui d'une immense renommée ; placé au niveau de Montesquieu, de Voltaire, il recevait les souverains dans sa brillante habitation du Jardin-des-Plantes, que Louis XV avait fait élever vers le milieu du XVIIIe siècle, époque de la souveraineté des gens de lettres et des savants. La renommée de Buffon est presque tombée aux abrégés d'école ; tout ce qui reste de sérieux de cette histoire naturelle, ce n'est pas le travail de Buffon, mais l'œuvre du modeste Daubenton, son collaborateur, anatomiste éminent ;

descendez aux choses du monde, vous êtes la première des femmes et la plus aimable des philosophes. J'ai lu avec attendrissement les éloges dont vous me comblez, et j'accepte avec bien de la reconnaissance cette place que vous avez créée pour moi seul. Mais j'en rends l'hommage tout entier à cette amitié qui fait ma gloire et le désespoir de mes rivaux.

« Lorsque vous avez peint certains prétendus philosophes, vous n'avez pas échappé un seul des traits qui les caractérisent ; vous avez joint la finesse des couleurs à la vigueur du pinceau, et vous avez mis dans l'ombre tout ce qui devait y être.

« Voilà, mon adorable et noble fille, ce que je pense de votre ouvrage. Je vous en félicite avec cette sincérité et cette tendre et respectueuse affection que je vous ai vouées pour la vie. »

Daubenton n'était qu'un savant modeste [1], absorbé dans son travail, tandis que M. de Buffon, lié au parti philosophique, enseignait ses théories sous l'ombrage des bosquets odorants et des labyrinthes, où s'élevait déjà le cèdre apporté du Liban par les soins de Jussieu. Louis XVI avait pris un grand goût pour ce Jardin-des-Plantes qu'il avait orné à la façon allemande, d'après les conseils de Marie-Antoinette. Schœnbrunn avait servi de modèle pour quelque partie du Jardin-des-Plantes; seulement à Schœnbrunn, tout est liberté : les cerfs, les daims, les chevreuils bondissent en franchissant les fossés, et plus d'une fois la biche timide était venue manger la verte bruyère aux blanches mains de l'archiduchesse Marie-Antoinette [2].

La fondation du Jardin-des-Plantes se liait aux écoles de médecine; le premier médecin du roi était le directeur né du jardin médicinal, ainsi que le porte l'édit de Louis XIII. La science, longtemps dominée par la méthode d'expérience et d'hygiène du docteur Tronchin, de Genève, entrait depuis dans les voies systématiques. Tronchin avait soutenu

[1] Voyez ce que j'en dis dans mon travail sur *Louis XV*.

[2] J'ai parcouru Schœnbrunn en 1838 et en 1842 avec les tristes préoccupations de la destinée qui élève ou brise les plus nobles fronts.

« que la vie étant dans l'homme la première condition de la chose créée, l'hygiène devait suffire en dehors des cas extrêmes pour la maintenir et la réparer. » Tronchin, longtemps à la mode, lia sa renommée à celle de Voltaire, de Rousseau, de d'Alembert, plus encore ses amis que ses malades.

A cette école si rationnelle, avait succédé celle de Cabanis qui voulut unir toutes les sciences médicales à la philosophie. Cabanis [1], l'intime de Turgot, de d'Holbach, de Francklin et de Jefferson, se ressentit toute sa vie de ses relations d'esprit et d'intelligence, car il y sacrifia l'expérience médicale, dans sa *Théorie sur le cerveau* et ses *Éléments de physiologie* qui domineraient la génération suivante. Locke et Condillac avaient exposé la théorie des sens comme les agents et les moteurs de toute la sensibilité; Cabanis établit, lui, une théorie de spiritualisme matériel, qui attribue beaucoup à l'esprit, mais à l'esprit dépourvu du sentiment religieux et de la croyance. Sous ce point de vue, Cabanis fit un grand mal, car le sensualisme grossier de d'Holbach et d'Helvétius ne pouvait plaire qu'aux âmes communes, tandis que dans Cabanis, la sensibilité la

[1] Pierre-Jean-Georges Cabanis était né en 1757.

plus exquise paraissait comme le mobile de toute action ; ses écrits, en donnant une explication spiritualiste de la vie, faisaient pour la philosophie la même révolution que l'*Émile* de Rousseau opérait pour l'éducation des jeunes hommes, et la *Nouvelle Héloïse* pour les jeunes filles du XVIIIe siècle.

Au sein de l'Académie des sciences et sous l'empire de ces idées, les travaux prenaient un développement considérable. L'époque après avoir été purement littéraire, aux mains de Voltaire et de Rousseau, devenait spécialement scientifique, sous de grandes renommées, dans cette Académie, telles que Bailly, un des premiers parmi les hommes éminents du XVIIIe siècle. La royauté appelait alors autour d'elle tous les esprits distingués, et Jean-Sylvain Bailly était à la fois garde des tableaux du roi et membre des trois Académies [1] ; astronome remarquable, ses essais sur la *théorie des satellites de Jupiter* l'avaient fait placer à côté de M. Lagrange ; son *Histoire de l'Astronomie* fixa sa renommée. Au

[1] Bailly, né à Paris le 15 septembre 1736, était de l'Académie des Sciences quand il fut appelé à l'Académie française, le 26 février 1784. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de l'astronomie ancienne*, 1775, in-4 ; *Histoire de l'astronomie moderne*, Paris, 1778-1783, 3 vol. in-4 ; *Histoire de l'astronomie indienne et orientale*. 1787, in-4.

temps où les sciences empruntaient les belles phrases, et où la réputation de M. de Buffon avait excité des envies, Bailly écrivit l'histoire des astres, qui brillent majestueusement aux cieux ; puis rapporteur de l'Académie, il dénonça la théorie de Mesmer ; sa popularité s'accrut par son travail sur les hôpitaux de Paris, dont Louis XVI l'avait chargé dans son amour éclairé et bienfaisant pour les classes pauvres de la capitale.

Bailly, Lagrange[1], Laplace[2], Bossut[3] surtout, méritèrent de prendre place à côté des plus grandes célébrités scientifiques. Sept fois lauréat académique, l'abbé Bossut s'était spécialement occupé du génie maritime qui plaisait tant à Louis XVI ; ses mémoires sur la meilleure forme des rames, sur l'arimage,

[1] Joseph-Louis Lagrange, né à Turin le 25 janvier 1736, fut admis dès l'âge de 23 ans à l'Académie de Berlin, classe des mathématiques, dont Euler était directeur ; en 1766, il se rendit en Prusse où il resta jusqu'en 1787, époque à laquelle Louis XVI l'appela à Paris, avec une pension de 6000 livr. et un logement au Louvre.

[2] Laplace fut nommé membre de l'Académie des Sciences en 1785 ; on trouve de lui dans le recueil de cette Académie un grand nombre de mémoires (1780-1788).

[3] Charles Bossut, né le 11 août 1730, fut couronné en 1760, 1761 et 1762 par l'Académie de Lyon, en 1765 par l'Académie des Sciences, et en 1762, 1766 et 1767 par l'Académie de Toulouse.

sur les fluides, lui avaient mérité la plus grande distinction de la part du roi, et son *Dictionnaire des mathématiques* fut dédié à Louis XVI. Mais Bossut était revêtu de l'habit religieux, et ce n'était point un titre à la popularité. Lalande, élève des jésuites, ami de Maupertuis, d'Argens, de La Mettrie, fanfaron d'athéisme, avait pris à Berlin ces sentiments de matérialisme que le roi de Prusse favorisait[1]. Son travail sur la comète prédite par Halley, avait avancé les recherches de La Caille, si remarquable lui-même ; disputeur, acariâtre, Lalande était jaloux de tout ce qui s'élevait, et depuis sa préoccupation impie le domina tellement, qu'il renonça aux études sérieuses pour se jeter dans les déclamations contre Dieu et le système de l'univers. Lavoisier, son collègue, avait suivi les cours si renommés de La Caille, de Bernard de Jussieu, au Jardin-du-Roi ; nul ne poussait plus loin que lui le désir et la volonté de l'expérience[2]. Son laboratoire chimique était devenu comme sa chambre de sommeil et son salon de travail. Tantôt

[1] Lalande, né le 11 juillet 1732, était professeur d'astronomie au collége royal de France depuis 1762. Le *Recueil de l'Académie des sciences* et l'*Encyclopédie* contiennent de lui beaucoup de mémoires et d'articles.

[2] Voyez mon *Louis XV*, t IV, ch. x.

pour éprouver les effets immédiats de la lumière, il s'enfermait dans une chambre obscure, sans apercevoir les rayons du soleil pendant quinze jours; puis il bravait les explosions des produits chimiques les plus dangereux. Tout annonçait ainsi cette fin du XVIIIe siècle, si admirable par le développement des expériences et des grandes découvertes.

A côté de Lavoisier, il faut placer Guyton de Morveau, Laplace et Berthollet[1], tous ses amis; riche fermier général, Lavoisier pouvait recevoir grandement chez lui les savants de la France et de l'Europe. L'esprit de Louis XVI favorisait cette tendance de toutes les imaginations vers les découvertes; s'il dédaignait les phrases vides des rhéteurs et des philosophes, il favorisait au contraire les progrès réels des sciences exactes, et la protection d'un roi à cette époque de monarchie était l'élément le plus actif de l'avancement des intelligences. Louis XVI leur prodiguait les places, les honneurs : astronome, géographe, physicien distingué lui-même, il semblait prévoir que là était l'éclat de son

[1] Claude-Louis Berthollet, né près d'Annecy en Savoie le 9 novembre 1748, vint à Paris en 1772 où il se fit connaître par des mémoires d'une science profonde, et entra à l'Académie des Sciences le 29 avril 1785.

règne, et que la chimie et la physique ouvriraient des voies infinies à l'industrie et aux arts de son royaume.

La littérature à cette période n'est plus qu'un reflet affaibli et mourant de l'époque de Voltaire, de Montesquieu et de Rousseau, qui avait sa grandeur. Diderot et d'Alembert n'existaient plus, laissant un grand vide dans l'école encyclopédiste. La Harpe essayait quelques froides tragédies [1] et quelques livres de philosophie tombés d'une grande chute. Condorcet à l'esprit biographique, si passionné sous de calmes apparences, se concentrait dans quelque éloge d'académie. Chamfort papillonnait en morale. Marmontel continuait ses petits contes, ses opéras, et sa littérature demi politique du *Bélisaire* et des *Incas*, déclamations si niaises.

Quelques jeunes hommes, tels que Chénier, essaient la tragédie romaine et cherchent la renommée par des images et des souvenirs de république [2]. Beaumarchais a complétement réussi; sa *Folle*

[1] Les *Barmécides*, 1778 ; *Jeanne de Naples*, 1781; les *Brames*, *Philoctète*, 1783 ; *Coriolan*, 1784 ; *Virginie*, 1786. La Harpe fut nommé membre de l'Académie française en 1776.

[2] La première tragédie de Chénier, *Azémire*, fut jouée à Fontainebleau et au Théâtre français en 1786 sans aucun succès. *Charles IX* parut un peu plus tard, en 1789.

Journée a été jouée à la cour, et il prépare sa *Mère coupable*, pour accomplir son drame adultère. Mirabeau, impatient d'un rôle politique, arrive de Berlin pour publier des lettres de corruption sur cette cour. Génie de travail et de sensualisme, il livre alors à ses libraires sa traduction de Tibulle et des *Baisers* de Jean Second, expression matérialiste de l'amour dégagé de toute pureté; c'est un bruit de caresses lascives sous les ombrages de Tivoli. On soupire après les courtisanes de la Grèce que l'abbé Barthélemy va mettre en scène avec son *Voyage d'Anacharsis*. Thomas enfle ses éloges sonores et déclamatoires, et Condorcet n'est qu'une dégénération de Thomas. Rien de plus monotone que ces travaux des secrétaires d'Académie, froidement obligés de célébrer les œuvres et les vertus d'un collègue souvent médiocre. Dans l'éloge funèbre, tel que Bossuet l'avait compris, il y avait quelque chose de solennel: à la face de la mort on réveillait un souvenir religieux, et l'on présentait le néant sous la grandeur. L'éloge académique est à l'oraison funèbre du christianisme ce que le froid Panthéon est à la vieille basilique du moyen âge.

L'époque des petits vers n'était point passée encore, et malgré tout ce sérieux politique qu'on vou-

lait donner à la société, il restait de grands succès au spirituel M. de Boufflers [1], si aimé, si protégé de la reine, et sachant si parfaitement répondre par les grâces de l'esprit aux grâces de la personne. M. de Ségur faisait également de petits vers avec bonheur; un mouchoir ramassé, une fleur détachée du sein, lui inspiraient les plus jolies choses du monde. Monsieur, comte de Provence, n'avait-il pas la passion des bouts-rimés? Son salon demeurait une petite académie d'esprit où l'on faisait assaut de bons mots, de chansons, de beau parler et de beau dire. Après Saint-Lambert[2], vieil officier de dragons, le chevalier de Parny [3], des mousquetaires, donnait à la poésie un tour descriptif et suave qui rappelait les élégiaques de la Grèce et de Rome. Les poésies de Saint-Lambert ressemblaient à ces peintures à fresque des Heures et des Saisons que l'on trouve encore sous les débris de Pompéï, dans les salles de bain ou

[1] Le chevalier Stanislas de Boufflers, né à Lunéville en 1737, entra dans l'ordre de Malte en 1762; colonel d'un régiment de hussards en 1772, il fut fait brigadier d'infanterie en 1780, maréchal de camp en 1784, et gouverneur du Sénégal en 1785. Voyez *ses œuvres*, 1786, in-12.

[2] Charles-François, marquis de Saint-Lambert, était né en Lorraine en 1717.

[3] Evariste-Désiré Desforges, chevalier de Parny, était né à l'île Bourbon en 1753.

de repos. Et Parny, enfant de l'île de France, apportait dans la poésie ses molles impressions ; cette modulation des vers, qui ressemble au balancement du hamac sous les lianes du tropique. Ce devait être une noble et gracieuse réunion que celle de ces mousquetaires, dragons, chevau-légers de la maison du roi, tous jeunes hommes faisant les plus aimables vers dans les salons de Trianon, lorsqu'entourée de sa société intime, la duchesse de Polignac, la comtesse Diane, la duchesse de Guiche, la reine de France aimait à réunir tout ce qu'il y avait de noble et de gracieux à sa cour. Là venait quelquefois aussi l'abbé Delille, que son poëme des *Jardins* mettait à la mode, et soutenant avec un esprit infini que tout pouvait se dire dans des vers mesurés à la façon d'Homère et de Virgile.

L'Académie des Inscriptions, plus lettrée et plus scientifique que les beaux diseurs de phrases, n'égalait pas néanmoins encore les travaux des Bénédictins, si favorisés par Louis XV et Louis XVI, c'est-à-dire la collection des *Historiens de la Gaule*, la *Gallia Christiana*, *Histoire littéraire de France*, et surtout ces belles Annales provinciales dont l'admirable dom Vaissette avait donné le modèle pour le Languedoc. Néanmoins, l'Académie des Inscriptions pu-

bliait alors des Mémoires remarquables de MM. de Foncemagne, Brequigny, Legrand d'Aussy[1]. La Compagnie, dirigée par le léger et satirique Dacier, s'occupait beaucoup de médailles grecques et d'histoire romaine avec l'abbé Barthélemy. La science chevaleresque et noble venait de perdre les deux frères Lacurne et Sainte-Palaye[2], aux émotions si belles, à l'âme si candide, qu'ils avaient besoin de se retremper dans les vieux temps comme dans une atmosphère qui seule convenait à leur loyauté. Dans cette Académie se montrait encore la queue de Fréret le sceptique profondément érudit, et parmi ses disciples, on pouvait compter Dupuis[3], théoricien ennuyeux qui rattachait tous les cultes à l'astronomie; puis un pauvre rechercheur d'aventures suspectes, plagiaire de dom Félibien et de l'abbé Lebœuf (véritables et seuls historiens de la ville de Paris), j'entends parler du fastidieux Dulaure[4]. Sainte-Foix

[1] Pierre-Jean-Baptiste Legrand d'Aussy était né à Amiens en 1737; il a publié *Fabliaux ou Contes des* XIIe et XIIIe *siècles*, Paris, 1779, 3 vol. in-8; *Contes, Fables et Romans anciens*, 1781, in-8; *Histoire de la vie privée des Français*, 1782, 3 vol. in-8.

[2] Sainte-Palaye mourut le 1er mars 1781, et son frère La Curne quelque temps avant.

[3] Charles-François Dupuis était né le 26 octobre 1742. Son *Origine de tous les cultes* parut beaucoup plus tard.

[4] Jacques-Antoine Dulaure, né à Clermond-Ferrand le 3 sep-

avait traité en gentilhomme, même les souvenirs immondes de Paris; Dulaure avec sa lourde main, vous montrait les choses sales pour le plaisir de mentir sur le clergé et les rois; et pourtant avec Dulaure devait s'élever la nouvelle génération historique! C'est qu'avant toutes choses on voulait le bruit et l'argent; les œuvres de la littérature n'étaient plus une étude sérieuse et profonde, mais de véritables travaux de libraires; le besoin est la grande plaie littéraire, et lorsqu'on voit le succès à côté du scandale, peu d'écrivains hésitent; témoin Beaumarchais et Mirabeau, tous deux aux gages des libraires, publiant à tort et à travers pour faire du bruit et recueillir de l'argent. Mirabeau surtout que n'avait-il pas écrit? Ses livres sur les *lettres de cachet*, l'*Histoire secrète du cabinet de Berlin*, et son *Essai sur le despotisme* étaient des travaux commandés pour alimenter le mouvement de l'opinion et les passions contemporaines.

Tout jusqu'aux arts prenait une empreinte étrangère en dehors de toute nationalité. Les mo-

tembre 1755, venait de publier *Nouvelle description des curiosités de Paris*, 1785, 2 vol. in-12; puis il donna celle *des environs de Paris*.

numents publics, ce témoignage de l'esprit d'une époque, révèlent ce changement. Saint-Sulpice appartient à l'époque de Louis XV, et le génie de Pigale y avait jeté son dernier éclat; Pigale, à l'imagination vive et sombre, était mort[1] après avoir laissé pour chef-d'œuvres deux grandes tombes. Sous Louis XVI, Soufflot achevait le Panthéon, consacré à Sainte-Geneviève : ce n'était plus la basilique primitive, ni Saint-Jean-de-Latran de Rome, ni la cathédrale moyen âge à ogives, c'était la forme des temples grecs et romains, copiée sur la Maison-Carrée de Nîmes; le nu partout : pas de clochers, des chapelles sans autels, des caveaux vides, des murailles sans sculpture, une simplicité régulière, mais monotone : était-ce cela qu'il fallait à Sainte-Geneviève, la pauvre fille qui gardait les moutons au temps où les reines filaient la laine à côté des chapelles du ve siècle? Sur ce même plan était dessiné un nouvel édifice, dans les anciens jardins des Mathurins, près la ville l'Évêque, et que l'on devait consacrer à la Madeleine. Le nouvel hôtel du prince de Condé, dans la rue Bourbon, était encore modelé sur les temples grecs et romains. Les barrières

[1] Le 20 août 1785.

de Paris se façonnaient à chaque porte d'un temple à la façon égyptienne; et la place Louis XV était dessinée sur un hippodrome bizantin, tant le vieux sentiment de l'art français se trouvait banni du milieu de nous? Les écoles de droit et de médecine s'élevèrent en colonnes régulières, et ainsi le voulaient alors les maîtres dans la peinture et la sculpture. Conçus d'après les mêmes formes et sur des proportions simples et grandioses à la fois, on pouvait compter les ponts Louis XVI et de Neuilly, jetés sur des arcades hardies par l'architecte Perronet : c'était une idée ingénieuse que de joindre la place Louis XV au nouveau palais Bourbon par un pont à statues, comme le pont Saint-Ange à Rome.

Tout était ainsi emprunté à l'antiquité pour les lignes et la pensée dans les arts. Au salon de 1787, deux tableaux furent exposés; l'un était la *Mort de Socrate* au moment où le philosophe va boire la ciguë, ses disciples à ses pieds; le second tableau était celui de la *Mort de Brutus*, et ce souvenir de stoïcisme républicain fut commandé et acheté par Louis XVI; les temps marchaient d'une manière étrange contre les idées monarchiques! David exposa dans ce salon les portraits de mesdames de Lavoisier, Thelusson et Darcy, qui se ressentent toujours

de la manière antique. Autour du maître se pressaient déjà ses élèves bien-aimés, Gérard et Girodet qui envoyait de Rome le tableau de *Joseph vendu par ses frères*. Vien, le maître de David, demeurait agenouillé devant Homère, dans son tableau des *Adieux d'Hector et d'Andromaque*; Regnaut jetait sur la toile la *Reconnaissance d'Oreste et d'Iphigénie dans la Tauride;* et Doyen le sujet de *Priam suppliant Achille de lui rendre le corps d'Hector*. On rassasiait ainsi le public avec Agamemnon et la Troade.

Chaque époque a son fléau d'imitation, et quand on prend un sujet on l'épuise ; cette école d'artistes parlant incessamment de la Grèce et de Rome exerça une influence décisive sur la révolution.

Cependant et comme pour rendre un peu de monarchie à ce salon qui avait pourtant le Louvre pour asile, madame Lebrun exposa le portrait de la reine Marie-Antoinette ; elle était de grandeur naturelle et assise ; sur ses genoux, la reine tenait le duc de Normandie (depuis le dauphin) ; à sa droite, Madame royale (depuis la duchesse d'Angoulême), penchée légèrement sur elle et la caressant ; à gauche, le premier dauphin entr'ouvrant les rideaux d'un petit berceau d'enfant vide ; dans ce tableau, il règne une profonde mélancolie, la reine déjà y est triste et

soucieuse, Madame royale réfléchie, et le dauphin soulevant cette draperie sur un berceau vide, semble indiquer sa mort prochaine, et une fatale destinée à sa race.

Par cette marche de l'art, la révolution politique depuis longtemps préparée devait s'empreindre d'une couleur absolument étrangère à la patrie pour vivre tout entière d'imitation et de souvenirs. Oh! qu'elles étaient préférables ce stoiles de Vatteau, de Wanloo, de Boucher, qui exprimaient avec tant de vérité la sociabilité française! Greuze lui-même possédait une sensibilité exquise, et les belles statues de Versailles valent bien les modèles romains, dont le type n'est souvent ni le gracieux ni le parfait. Dans l'école Louis XV, tout avait son cachet particulier : les églises restaient chrétiennes ; les palais et les hôtels demeuraient dans les proportions de la grâce et de la commodité. Quoi de comparable à ces petits palais du faubourg Saint-Germain avec des parcs peuplés d'arbres, d'immenses cours pour respirer l'air, des salons, et des boudoirs délicieux. L'école antique faisait des palais sans appartements, des colonnades sans chambres à coucher, si bien que dans le magnifique hôtel de Salm, la famille même ne pouvait pas se loger.

Lorsque l'engouement de cette école de David passerait, il devait plus ne rester d'elle que les académies régulières, des groupes de muscles et de membres tendus fortement, moins beaux que les modèles de la Renaissance; rien même de ce que l'école anatomique de Michel-Ange produit sur l'esprit; car Michel-Ange, dans ses formes gigantesques, a su mêler la hardiesse qui suspend dans les airs des myriades d'anges et de damnés, tandis que David n'a jamais su que faire des académies régulières, et le *Serment des Horaces* n'est qu'un coin du tableau du *Serment du Jeu de Paume*. On ne craint pas, comme dans les œuvres de Michel-Ange, que ces groupes entrelacés ne tombent sur votre tête comme une des grandes avalanches de la création. Le génie n'est jamais froid et compassé.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME TROISIÈME.

Pages

CHAPITRE PREMIER. — Travail mystique des esprits. — Enthousiasme pour les découvertes et les sciences. — Réalité des résultats. — Caractère des sociétés secrètes. — Franc-maçonnerie. — Le comte de Saint-Germain. — La prescience. — La double vue. — Popularité de ses doctrines. — Mesmer. — Le magnétisme animal. — Les fluides. — Action des astres. — Enthousiasme pour l'inconnu. — Le comte de Cagliostro. — Ses liaisons. — Ses doctrines. — Art de la divination et des sciences occultes. — Lavater. — Ses observations. — Influence de ses écrits. — Les cartes et les tarots. — Esprit de cette société. — Prédiction de Cazotte. — La magie à la cour et chez les grands. (1778-1784). 1

CHAPITRE II. — État intellectuel de la société a la dernière période du XVIIIe siècle. — Souveraineté de Voltaire et de Rousseau après leur mort. — Fin de d'Alembert, — De Diderot. — M. de Condorcet. — Les académies. — Le baron d'Holbach. — Grimm. — Les encyclopédistes. — Impression générale des œuvres des philosophes. — Éditions de Kehl. — Livres athées, — Immoraux. — Remontrances du clergé. — Opposition religieuse. — État des sciences. — Phénomènes nouveaux. — L'électricité. — Les aérostats. — Premières idées de la force motrice de la vapeur. — Théorie des télégraphes par dom Ganthey. — Les volcans. — Les terrains superposés. — Les époques antédiluviennes. — Astronomie. — Voyages et découvertes. — Anson. — Cook. — Desseins de Louis XVI. — Travail préparatoire pour le voyage de M. de Lapérouse. (1780-1784). 29

CHAPITRE III. — Coutumes de la société. — Les arts. — Influence des habitudes anglaises. — Courses. — Jockeys. — Costumes. — Vêtements. — Paris. — Idées américaines. —

Pages

Puritanisme. — Quakers. — Dissolution sociale. — État des arts. — La peinture. — Exposition des tableaux. — Tendance des écoles. — Fin de Boucher. — Vanloo. — Greuze. — Vernet. — Fragonard. — Renaud. — Vien. — Commencement de l'école de David. — Le nu. — Sujets de Rome et de Sparte. — La galerie. — Prix des tableaux. — Sculpture. — Vieillesse de Pigale. — La musique. — Piccini. — Glück. — Mozart. — Grétry. — Les théâtres. — L'Opéra. — Les Français. — Frénésie pour le *Mariage de Figaro*. — Paris. — Cité. — Aspect du peuple le dimanche. — Les porcherons. — Les barrières. — Esprit des masses. (1780-1785). 60

CHAPITRE IV. — Seconde période de la cour et de l'administration de Louis XVI. — L'hiver de 1784. — Bienfaisance royale. — Le roi après trente ans. — Ses études. — Histoire, géographie. — Droit public. — Son enthousiasme pour les gloires nationales. — Réception de M. de Suffren. — Inflexibilité pour M. de Grasse. — Budget secret. — Livre rouge. — La reine. — Maison royale. — Naissance du duc de Normandie. — Éducation des enfants de France. — Ambition de Monsieur pour le ministère. — Le comte d'Artois. — Sa famille. — Système général d'économie. — Le duc d'Orléans. — Retranchement de sa maison. — La vie des Condé. — Les favorites. — Madame de Montesson. — Madame du Barry. — Ministères et administration. — M. de Vergennes. — Le baron de Breteuil. — Développement de ses idées de réforme. — Les prisons. — Résidence du clergé. — Les intendances. — Routes. — Ponts-et-chaussées. — Canaux. — Les contrôleurs généraux. — Tentative de M. de Castries pour rappeler M. Necker. — Esprit du ministère de M. de Ségur. — Situation du gouvernement à cette période. (1783-1786). 93

CHAPITRE V. — Ministère de M. de Calonne. — Situation des finances à la chute de M. Necker. — Opérations de MM. Joly de Fleury et d'Ormesson. — Le trésor. — Origine de M. de Calonne. — Les intendances. — Plan hardi du nouveau ministre. — Doctrines de la circulation. — Administration fastueuse et féconde. — Grands travaux publics. — Embellissements de Paris. — Prospérité générale. — Idée fondamentale de M. de Calonne. — L'impôt en nature. — Le timbre. —

Pages

Projet d'une assemblée des notables. — Principes généraux de l'administration. — Lois et actes de la royauté. — Législation. — État des provinces. — Languedoc. — Bretagne. — Dauphiné. — Système des états provinciaux. — Richesses du royaume (1783-1786). 134

CHAPITRE VI. — Fatale affaire du collier. — Soupçons et antipathies contre la reine à la cour, — dans une fraction du peuple. — Marie-Antoinette dans les affaires. — La maison de Rohan. — Le cardinal. — Sa vie diplomatique et sa disgrâce. — Sa situation vis-à-vis de la reine. — Esprit d'intrigue à Versailles. — La comtesse de La Motte. — Ses liaisons avec le comte Cagliostro. — Espérances de faveur. — Achat du collier. — Intrigue pour faire croire à l'intervention de la reine. — Colère de Louis XVI. — Explications intimes. — Intervention de M. de Breteuil. — Le cardinal à Versailles. — Arrestation. — Réclamations de Rome. — Procès en parlement. — Acquittement du cardinal. — Mesure politique. — Condamnations. — Résultat de ce procès en ce qui touche l'opinion publique. (1785-1786). 163

CHAPITRE VII. — Développement des intérêts commerciaux de la France. — Situation des idées économistes. — Leur action réciproque sur la France et l'Angleterre. — Négociation d'un traité de commerce. — Sir Williams Eden et M. de Rayneval. — Traité. — Ses bases. — Les vins. — Objets manufacturés. — Réciprocité. — Discussions au parlement. — Alliance commerciale avec la Hollande. — Rétablissement d'une compagnie de l'Inde et de la Chine. — Convention pour le respect du pavillon. — Traités de commerce avec la Suède, le Danemarck et la Russie. — Les vins. — Les fers. — Stipulations avec l'Espagne. — Avec les Américains. — L'industrie en France. — Navigation. — Echange. — Consulats. — Colonies. — Paquebots. — Prud'hommes. — Pêcheries. 1785-1787). . . . 203

CHAPITRE VIII. — Situation de l'Europe après la paix maritime. — Travail de M. de Vergennes. — Sa politique attaquée. — Mémoires du comte de Grimoard. — Diplomatie. — Situation réelle. — L'Angleterre. — Exécution des traités politiques et commerciaux. — Influence de ses idées. — Développement

Pages

du ministère de M. Pitt. — Ambassade de lord Dorset. — L'Autriche. — Joseph II. — Mort de Marie-Thérèse. — Administration impériale. — Réformes philosophiques. — Projets de l'empereur sur la Hollande et les Pays-Bas. — Ses rapports avec la France, la Prusse et la Russie. — Préparatifs de la guerre contre les Turcs. — La Russie. — Catherine II. — Plans de sa vieillesse. — Voyage dans les provinces méridionales. — Faible ambassade de M. de Ségur. — Projets contre les Turcs. — Ambassade de M. de Choiseul-Gouffier. — Alliance avec Joseph II. — La Prusse. — Dernières années de Frédéric II. — Avénement du nouveau roi. — Ses idées sur la Hollande. — Rapprochement avec l'Angleterre. — L'Espagne. — La fin du règne de Charles III. — Esprit philosophique des ministres. — Naples. — Discussions avec le Saint-Siége. — Portugal. — Suède. — Danemarck. — La Hollande. — Les Pays-Bas. — Agitations populaires. — Esprit général de l'Europe. — Troubles de Genève. — Les réfugiés (1784-1787). . 230

CHAPITRE IX. — Première période de l'assemblée des notables. — La cour sous M. de Calonne. — Bonheur général. — Un automne à Fontainebleau. — Voyage du roi à Cherbourg. — Première idée de l'assemblée des notables. — Plan de finances. — Le clergé. — La noblesse. — Le conseil. — Le tiers-état. — Le roi aux notables. — Exposé de M. de Calonne. — Formation des bureaux. — Monsieur. — Le comte d'Artois. — Les princes du sang. — Développement de l'esprit politique. — Édits proposés. — Première opposition des notables. — Concession d'un grand système provincial. — Mémoire de M. Necker pour défendre son administration. — Popularité de ses doctrines. — Crise pour M. de Calonne (Juin 1786 - Avril 1787). . 271

CHAPITRE X. — Situation du pouvoir et de l'opinion publique durant l'assemblée des notables. — Mort de M. de Vergennes. — Ministère de M. de Montmorin. — Le conseil du roi. — Les écrits politiques. — Pamphlets. — Tendance de l'esprit public. — Versailles et Paris. — Agitation. — Importance des avocats. — Les clercs de la bazoche. — Les mauvais sujets. — Les cadets de famille. — Mirabeau. — Les hommes perdus de dettes. — Les écrivassiers. — Turbulence dans les faubourgs. — Fortifications de Paris. — La Bastille. — Le Châtelet. — Les Tuile-

Pages

ries. — Les barrières. — Démoralisation des gardes-françaises et du guet. — Les halles. — Publication des mauvais livres. — Journalistes. — Théâtres. — Dévergondage des esprits. — Opinion de la populace sur Louis XVI et Marie-Antoinette. — Clubs. — Assemblées politiques. — Dissertations. — Le Palais-Royal. — L'idée du déficit. — Développement de l'assemblée des notables. — Démission de M. de Calonne (FÉVRIER-AVRIL 1787). 312

CHAPITRE XI. — STATISTIQUE DE L'ESPRIT HUMAIN A LA DERNIÈRE PÉRIODE DE LOUIS XVI. — Voyage de Lapérouse. — Premiers récits. — Découvertes. — Le contre-amiral d'Entrecasteaux. — Géographie de Danville. — Buache. — Voyage de Volney en Égypte. — Sciences. — Travaux de M. de Buffon. — Daubenton. — Le jardin des Plantes. — Sciences médicales. — Décadence de l'école de Tronchin. — Origine de celle de Cabanis. — Académie des sciences. — Bailly. — Bossut. — Lalande. — Lavoisier. — Académie française. — État de la langue et de la littérature. — La Harpe. — Marmontel. — Delille. — Érudition. — Les Bénédictins. — Collection des *Historiens de France*. — *Mémoires de l'Académie*. — Continuation de l'école de Fréret. — Les pamphlets historiques. — Dupuis. — Dulaure. — Travaux de librairie. — Beaumarchais et Mirabeau. — Situation des beaux-arts. — Architecture. — Achèvement du Panthéon. — De l'École de droit. — De la place Louis XV. — Peinture. — Sculpture. — Mort de Pigale. — Salon de 1788 (1785-1788). 347

Imprimerie de J. BELIN-LEPRIEUR fils, rue de la Monnaie, 11.